

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE

Arrondissement de TORCY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS - VALLEE DE LA MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2021

NUMERO 31 - MAI 2021

Edité le 3 août 2021

SOMMAIRE

Page

Première partie : Délibérations du Conseil Communautaire 4

- Délibération n° 210501 du 20 mai 2021 Nomination d'un secrétaire de séance	5
- Délibération n° 210502 du 20 mai 2021 Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 25 mars 2021	6
- Délibération n° 210503 du 20 mai 2021 Relevé des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation d'attribution pour la période du 12 mars 2021 au 2 mai 2021	7
- Délibération n° 210504 du 20 mai 2021 Désignation des représentants de la CAPVM pour siéger à l'Assemblée générale de l'association France urbaine.....	8
- Délibération n° 210505 du 20 mai 2021 Rapport d'activité du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin	9
- Délibération n° 210506 du 20 mai 2021 Approbation des modalités de répartition financière et patrimoniale du syndicat mixte de la passerelle du Moulin et intégration de l'actif et du passif au budget principal.....	10
- Délibération n° 210507 du 20 mai 2021 Convention de refacturation de l'entretien de la passerelle du Moulin avec la ville de Gournay-sur-Marne	12
- Délibération n° 210508 du 20 mai 2021 Conditions de recrutement d'un chargé de mission aménagement économique.....	13
- Délibération n° 210509 du 20 mai 2021 Conditions de recrutement d'un chargé de mission jeux olympiques et paralympiques Paris 2024	15
- Délibération n° 210510 du 20 mai 2021 Modification des conditions de recrutement du directeur artistique et responsable des projets culturels de territoire.....	17
- Délibération n° 210511 du 20 mai 2021 Modification des conditions de recrutement du webmaster à la Direction de la communication.....	19
- Délibération n° 210512 du 20 mai 2021 Création de six postes dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences.....	21
- Délibération n° 210514 du 20 mai 2021 Adoption des tarifs d'inscription et des services de l'OxyTrail 2021	23
- Délibération n° 210515 du 20 mai 2021 Ajustements tarifaires et harmonisation des pratiques pour le réseau des conservatoires de la CAPVM.....	25
- Délibération n° 210516 du 20 mai 2021 Adhésion de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au « RIF - Réseau des musiques actuelles en Ile-de-France ».....	26
- Délibération n° 210518 du 20 mai 2021 Modification du barème tarifaire de la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2022	27
- Délibération n° 210519 du 20 mai 2021 Tarifs des animations et visites programmées par l'Office de Tourisme	30
- Délibération n° 210520 du 20 mai 2021 Approbation du lancement du Plan Alimentaire Territorial et de son plan de financement prévisionnel	33
- Délibération n° 210521 du 20 mai 2021 Volet biodiversité du PCAET – Dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité Communale 2021 » de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).....	34
- Délibération n° 210522 du 20 mai 2021 Bilan annuel 2020 de la mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB).....	35
- Délibération n° 210523 du 20 mai 2021 Bilan-évaluation annuel 2020 des trois contrats de ville de la CAPVM	37
- Délibération n° 210524 du 20 mai 2021 Lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement (PPGDID)	39

Deuxième Partie : Arrêtés du Président 41

- Arrêté n° 210501 du 7 mai 2021 Fermeture de la Maison de la Justice et du Droit de Pontault-Combault le 20 mai 2021 de 9h30 à 12h30	42
- Arrêté n° 210503 du 19 mai 2021 Détermination des lignes directrices de gestion en ressources humaines	43
- Arrêté n° 210504 du 27 mai 2021 Ouverture exceptionnelle au public de la médiathèque Jean-Pierre Vernant à Chelles dans le cadre d'une animation le samedi 29 mai 2021 jusqu'à 20h.....	44

Troisième Partie : Décisions du Président 45

- Décision n° 210501 du 3 mai 2021 Demande de subvention auprès du département de Seine et Marne pour l'acquisition et le renouvellement de matériel technique pour le réseau des conservatoires de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.....	46
- Décision n° 210509 du 6 mai 2021 Suppression des prélèvements des abonnements annuels et trimestriels de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault durant les périodes de fermeture de l'équipement liées au confinement de la Covid-19	47
- Décision n° 210524 du 12 mai 2021 Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre de l'accompagnement par la DRAC Ile de France des projets des conservatoires classés - Année 2021	48
- Décision n° 210532 du 21 mai 2021 Demande d'aide financière auprès de la préfecture de Seine-et-Marne dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour les travaux de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de développement écologique des territoires.....	49
- Décision n° 210539 du 27 mai 2021 Mise à jour du tableau des effectifs - Budget principal	51

- Décision n° 210540 du 28 mai 2021 Convention entre le département de Seine et Marne et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne en faveur du développement des enseignements artistiques pour l'année 2021	53
<u>Quatrième Partie : Annexes</u>	54
- Relevé des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation d'attribution pour la période du 12 mars 2021 au 2 mai 2021 se rapportant à la délibération n° 210503 du 20 mai 2021	55
- Bilan annuel 2020 de la mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) se rapportant à la délibération n° 210522 du 20 mai 2021	59
- Bilan-évaluation annuel 2020 des trois contrats de ville de la CAPVM se rapportant à la délibération n° 210523 du 20 mai 2021	77

PREMIERE PARTIE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°210501

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conseillers en exercice : 65
Présents : 54
Votants : 60
Exprimés : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-15,

VU La délibération n°201004B du conseil communautaire du 15 octobre 2020 adoptant le règlement intérieur des assemblées de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne,

CONSIDERANT La nécessité de désigner un secrétaire de séance pour le présent conseil communautaire,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE Monsieur André YUSTE en qualité de secrétaire de séance pour le présent Conseil communautaire.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 31 mai 2021

DELIBERATION N°210502

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

Conseillers en exercice : 65
Présents : 54
Votants : 60
Exprimés : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La délibération n° 201004B du Conseil communautaire du 15 octobre 2020 adoptant le règlement intérieur des assemblées de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne,

CONSIDERANT La nécessité d'approuver le compte-rendu du conseil communautaire du 25 mars 2021,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE Le compte-rendu du conseil communautaire du 25 mars 2021, annexé à la présente délibération.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 31 mai 2021

DELIBERATION N°210503

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS 2021 AU 2 MAI 2021

Conseillers en exercice : 65
Présents : 54
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU La délibération n° 201206 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant délégation d'attributions au Président,

CONSIDÉRANT La nécessité d'informer l'ensemble des élus communautaires des décisions prises par le Président pour la période du 12 mars 2021 au 2 mai 2021,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE Du relevé des décisions du Président prises en vertu de sa délégation d'attributions pour la période du 12 mars 2021 au 2 mai 2021 joint à la présente délibération.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210504

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAPVM POUR SIEGER A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FRANCE URBAINE

Conseillers en exercice : 65
Présents : 54
Votants : 60
Exprimés : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les nouveaux statuts de l'association France urbaine approuvés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2020,

CONSIDERANT Que chaque personne morale membre est représentée à l'Assemblée générale de l'association par son représentant légal et trois représentants désignés, en veillant au respect de la parité au sein de sa représentation,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation de 3 représentants de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne au sein de l'Assemblée générale de France urbaine :

Sont candidats :

- Mme Pascale NATALE
- M. François BOUCHART
- Mme Colette BOISSOT

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés, comme représentants de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne au sein de l'Assemblée générale de France urbaine :

- Mme Pascale NATALE
- M. François BOUCHART
- Mme Colette BOISSOT

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Document transmis à la Préfecture de Melun le 31 mai 2021

DELIBERATION N°210505

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SYNDICAT MIXTE DE LA PASSERELLE DU MOULIN

Conseillers en exercice : 65
Présents : 54
Votants : 60
Exprimés : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des Communautés d'agglomération « Marne et Chanteraine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU L'arrêté interdépartemental n°2016/DRCL/BCCCL/17 du 9 mai 2016 portant constat de la représentation-substitution de la CA « Paris-Vallée de la Marne » en lieu et place des communes de Champs-sur-Marne, Chelles, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel et Torcy au sein du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin,
- VU L'arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLI/n°55 du 12 juillet 2018 portant adoption des statuts du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin,
- VU La délibération n°210405 du comité syndical de la Passerelle du Moulin du 14 avril 2021 prenant acte du rapport d'activités 2020,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PREND ACTE Du rapport annuel d'activités 2020 du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin.
- DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210506

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : APPROBATION DES MODALITES DE REPARTITION FINANCIERE ET PATRIMONIALE DU SYNDICAT MIXTE DE LA PASSERELLE DU MOULIN ET INTEGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU BUDGET PRINCIPAL

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'arrêté préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/17 du 7 décembre 2017 constatant la représentation substitution de la CA « Paris - Vallée de la Marne » au lieu du SAN du Val Maubuée au sein du syndicat mixte de la Passerelle du Moulin,
- VU La délibération n° 191202 du Conseil syndical du 12 décembre 2019 portant approbation de la dissolution du Syndicat mixte de la Passerelle du Moulin au 1^{er} janvier 2021,
- VU La délibération n° 191256 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne du 19 décembre 2019 portant dissolution du syndicat mixte de la Passerelle du Moulin,
- VU La délibération n° 2020-06 du Conseil municipal de la Commune de Gournay-sur-Marne en date du 12 février 2020 portant dissolution du syndicat mixte de la Passerelle du Moulin,
- VU La délibération n° 210404 du Conseil syndical du 14 avril 2021 portant approbation des modalités de répartition financière et patrimoniale de l'actif et du passif,
- VU Les statuts du syndicat mixte de la Passerelle du Moulin,
- CONSIDERANT La nécessité pour la CAPVM d'approuver les modalités de répartition financière et patrimoniale,
- CONSIDERANT La nécessité d'incorporer les immobilisations de la Passerelle du Moulin au patrimoine de la Communauté d'agglomération,
- CONSIDERANT Que le compte de gestion et le compte administratif 2020 présentent un résultat de fonctionnement de 48 836.94 €, un résultat d'investissement de -41 321.69 €, soit un résultat de clôture de 7 515.25 €,
- CONSIDERANT Que l'actif immobilier du syndicat mixte de la Passerelle du Moulin présente une valeur nette comptable au 31 décembre 2020 de 1 564 490.92 €,
- CONSIDERANT Que le syndicat mixte de la Passerelle du Moulin ne présente pas de passif,
- CONSIDERANT Le solde de trésorerie du syndicat mixte de la Passerelle du Moulin qui s'élève à + 7 515.25 €,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE D'intégrer les immobilisations et les résultats comptables du syndicat de la Passerelle du Moulin au budget principal de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.
- DECIDE D'intégrer dans le budget principal de la Communauté d'agglomération le passif et l'actif de la Passerelle du Moulin, à savoir un actif mobilier présentant une valeur nette comptable au 31 décembre 2020.
- DECIDE D'intégrer le résultat de clôture 2020 de la Passerelle du Moulin à savoir + 7 515.25 € au budget principal de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.
- DECIDE De reprendre la totalité du solde de trésorerie du syndicat mixte de la Passerelle du Moulin, à savoir 7 515.25 €.
- DIT Que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire.
- DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210507

SEANCE 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : CONVENTION DE REFACTURATION DES DEPENSES REALISEES AU TITRE DE LA GESTION DE LA PASSERELLE DU MOULIN PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE A LA COMMUNE DE GOURNAY-SUR-MARNE

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La délibération n° 191256 du 19 décembre 2019 du conseil communautaire approuvant la dissolution du syndicat mixte de la Passerelle du Moulin,
- VU La délibération n°210404 du 14 avril 2021 du comité syndical de la Passerelle du Moulin portant détermination et répartition de l'actif et du passif de la Passerelle du Moulin,
- VU La délibération du 20 mai 2021 du conseil communautaire portant approbation des modalités de répartition financière et patrimoniale du syndicat mixte de la Passerelle du Moulin et intégration de l'actif et du passif au budget principal,
- CONSIDERANT Que la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne aura la charge d'assurer la gestion, l'entretien et les éventuels travaux d'investissement de la Passerelle du Moulin,
- CONSIDERANT Qu'il convient de définir par convention, les modalités de concertation entre la Commune de Gournay-sur-Marne et la Communauté d'agglomération, et la participation de la commune aux dépenses afférentes à cette mission,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- APPROUVE Une convention de refacturation des dépenses réalisées au titre de la gestion de la Passerelle du Moulin par la CAPVM à la commune de Gournay-sur-Marne, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document y afférent.
- DIT Que les recettes sont inscrites au budget communautaire.
- DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210508

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : CONDITIONS DE RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION AMENAGEMENT ECONOMIQUE

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 3-3 2° et 34,
- VU Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- VU Le tableau des effectifs,
- CONSIDERANT La déclaration de création ou de vacance d'emploi publiée par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne,
- CONSIDERANT Que la vacance d'emploi précitée n'a pu donner lieu à aucune candidature correspondant au profil requis pour un accès à cet emploi par voie statutaire,
- CONSIDERANT La nécessité de pourvoir le poste de Chargé de mission aménagement économique au sein de la Direction du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur par un candidat contractuel de la fonction publique territoriale et d'en définir les conditions,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- DECIDE De pourvoir l'emploi de Chargé de mission aménagement économique au sein de la Direction du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur par un candidat contractuel compte tenu des qualifications détenues, à savoir :

L'intéressé détient une Licence de science humaine – option communication, un Master Degree communication, un Master 1 de sociologie anthropologie des transformations mondiales et implications régionales et un Master 2 de sociologie « Villes et nouvelles questions sociales ».

Il possède en outre une expérience professionnelle de 6 mois, en qualité de chargé de mission stagiaire, pour l'adaptation des centres bourgs aux mutations socio-économique et géographique au sein de la Communauté de communes de Cœur du Var, de chargé de projet collectif pour le CCAS et la Ville de Ronchin d'un an.

- PRECISE Que l'intéressé correspond aux profil et qualités requises pour assurer ce poste, à savoir :
- Etre autonome dans l'organisation du travail prenant en compte les objectifs et les priorités du service et de la direction ;
 - Avoir un bon relationnel auprès des partenaires internes et externes ;
 - Savoir travailler en équipe et avoir le sens du reporting ;
 - Etre mobile et savoir alterner les missions de terrain et de bureau ;
 - Etre disponible et s'adapter aux contraintes des interlocuteurs externes.

PRECISE

Que l'intéressé a pour missions, sous l'autorité du Directeur du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur, de :

- Piloter des opérations d'aménagement économique et leurs commercialisations en lien avec les aménageurs ou en lien avec les autres services communautaires dans le cas d'opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage :
 - ✓ Coordonner l'intervention des aménageurs ou des autres services communautaires, notamment la mise en place « d'équipe-projet » de l'agglomération (Développement économique/Urbanisme/Aménagement/Services Techniques) lors d'opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage ;
 - ✓ Superviser et contrôler leurs interventions sur le plan technique, administratif et commercial ;
 - ✓ Etablir et suivre les demandes de subvention éventuelles.
- Piloter des études préalables d'opportunité et de faisabilité d'opérations immobilières communautaires à destination des entreprises et de nouvelles opérations d'aménagement économiques :
 - ✓ Proposer, en fonction de besoins identifiés, le lancement de nouvelles opérations communautaires ;
 - ✓ Elaborer des cahiers des charges d'études pluridisciplinaires ; identifier les prestataires internes ou externes ; piloter leurs interventions ;
 - ✓ Animer des réunions techniques et des réunions de restitution ;
 - ✓ Participer à l'élaboration, sur le volet développement économique, de documents d'urbanisme locaux, de projets d'aménagement ou d'opérations immobilières privées ainsi qu'à l'analyse des dossiers de CDAC.

FIXE

Les modalités de recrutement suivantes :

- ✓ Statut : Contractuel, dans le cadre des articles 3-3 alinéa 2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- ✓ Catégorie : A
- ✓ Grade : Attaché
- ✓ Echelon : 1^{er}
- ✓ Durée du contrat : 1 an à compter du 1^{er} juillet 2021, renouvelable selon la réglementation en vigueur
- ✓ Durée du temps de travail : temps complet

PRECISE

Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 31 mai 2021

DELIBERATION N°210509

SEANCE DU 20 MAI 2021 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : CONDITIONS DE RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 II,
- VU Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- VU Le tableau des effectifs,
- CONSIDERANT La déclaration de création ou de vacance d'emploi publiée par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne,
- CONSIDERANT Que la vacance d'emploi précitée n'a pu donner lieu à aucune candidature correspondant au profil requis pour un accès à cet emploi par voie statutaire,
- CONSIDERANT Que ce contrat non pérenne n'a pas lieu de donner suite à un emploi accessible par voie statutaire,
- CONSIDERANT La nécessité de répondre aux besoins recensés en matière de personnel, notamment pour pourvoir l'emploi de chargé de mission Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 au sein de la direction du développement sportif dans le cadre d'un contrat de projet, et d'en définir les conditions,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- DECIDE De pourvoir l'emploi de chargé de mission Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 au sein de la direction du développement sportif, par un candidat contractuel compte tenu des qualifications détenues, à savoir :
- L'intéressé détient les diplômes, expériences professionnelles et compétences sportives en adéquation avec le profil de ce poste et notamment :
- Un Master 2 Économie du développement, parcours économie territoriale et développement (en cours d'obtention) et un Master 1 Management public territorial.
- Il possède en outre une expérience professionnelle acquise à la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, où il a choisi de réaliser son stage de fin d'études : pendant 6 mois, il a conduit les dossiers « JOP Paris 2024 », « Terre de jeux » et « Centre de préparation aux JOP ». Il a également une expérience d'un mois au service partenariat et attractivité de la Direction sport et éducation de la Communauté d'agglomération de Pau-Béarn Pyrénées, où il a suivi l'organisation d'évènements de grande envergure, tels que le championnat d'Europe de Canoë-kayak.

De plus, il est membre du pôle Olympique et Paralympique de canoë-kayak de Vaires-sur-Marne et il a été Champion du monde des moins de 23 ans dans cette discipline, en individuel et par équipe, en 2019.

PRECISE Que l'intéressé correspond aux profil et qualités requises pour assurer ce poste, à savoir :

- Formation supérieure dans les métiers de l'animation sportive, du développement local et de l'évènementiel ;
- Connaissance du milieu sportif et du fonctionnement des institutions sportives nationales et internationales ;
- Connaissance des réglementations applicables aux équipements, aux manifestations et aux activités sportives ;
- Méthodes d'ingénierie de projet ;
- Goût du contact humain et capacités relationnelles pour travailler en transversalité ;
- Règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique.

PRECISE Que l'intéressé a pour missions, sous l'autorité du Directeur du développement sportif :

D'élaborer et mettre en œuvre la stratégie de l'Agglomération en matière de Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024, et plus particulièrement :

- de formuler des propositions stratégiques à destination des élus, en lien avec les orientations définies dans le projet de territoire de la CAPVM ;
- de mobiliser ses connaissances et les réseaux d'acteurs sportifs pour mettre en place et animer une politique partenariale sur le sujet des JOP ;
- de piloter et suivre les COPIL / COTECH et les projets transversaux dans le cadre de la mission JOP ;
- de réaliser une veille sur les différentes actions et appels à projets entrant dans le cadre des JOP, et sur les actions menées par les autres collectivités territoriales et EPCI.

De faire vivre les labels « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de préparation aux JOP », et plus expressément :

- de proposer des actions de promotion des JOP dans le cadre du label Terre de Jeux, en lien avec les acteurs du territoire (Villes, associations, sportifs de haut niveau, etc.) ;
- de relayer, à l'échelle du territoire, les actions menées par le comité d'organisation des JOP ;
- de suivre le dossier « Centre de préparation aux JOP » et œuvrer à l'accueil, au sein des équipements du territoire, des délégations sportives se préparant pour les JOP.

FIXE Les modalités de recrutement suivantes :

- ✓ Statut : Contractuel dans le cadre de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- ✓ Catégorie : A
- ✓ Grade : Attaché
- ✓ Echelon : 1^{er}
- ✓ Durée du contrat : 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans au total, à compter du 21 juin 2021
- ✓ Durée du temps de travail : temps complet

PRECISE Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 31 mai 2021

DELIBERATION N°210510

SEANCE DU 20 MAI 2021 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR ARTISTIQUE ET RESPONSABLE DES PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 3-3 2° et 34,
- VU Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- VU La délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne en date du 18 mai 2017, portant conditions de recrutement du Directeur artistique et responsable des projets culturels de territoire,
- VU Le tableau des effectifs,
- CONSIDERANT Que l'intéressé détient les diplômes suivants :
- Un DEUG d'histoire,
 - Diplôme de l'Ecole Supérieure d'Art Dramatique (ESAD),
 - Certificat professionnel de Niveau II d'administrateur de spectacle vivant,
- CONSIDERANT Que l'intéressé possède une expérience professionnelle de près de 2 ans en qualité d'administrateur de production pour la compagnie Teknaï, de 4 années en qualité d'administrateur de la Nef, de 1 an et demi en qualité de secrétaire général du Clastic Théâtre à Clichy et près de 2 ans en qualité Directeur du Théâtre Rutebeuf à Clichy,
- CONSIDERANT Que l'intéressé occupe depuis 3 ans et ½ le poste directeur artistique et responsable des projets culturels de territoire au sein de la direction du spectacle vivant et de la coopération culturelle intercommunale à la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne dans le cadre de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- CONSIDERANT Que l'intéressé correspond aux profil et qualités requises pour assurer ce poste, à savoir :
- Niveau Bac +3 minimum,
 - Grande disponibilité,
 - Aptitudes relationnelles et rédactionnelles,
 - Excellente connaissance du secteur du spectacle vivant et de la création,
 - Connaissance du fonctionnement de l'administration publique
- CONSIDERANT Que l'intéressé doit sous l'autorité de la Direction du spectacle vivant et du réseau des conservatoires :
- Programmer et mettre en œuvre l'activité artistique,
 - Elaborer et mettre en œuvre des projets culturels innovants / participatifs,
 - Rechercher des prestations artistiques en cohérence avec le projet artistique et culturel (arts de la rue et théâtre),
 - Evaluer les impacts de la programmation au regard des objectifs et critères de résultats définis ; Exploiter les résultats de l'évaluation pour les programmations futures,
 - Favoriser la sensibilisation de nouveaux publics,

- Rechercher et mobiliser des partenaires pour une ouverture vers les autres acteurs culturels,
- Assurer une veille culturelle et territoriale sur les créations artistiques, sur les concepts et pratiques artistiques,

En tant que membre de l'équipe de direction, en lien avec le Directeur du Spectacle Vivant et du réseau des conservatoires et le Directeur Technique, il participera également aux activités suivantes :

- Supervision de la production des documents et des actes administratifs,
- Elaboration des budgets prévisionnels, suivi de l'exécution budgétaire,
- Etablissement et/ou supervision, sur le plan administratif et financier, des contrats, des conventions, des actes d'engagements, avec les artistes,
- Encadrement d'une équipe,
- Planification des activités en fonction des contraintes du service,
- Développement et entretien des réseaux professionnels dans l'objectif de promouvoir des échanges entre établissements,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DE MODIFIER Les modalités de recrutement suivantes :

- Statut : Contractuel, dans le cadre des articles 3-3 alinéa 2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- Catégorie : A
- Grade : Attaché
- Echelon : 7^{ème}
- Durée du contrat : 3 ans
- Durée du temps de travail : temps complet

PRECISE Que ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} juin 2021.

PRECISE Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 31 mai 2021

DELIBERATION N°210511

SEANCE DU 20 MAI 2021 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT D'UN WEBMASTER A LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 3-3 2° et 34,
- VU Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine en date du 12 décembre 2012, portant conditions de recrutement du Chargé de communication - Webmaster.
- VU Le tableau des effectifs,

CONSIDERANT Que l'intéressée détient les diplômes suivants :

- Une Licence professionnelle activités et techniques de communication multimédia, obtenue par le biais d'un contrat d'apprentissage conclu avec la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine
- Un Master en sciences, technologies et santé, mention Informatique, spécialité Conception et Intégration Multimédia (CIM),

CONSIDERANT Que l'intéressée possède une expérience professionnelle de plus de 8 ans en qualité de webmaster pour la Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine puis Paris - Vallée de la Marne, En outre, elle occupe depuis 2 ans, le poste de webmaster au sein du pôle numérique et digital de la direction de la communication à la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée,

CONSIDERANT Que l'intéressée correspond aux profil et qualités requises pour assurer ce poste, à savoir :

- Niveau Bac +3 minimum
- Aptitudes relationnelles et rédactionnelles
- Disponibilité, réactivité
- Expérience significative dans le domaine de la communication et des réseaux sociaux
- Maîtrise de la pratique des logiciels métier, de la conception, du développement et de l'animation de site internet,

CONSIDERANT Que l'intéressée a pour missions, sous l'autorité du responsable du pôle numérique et digital et de la directrice de la communication, de :

- Co-élaborer la stratégie de communication numérique, définie dans le cadre de la stratégie globale de communication ;
- Participer aux réunions, comités de rédaction, groupes de pilotages, groupes de projets pour lesquels le média numérique est sollicité ;
- Concevoir, réaliser techniquement et graphiquement des services et des applications numériques de communication, en fonction des attentes du public et/ou des services ;

- Assurer le développement et la maintenance desdits services et applications ;
- Assurer les évolutions ainsi que la cohérence de l'image et du contenu de ces services numériques ;
- Rédiger ou adapter des informations en fonction des contraintes spécifiques du support ;
- Veiller à la mise à jour des informations et au respect de la législation ;
- Créer et développer le site web et les sites satellites ;
- Elaborer la newsletter mensuelle ;
- Gérer les réseaux sociaux ;
- Réaliser des vidéos et des reportages photos ;
- Gérer le réseau d'écrans d'informations ;
- Concevoir des créations graphiques,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DE MODIFIER Les modalités de recrutement suivantes :

- Statut : Contractuel, dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminée
- Catégorie : A
- Grade : Attaché
- Echelon : 5^{ème}
- Durée du temps de travail : temps complet

PRECISE Que ces modifications seront applicables à compter du 21 mai 2021.

PRECISE Que les crédits correspondants sont inscrits au budget communication.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 21 mai 2021

DELIBERATION N°210512

SEANCE DU 20 MAI 2021 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : CREATION DE SIX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU La circulaire n°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours Emploi Compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- VU L'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021, fixant le montant des aides de l'État pour les Parcours Emploi Compétences sous la forme de Contrats Unique d'Insertion - Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et pour les Contrats Unique d'Insertion - Contrats Initiative Emploi (CUI-CAE) dans le secteur marchand,
- CONSIDERANT Que ce dispositif présente un intérêt tant pour les services accueillants que pour les personnes accueillies, dans le but de faciliter leur insertion professionnelle,
- CONSIDERANT la nécessité de recourir au recrutement de six contrats d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC),
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- DECIDE Le recours à des contrats d'accompagnement dans l'emploi, dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.
- DECIDE De recruter, à compter du 25 mai 2021, par contrat de droit privé établi pour une durée de six mois renouvelable, six « agents administratifs dans les centres de vaccination » rattachés à la Direction des solidarités intercommunales.
- DECIDE Que la durée hebdomadaire est fixée à 35 heures et que la rémunération appliquée est le taux du SMIC horaire.
- AUTORISE Le Président à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment le contrat et les avenants éventuels.
- PRECISE Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 21 mai 2021

DELIBERATION N°210514

SEANCE DU 20 MAI 2021 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : ADOPTION DES TARIFS D'INSCRIPTION ET DES SERVICES OXY'TRAIL 2021

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La délibération n°201036 du 15 octobre 2020 relative à l'adoption des tarifs 2021 d'OXY'TRAIL,

CONSIDERANT Le report de l'événement OXY'TRAIL en raison de la crise sanitaire aux samedi 25 et dimanche 26 septembre 2021,

CONSIDERANT L'avis favorable de la commission Sport - Santé du 06 mai 2021,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ABROGE La délibération n°201036 du 15 octobre 2020 relative à l'adoption des tarifs d'inscription et des services Oxy'Trail 2021.

ADOPTE Les tarifs suivants pour les inscriptions aux courses de l'édition 2021 de l'OXYTRAIL :

PERIODES	Type de tarifs	OXY'5 KM	OXY'12 KM	OXY'20 KM	Marche Nordique	OXY'JEUNES
21/05/2021 au 31/08/2021	Tarif individuel	13,00 €	19,00 €	29,00 €	19,00 €	3,00 €
01/09/2021 au 22/09/2021	Tarif individuel	14,00 €	24,00 €	34,00 €	19,00 €	3,00 €

ADOPTE Les tarifs suivants pour les inscriptions aux courses de l'édition 2021 de l'OXYTRAIL pour les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme :

LICENCIES FFA	Type de tarifs	OXY'5 KM	OXY'12 KM	OXY'20 KM	Marche Nordique	OXY'JEUNES
21/05/2021 au 31/08/2021	Tarif individuel	11,00 €	17,00 €	27,00 €	17,00 €	2,00 €
01/09/2021 au 22/09/2021	Tarif individuel	12,00 €	22,00 €	32,00 €	17,00 €	2,00 €

ADOPTE

Les tarifs suivants pour des options commerciales, services et d'animations :

PRESTATIONS PAYANTES	Tarifs	PRESTATIONS PAYANTES
Pack entreprise	550,00 €	Pour les entreprises qui inscrivent au moins 10 salariés, elles peuvent commander ce pack avec des prestations supplémentaires : vestiaire indépendant, photos offertes, accès au buffet VIP, diplôme personnalisé....
Espace exposition sur village	450,00 €	Location d'un espace de 9 m ² pour exposer des produits / services aux visiteurs du village Oxy'Trail
Flyer mis en sac	350,00 €	Contre le montant d'inscription à l'événement, un sac est offert aux participants avec le dossard et divers cadeaux des partenaires. Nous proposons à des entreprises de mettre un flyer de présentation dans les sacs des participants.

DIT Que dans le cadre d'opérations promotionnelles limitées en nombre ou dans le temps, le tarif des inscriptions aux courses Oxy'Trail pourra être minoré.

DIT Que des invitations (dossards offerts) pourront être délivrées à certains publics (sportifs de haut niveau, journalistes, bloggeurs, influenceurs, élus, partenaires...) de manière exceptionnelle.

DIT Que les partenaires de l'événement peuvent se voir offrir des options commerciales ci-avant dans le cadre de leur contrat de partenariat.

AUTORISE Le Président à signer tout document afférent à ce sujet.

DIT Que les crédits sont inscrits au budget communautaire.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 21 mai 2021

DELIBERATION N°210515

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : AJUSTEMENTS TARIFAIRES ET HARMONISATION DES PRATIQUES POUR LE RÉSEAU DES CONSERVATOIRES DE LA CA PVM

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La délibération n° 210337 du 25 mars 2021 portant sur l'adoption du Règlement Intérieur du Réseau des Conservatoires

CONSIDERANT Que l'objectif de généraliser le principe du taux d'effort et d'harmoniser progressivement les tarifs pour l'ensemble des conservatoires du réseau de Paris – Vallée de la Marne depuis 2018 est atteint

CONSIDERANT Qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une deuxième phase d'harmonisation des pratiques et des ajustements tarifaires pour le réseau des conservatoires

CONSIDERANT Qu'il est nécessaire de prévoir la possibilité d'exonérer partiellement les usagers de la facturation en cas de crise sanitaire entraînant la fermeture des établissements

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE Les ajustements tarifaires et l'harmonisation des pratiques à savoir :
- l'adoption d'un tarif partenaire spécifique pour les étudiants de l'université Gustave Eiffel,
- le plafonnement des cotisations des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- la possibilité, en cas de crise sanitaire entraînant la fermeture des établissements, d'appliquer un tarif spécifique d'exonérations partielles

PRECISE Que l'ensemble des règles de facturation sont explicitement inscrites dans le règlement intérieur et que ces dernières sont susceptibles d'évolution en cas de modification dudit règlement

AUTORISE Le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT Que les crédits sont inscrits au budget communautaire correspondant.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210516

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS - VALLEE DE LA MARNE AU « RIF - RESEAU DES MUSIQUES ACTUELLES EN ILE-DE-FRANCE »

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT Que le « RIF - Réseau des Musiques Actuelles en Ile-de-France » apporte une dynamique institutionnelle dans le domaine des musiques actuelles, secteur très présent en termes de formation et de diffusion à l'échelle du réseau des conservatoires de Paris – Vallée de la Marne,

CONSIDERANT Que l'adhésion au « RIF - Réseau des Musiques Actuelles en Ile-de-France » permet d'inscrire l'offre de formation et l'accompagnement des groupes de musiciens sur le territoire de Paris – Vallée de la Marne dans une dynamique francilienne avec une réelle visibilité,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE L'adhésion au « RIF - Réseau des Musiques Actuelles en Ile-de-France ».

PRECISE Que l'adhésion annuelle s'élève à 300 euros (trois cents euros), montant susceptible d'évoluer les années suivantes.

AUTORISE Le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRECISE Que la dépense est prévue au budget communautaire correspondant.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210518

SEANCE DU 20 MAI 20201 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : MODIFICATION DU BAREME TARIFAIRE DE LA TAXE DE SEJOUR A COMPTEUR DU 01 JANVIER 2022.

Conseillers en exercice : 65

Présents : 56

Votants : 62

Exprimés : 62

Pour : 62

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs ou nuls : 0

Président : M. LE LAY-FELZINE

Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants L3333-1 et R.2333-43 et suivants,
- VU Le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants,
- VU L'ensemble des lois de finances de 2015 à 2020, et leurs lois de finances rectificatives, notamment sur les dispositions relatives à la taxe de séjour,
- VU La loi n°2020-1721 de finances pour 2021 et notamment ses articles 122 et suivants,
- VU Le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,
- VU Le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 aux taxes de séjour,
- VU La délibération du Conseil départemental de Seine-et-Marne du 30 janvier 2006 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale de 10% à la taxe de séjour,
- CONSIDERANT Que la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 29 septembre 2016.
- CONSIDERANT La nécessité d'ajuster les tarifs et les taux de la taxe de séjour pour l'année 2022
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ,
- DECIDE Que la présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et abroge toutes les délibérations antérieures à compter du 1^{er} Janvier 2022.
- DECIDE Que la taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux suivants :
- Palaces,
 - Hôtels de tourisme,
 - Résidences de tourisme,
 - Meublés de tourisme,
 - Village de vacances,
 - Chambres d'hôtes,
 - Auberges collectives
 - Emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
 - Terrains de camping et de caravanage, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
 - Ports de plaisance,
 - Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.
- PRECISE Que la taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées, Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.
- DIT Que la taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

DIT Que la taxe additionnelle du Conseil départemental de Seine-et-Marne est recouvrée par la Communauté d'agglomération de Paris – Vallée de la Marne pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

DECIDE D'adopter le barème suivant applicable à partir du 1^{er} janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Tarif EPC I
Palaces	4,20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

DECIDE Que pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

PRECISE Que la taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

PRECISE Que la taxe additionnelle au bénéfice de la société du Grand Paris, de l'Article 225.23-17 de CGCT s'ajoute à ces tarifs.

PRECISE Que sont exemptés de la taxe de séjour

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 10€ / par nuit / personne.

DIT Que les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du logeur.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif (plateforme de déclaration Nouveaux Territoires) portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner, accompagné de leur règlement avant le :

- 15 avril de l'année N, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 31 mars
- 15 juillet de l'année N, pour les taxes perçues du 1^{er} avril au 30 juin
- 15 octobre de l'année N, pour les taxes perçues du 1^{er} juillet au 30 septembre
- 15 janvier de l'année N+1, pour les taxes perçues du 1^{er} octobre au 31 décembre

DIT Que le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'Office de Tourisme.

DIT Que l'ensemble des crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire correspondant.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210519**SEANCE DU 20 MAI 2021 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021****OBJET : TARIFS DES ANIMATIONS ET VISITES PROGRAMMÉES PAR L'OFFICE DE TOURISME**

Conseillers en exercice : 65
 Présents : 56
 Votants : 62
 Exprimés : 62
 Pour : 62
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Blancs ou nuls : 0
 Président : M. LE LAY-FELZINE
 Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'avis de la commission Culture - Tourisme du 06 mai 2021,

VU La délibération n°200634 du Conseil communautaire du 25 juin 2020 portant fixation des tarifs des visites et animations proposées par l'Office de Tourisme,

CONSIDERANT Les évolutions tarifaires de certaines activités déjà programmées ainsi que la mise en place de nouvelles activités.

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ABROGE La délibération n° 200634 du Conseil communautaire du 25 juin 2020.

ADOPTE Les tarifs suivants pour les animations et visites programmées par l'Office de Tourisme :

Animation	Tarif unique	Tarif adulte	Tarif réduit
Visite guidée du site Yprema	2 €		
Visite guidée du site du Siam 77	2 €		
Atelier famille Ferme du Buisson	5 €		
Visite guidée site industriel	2 €		
Atelier CPIF	5 €		
Baptême poney	5 €		
Découverte du rafting	10 €		
Journée plage	5.50 €		
Location stand up paddle	14 €		
Cours encadré individuel de golf	30 €		

Animation	Tarif unique	Tarif adulte	Tarif réduit
Atelier sculpture Mirza Moric	15 €		
Visite guidée de la chocolaterie Chapon		10 €	7 € (-18 ans)
Visite historique	5 €		
Visite guidée turbines à combustion EDF	5 €		
Visite des coulisses du Théâtre de Chelles	0 €		
Visite accompagnée Parc Hi Han	4 €		
Atelier famille	7 €		
Visite guidée OTPVM		5 €	2 € (-18 ans)
Balade gourmande OTPVM		10 €	7 € (-18 ans)
Visite guidée centrale de géothermie Chelles Chaleur	5 €		
Visite guidée site E-Lomag	6 €		
Atelier Parents-Enfants Epona	1 participant 35 € + 20 €/participant supplémentaire		
Ateliers découvertes Epona	35 €		
Essais gratuits Epona	0 €		
Visite « de fonds en combles » Château de Champs-sur-Marne		8 €	6.50 € (- 26 ans)
Visites thématiques parc du Château de Champs-sur-Marne		8 €	Gratuit (-15 ans)
Rallye photos « rallye-on-nous » Château de Champs-sur-Marne		8 €	Gratuit (-15 ans)
Visite « La balade de Nanny Rose » Château de Champs-sur-Marne		8 €	6 € (-13 ans)
Visite « Philibert et Mademoiselle Hortense se promènent ! » Château de Champs-sur-Marne		8 €	6 € (-13 ans)
Adventuregame au Château de Champs - Deathscape		14 €	8 € (-12 ans)
Visite du laboratoire de recherche des monuments historiques	2 €		
Visite commentée de l'atelier/galerie de l'artiste Red Dito	4 €		
Balade Centre équestre Lusi du Raffeteau	40 €		
Boucle TCK Location Paddle 1h	12 €		
Descente Paddle Chessy – TCK	24 €		

Animation	Tarif unique	Tarif adulte	Tarif enfant
Descente Paddle Chessy – TCK + navette	36 €		
Boucle TCK Location Kayak 1h	12 €		
Descente Kayak Chessy – TCK	24 €		
Descente Kayak Chessy – TCK + navette	36 €		
Boucle TCK Location Canoë 1h	7 €		
Descente Canoë Chessy – TCK	14 €		
Descente Canoë Chessy – TCK + navette	26 €		
Location C9 1h + accompagnement TCK	12 €		
Location Kayak - Chelles Canoë Kayak	Heure : 10€ 1/2 journée : 30 € Journée : 40€		
Location Canoë - Chelles Canoë Kayak	Heure : 15€ 1/2 journée : 40 € Journée : 60€		
Location Paddle - Chelles Canoë Kayak	Heure : 10 € 1/2 journée : 30 € Journée : 40€		

DIT Que les tarifs sont unitaires et s'entendent donc par personne, à l'exception des tarifs suivants :
- « Location Canoë - Chelles Canoë Kayak » qui s'entend par embarcation.
- « Atelier Parents-Enfants Epona » dont le tarif évolue selon le nombre de participants.

DIT Que les tarifs s'appliquent à tous, tant aux individuels qu'aux groupes.

DIT Que les crédits sont et seront inscrits au budget communautaire correspondant.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210520

SEANCE DU 20 MAI 2021 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : APPROBATION DU LANCEMENT DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La décision du Président n°210410 en date du 13 avril 2021 sollicitant une subvention auprès du Programme National pour l'Alimentation 2020-2021,
- CONSIDERANT Le courrier de soutien au dossier de candidature pour un Plan Alimentaire Territorial porté par EPA Marne - EPA France en date du 07 avril 2021,
- CONSIDERANT Que la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne soutient le dossier de candidature pour l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial sur le périmètre d'intervention d'EPA Marne – EPA France, pour le compte des trois agglomérations de Marne-et-Gondoire, Paris-Vallée de la Marne et du Val d'Europe dans le cadre de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation 2020-2021,
- CONSIDERANT Le plan de financement de 140 000 € pour le volet A « Favoriser l'émergence de nouveaux PAT » proposé dans le cadre de cet appel à projet,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- APPROUVE Le lancement du Plan Alimentaire Territorial et son plan de financement prévisionnel.
- PRECISE Qu'une demande de subvention auprès du Programme National pour l'Alimentation 2020-2021 afin d'élaborer un Plan Alimentaire Territorial en partenariat avec EPA Marne-EPA France et les agglomérations de Marne et Gondoire et Val d'Europe a été réalisée par le Président de la CAPVM par décision n° 210410 du 13 avril 2021.
- DIT Que les crédits seront inscrits au budget communautaire correspondant.
- DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210521

SEANCE DU 20 MAI 2021 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : **VOLET BIODIVERSITE DU PCAET – DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE 2021 » DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB)**

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La décision du Président n° 210311 du 8 mars 2021 relative à une demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre de l'appel à projet « Atlas de la biodiversité communale 2021 »,
- CONSIDERANT L'intérêt pour l'agglomération de candidater à l'Appel à projet « Atlas de la biodiversité Communale 2021 » de l'OFB afin d'identifier les enjeux en matière de biodiversité sur son territoire et ainsi permettre de mettre en œuvre le volet biodiversité du Plan Climat Air Energie territorial,
- CONSIDERANT Que l'OFB participe à 80% du montant de l'étude avec un plafond à 250 000 € net d'aide accordé par projet.
- CONSIDERANT Que le plan de financement inclut la demande d'aide de 240 000 € pour l'« Atlas de la biodiversité Communale 2021 » proposé dans le cadre de cet appel à projet,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
- VALIDE L'engagement de la CAPVM dans l'Atlas de la Biodiversité Communale,
- VALIDE La candidature de la CAPVM à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité Communale 2021 » de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- AUTORISE Le président à signer tout document afférent à ce dossier.
- DIT Que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire correspondant.
- DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : BILAN ANNUEL 2020 DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) DANS LE CADRE DES CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'article 1388 bis du Code général des impôts, modifié par l'article 7 de l'Ordonnance n°2019-770 du 17 juillet 2019 relative à la partie législative du livre VIII du Code de la Construction et de l'Habitation disposant que la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022,
- VU La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- VU La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment son article 156 imposant de transmettre les comptes rendus annuels aux signataires du contrat de ville sur les actions entreprises en contrepartie de l'abattement de la TFPB ainsi qu'aux conseils citoyens,
- VU La loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et notamment son article 181 portant prorogation 2020-2022 des contrats de villes, en s'appuyant sur leur évaluation à mi-parcours,
- VU Le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- VU Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,
- VU La circulaire du Premier ministre, du 22 janvier 2019, qui précise les objectifs et les modalités d'élaboration de la prorogation des contrats de ville sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, qui sera ajouté au contrat de ville, en y intégrant les conclusions et orientations issues de l'évaluation à mi-parcours ainsi que les engagements de l'État et ses 40 mesures et ceux des collectivités transcrits dans le pacte de Dijon,
- VU Le contrat de ville de Marne et Chantereine, signé le 24 juin 2015,
- VU Le contrat de ville du Val-Maubuée, signé le 10 septembre 2015,
- VU Le contrat de ville de la Brie Francilienne, signé le 11 septembre 2015,
- CONSIDERANT La gestion urbaine et sociale de proximité comme concourant aux objectifs poursuivis dans le pilier « cadre de vie et habitat » des contrats de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques,
- CONSIDERANT Le pilier cadre de vie et habitat, auquel participe la gestion urbaine et sociale de proximité, comme partie intégrante du rapport d'évaluation annuel obligatoire des contrats de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques,
- CONSIDERANT La nécessité d'établir un bilan annuel des actions est à réaliser et à consolider à plusieurs niveaux : par bailleur, par quartier et par commune. Il est à présenter au Comité Technique et de suivi de la mise en œuvre de l'utilisation de l'abattement ainsi qu'au Comité de Pilotage du Contrat de ville.

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE Le bilan annuel 2020 de l'utilisation de l'abattement de la TFPB pour l'ensemble des bailleurs signataires des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB à savoir :

QPV de la Grande Prairie (Chelles) : 1001 vies Habitat
QPV Schweitzer Laennec (Chelles) : MC Habitat
QPV Arche Guédon (Torcy) : CDC-Habitat ; Batigere
QPV Le Mail-Victor Hugo : CDC Habitat ; Sequens (Domaxis)
QPV La Renardière (Roissy en Brie) : CDC Habitat

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210523

SEANCE DU 20 MAI 2021, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : RAPPORT ANNUEL BILAN – EVALUATION DES TROIS CONTRATS DE VILLE DE LA CAPVM

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M.YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'article 1388 bis du Code Général des Impôts,
- VU La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, rendant obligatoire l'évaluation du contrat de ville
- VU La loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016, et son article 47 modifiant l'article 1388 bis du code général des impôts,
- VU La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- VU La loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et notamment son article 181 portant prorogation 2020-2022 des contrats de villes, en s'appuyant sur leur évaluation à mi-parcours.
- VU Le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- VU Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
- VU Le décret du 05/09/2015 précisant le contenu du rapport annuel obligatoire sur le contrat de ville,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,
- VU La circulaire du Premier ministre, du 22 janvier 2019, qui précise les objectifs et les modalités d'élaboration de la prorogation des contrats de ville sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, qui sera ajouté au contrat de ville, en y intégrant les conclusions et orientations issues de l'évaluation à mi-parcours ainsi que les engagements de l'État et ses 40 mesures et ceux des collectivités transcrits dans le pacte de Dijon.
- VU Le contrat de ville de Marne et Chantereine, signé le 24 juin 2015,
- VU Le contrat de ville du Val-Maubuée, signé le 10 septembre 2015,
- VU Le contrat de ville de la Brie Francilienne, signé le 11 septembre 2015,
- CONSIDERANT L'obligation de tirer le bilan et d'évaluer la mise en œuvre opérationnelle des contrats de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques,

- CONSIDERANT Que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui prévoit qu'un «débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programme de nature à améliorer cette situation».
- CONSIDERANT Le rapport bilan évaluation de l'année 2020 qui fait état de l'évolution de la situation socio- économique et urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la programmation des actions et des projets et leurs réalisations, le bilan de la gestion urbaine et sociale de proximité des bailleurs dans le cadre de l'abattement de la TFPB, l'appréciation des modes de gouvernance des porteurs de projets publics et privés ainsi que les modalités de participation et de concertation avec les conseils citoyens et les habitants.
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- APPROUVE Le bilan-évaluation annuel pour 2020 des trois contrats de villes des trois territoires, Nord, Centre et Sud de la CAPVM et du protocole d'engagements renforcés et réciproques qui leur est ajouté.
- DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DELIBERATION N°210524

SEANCE DU 20 MAI 2021 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 MAI 2021

OBJET : LANCEMENT DE L'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR DE LOGEMENT (PPGDID)

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. YUSTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L441-2-8 et R441-2-10 à R441-2-17,

CONSIDERANT Que la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a initié la mise en œuvre de la réforme de la demande et des attributions de logements par l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 2 juillet 2018.

CONSIDERANT Que lors de la séance plénière de la CIL du 2 juillet 2018, les élus ont fait le choix d'engager dans un premier temps les travaux visant à établir la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement (PPGDID), devant être mis en place dans un second temps,

CONSIDERANT Que le PPGDID vise à simplifier les démarches des demandeurs de logements sociaux, améliorer leur information en ce qui concerne l'enregistrement et le traitement de leur demande de logement, mettre en place une gouvernance partenariale sur la gestion de la demande,

CONSIDERANT Que l'élaboration du PPGDID nécessite la réalisation d'études préalables et notamment un état des lieux de la demande de logements, des modalités d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs existants sur le territoire,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE Le lancement de la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement (PPGDID)

PRECISE Que le PPGDID comporte notamment :

- Les informations permettant aux demandeurs de mieux appréhender l'offre de logements disponible sur le territoire ainsi que le niveau de tension du marché et son impact sur leur demande.
- Les modalités locales d'information des demandeurs et d'enregistrement de la demande ainsi que les règles communes en la matière.
- La configuration du service d'information et d'accueil du demandeur de logement social.
- Le principe et les modalités du système de cotation de la demande.

APPROUVE Le lancement des études préalables nécessaire à l'élaboration du PPGDID.

- APPROUVE Les modalités d'association des communes membres de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne et des organismes bailleurs mentionnés à l'article L411-2 du Code de la construction et de l'habitation, définies comme suit : Les bailleurs et les communes communiquent à la CA PVM les informations nécessaires à l'élaboration du plan et le cas échéant toute proposition sur le contenu. L'élaboration du PPGDID sera suivie par un Comité de Pilotage composé des membres de la CIL. Le projet de plan sera soumis à l'avis des communes et de la CIL. Si l'avis n'a pas été rendu dans un délai de deux mois, il est réputé favorable.
- AUTORISE Le Président à transmettre la présente délibération au représentant de l'Etat pour que soient portés à la connaissance de la CA PVM les objectifs à prendre en compte sur le territoire.
- AUTORISE Le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.
- DIT Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DEUXIEME PARTIE

ARRETES DU PRESIDENT

ARRETE DU PRESIDENT
N°210501

OBJET : FERMETURE DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE PONTAULT-COMBAULT LE 20 MAI 2021 DE 9H30 A 12H30

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT La nécessité de fermer la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Pontault-Combault le jeudi 20 mai 2021, de 9h30 à 12h30, afin de participer à une réunion du Comité de pilotage,

ARRETE

ARTICLE 1 La fermeture de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Pontault-Combault comme suit :

- **Le jeudi 20 mai 2021 de 9h30 à 12h30.**

ARTICLE 2 Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 07 mai 2021

Document transmis à la Préfecture de Melun le 12 mai 2021

ARRETE DU PRESIDENT
N° 210503

OBJET : DETERMINATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN RESSOURCES HUMAINES

LE PRESIDENT,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 33-5,
- VU La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 30,
- VU Le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU L'avis favorable du Comité technique dans sa séance du 3 décembre 2020,

ARRETE

- ARTICLE 1** La mise en œuvre de la stratégie de pilotage des ressources humaines et des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.
Les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la collectivité sont présentées dans les documents annexés.
- ARTICLE 2** Les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années et sont révisables à tout moment.
- ARTICLE 3** L'autorité territoriale fait utilisation des lignes directrices de gestion applicables aux orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours, dans le cadre d'une appréciation individuelle des situations des agents de la collectivité, qui doit être effectuée avant toute décision individuelle.
- ARTICLE 4** Ces lignes directrices de gestion sont communiquées aux agents, par voie numérique, ou à défaut par tout autre moyen matériel.
- ARTICLE 5** Les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire
- ARTICLE 6** Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 7** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 19 mai 2021

Document transmis à la Préfecture de Melun le 25 mai 2021

ARRETE DU PRESIDENT

N° 210504

OBJET : **OUVERTURE EXCEPTIONNELLE AU PUBLIC DE LA MEDIATHEQUE JEAN-PIERRE VERNANT A CHELLES
DANS LE CADRE D'UNE ANIMATION LE SAMEDI 29 MAI 2021 JUSQU'A 20H**

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT La proposition d'ouverture exceptionnelle de la médiathèque Jean-Pierre Vernant à Chelles dans le cadre
d'une animation de lectures musicales le samedi 29 mai 2021 de 18h à 19h30 dans ses locaux.

ARRETE

ARTICLE 1 L'ouverture exceptionnelle de la médiathèque Jean-Pierre Vernant, 9 Place des martyrs de Châteaubriant
77500 Chelles, le samedi 29 mai 2021 jusqu'à 20h.

ARTICLE 2 Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne
est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification,
d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de
Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 27 mai 2021

Document transmis à la Préfecture de Melun le 31 mai 2021

TROISIEME PARTIE

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

N°210501

OBJET : **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE POUR L'ACQUISITION ET LE RENOUELEMENT DE MATERIEL TECHNIQUE POUR LE RESEAU DES CONSERVATOIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS – VALLEE DE LA MARNE – ANNÉE 2021**

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU La délibération n°201206 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant délégation d'attributions au Président,

CONSIDERANT Que le Département de Seine et Marne est susceptible de participer financièrement à l'acquisition et au renouvellement de matériel pour le Réseau des conservatoires de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne,

CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de la délégation d'attributions au Président,

DECIDE

DE SOLLICITER Une subvention auprès du Département de Seine et Marne, sis Hôtel du Département, 77010 Melun Cedex, dans le cadre de l'acquisition et du renouvellement de matériel pour le Réseau des conservatoires de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne pour l'année 2021.

DE SIGNER Tout document afférant à ce dossier.

DIT Que les crédits seront inscrits au budget communautaire correspondant.

DIT Que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 3 mai 2021

Document transmis à la Préfecture de Melun le 10 mai 2021

DECISION DU PRESIDENT

N°210509

OBJET : SUPPRESSION DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES DES ABONNEMENTS ANNUELS ET TRIMESTRIELS DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF LE NAUTIL À PONTAULT-COMBAULT DURANT LES PÉRIODES DE FERMETURE DE L'ÉQUIPEMENT LIÉES AU CONFINEMENT DE LA COVID-19

LE PRESIDENT,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,
- VU La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, ainsi que l'ensemble des décrets d'application,
- VU La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, ainsi que l'ensemble de ses décrets d'application,
- VU La délibération n°201206 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU Les périodes de fermeture au public de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault depuis le 14 mars 2020,
- CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de la délégation d'attributions au Président,

DECIDE

- DE PROCEDER À la suppression des échéances de prélèvement pour le paiement des abonnements annuels et trimestriels du Nautil à Pontault-Combault durant les fermetures publiques de l'équipement liées au confinement.
- PRÉCISE Que les échéances reprendront durant les périodes de réouverture de l'équipement.
- PRÉCISE Que les abonnés qui accèdent aux activités de l'Espace Forme durant le confinement dans le cadre du dispositif « Sport-Santé » ne sont pas concernés par la suppression des prélèvements.
- PRÉCISE Que la dépense est prévue au budget communautaire 2021.
- DIT Que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 06 mai 2021,

Document transmis à la Préfecture de Melun le 11 mai 2021

DECISION DU PRESIDENT

N°210524

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA DRAC ILE DE FRANCE DES PROJETS DES CONSERVATOIRES CLASSES – ANNEE 2021.

LE PRESIDENT,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,
- VU La délibération n°201206 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- CONSIDERANT Que la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France est susceptible de participer financièrement au fonctionnement du Conservatoire à rayonnement Départemental Val Maubuée sis à Noisiel et du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Michel-Slobo sis à Torcy, conservatoires classés par le Ministère de la Culture et de la Communication, pour l'année 2021,
- CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de la délégation d'attributions au Président,

DECIDE

- DE SOLLICITER Une subvention auprès de la DRAC Ile de France dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental Val Maubuée sis à Noisiel et du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Michel-Slobo sis à Torcy, conservatoires classés par le Ministère de la Culture et de la Communication, pour l'année 2020, et ce dans un objectif d'accompagner les projets des conservatoires classés.
- DE SIGNER Tout document afférent à ce dossier.
- DE PRECISER Que les crédits correspondants seront inscrits au budget communautaire.
- DIT Que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 12 mai 2021

Document transmis à la Préfecture de Melun le 28 mai 2021

DECISION DU PRESIDENT
N°210532

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS, DE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA MOBILITE ET DE DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 2334-42,
VU L'article 157 de la Loi de Finances 2018 portant institution de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL)
VU La délibération n°201206 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant délégation d'attributions au Président,

CONSIDÉRANT Que l'article 157 de la Loi de Finances pour 2018 institue une nouvelle dotation, dénommée « Dotation de soutien à l'investissement local »(DSIL) destinée au soutien aux projets des communes, des EPCI à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer.

CONSIDÉRANT Que les travaux de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructure en faveur de la mobilité et de développement écologique des territoires ci-après (la numérotation indique l'ordre de priorité) :

1. Projet de reconquête d'une friche polluée via le développement d'un lotissement industriel au cœur de la ZAI de Torcy. Le coût total des travaux est estimé à 6 490 517,44€ hors taxes, le montant de la DSIL sollicité est de 3 366 413,52€, soit 51,86% du coût hors taxe.
2. Création d'une continuité cyclable chemin du Sempin pour desservir la zone d'activité et un quartier de la commune de Chelles. Le coût total des travaux est estimé à 519 169,95€ hors taxes, le montant de la DSIL sollicité est de 415 335,96€, soit 80% du coût hors taxe.
3. Requalification des trottoirs rue de la briqueterie et un tronçon de la rue Valengelier à Chelles. Modification des trottoirs et mise en sens unique de la voie afin de créer des places de stationnement, mettre en place des bordures empêchant le stationnement sur les trottoirs et élargissement des trottoirs pour les rendre conforme aux règles d'accessibilité. Le coût total des travaux est estimé à 51 052,07€ hors taxes, le montant de la DSIL sollicité est de 40 841,66€, soit 80% du coût hors taxe.
4. Rénovation de passages piétons en pavés et de dallages granit Pôle Gare de Chelles et mise aux normes des quais côté sud. Le coût total des travaux est estimé à 185 130,10€ hors taxes, le montant de la DSIL sollicité est de 148 104,08€, soit 80% du coût hors taxe.
5. Rénovation des bornes de recharge électrique situées dans 6 Communes du territoire de Paris-Vallée de la Marne (Champs-sur-Marne, Noisiel, Lognes, Torcy, Emerainville, Croissy-Beaubourg), pour rendre leurs prises conformes au standard européen et les rendre accessibles à tous les véhicules électriques.

sont susceptibles d'être éligibles à la DSIL 2021

CONSIDÉRANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de cette délégation,

DECIDE

DE SOLLICITER Une aide financière auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2021.

DE SIGNER Tout document afférant à ce dossier.

DIT Que les crédits correspondants seront inscrits au budget communautaire.

DIT

Que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 21 mai 2021

Document transmis à la Préfecture de Melun le 21 mai 2021

DECISION DU PRESIDENT

N° 210539

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – BUDGET PRINCIPAL

LE PRESIDENT,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,
- VU La délibération n°201206 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU Le tableau des effectifs,
- CONSIDERANT La nécessité de répondre aux besoins recensés en matière de personnel, notamment pour correspondre aux mouvements sortants et entrants,
- CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de la délégation d'attributions au Président,

DECIDE

DE SUPPRIMER :

Filière Administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière Technique :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Filière Culturelle :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet

DE CREER :

Filière Administrative :

- 1 poste d'attaché à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

Filière Technique :

- 1 poste de technicien à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

Filière Culturelle :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet à raison de 32,50 % d'un temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet

DE FIXER

Le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Attaché	44	1		45
Adjoint administratif PPL 2 ^{ème} cl	39		1	38
Adjoint administratif	40	1		41
Technicien	17	1		18
Agent de maîtrise	22		1	21
Adjoint technique PPL 1 ^{ère} classe	27		1	26
Adjoint technique	76	1		77
PEA classe normale	56		1	55
AEA	41	1		42
Assistant de conservation du patr & des biblio PPL 2 ^{ème} cl	11		1	10
Assistant de conservation du patrimoine et des biblio.	6	1		7

DIT

Que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'Agglomération.

DIT

Que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 27 mai 2021

Document transmis à la Préfecture de Melun le 1^{er} juin 2021

DECISION DU PRESIDENT

N°210540

OBJET : CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES POUR L'ANNEE 2021

LE PRESIDENT,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,
- VU La délibération n°201206 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- CONSIDERANT La demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne par la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne en faveur de son Réseau des Conservatoires,
- CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de la délégation d'attributions au Président,

DECIDE

- DE SIGNER Une convention entre le Département de Seine-et-Marne, sis Hôtel du Département, 77010 Melun Cedex, et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne en faveur de son Réseau des Conservatoires, ainsi que tout document afférent y compris les avenants.
- DIT Que la convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et prendra fin après complète exécution des obligations de la Communauté d'agglomération.
- DIT Que le Département s'engage à verser une subvention d'un montant de 160 000 euros (cent soixante mille euros).
- DIT Que les recettes correspondantes seront imputées au budget de la Communauté d'Agglomération.
- DIT Que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 28 mai 2021

Document transmis à la Préfecture de Melun le 3 juin 2021

QUATRIEME PARTIE

ANNEXES

**RELEVÉ DES DÉCISIONS RELEVANT DE LA
DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT
DU 12 MARS 2021 AU 2 MAI 2021**

- 210311 Dossier de demande de subvention auprès de l'OFB dans le cadre de l'appel à projet "Atlas de la biodiversité communale"
- 210312 Modification n°2 au marché n°17015 relatif à la "Fusion du SIG dans un environnement compatible ESRI - Migration du serveur ESRI" avec la société 1SPATIAL France SAS
- 210313 Contrats de cession pour la programmation des spectacles du FOCUS DANSE du 27 mars 2021 au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
- 210314 Avenant n°1 au contrat d'intervention du 23 février 2021 avec Irène BONACINA, auteure illustratrice, pour deux rencontres-ateliers le mercredi 17 mars 2021 à 14h00 et à 15h30 à la médiathèque de la ferme du Buisson à Noisiel
- 210315 Avenant à la convention relative à l'octroi d'une aide à CDC Habitat Social pour l'opération de réhabilitation de 108 logements locatifs sociaux de la résidence Le Versant du Lac à Torcy
- 210316 Convention EPS avec l'Education Nationale relative à la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés dans le cadre des activités d'enseignement de la natation
- 210317 Renouvellement de l'adhésion à l'association "CHOOSE PARIS REGION" pour l'année 2021
- 210318 Renouvellement de l'adhésion à l'association "FRANCE ACTIVE" pour l'année 2021
- 210319 Renouvellement de l'adhésion à l'association "CAP DIGITAL PARIS REGION" pour l'année 2021
- 210320 Renouvellement de l'adhésion à l'association des villes universitaire de France (AVUF) pour l'année 2021
- 210321 Mise en œuvre du dispositif d'aides à l'habitat - demande d'aides présentées au Comité d'Examen réuni le 1^{er} mars 2021
- 210322 Contrat d'intervention avec Jean-Yves DE LEPINAY pour une conférence littéraire le 20 mars 2021 sur une plateforme à distance
- 210323 Demande de subvention au fonds régional du tourisme - Région Ile-de-France pour l'organisation de l'évènement Oxy'trail 2021
- 210324 Conventions de prestations formation, atelier et coaching individuel pour la direction du développement économique pour l'année 2021
- 210325 Modification n°1 au marché n°19056 - Maintenance et modernisation des appareils élévateurs : Ascenseurs, Monte-charges, EMPR (Elévateur de personnes à mobilité réduite) installées dans les bâtiments de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, avec la société A2A Alternatives ascenseurs
- 210326 Contrat de coréalisation du spectacle "Les dodos" avec l'EPCC LA FERME DU BUISSON et l'association du THEATRE DE CHELLES dans le cadre d'une programmation territoriale du 5 au 7 mars 2021 sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy
- 210327 Prise en charge des frais de déplacements pour M. Frédéric PASQUA dans le cadre de la captation vidéo du concert "MORE LIGHT" le 19 mars 2021 - Les passerelles, scène Paris-Vallée de la Marne
- 210328 Contrat de cession avec le centre chorégraphique national de Nantes pour la diffusion du spectacle "Pas au tableau" dans les établissements scolaires, dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 Les Passerelles, scène de Paris-Vallée de la Marne
- 210329 Contrat de cession avec l'association THEATRE DU FRACAS pour la programmation du spectacle "Le bonheur des uns" le 19 mars 2021 au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
- 210330 Prise en charge des frais de repas et de déplacement de M. Etienne ROLIN dans le cadre de la formation "Soundpainting" le mardi 30 mars 2021 à l'auditorium Nina-Simone à Pontault-Combault

- 210331 Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Lucie et ses amis" avec l'association ISSUE DE SECOURS pour une projection en ligne le samedi 3 avril 2021 sur la plateforme de visioconférence Zoom
- 210332 Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la gestion de la réserve naturelle régionale des îles de Chelles : 8^{ème} année de mise en œuvre du plan de gestion
- 210333 Contrat de maintenance du logiciel Aloes avec la Société Archimed
- 210334 Convention avec le CENTRE MARTENOT KLEBER pour l'intervention "Piano en collectif" les jeudi 25 et vendredi 26 mars 2021 à l'auditorium Jean Cocteau à Noisiel
- 210335 Contrat d'abonnement avec la Scic SA APIDAE TOURISME pour l'utilisation de la base de données touristiques APIDAE par l'Office de tourisme de Paris-Vallée de la Marne
- 210336 Convention d'occupation temporaire du domaine public avec Mme Simone PADONOU
- 210337 Modification n°1 au marché n°20-024 relatif à la télésurveillance, installation et maintenance des alarmes anti-intrusions et la vidéosurveillance dans les bâtiments intercommunaux de la CAPVM avec la société IDEX ENERGIES
- 210338 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour le festival "Par Has'ART 2021 - Festival des arts de la rue de Paris-Vallée de la Marne" - Année 2021 - 3^{ème} édition - du 29 juin au 8 juillet 2021
- 210339 Demande de subventions pour l'année 2021 auprès de la DRAC d'Ile-de-France pour deux aides à la "Résidence annuelle 2021" de la direction du spectacle vivant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne
- 210340 Prise en charge de nuitées supplémentaires liées aux représentations du spectacle "Pillowgraphics" le 29 octobre 2020 au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
- 210341 Contrat de services avec la société STUDIA DIGITAL pour l'exploitation externalisée, l'hébergement et la maintenance de la dématérialisation des factures fournisseurs avec la plate-forme Demabox
- 210342 Contrats de cession du spectacle "Hamlet" avec l'association LA COMPAGNIE DES DRAMATICULES pour une représentation le 1^{er} avril 2021 et du spectacle "Verte" avec l'EPCC ESPACE DES ARTS - SCENE NATIONALE CHALON SUR SAÔNE pour trois représentations les 15 et 17 mai 2021 au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
- 210401 Régie mixte pour les conservatoires à Pontault-Combault et Roissy en brie - modification de la décision du président n°160843 du 26 août 2016
- 210402 Convention de partenariat avec la ville d'Emerainville pour l'organisation de séances de "Bibliothèque de rue" du 17 juin au 1^{er} juillet 2021
- 210403 Convention d'accueil d'auteur avec Alexandra KOSZELYK, auteure pour deux ateliers d'écriture avec une classe de lycéens au lycée Gérard De Nerval à Noisiel jeudi 06 mai et jeudi 20 mai 2021 à 13H
- 210404 Convention avec le CREPS d'Ile-de-France pour l'organisation de stages pédagogiques dans le cadre de la formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la natation dans le réseau des piscines et au sein du Nautil à Pontault-Combault
- 210405 Mise à jour du tableau des effectifs - Budget principal
- 210406 Adoption du règlement du jeu concours "Deviens Speaker" de l'évènement OXY'TRAIL 2021
- 210407 Mise en œuvre du dispositif d'aide à l'Habitat. Demande d'aide présentée au Comité de Programmation réuni le 4 novembre 2020 : 3F Seine-et-Marne - Opération d'acquisition-amélioration de 149 logements locatifs sociaux sise Résidence La Frénaie à Roissy-en-Brie
- 210408 Avenants n°1 aux contrats de coproduction et de cession du spectacle "Incandescences" avec l'association MADANI COMPAGNIE et au contrat de cession du spectacle "Les naufragés" avec la SAS Le Centre International de Créations Théâtrales
- 210409 Mise à jour du tableau des effectifs - budget annexe activités aquatiques intercommunales
- 210410 Approbation du projet de Plan Alimentaire Territorial porté par EPAMARNE EPAFRANCE et de son plan de financement prévisionnel
- 210411 Convention de mise à disposition de données sociales de la CAF de Seine et Marne auprès de la CAPVM
- 210412 Contrat de coproduction avec la compagnie BANINGA pour la création du spectacle Utopia/Les Sauvages
- 210413 Convention avec la compagnie "Le 7 au soir" pour l'organisation et le financement d'intervention pédagogiques dans le cadre de la formation d'entrée à l'école supérieure de Théâtre

210414	Convention avec l'association Chant de balles pour l'intervention "Jonglerie musicale et instruments anciens" du 17 au 19 avril 2021 au conservatoires Jacques-Higelin à Chelles
210415	Définition des conditions d'occupation des locaux mis à disposition de la CAPVM par la Ferme du Buisson pour le déroulement d'un stage de théâtre
210416	Contrat de résidence avec l'association THEATRE SILVIA MONFORT pour la création du spectacle "J'attends que mes larmes viennent" dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 du pôle culturel Les Passerelles, scène de Paris-Vallée de la Marne, à Pontault-Combault
210417	Régie d'avances pour l'Oxytrail – Modification de la décision du Président n° 170113 du 13 janvier 2017
240418	Régie mixte pour les conservatoires à Pontault-Combault et Roissy en Brie - Modification de la décision du Président n° 160843 du 26 août 2016
210419	Régie d'avances pour le centre culturel Les Passerelles à Pontault-Combault - Modification de la décision n° 160265 du 29 février 2016
210420	Contrat de mise à disposition d'une exposition avec l'association HARD DECO pour la location d'une sélection d'originaux de CHEK, artiste, du 6 au 24 avril 2021 à la médiathèque de l'Arche Guédon à Torcy
210421	Contrat d'abonnement annuel pour les mises à jour du logiciel Régispectacle avec la société JLG SOFT
210422	Modification n°1 au marché n°20-011 relatif à la maintenance, l'assistance, les prestations annexes et la fourniture de modules/licences supplémentaires du progiciel « Droits de cités » avec la société OPERIS
210423	Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport dans le cadre du soutien aux centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques
210424	Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Vovinam Noisiel
210425	Dégrèvement de la surtaxe d'assainissement - Société CDC HABITAT SOCIAL - M. DESLANDES et M. MOHAMMAD
210426	Convention avec Monsieur Karl FIORINI pour un travail de composition et la création d'une vidéo diffusée sur la playlist YouTube des conservatoires dans le cadre de la "Dizaine de création"
210427	Avenant à la convention n°210334 avec le centre Martenot Kléber pour l'intervention "Piano en collectif" le jeudi 25 et le vendredi 26 mars 2021 à l'auditorium Jean-Cocteau à Noisiel
210428	Adoption du nouveau règlement de l'événement Oxy'Trail 2021 - Retrait de la décision n°210143 du 28 janvier 2021
210429	Convention de dispositif prévisionnel de secours entre la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne et l'association UMPS77 pour l'organisation de l'événement Oxy'Trail 2021 - Retrait de la décision n°210208 du 10 février 2021
210430	Demande de subvention à la Région IDF pour l'organisation de l'événement Oxy'Trail 2021 - Retrait de la décision n°210148 du 29 janvier 2021
210431	Demande de subvention au conseil départemental pour l'organisation de l'événement Oxy'Trail 2021 - Retrait de la décision n°210147 du 29 janvier 2021
210432	Convention de partenariat entre la CAPVM et la Société Fréquence-Running pour l'Oxy'Trail 2021
210433	Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne et l'Institut National de Podologie pour l'Oxy'Trail 2021
210434	Demande de subvention pour l'année 2021 auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France pour la mise en œuvre du projet informatique et numérique du réseau des médiathèques
210435	Modification n°1 au marché subséquent n°18-015-MS08 à des travaux d'aménagements divers en espaces verts, création d'un nouveau système de fontaine dans le parc des Charmettes à Torcy
210436	Contrat de coréalisation avec la Ferme du Buisson pour la programmation du spectacle « Dans la peau d'Hermione » de la compagnie For Happy People and Co les 4 et 6 mai 2021 en milieu scolaire
210437	Régie de recettes du Nautil à Pontault-Combault – Modification de la décision du Président n°160266
210438	Convention de partenariat avec la commune de Champs-sur-Marne, Service Solidarité et citoyenneté, pour le dépôt de documents en direction des retraités et des animations de quartiers

Dans le domaine de la commande publique, les décisions prises par le Président, dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT, ont été les suivantes :

Numéro de marché	Objet de la consultation	Procédure	Date de notification	Montant (€ HT)	Titulaire du marché et code postal
20-018	Travaux de pose et entretien de stores intérieur et extérieur ; de rideaux et de films solaires intérieur et extérieur pour les équipements de la CAPVM	MAPA	15/03/2021	Sans mini Maxi de 75 000€ HT par période	1er : ACDS 9-11 rue de Cangé 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE Siret : 492 793 435 00024 2ème : SODICLAIR Pontault 28140 NOTTONVILLE Siret : 343 228 987 00016
20-027	Travaux et entretien dans les bâtiments intercommunaux de la CAPVM Lot 1 : Gros œuvre – Menuiseries intérieures– Cloisonnement – Faux plafonds et Serrurerie - menuiseries extérieures	AOO	DECLARATION SANS SUITE 30/04	DECLARATION SANS SUITE 30/04	DECLARATION SANS SUITE 30/04
20-028	Travaux et entretien dans les bâtiments intercommunaux de la CAPVM Lot 2 : Electricité CFO (Courant fort) et CFA (Courant faible)	AOO	Notif : 21/04/2021 Prise d'effet : 21/04/2021	Sans mini Sans maxi	1ère position : ENTRA 102 bis rue Danielle Casanova 93306 AUBERVILLIERS 01 48 11 37 50 Siret : 542 036 207 00059 2ème : BALAS PA Rives de Seine 10/12 rue Pierre Nicolau 93583 SAINT OUEN 01 49 45 45 45 Siret : 562 077 792 00058
20-042	Etude visant à l'élaboration de la stratégie cyclable à l'échelle de la CAPVM	MAPA	22/03/2021	Partie Forfaitaire 46 400 € HT Partie à PU Sans mini Maxi de 15 000€ HT	EGIS VILLES ET TRANSPORTS 15 avenue du Centre CS20538 Guyancourt 78286 St QUENTIN EN YVELINES Siret : 493 334 429 00740
20001-MS004	Requalification de la rue de la Noyeraie et de la rue Cerneau à Pontault-Combault	MS	22/03/2021	Sans mini Avec maxi de 430'000 € HT	VTMTP (Mandataire) 13 avenue Descartes 94450 LIMEIL BREVANNES Siret : 438 646 291 00056 SCOP ALPHA TP (Cotraitant1) 9-11 rue du coq gaulois 77170 BRIE COMTE ROBERT PIAN ENTREPRISE (Cotraitant2) 6-8 rue Baltard 77410 CLAYE-SOUILLY
20-044	Maintenance et assistance logiciels ASTRE RH et GF et modules associés	MN	27/04/2021	Sans mini Sans maxi	INETUM SOFTWARE France (anciennement GFI) 145 boulevard Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN 04 99 61 90 61 Siret : 340 546 993 00320

**LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) DANS
LE CADRE DES CONVENTIONS D'ABATTEMENT DE LA TFPB**

----- 0 -----

BILAN 2020



BATIGÈRE
en ILE-DE-FRANCE



BILAN GUSP – 2020

d- La gestion urbaine et sociale de proximité - GUSP

d.1- La prorogation des conventions GUSP 2021-2022 :

La GUSP porte sur les enjeux de la propreté, de l'entretien et de la gestion des espaces publics et privés, d'accompagnement et de régulation des usages de ces différents espaces, mais également de mise à niveau de la qualité des services de proximité. Sa mise en œuvre opérationnelle repose sur la mobilisation des divers opérateurs, organismes HLM, copropriétés, associations de proximité, collectivités locales et des habitants.

Composante déterminante du projet de rénovation urbaine, la GUSP est indispensable à la pérennisation des investissements réalisés dans le quartier.

Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, à l'exclusion du QPV les deux parcs-Lizard, des actions partenariales dans le cadre de l'abattement de TFPB sont menées par les organismes HLM, en lien avec les communes dans les domaines de l'amélioration de l'entretien et de la tranquillité résidentielle, de l'émancipation citoyenne et du vivre ensemble.

L'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), visé par l'article 1388 bis du code général des impôts, modifié par l'article 181 de la loi de finances pour 2019, par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté et l'ordonnance n° 2019-770 du 17 juillet 2019 porte sur les patrimoines des bailleurs sociaux situés dans les Quartiers en Politique de la Ville (QPV).

Il est conditionné, par la mise en place par les organismes HLM, en concertation avec les communes, la CAPVM, l'Etat et les conseils citoyens, d'un programme de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pour le renforcement de la qualité urbaine, le renforcement du lien social, l'amélioration du cadre de vie, les actions de sécurité. Le financement du programme GUSP incombe aux bailleurs sociaux et porte comme le dispose l'article 1388 bis modifié du CGI sur « l'entretien et la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires ». Ces interventions sont destinées à assurer une égale qualité du service dans l'ensemble du patrimoine HLM.

Conformément à l'article 1388 bis du code général des impôts, modifié par l'article 181 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019, et l'article 7 de l'ordonnance n° 2019-770 du 17 juillet 2019, les conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB signées avec chaque bailleur, la CAPVM, les communes et l'Etat dans les quartiers en politique de la ville et annexées aux trois contrats de ville de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022. En effet, en raison de la prolongation de la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022, sous la forme d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés ajouté à ces précédentes contractualisations, l'abattement de 30% sur la TFPB des logements locatifs sociaux appartenant aux organismes HLM et situés dans les QPV a également vu sa durée prolongée.

Du fait de cette prorogation des contractualisations et de leurs annexes (dont les conventions objet de ce présent bilan), des travaux ont été engagés au dernier trimestre 2020 avec l'ensemble des parties signataires (les communes en politique de la ville, l'Etat, la CAPVM, les bailleurs sociaux) pour aboutir à la rédaction d'avenants, comme nouveau cadre de référence de l'abattement de la TFPB. Cet abattement continue de s'appliquer dans les mêmes conditions et les actions pouvant être financées dans le cadre de cet abattement restent identiques. Elles doivent relever des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité,
- Formation et soutien des personnels de proximité,
- Sur-entretien,
- Gestion des déchets et encombrants/épaves,
- Tranquillité résidentielle
- Concertation/sensibilisation des locataires,
- Animation, lien social et vivre ensemble,
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Au cours du dernier trimestre 2020, des démarches ont été engagées et ont abouti à la formalisation de sept avenants de prorogation de l'utilisation de l'abattement TFPB pour tenir compte de cette nouvelle échéance à 2022. Ces avenants ont été signés le 26 février 2021 et concernent :

1. la commune de Chelles et les deux bailleurs concernés: MC Habitat (pour le QPV Schweitzer-Laennec) et 1001 Vies Habitat (pour le QPV Grande Prairie) ;
2. la commune de Torcy avec les bailleurs CDC Habitat Social (pour les QPV de l'ArcheGuédon et le Mail), Batigère (pour le QPV de l'Arche Guédon) et Seqens (pour le QPV Le Mail) ;
3. la commune de Roissy en Brie et le bailleur CDC Habitat Social (pour le QPV La Renardière).

Par ailleurs, une nouvelle convention, non encore finalisée, est en cours d'élaboration avec la ville de Champs sur Marne, l'Etat (La Préfecture) et le bailleur social Habitat 77. Elle porte exclusivement sur des actions de sécurité (vidéo protection) à destination du QPV des Deux Parcs-Luzard à Champs sur Marne.

Ces avenants ont été travaillés à la lumière de nouvelles orientations préfectorales. Le Préfet de Seine et Marne recommande aux porteurs des projets GUSP, dans le cadre de l'abattement de TFPB, de privilégier, dans la mesure du possible, dans leur programme d'actions prévisionnel, les actions de sécurité pour un minimum de 40% des dépenses totales et la mise à disposition de locaux au sein des résidences pour favoriser la mise en place d'actions favorisant le lien social.

Ces avenants s'appuient également sur les diagnostics en marchant qui se sont déroulés en amont des bilans 2020.

Les travaux de concertation et des diagnostics en marchant partagés ont été engagés depuis septembre 2015 par La CAPVM, en association avec les services de l'Etat, les communes (Chelles, Torcy, Noisiel, Roissy en Brie), les conseils citoyens, les associations de locataires et les bailleurs sociaux concernés : CDC HABITAT (ex-OSICA), Marne et Chantier Habitat, 1001 vies Habitat (ex- Le Logement Francilien), France Habitation, Seqens (ex-Domaxis), Trois Moulins Habitat, Batigère sur les six quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce travail partenarial a abouti à la mise en place des programmes d'actions par quartier et par bailleur dans le cadre des démarches de Gestion Urbaine et sociale de Proximité (GUSP).

Le coût résiduel pour chaque bailleur des actions du programme doit être au moins égal à l'économie d'impôts générée par l'abattement.

De manière générale, l'élaboration du protocole d'engagements réciproques et renforcés pour 2020-2022 a permis de rappeler que les problématiques d'incivilité et de sécurisation des espaces, de délinquance, du vivre ensemble, de qualité du cadre de vie et du cadre bâti se posent de manière prégnante, à la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et son financement limité via la TFPB. Le contexte sanitaire, et les conséquences sociales et économiques de celui-ci ont mis en exergue de manière accrue l'intérêt de veiller à la bonne déclinaison des actions portées dans le cadre des GUSP par les bailleurs sociaux. Plus encore de ce fait, il convient de continuer à entreprendre des actions concrètes en faveur des habitants des QPV, dans le cadre de la GUSP pour lutter contre le repli des quartiers sur eux-mêmes, contre l'installation de toutes formes de comportements d'incivilité au profit d'actions de solidarité, source de lien social.

Conformément à l'article 1388 bis du Code Général des Impôts, **un bilan annuel** des actions est à réaliser et à consolider à plusieurs niveaux : par bailleur, par quartier et par commune.

Ainsi, au cours du 1^{er} trimestre 2021, la CAPVM a organisé 7 réunions du comité de suivi réunissant les communes, la CAPVM et les bailleurs sociaux concernés afin d'établir les bilans annuels GUSP pour 2020. L'Etat n'a pas pu être représenté. Les conseils citoyens actifs et/ou les associations de locataires (via les bailleurs sociaux) ont également été conviés afin d'apporter leur regard sur les actions déployées au sein de leur quartier. Toutefois, aucun conseils citoyens et aucune association de locataire n'a participé. Les bailleurs ont présenté leur programme d'actions réalisé sur l'année afin de le soumettre à l'appréciation et l'évaluation du comité technique et de suivi de la mise en œuvre de l'abattement de la TFPB.

Les bailleurs ont ainsi pu expliciter les éventuels écarts entre le prévisionnel et le réel en mettant leur bilan en perspective avec le contexte sanitaire de cette année 2020. De manière globale, les écarts restent relatifs et les bailleurs sociaux ont tenu pour l'essentiel les engagements financiers annoncés.

De surcroît ces résultats doivent être nuancés car bien que le prévisionnel ne soit pas toujours atteint, il convient de souligner que les dépenses valorisées peuvent avoir malgré tout atteint le maximum de l'abattement réglementairement autorisé. De plus, certains bailleurs signalent que le programme d'actions inscrites dans les tableaux TFPB ne correspond pas à l'exhaustivité des interventions réellement accomplies en faveur des habitants des quartiers et des actions non mentionnées seraient valorisables. Enfin, le budget prévisionnel a pu être revu en cours d'année pour tenir compte de l'évolution de la situation de son patrimoine et pour coller au plus près des besoins des habitants. Ainsi, les écarts observés s'expliqueraient par des changements de stratégies et de priorités.

Pour les bailleurs dont les dépenses engagées au titre des actions réalisées sont plus favorables financièrement et dépassent le prévisionnel établi par les bailleurs, la ventilation entre les différents axes a pu être modulée par rapport au prévisionnel entraînant des glissements entre certains postes de dépenses (le renforcement d'une action ayant pu se produire au détriment d'une autre initialement programmée).

- **Les comités techniques de suivi ont validé l'ensemble des bilans annuels.**

Comme susmentionné, l'abattement de 30% de leur imposition sur la TFPB pour les patrimoines situés en QPV, permet aux bailleurs de financer des actions mises en place au profit des locataires pour améliorer leur cadre de vie et leur quotidien. Il s'agit d'une aide communale accordée aux organismes. Il est indispensable que cette collaboration soit garantie au travers d'une gestion concertée de ces contreparties financières afin d'aboutir à des programmes respectueux des objectifs et responsabilités de chacun. L'objectif est de créer une synergie positive au profit des habitants et des territoires. Ce travail doit permettre également une mise en articulation et un renforcement de la cohérence des actions menées par les différents acteurs intervenant au profit de la vie dans les quartiers. Dans la négative et en l'absence d'une utilisation rationnelle de cette enveloppe résultant de l'abattement, la commune reste libre de dénoncer la convention.

Par courrier daté du 29 mai 2017 adressé à M Le Président de la CAPVM et par courrier daté du 30 mai 2017, adressé à Mme la sous-Préfète chargée de la politique de la ville, le maire de Noisiel a mis fin à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB avec TMH et France Habitation. L'année 2018 a été ainsi la dernière année pour la mise en œuvre de la convention liant les deux bailleurs sociaux, l'Etat la ville de Noisiel et la CAPVM.

d-2. Bilan Technique et Financier GUSP – 2020

Les bilans annuels Techniques et financiers des GUSP dans les QPV de la CAPVM sont déclinés par territoire : Nord, Centre et Sud de l'agglomération

I- Territoire Nord - Commune de Chelles :

Les deux conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB, pour les deux quartiers en politique de la ville « Grande Prairie » et « Schweitzer Laennec » de Chelles, annexées au contrat de ville de l'ex-CAMC et au protocole d'engagements réciproques et renforcés, ont été conclues, le 14 septembre 2016, entre les deux bailleurs sociaux, Marne et Chantereine Habitat et 1001 Vies Habitat, la commune de Chelles, la CAPVM et l'Etat, pour une période triennale 2016-2018. Elles ont été prorogées par un premier avenant jusqu'au terme du contrat de ville à 2020 et un second avenant pour 2021 et 2022 a été signé le 26 février 2021.

- **QPV Schweitzer-Laennec**

Bailleur : Marne et Chantereine Habitat (MCH)

A l'échelle du quartier le diagnostic en marchant établi en 2020 met en évidence :

- l'enjeu de l'amélioration du cadre de vie pour continuer à maintenir la propreté des espaces publics et des espaces résidentiels, les problématiques d'hygiène, de propreté, d'incivilité et de sécurisation des espaces pour lutter contre la délinquance, la dégradation des espaces, du mobilier urbain, éviter les squats ;

- la nécessité d'inclure les habitants dans la concertation et la sensibilisation contre les incivilités et l'adégradation du cadre de vie et du cadre bâti ;
- la nécessité de travailler en amont et avec une communication adéquate avec le centre social qui a une connaissance fine et experte de l'environnement social du quartier ;
- un niveau des impayés des locataires important mais suivi ; une baisse de mobilisation et un défaut de représentativité du conseil citoyen ;
- un accompagnement social à renforcer en lien avec les services sociaux et les acteurs publics/associatifs, vecteurs d'intégration et de cohésion sociale ;
- la mise à disposition par le bailleur MC Habitat d'un local associatif, nommé « Le Lien » favorisant le développement du partenariat sur le territoire, des permanences seront effectuées avec la présence du centre social Marcel Dalens.

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privés et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...). Les immeubles et les extérieurs des résidences nécessitent un entretien renforcé que le bailleur réalise (présence de débris et de tags, actes de vandalisme, création de passages sauvages). Le bailleur s'organise pour assurer la bonne tenue de la résidence et la propreté des lieux.
- 2 : La sécurisation et l'amélioration des stationnements (ventouse) et des zones confidentielles qui attirent les squats.
- 3 : La gestion des déchets et encombrants (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées).
- 4 : La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée.
- 5 : les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre-soi et le repli sur soi.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

Le bailleur a réalisé des actions dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 148 784€ dont 102 045€ ont été valorisés. Son objectif prévisionnel était de 194 370€.

Le montant de l'abattement attendu est donc de 102 045 €.

MC Habitat	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
Shweitzer Laennec	194 370 €	148 784 €	102 045 €	102 045 €

BILAN 2020 PAR AXE :

Le bailleur valorise :

- 1 action au titre de l'axe «renforcement de la présence du personnel de proximité», correspondant au recrutement d'un agent de proximité qui soutient le gardien dans les démarches administratives des sollicitations des locataires (dépenses valorisées : 14 106 euros) ;

=> la présence de ces personnels est indispensable à la réactivité des interventions de maintenance et pour résoudre les divers dysfonctionnements du quotidien ; d'autant que le site est très étendu, que les demandes des locataires sont particulièrement élevées sur ce site et que de nombreux troubles de voisinage doivent être gérés (problèmes de communication entre familles avec la présence de familles parfois implantées depuis longtemps sur le quartier). Les agressions et conflits ont augmenté durant l'année et en raison de la crise de la Covid-19. Le dépôt de plainte par les gardiens n'est pas aisé par peur des représailles. Le bailleur regrette de ne pas pouvoir se substituer à ses employés.

- Pas d'action au titre de l'axe « formation et soutien des personnels de proximité » ;

- 2 actions pour le « sur-entretien » en faveur du renforcement du nettoyage et des réparations d'équipements vandalisés (dépenses valorisées : 57 052 euros) ;

=> Elles sont nécessaires au maintien du cadre de vie et la qualité des prestations est suivie afin d'apporter rapidement les correctifs. Les prestations supplémentaires permettent également de pérenniser les apports de la réhabilitation de 2017.

- 1 action pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » (dépenses valorisées : 1 578 euros) ;

=> Prestation assurée 1 fois par mois par une association d'insertion et complétée par des actions de sensibilisations auprès des locataires. Malgré la pédagogie du bailleur, les dépôts sauvages persistent d'où un renforcement des actions de gestion des encombrants.

- 1 action au titre de la « tranquillité résidentielle » sur l'analyse des besoins de vidéoprotection et d'installation de caméras (dépenses valorisées : 8 158 euros) ;

=> Projet engagé en 2020 qui sera poursuivi en 2021. Les installations ont été faites en coordination avec la ville et la police nationale et à des lieux stratégiques pour prévenir les actes de délinquance notamment et toute dégradation des dispositifs. La vidéoprotection apporte un sentiment de sécurité et garantit un cadre de vie serein. Une convention est en cours pour permettre l'accès au CSU des images des caméras de la résidence.

Le bailleur note une baisse des actes de vandalisme depuis le démarrage du plan d'action TFPB et consécutivement à la réhabilitation. Certaines zones de trafics subsistent.

- Pas d'action au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » ;

=> 1 action non réalisée du fait de la crise sanitaire.

- 1 action pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à la mise à disposition de locaux au profit d'associations pour favoriser le lien social et 1 action non réalisée du fait de la crise sanitaire (dépenses valorisées : 6 300 euros) ;

=> le bailleur a maintenu le lien avec l'amicale des locataires malgré le contexte mais les actions de nettoyage avec les enfants et de fleurissement n'ont pu se faire.

- 1 action relevant de l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » en faveur de la sécurisation (changement du système d'interphonie au profit d'un procédé moins coûteux en cas de dégradation, renforcement des éclairages) et pour lutter contre le stationnement sauvage avec l'installation de plots anti-stationnement (dépenses valorisées : 14 851 euros).

En outre, le bailleur fait état des éléments suivants :

- taux de satisfaction de 87% pour 2020 correspondant au même taux que 2019. Il est relevé un taux de satisfaction en hausse sur le nettoyage des abords de la résidence.

- impayés de loyers qui ont fortement augmenté à l'issue du 1er confinement mais la situation a été rétablie (passage de 7% à 2 % actuellement) Un gros travail de suivi est effectué par des gardiens formés intervenant en binôme.

- **QPV Grande Prairie**

Bailleur : 1001 Vies Habitat

A l'échelle du quartier le diagnostic en marchant établi en 2020 met en évidence :

- l'enjeu de l'amélioration du cadre de vie pour continuer à maintenir la propreté des espaces publics et des espaces résidentiels, les problématiques d'hygiène, de propreté, d'incivilité et de sécurisation des espaces pour lutter contre la délinquance, la dégradation des espaces, du mobilier urbain, éviter les squats ;
- la nécessité d'inclure les habitants dans la concertation et la sensibilisation contre les incivilités et la dégradation du cadre de vie et du cadre bâti ;
- la nécessité de travailler en amont et avec une communication adéquate avec la maison de quartier qui a une connaissance fine et experte de l'environnement social du quartier ;
- le bailleur note l'absence d'amicale de locataire ce qui peut engendrer un manque de fluidité dans la communication avec les locataires.
- la problématique du stationnement et des accès au quartier. Des copropriétés qui se tournent le dos et enfermés sur elles-mêmes nécessitant une prise en charge (plan de sauvegarde et de réhabilitation) ;
- l'utilité d'un projet de développement et de restructuration urbaine à l'échelle de l'entrée sud-ouest de Chelles incluant la Grande Prairie permettrait de redéployer les infrastructures et les accès ;
- une entrée de ville de Chelles en cours de requalification favorisant la mutation du bâti ; des problèmes de circulation automobile et de stationnement, des espaces extérieurs peu qualitatifs ; un entretien difficile à maintenir des voiries ; un découpage foncier complexe ; un quartier bien doté en équipements ; des résidences introverties ; un marché immobilier à valeur faible; des grands ménages jeunes, actifs et familiaux ; une part importante de primo-accédant ; des ménages locataires fragiles malgré la faiblesse des niveaux de loyer, des ménages aux ressources modeste ;
- un peuplement hétérogène à l'échelle du QPV, en situation de risque de fragilisation qui impacte fortement les capacités de financement des familles et qui pèse sur les ambitions des projets de réhabilitation qui sont en discussion dans les copropriétés, dans le cadre de l'ANAH.
- les projets de réhabilitation de la résidence 1001 Vies habitat sont depuis quelques années en gestation et en difficulté d'émergence ;
- un niveau des impayés des locataires important mais suivi ; une baisse de mobilisation et un défaut de représentativité du conseil syndical ; une gestion difficile des deux copropriétés ;
- un accompagnement social à renforcer en lien avec les services sociaux et les acteurs publics/associatifs, vecteurs d'intégration et de cohésion sociale.

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...). Les extérieurs des résidences nécessitent un entretien renforcé (présence de débris et de tags en pieds d'immeubles, (jets d'ordures et d'encombrants par les fenêtres, actes de vandalisme, création de passages sauvages). Les barreaudages donnant sur l'aire de jeux subissent des dégradations.

- 2 : La sécurisation et l'amélioration des stationnements et des zones confidentielles qui attirent les squats,
 - 3 : La gestion des déchets et encombrants (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles),
 - 4 : La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée en orientant les tâches principalement vers de l'administratif et la surveillance du patrimoine,
 - 5 : Les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.
 - 5 : Des copropriétés, voisine du bailleur 1001 vies habitat qui se tournent le dos et enfermées sur elles-mêmes nécessitant une prise en charge (plan de sauvegarde et de réhabilitation) :
- o un peuplement hétérogène en risque de fragilisation qui impacte fortement les capacités de financement des familles et qui pèse sur les ambitions de travaux de réhabilitation ;
- o Un niveau des impayés des locataires important mais suivi ; une baisse de mobilisation et un défaut de représentativité du conseil syndical ; une gestion difficile des deux copropriétés;
 - o Un accompagnement social à renforcer, en lien avec les services sociaux et les acteurs publics/associatifs, vecteurs d'intégration et de cohésion social ;
 - o L'utilité d'un projet de développement et de restructuration urbaine à l'échelle de l'entrée sud-ouest de Chelles incluant la Grande Prairie permettrait de redéployer les infrastructures et les accès.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

Le bailleur a réalisé des actions dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 124 129 € dont 52 316 € ont été valorisés. Son objectif prévisionnel était de 63 976 €.

Le montant de l'abattement attendu est de 51 622 € afin de respecter le plafond réglementaire. Ce résultat démontre un engagement supplémentaire de la part du bailleur.

1001 Vies Habitat	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
Grande Prairie	63 976 €	124 129 €	52 316 €	51 622 €

Taux de valorisation :

6 actions sur les 9 dont les dépenses ont été valorisées, ont un taux de valorisation de 100 %. 1 est valorisée à 47 % (le reste de la quote-part restant du droit commun et non de la sur-gestion du fait du classement de la résidence en QPV) - 2 à 50 % (représentant la part de l'action ayant profité aux locataires de la résidence du QPV).

BILAN 2020 PAR AXE :

Le bailleur valorise :

- 2 actions au titre de l'axe « renforcement de la présence du personnel de proximité », correspondant au renforcement du gardiennage et à la valorisation du salaire de la chargée de mission DSU (dépenses valorisées : 28 633 euros) ;

- Pas d'action au titre de l'axe «formation et soutien des personnels de proximité» ;

- 3 actions pour le « sur-entretien » correspondant aux désinfections de logements en raison de punaises de lit, enlèvement de tags dans les parties communes et locaux des ordures ménagères et pour le remplacement et la réparation d'équipements vandalisés indispensable au maintien de la sécurité et du bon fonctionnement de l'immeuble (dépenses valorisées : 5 565 euros) ;

=> l'éradication des punaises de lit devrait être à la charge des locataires. Toutefois, le bailleur souhaite circonscrire l'ampleur de la propagation en gardant la gestion des procédures, d'autant que les locataires n'ont pas toujours les moyens d'agir ou ne se signalent pas. Aucune action préventive ne peut être mise en place, le bailleur tente néanmoins d'accompagner les résidents pour la bonne application des protocoles suivant la désinfection par des professionnels. L'ARS serait saisie du dossier pour la région IDF particulièrement touchée, la problématique devenant un enjeu de santé publique. A l'inverse d'autres bailleurs, 1001 Vies habitat ne constate pas de baisse des tags dans les parties communes de ses résidences.

- Pas d'action pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » ;

=> Les interventions sont nécessaires mais englobées dans un contrat global avec un prestataire en charge également des ordures ménagères. Des enlèvements exceptionnels correspondant à des facturations supplémentaires peuvent être valorisés mais aucune prestation complémentaire n'a été signalée sur l'année 2020. Le bailleur ne relève pas de difficultés avec les épaves. Le stationnement est problématique sur le secteur et les parkings loués sont précieux. Ainsi, les propriétaires d'épaves sont facilement identifiables et cela est dissuasif.

- 1 action au titre de la « tranquillité résidentielle » matérialisée par la pose de portes blindées anti-squat des appartements vacants (dépenses valorisées : 1676 euros) ;

=> Pas de dépenses de vidéoprotection sur 2020, elles ont été intégrées à l'abattement 2019. Une convention avec le CSU de Chelles a été passée et permet la transmission des images en direct. Le bailleur ne signale pas de sur-gestion en lien avec des réparations de caméras.

- Pas d'action au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » ;

=> Aucune demande effectuée par l'amicale des locataires en raison du contexte sanitaire.

- 2 actions pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à une manifestation coportée avec le centre social (installation d'une ferme pédagogique) et à la valorisation du salaire d'une conseillère en économie sociale et familiale qui est intervenue pour garder le lien avec les personnes vulnérables durant la période de confinement (phoning à destination des + de 65 ans), (dépenses valorisées : 10958 euros) ;

=> les subventions aux associations et chantiers d'insertions des jeunes initialement programmés n'ont pu être réalisés du fait de la crise sanitaire.

- 1 action relevant de l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » et portant sur la remise en état de 12 logements (dépenses valorisées : 5 484 euros).

II- Territoire Centre – Communes de Torcy, Noisiel, Champs sur Marne :

Les quatre conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB, pour les deux quartiers en politique de la ville «Arche Guédon» et « Le Mail» de Torcy, annexées au contrat de ville de l'ex-Val-Maubué et au protocole d'engagements réciproques et renforcés, ont été conclues, le 14 septembre 2016, entre les bailleurs sociaux, CDC-Habitat, Batigere et Seqens , la commune de Torcy, la CAPVMet l'Etat, pour une période triennale 2016-2018. Elles ont été prorogées par un 1^{er} avenant jusqu'au terme du contrat de ville à 2020 et un second avenant pour 2021 et 2022 a été signé le 26 février 2021.

Priorités d'intervention :

Sur ce territoire centre, les différents diagnostics en marchant ont permis d'identifier des dysfonctionnements malgré une amélioration tangible sur le plan de la propreté urbaine, la gestion des espaces publics et la tranquillité résidentielle, déployée par les acteurs.

- Actions volontaristes afin de maintenir la propreté et la sécurité des lieux ;
 - Soutien à la coordination des initiatives des acteurs pour maintenir le lien social dans les quartiers ;
 - Les projets urbains de l'Arche Guédon (et des Deux parcs Lizard) sont l'occasion d'impliquer les habitants et de favoriser le dialogue des acteurs ;
 - Mobilisation et responsabilisation affaiblies des habitants pour préserver et améliorer le cadre de vie ;
 - Incivilités, dépôts sauvages d'encombrants sur l'espace public en pied d'immeubles ;
 - Parkings dégradés, stationnements « sauvages », ainsi que présence d'épaves régulières dans les quartiers ;
 - Espaces extérieurs (voiries, trottoirs, stationnements, éclairage...) privatifs (ASL) et à usage public, dégradés et non adaptés aux usages actuels ;
 - Présence de tags répétée ; boîtes aux lettres souvent vandalisées ;
 - Tranquillité résidentielle : sécurisation des résidences, amélioration des éclairages des espaces à usage public et privé, interventions sur les incivilités liées au stationnement et à l'occupation des espaces publics : Propreté du quartier – gestion des ordures ménagères et encombrants à organiser ;
 - La problématique de la domanialité pour gérer les espaces commun, l'éclairage nécessite d'organiser les structures ASL, AFUL ; clarification des espaces de copropriétés. (Poursuite dans le cadre de la rénovation urbaine, du travail en vue de la dissolution de l'ASL regroupant les copropriétés privés et le bailleur CDC HABITAT SOCIAL).
- **QPV Arche Guédon, Le Mail**

CDC HABITAT (les mêmes priorités d'intervention pour les 2 QPV, Arche-Guédon, Le Mail) Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1- La tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...),
- 2- La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics sources de violences urbaines,
- 3- La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles)
- 4- La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée,
- 5- Les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

CDC Habitat	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
Arche Guédon	91 400 €	81 486 €	61 140 €	53 231 €
Le Mail	126 750 €	101 276 €	67 872 €	55 508 €

Taux de valorisation :

- Arche Guédon : 2 actions à 50%, 10 actions à 100%
- Le Mail : 11 actions à 100% - 1 action à 90% - 1 action à 55% - 1 action à 50% - 1 action à 5%

Le bailleur CDC HABITAT a engagé des dépenses réelles inférieures à celles initialement prévues sans que cet écart soit significatif. On relève un écart de 10,8% et 20% en moins par rapport au prévisionnel. Toutefois, CDC HABITAT SOCIAL signale que le programme d'actions inscrites dans les tableaux TFPB ne correspond pas à l'exhaustivité des interventions du bailleur en faveur des habitants des quartiers. D'autres actions non mentionnées seraient valorisables. Par ailleurs, le budget prévisionnel a pu être revu en cours d'année pour tenir compte de l'évolution de la situation de son patrimoine et pour coller au plus près des besoins des habitants. Ainsi, les écarts observés s'expliqueraient par des changements de stratégies et de priorités.

BILAN 2020 PAR AXE ET PAR QPV :

- **QPV Le Mail :**

Le bailleur valorise :

- 3 actions au titre de l'axe «renforcement de la présence du personnel de proximité», correspondant à la participation des salaires des agents de développement social urbain, du référent sécurité et du coordonnateur de gestion de proximité (dépenses valorisées : 24 762 euros) ;
- 1 action au titre de l'axe «formation et soutien des personnels de proximité», destinée aux prises en charge des personnels victimes d'agressions verbales et/ou physiques ; (dépenses valorisées : 135 euros au titre du forfait dédié à la prestation de gestion juridique et administrative des dossiers de prise en charge)
- 2 actions pour le « sur-entretien », essentiellement pour le remplacement de biens vandalisés (dépenses valorisées : 3 357 euros) ;

=> Le bailleur et la ville notent la baisse des actions en faveur de l'enlèvement des tags et graffitis qui tendent à disparaître.

- 2 actions pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » avec d'une part, une action d'amélioration des locaux destinés à la collecte des déchets et d'autre part, la valorisation du forfait attribué au prestataire en charge de la collecte des papiers et détritiques (dépenses valorisées : 19 808 euros);

=> Le levier permettant de mettre fin à ces usages et pratiques de dépôts sauvages, de détritiques jetés par les fenêtres reste à organiser : l'éducation des jeunes enfants et adolescents par la sensibilisation et la mobilisation en lien avec les écoles, les associations, continuer les actions de propreté et d'hygiène...

Ces difficultés seraient la conséquence de comportements des locataires mais aussi de copropriétés voisines ou d'entreprises extérieures au quartier qui se débarrassent égoïstement de leurs

encombrants et déchets sur l'espace public ou les domaines privés voisins. Des actions de sensibilisation au profit des adultes sur la propreté ont été menées et des locaux dédiés au dépôt des encombrants ont été expérimentés sans succès. Des réflexions de sensibilisation des enfants en association avec l'école, le conseil citoyen, les associations de proximité pourraient être envisagées.

- 2 actions au titre de la « tranquillité résidentielle » en lien avec le contrat de vidéosurveillance et une étude d'analyse des besoins en surveillance - projet d'installation visant notamment à éviter l'implantation de trafics (dépenses valorisées : 3000 euros) ;

=> Le bailleur attache une importance toute particulière à toutes les actions permettant d'éviter le squat de dealers au sein de son patrimoine. Il assure une présence de proximité pour agir rapidement et décourager les implantations au sein de son patrimoine. Le sujet de la résidentialisation est aussi posé pour assurer la tranquillité résidentielle. Cette solution n'est pas efficace, selon le bailleur, au regard de l'étendue des espaces concernés. Les jeunes se fabriquent des passages sauvages en détruisant les clôtures, et les accès verrouillés pour toute personne étrangère.

- 2 actions au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » (dépenses valorisées : 4 330 euros) ;

=> L'enquête de satisfaction 2020 est très positive avec 80 % de locataires satisfaits, ce qui serait dû en partie aux réhabilitations des résidences.

- 1 action pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à la minoration de loyers en faveur d'associations (dépenses valorisées : 203 euros);

- 2 actions pour l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » - actions de renforcement de la signalétique des résidences, sécurisation des accès et remplacement de portes (dépenses valorisées : 12 277 euros).

- **QPV L'Arche Guédon :**

Le bailleur valorise :

- 3 actions au titre de l'axe «renforcement de la présence du personnel de proximité» (dépenses valorisées : 30 436 euros), 1 action au titre de l'axe « formation et soutien des personnels de proximité » (dépenses valorisées : 180 euros),

1 action pour «l'animation, le lien social, le vivre ensemble» (dépenses valorisées : 948 euros) ;

=> correspondant aux mêmes actions que celles déployées sur le QPV du Mail

- 1 action pour le « sur-entretien » en faveur de la réparation de portes vandalisées (dépensesvalorisées : 1 349 euros) ;

- 1 action pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » relative à la collecte des papierset détritrus (dépenses valorisées : 5 794 euros) ;

- Pas d'action au titre de la « tranquillité résidentielle » ;

- 2 actions au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » (dépenses valorisées : 4 374euros) ;

- 3 actions pour l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » correspondant à des actions sur les éclairages, la sécurisation et la remise en état de logements (dépenses valorisées : 18 059 euros).

=> CDC HABITAT SOCIAL souhaite maintenir un niveau de propreté de l'environnement et un niveau de qualité de ses appartements corrects afin de rendre ses résidences attractives et permettre davantage de mixité.

- **QPV Arche Guedon**

BATIGERE (QPV Arche Guédon)

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : la tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilité dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privés et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...), la présence de tags, boîtes aux lettres souvent vandalisées etc... ;
- 2 : la sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines ;
- 3 : la gestion des déchets et encombrants / épaves (dépôt sauvage d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) ;
- 4 : la présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée ;
- 5 : les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

Dans le cadre de la convention relative à l'utilisation de la TFPB, le bailleur a réalisé des actions pour un montant total de 12 933 €. Son objectif prévisionnel était de 13 455 €.

Batigere	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
ARCHE GUEDON	13 455 €	12 933 €	12 933 €	Non bénéficiaire de l'abattement

Taux de valorisation :

L'ensemble des dépenses engagées sont valorisées à hauteur de 100 %.

BILAN 2020 PAR AXE :

Les actions valorisées par le bailleur relèvent de l'axe « sur-entretien ». Le bilan 2020 de BATIGERE fait état de 3 actions valorisées en faveur du renforcement du nettoyage, de l'enlèvement des tags et graffitis et des réparations d'équipements vandalisés (dépenses valorisées : 12 933 euros).

Le renforcement du nettoyage est assuré depuis 2018 par une association d'insertion et qui a en charge notamment tous les abords de la résidence. Le bailleur a également fait appel à cette structure de manière ponctuelle pour l'enlèvement des encombrants et le nettoyage de logements remis en location. Les sommes engagées à ce titre sont également de l'ordre de 8000 euros sans être valorisées. La convention entre BATIGERE et la structure permet une grande réactivité et garantit un maintien du cadre de vie et de la propreté des extérieurs.

Les tags et graffitis (en baisse) sont principalement constatés au sein des bâtiments de l'allée des enfants, tout comme les actes de vandalisme des équipements. En 2020, les réparations ont concerné principalement les serrureries, les portes et accès aux halls. Des actions de remise en peinture des murs et sols ont aussi été effectuées.

Des actions liées à la tranquillité résidentielle sont mises en place par le bailleur sans être valorisées.

L'action de soutien au conseil citoyen (dépense programmée de 500 euros) n'a pas été réalisée en raison du contexte sanitaire. De la même manière, des tentatives d'actions de sensibilisation des locataires (entre les confinements) ont avorté.

- **QPV Le Mail**
SEQENS (QPV le Mail)

Des constats et des problématiques ont été identifiés lors du diagnostic en marchant réalisé en octobre 2020. Ils ont trait à :

- la complexité du site (rue du Moulin à Eau et Square Neptune) due au défaut de rétrocession, à la superposition de structures de gestion : espaces publics et privés non différenciés avec des incidences sur le fonctionnement du quartier ;
- la problématique du stationnement dans un quartier enclavé et l'absence de commerces de proximité ;
- le nécessaire travail en continu sur le raffermissement du lien social : en s'appuyant sur des structures sociales de proximité de qualité ;
- la restauration de la tranquillité résidentielle et urbaine aux abords de la résidence sur Baudelaire.

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) (Encombrants récurrents sur les espaces extérieurs de Baudelaire et Neptune)
- 2 : La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...), (Dalle square Neptune à aménager car trop minérale ; Entretien et aménagement du jardin square Neptune ; trottoirs dangereux et arbres à abattre promenade croix Saint Maur...)
- 3 : La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines (parking 2ème sous-sol squatté à Baudelaire ; Calorifuge inexistant par endroit et câble électrique pendant dans le parking souterrain square Neptune)
- 4 : La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée
- 5 : les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

Le bailleur a réalisé des actions dans de cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 70.782,72€. Son objectif prévisionnel était de 60 695,16 €.

Le montant de l'abattement attendu est donc de 48.500 € afin de respecter le plafond réglementaire. Ce résultat démontre un engagement supplémentaire de la part du bailleur. Cet engagement est par ailleurs apprécié par la commune.

Sequens	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
Le Mail	60 695,16 €	70 782,00 €	70 782,00 €	48 500,00 €

Taux de valorisation :

L'ensemble des actions présentées sont valorisées à 100%.

BILAN 2020 PAR AXE :

Le bailleur valorise :

- 1 action au titre de l'axe «renforcement de la présence du personnel de proximité», correspondant à la participation de l'agent de développement social urbain aux instances (dépenses valorisées : 1 410 euros) ;
- Pas d'action au titre de l'axe «formation et soutien des personnels de proximité» ;
- Pas d'action pour le « sur-entretien » ;
- 1 action était programmée pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves» pour un montant de 1910 euros et correspondant à la sensibilisation des locataires à la propreté ;

=> La sensibilisation des locataires à la gestion des déchets et au tri n'a pas pu se faire en 2020 en raison des mesures liées à la crise sanitaire. D'un commun accord avec la commune, le bailleur reporte cette action sur 2021. Les modalités seront revues afin de permettre sa réalisation même si le contexte sanitaire devait perdurer (porte-à-porte en remplacement de réunions collectives). Les difficultés liées aux encombrants et à la gestion des déchets perdurent sur le quartier. Une réflexion sera menée pour faire de la pédagogie autour de ce sujet (porte à porte / Ambassadeurs du tri...).

- 3 actions au titre de la « tranquillité résidentielle » ayant permis les installations des dispositifs suivants : LED - Détecteurs de présence – Vidéosurveillance et optimisation des contrôles d'accès avec un recours à une technologie plus sophistiquée permettant la désactivation informatique des badges égarées (dépenses valorisées : 35 544,41 euros) ;

=> Actions en faveur de la prévention des actes de délinquance, de l'amélioration de la sécurité dans les parties communes et de la sécurisation des parkings. Ces objectifs sont couplés à des objectifs de développement durable (économies d'énergie). Le bailleur vise aussi à limiter les stationnements sauvages sur les voiries.

- Pas d'action au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » ;
- 7 actions pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à diverses actions orientées vers le jardin et autour du vélo (local à vélo et réparations), une intervention des Beaux-Arts a été appréciée par les habitants et la venue des artistes permet de changer l'image du quartier à l'extérieur. Ce type d'actions avait déjà été réalisé sur les années précédentes avec des retours également positifs des locataires. Une réappropriation de l'espace par les habitants du QPV est observée grâce à ces actions.

2 actions sont reportées du fait de la crise sanitaire mais ces actions ont été budgétisées et une partie des crédits engagés pour le temps investi pour les amorces des projets. (dépenses valorisées : 33 828,31 euros);

- Pas d'action relevant de l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service ».

La qualité du partenariat bailleur/commune est notée et contribue à la résolution des problèmes de manière réactive. Cette réactivité est également due à la stabilité des équipes du bailleur et à sa maîtrise de son patrimoine.

Il est fait le constat que la rapidité d'action de Seqens et ses anticipations permettent d'éviter certains conflits.

III- Territoire Sud - Commune de Roissy en Brie :

La convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB, pour le quartier en politique de la ville « la Renardière » de Roissy en Brie, annexée au contrat de ville de l'ex-CABF et au protocole d'engagements réciproques et renforcés, a été conclue, le 14 septembre 2016, entre le bailleur social, CDC HABITAT, la commune de Roissy en Brie, la CAPVM et l'Etat, pour une période triennal 2016-2018. Elle a été prorogée par avenant signé le 14 mai 2018 jusqu'au terme du contrat de ville à 2020 et un second avenant pour 2021 et 2022 a été signé le 16 février 2021.

QPV – La Renardière

CDC HABITAT

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles).

La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...).

- 2 : La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines.

- 3 : La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée.

- 4 : La bonne tenue de la résidence et une bonne gestion par le bailleur CDC Habitat social à préserver.

- 5 : L'aménagement d'un jardin partagé avec le conseil citoyen et le bailleur CDC-Habitat au sein de la résidence à préserver qui milite en faveur du soutien aux gestes eco-responsables.

- 6 : La mobilisation du conseil citoyen pour apporter son aide et son accompagnement à la réalisation des tests Covid19 pour les résidents, entre septembre et octobre 2020.

- 7 : Les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence et qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

CDC Habitat	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
La Renardière	279 550 €	259 156 €	186 039 €	161 667 €

Le bailleur CDC HABITAT a engagé des dépenses réelles inférieures à celles initialement prévues sans que cet écart soit significatif, d'autant que les dépenses valorisées sont supérieures au plafond de l'abattement maximum autorisé.

CDC HABITAT SOCIAL signale en outre que le programme d'actions inscrites dans les tableaux TFPB ne correspond pas à l'exhaustivité des interventions du bailleur en faveur des habitants des quartiers. D'autres actions non mentionnées seraient valorisables.

Les dépenses valorisées le sont à 100% à l'exception de 3 dont la valorisation représente 90%, 24 et 27 %.

BILAN 2020 PAR AXE :

Le bailleur valorise :

- 3 actions au titre de l'axe «renforcement de la présence du personnel de proximité», correspondant à la participation des salaires des agents de développement social urbain, du référent sécurité et du coordonnateur de gestion de proximité (dépenses valorisées : 59 935 euros) ;
- 1 action au titre de l'axe «formation et soutien des personnels de proximité», (dépenses valorisées : 2 835 euros) ;
- 3 actions pour le « sur-entretien », essentiellement pour le remplacement de biens vandalisés (dépenses valorisées : 16 866 euros) ;
- 3 actions (dont deux ont été valorisées) pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » (dépenses valorisées : 15 000 euros);

=> la gestion des encombrants représente une part importante des dépenses réelles engagées sur cet axe mais le bailleur a fait le choix de ne valoriser que 24 % de cette somme. Il indique que son engagement en la matière est fort afin de préserver un environnement propre, notamment pour faire face aux pièces laissées sur le quartier à la suite de pratique de mécanique sauvage.

- 1 actions au titre de la « tranquillité résidentielle » (dépenses valorisées : 65 698 euros) ;

=> il s'agit de couvrir la 1^{ère} vague d'installation (et de réparation) des dispositifs de vidéoprotection au sein des parties communes des bâtiments. La seconde vague interviendra en 2021.

- 2 actions au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » (dépenses valorisées : 7 135euros) ;

=> Le bailleur a soutenu les actions d'animation du jardin partagé, les actions de sensibilisation à la réparation de vélos et l'animation de ressourcerie éphémère.

- 2 actions pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à la minoration de loyers en faveur d'associations (dépenses valorisées : 10 147 euros) ;

=> Ces dépenses ont contribué à l'organisation de moments festifs organisés par le Conseil citoyen et à la venue d'une ferme itinérante sur le quartier.

- 2 actions (dont 1 seule valorisée) pour l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service »(dépenses valorisées : 8 423 euros).

BILAN-EVALUATION ANNUEL 2020 DES TROIS CONTRATS DE VILLE DE LA CAPVM

RAPPORT

BILAN – EVALUATION 2020

DES TROIS CONTRATS DE VILLES DE LA CA-PVM

ET DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENT RENFORCE ET

RECIPROQUE

CONTRAT DE VILLE – TERRITOIRE NORD (Chelles)

CONTRAT DE VILLE – TERRITOIRE CENTRE
(Torcy, Noisiel, Champs/Marne)

CONTRAT DE VILLE – TERRITOIRE SUD (Roissy en Brie)

Mars 2021

PREAMBULE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit qu'un «*débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programme de nature à améliorer cette situation*».

Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport. *Le présent rapport a ainsi pour vocation de soumettre au débat les éléments de bilan de la CA Paris Vallée de la Marne et des communes concernées en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il rappelle les principales orientations du Contrat de Ville, présente l'évolution de la situation des quartiers prioritaires, retrace les actions menées sous la forme d'un bilan annuel, détermine des perspectives d'évolution et certaines pistes d'amélioration au regard de l'évaluation des résultats obtenus et des moyens mobilisés.*

Ces éléments seront portés à la connaissance de l'ensemble des signataires du Contrat de ville dans le cadre de leurs travaux de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville.

Il n'est pas aisé de s'atteler à dresser une « évaluation globale » de la politique de la ville tant elle est transversale, intégrant l'ensemble des politiques publiques dans son champs d'actions. La Cour des comptes, après avoir capitalisé différents travaux qu'elle a entrepris dans ce domaine, explique dans son rapport d'évaluation sur l'attractivité des quartiers prioritaire (décembre, 2020), pourquoi il est **difficile de dresser une évaluation globale de la politique de la ville**. Elle fait le constat que « **la politique de la ville, qui suscite de très fortes attentes et mobilise des dépenses importantes, ne peut pas être évaluée dans sa globalité. Cette impossibilité résulte de la largeur de son champ d'intervention, de ses objectifs évolutifs, souvent peu chiffrés et non hiérarchisés, et, plus généralement, du caractère inaccessible, voire de l'absence, de données permettant de mesurer à partir de « cohortes statistiques » cohérentes si les objectifs visés ont été atteints dans la durée.** »

Ainsi, plutôt qu'une évaluation globale, le présent rapport s'attèle à établir le bilan et l'évaluation de chaque thématique spécifique des contrats de ville, en interrogeant leurs objectifs et les résultats auxquels elles sont parvenue. Elle permet d'apprécier si les diverses actions publiques contribuent véritablement à réduire les phénomènes de disparité et d'inégalité entre territoires, les situations de pauvreté et d'exclusion, l'évitement de ces quartiers et, plus globalement, s'ils en améliorent, ou non, l'image auprès de leurs habitants et de l'extérieur.

Pour mener à bien ce bilan, cette évaluation par thématique et permettre ainsi de nourrir les débat entre élus, il est proposé de procéder pour ce rapport 2020 du protocole d'engagements renforcés et réciproques des trois Contrat de Ville de la CA Paris Vallée de la Marne, à la collecte des avis et des bilans suivant :

- Recueil du bilan de la CAPVM et de l'Etat
- Recueil du bilan et des avis établis par les villes en politique de la ville ;
- Recueil du bilan des GUSP TFPB établis par les bailleurs concernés ;
- Recueil du bilan et de l'avis des conseils citoyens en exercice sur le territoire ;

Le rapport annuel doit décliner annuellement la mise en œuvre du Protocole d'engagements renforcés et réciproques ajouté aux trois contrats de ville au titre de leur prorogation, conformément au décret N° 2015-1118 du 03 septembre 2015. A ce titre :

- il rappelle les principales orientations des contrats de ville prorogés.
- Il donne à voir l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires. Il devra porter sur la situation sociale, économique, urbaine, environnementales et son évolution dans les territoires en

QPV. Il analysera de manière croisée, interactive et rétroactive, les différentes thématiques en politique de la ville en s'appuyant sur les données autant quantitatives que qualitatives.

- Il retracer les actions menées au bénéfice de leurs habitants, sur les piliers cohésion sociale, emploi-développement économique, cadre de vie-renouvellement urbain, mobilités, à travers les initiatives impulsées dans le cadre de l'appel à projet spécifique, politique de la ville (BOP 147) de l'Etat et les actions inscrites dans le cadres des différents dispositifs de droit commun.
- Il recueillir l'ensemble des contributions des différents partenaires, les villes, les services déconcentrés de l'Etat, les bailleurs sociaux, les Conseils citoyens, les associations porteuses de projets et d'actions...
- présenter l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain ;
- spécifier les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Le bilan et l'évaluation 2020 porteront sur les différentes thématiques suivantes de la politique de la ville :

- ✓ *Thématique 1* : Education et réussite éducative
- ✓ *Thématique 2* : cohésion sociale, discrimination et accès aux droits
- ✓ *Thématique 3* : Santé et accès aux soins
- ✓ *Thématique 4* : Rayonnement culturel, Loisirs, Sports.
- ✓ *Thématique 5* : Emploi, insertion professionnelle,
- ✓ *Thématiques6* : Inclusion numérique et développement économique
- ✓ *Thématique 7* : Cadre de vie, GUSP, Renouvellement Urbain, Habitat
- ✓ *Thématique 8* : Mobilités

Ainsi que sur les orientations transversales suivantes :

- Favoriser l'égalité hommes femmes
- Encourager la citoyenneté, la participation et le vivre ensemble au titre de la cohésion sociale et urbaine
- Repenser la place de la jeunesse
- Assurer la prévention primaire de la radicalisation

Il s'agit, pour chaque thématique d'apprécier :

- la pertinence des actions et des projets en fonction des enjeux et des problématiques identifiés (est-ce bien ce qu'il fallait faire ?)
- la cohérence des objectifs au regard des moyens mobilisés, humains, techniques et financiers (est-ce comme cela qu'il fallait faire ?)
- l'efficacité des moyens d'actions (humains, techniques, financiers) mis en œuvre au regard des résultats obtenus (a-t-on optimisé les moyens au regard des résultats obtenus et des objectifs atteints ?)

L'objectif étant :

- d'établir et d'asseoir un bilan et une évaluation partagé et prospectif des projets et des actions conduites par les différents partenaires dans les QPV et les périmètres de veille active.
- d'évaluer les effets leviers, l'impact des actions conduites au titre des contrats de villes et du protocole d'engagements renforcés et réciproque
- de qualifier et de préciser, via l'évaluation des actions menées dans le cadre des contrats de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques les intentions et les objectifs de 2020,
- d'optimiser la conduite en continu des actions et des projets

- de porter un jugement d'ensemble sur la gouvernance et la pertinence des démarches locales et de leurs modalités de mise en œuvre.

Le rapport devra être soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires.

POUR RAPPEL,

L'année 2019...Le PERR

*... l'année 2019 était marquée par l'élaboration du **Protocole d'engagement Renforcés et Réciproques Etat – CAPVM – Communes en Politique de la Ville 2020 - 2022 (PERR).***

Dès la fin 2018 – début 2019, plusieurs textes règlementaires ont incité à l'actualisation des contrats de ville, dans la perspective de leur prorogation jusqu'en 2022, dans le cadre d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR). Par sa dynamique partenariale qu'elle a suscitée, cette démarche a constitué un temps fort de l'animation territoriale conduite en 2019. A l'issue des différentes rencontres et échanges au sein du comité de pilotage du PERR, une vision d'un plan d'actions rénové s'est dégagé avec des orientations et des thèmes émergents forts et transversaux, fondé sur le pacte de Dijon et les 40 mesures de l'Etat en faveur de la politique de la ville.

Le PERR comprend un diagnostic et une évaluation à mi-parcours ainsi qu'un plan d'actions partenariales.

L'année 2020...au cœur de la pandémie de la Covid 19

Elle constitue la première année de la mise en œuvre du PERR.

2020 est une année marquée par la crise sanitaire conséquence de la pandémie du coronavirus qui a gelé l'activité économique, sociale à l'échelle de la planète. Ce coup d'arrêt brusque de l'activité humaine, rythmé par les périodes de confinement successives, sur toute l'année, ont durement impacté les territoires et les populations vulnérables, davantage fragilisés et précarisés : progression du chômage, baisse des ressources et des revenus, montée des violences urbaines. L'appel à la solidarité à l'échelle nationale a nécessité des efforts considérables pour maintenir la vie sociale, le vivre ensemble, l'aide aux jeunes et aux familles démunies et en grande difficulté dans les quartiers en QPV, notamment. Des projets de développement social urbain programmés en 2020 n'ont pu se concrétiser ni se déployer et ont été décalés et reportés.

- **Configuration du Territoire Paris Vallée de la Marne et ses contrats de ville**

Située en porte d'entrée est de la métropole capitale, la Communauté d'agglomération est un territoire de 96 km² et 225 706 habitants (*INSEE – population 2019*). Il regroupe les douze communes de Chelles, Pontault-Combault, Champs-sur-Marne, Torcy, Roissy-en-Brie, Noisiel, Lognes, Vaires-sur-Marne, Emerainville, Courtry, Brou-sur-Chantereine et Croissy-Beaubourg.

La communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne est née de la fusion des trois ex-CA du Val Maubuée, de Marne et Chantereine et de la Brie Francilienne.

QPV Grande Prairie- 1001 VIES HABITAT



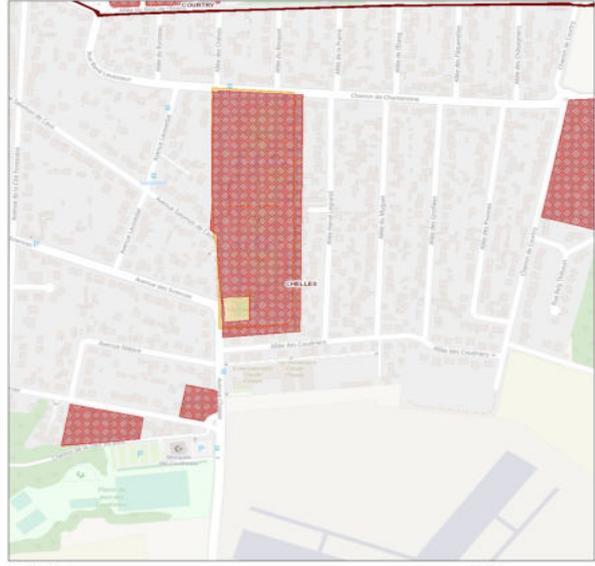
mars 23, 2021
 ■ Bailleur social
 ■ Quartier de Vieille Active
 ■ Quartier Politique de la Ville
 ■ Quartier Politique de la Ville

0 0,05 0,1 0,2 m
 0 0,075 0,15 0,3 km

© 2020 satellite data pour © 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine
 Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA

Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA | © 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine | © 2020 satellite data pour ©

QPV Schweitzer- Laennec - MCHABITAT



mars 23, 2021
 ■ Bailleur social
 ■ Quartier de Vieille Active
 ■ Quartier Politique de la Ville
 ■ Quartier Politique de la Ville

0 0,05 0,1 0,2 m
 0 0,075 0,15 0,3 km

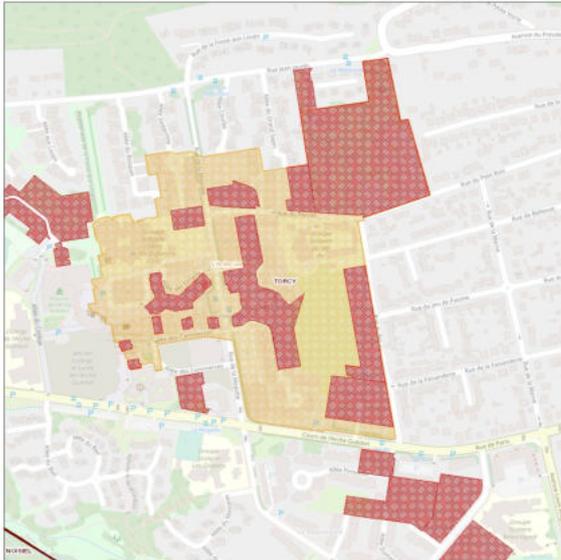
© 2020 satellite data pour © 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine
 Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA

Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA | © 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine | © 2020 satellite data pour ©

QPV GRANDE PRAIRIE

QPV SCHWEITZER-LAENNEC

QPV Arche Guedon - CDC HABITAT_BATIGERE



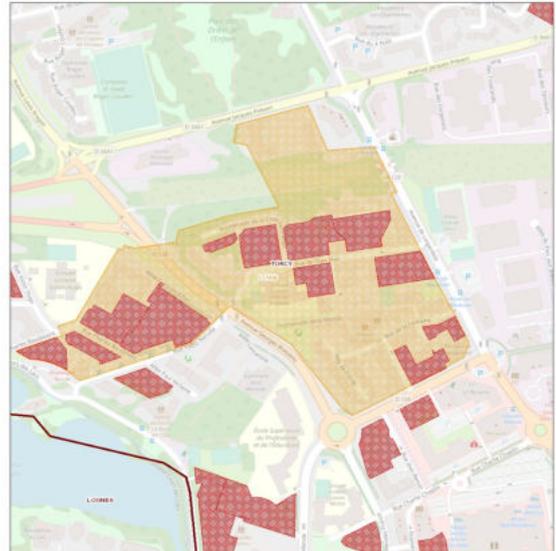
mars 23, 2021
 ■ Bailleur social
 ■ Quartier de Vieille Active
 ■ Quartier Politique de la Ville
 ■ Quartier Politique de la Ville

0 0,05 0,1 0,2 m
 0 0,075 0,15 0,3 km

© 2020 satellite data pour © 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine
 Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA

Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA | © 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine | © 2020 satellite data pour ©

QPV Le Mail - CDC HABITAT_SEQENS



mars 23, 2021
 ■ Bailleur social
 ■ Quartier de Vieille Active
 ■ Quartier Politique de la Ville
 ■ Quartier Politique de la Ville

0 0,05 0,1 0,2 m
 0 0,075 0,15 0,3 km

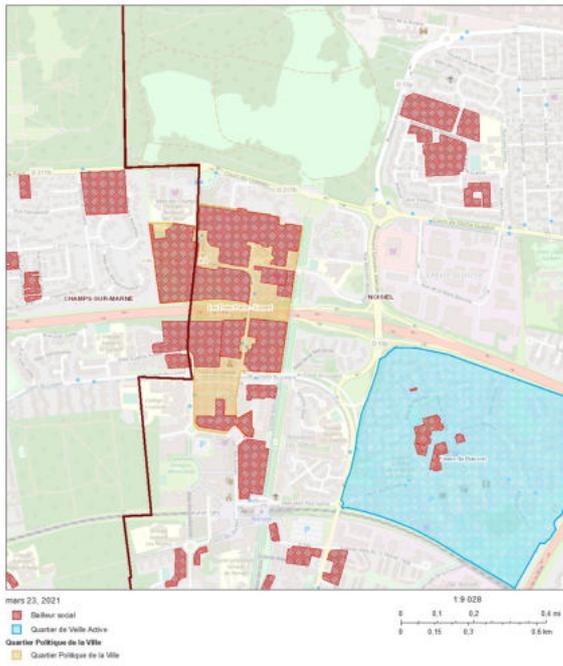
© 2020 satellite data pour © 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine
 Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA

Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA | © 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine | © 2020 satellite data pour ©

QPV ARCHE GUEDON

QPV LE MAIL

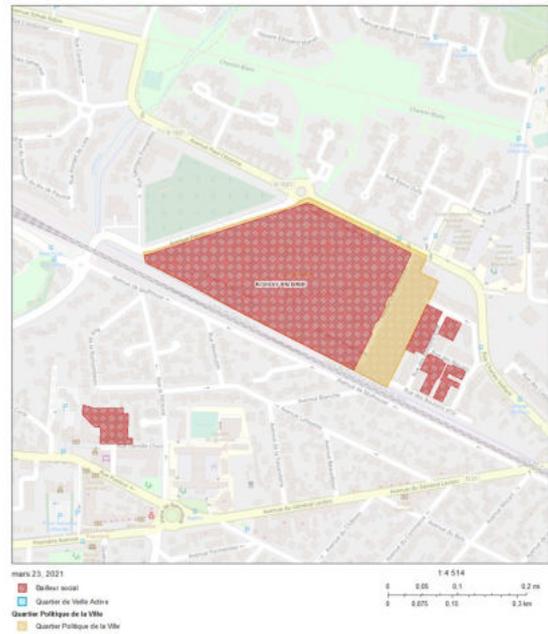
QPV Les Deux Parcs-Luzard - SEQENS-HABITAT77_TMH



© 2021 satellite data provider
© 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine
Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA

Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA | © 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine | © 2021 satellite data provider

QPV La Renardiere - CDC HABITAT SOCIAL



© 2021 satellite data provider
© 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine
Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA

Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA | © 2019 Agglomération Paris - Ville de la Seine | © 2021 satellite data provider

QPV LES DEUX PARCS LUZARD

QPV LA RENARDIERE

I- LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DES CONTRATS DE VILLE ET LES PROJETS DE TERRITOIRE QUI ONT DETERMINE LEUR ELABORATION

Les trois ex-CA avec chacune son contrat de ville nouvelle génération, composent les trois ensembles territoriaux de Paris Vallée de la Marne :

- Le territoire Nord (ex-CAMC) et son contrat de ville signé le 24/06/2015, dispose de deux quartiers prioritaires de la politique de la ville : les QPV « Grande Prairie » et « Schweitzer Laennec » à Chelles.
- Le territoire centre (ex-CAVM) et son contrat de ville signé le 10 septembre 2015. Il dispose de trois quartiers prioritaires de la politique de la ville : les QPV « Arche Guédon » et « Le Mail » à Torcy et « Les Deux Parcs-Luzard » à Noisiel et Champs sur Marne
- Le territoire sud (ex-CABF) et son contrat de ville signé le 11 septembre 2015. Il dispose d'un quartier prioritaire de la politique de la ville : le QPV de la Renardière à Roissy en Brie

Format des 3 contrats de ville de la CA PVM

Territoire Nord Ex- Marne et Chantereine	Territoire Sud Ex-Brie Francilienne	Territoire Centre Ex-Val Maubuée
Contrat de ville signé le 24/06/2015 organisé en 4 feuillets : 1- Diagnostic territorial synthétique, Orientations et programme 2- Annexes 3- Programme d'actions détaillé 4- Signatures	Convention-cadre fixant des orientations : signée le 11/09/2015 Convention de programmation 2015/2020 signé le .novembre 2016	Convention-cadre fixant des orientations et donnant des exemples d'actions pouvant être mises en œuvre. Pas de convention thématique fixant un plan d'action, par thématique.

1. Les objectifs des trois contrats de ville

1. Le Territoire Nord – Contrat de ville ex-CAMC

2 QPV à Chelles : Grande Prairie – Schweitzer-Laennec

Le contrat de ville nouvelle génération du territoire centre (ex-Marne et Chantereine) de Paris-Vallée de la Marne, 2015-2020, signé le 24/06/2015, s'est donné pour ambition :

1. D'intégrer les deux quartiers en politique de la ville dans la dynamique locale socio-économique et urbaine du territoire en garantissant notamment l'accès des services publics, le rayonnement culturel et l'insertion par l'emploi à l'adresse des jeunes.
2. De favoriser la réussite éducative et l'intégration culturelle et éducative des populations
3. De favoriser les valeurs républicaines
4. **Une attention particulière** relative à **la promotion de la qualité du cadre de vie**, des aménagements urbains et de réhabilitation de l'habitat, dans le cadre du pilier « cadre de vie-Habitat-Renouvellement Urbain », ont été mis en avant permettant d'assurer un développement social urbain plus harmonieux et plus intégré des deux quartiers.

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

PILIER COHESION SOCIALE

- Favoriser la réussite éducative
- Rendre aux parents leur place de premiers éducateurs
- Développer les dispositifs d'accompagnement des migrants étrangers
- Favoriser l'accès aux soins
- Développer les projets culturels

PILIER VALEURS REPUBLICAINES ET CITOYENNETE

- Informer la population sur les droits et principes républicains, et les dispositifs d'accompagnements spécifiques
- Développer la sensibilité citoyenne de la population
- Apporter de l'échange social et de la convivialité dans l'espace public en pied d'immeuble
- Développer les dispositifs d'accompagnement socio-linguistiques des migrants étrangers
- Maintenir et renforcer les relais entre les institutions publiques et les habitants
- Conforter et encourager l'implication citoyenne
- Améliorer le rapport des habitants avec le système démocratique
- Développer la vie associative locale et de proximité pour favoriser l'engagement citoyen
- Renforcer les moyens de prévention des risques sociologiques et sociétaux
- Développer le dialogue et le partage des savoirs et de la connaissance interreligieuse et interculturelle
- Etablir un dialogue entre les services de Police et les habitants des quartiers
- Lutter contre les phénomènes « communautaristes »
- Valoriser l'identité des quartiers

PILIER HABITAT – CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- Développer l'échange social et la convivialité dans l'espace public au cœur des quartiers et recréer du lien avec les habitants des quartiers élargis et les institutions
- Prévenir et lutter contre les incivilités
- prévenir et lutter contre la délinquance

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- Développer les actions sociolinguistiques en vue de l'insertion professionnelle
- Agir sur la population sans qualification et sans diplôme

2. Le Territoire Centre – Contrat de ville ex-CAVM

2QPV à Torcy : Arche-Guedon – Le Mail

1 QPV à Noisiel – Champs- sur- Marne : Les Deux Parcs-Luzard

Le contrat de ville nouvelle génération du territoire centre (ex- Val Maubuée) de Paris-Vallée de la Marne, 2015-2020, signé le 10 septembre 2015, a mis en avant la volonté de favoriser la cohésion sociale et territoriale, en s'appuyant sur 3 ambitions majeures :

- Réduire les écarts de situation entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération à travers une stratégie intercommunale en faveur des habitants des quartiers, en conservant une vigilance sur l'ensemble du territoire ;
- Préparer et soutenir la dynamique de renouvellement urbain engagée dans plusieurs quartiers prioritaires;
- Faire de la mixité sociale un enjeu fort pour enrayer le phénomène de spécialisation territoriale.

Trois chantiers sont investis par le Contrat de Ville

- Tirer parti du dynamisme économique du Val Maubuée pour l'emploi local
- Accompagner les populations dans les changements urbains : bien habiter et vivre ensemble dans les quartiers
- Renforcer l'action culturelle pour favoriser le lien social dans les quartiers et au-delà

Quatre enjeux partenariaux centraux qui exigent le renforcement de la logique collective et une forte mobilisation du droit commun :

- La mixité sociale et le peuplement sur le territoire
- La réussite éducative de tous les enfants et les jeunes du Val Maubuée
- L'accès à la santé pour tous
- La prévention et la sécurité sur le territoire intercommunal

	Pilier Développement économique et Emploi	Pilier Habitat et cadre de vie	Pilier Cohésion sociale
Chantiers	Tirer parti du dynamisme économique du Val Maubuée pour l'emploi local	Accompagner les populations dans les changements urbains – Bien habiter et vivre ensemble dans les quartiers	Renforcer l'action culturelle pour favoriser le lien social dans les quartiers et au-delà
Enjeux partenariaux		La mixité sociale et le peuplement sur le territoire > La réussite éducative de tous les enfants et les jeunes	L'accès à la santé pour tous > La prévention et la sécurité sur le territoire intercommunal
Priorités transversales > La jeunesse > L'égalité Homme-femme > La lutte contre les discriminations			

La Rénovation Urbaine dans les QPV de l'Arche Guedon et des Deux Parcs

Malgré l'attention portée à la conception de ces quartiers pionniers de la ville nouvelle, la concurrence d'autres pôles plus attractifs, le vieillissement du cadre bâti, l'usage inapproprié de certains espaces et un centre commercial en obsolescence, ont entraîné au fil des années des dysfonctionnements urbains importants.

Sur le territoire du Val Maubuée, 2 quartiers ont été retenus comme Quartier d'Intérêt Régional (QIR), pouvant faire l'objet d'un soutien financier de l'ANRU ;

- Les deux Parcs, quartier en QPV à cheval sur les communes de Champs-sur-Marne et de Noisiel
- L'Arche Guédon à Torcy, quartier en QPV.

Dans le prolongement du Contrat de Ville, ces deux quartiers, intégrés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville et labellisés Quartier Politique de la Ville (QPV), sont donc naturellement inscrits dans le cadre d'un protocole communautaire de préfiguration des futurs projets de renouvellement urbain. Le diagnostic territorial élaboré dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, à l'échelle du territoire centre de paris vallée de la marne, montre combien l'effet levier du renouvellement urbain et les enjeux qu'il met en avant sur le plan économique, social et environnemental sont à construire et à renforcer en tant qu'assise et moteur de développement pour accompagner l'évolution vertueuse des quartiers et notamment les quartiers défavorisés.

L'objectif de rénovation du parc logements implique deux défis pour le chantier « mieux habiter » les quartiers prioritaires.

- Une intervention conjointe des acteurs privés et publics du territoire sur l'espace et le bâti afin d'améliorer la vie de quartier et l'attractivité des quartiers ;
- Des actions d'accompagnement des publics précaires ou en cours de précarisation (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées, etc.) identifiés par les acteurs locaux.



Plan de situation des deux projets NPNRU : L'Arche Guédon (Torcy) et Les Deux parcs Lizard (Noisiel/Champs/marne)

3. Le Territoire Sud – Contrat de ville ex-CABF

1 QPV à Roissy en Brie : La Renardière

Le contrat de ville nouvelle génération du territoire sud (ex-Brie Francilienne) de Paris-Vallée de la Marne, 2015-2020, signé le 11 septembre 2015, s'est donné pour ambition :

- De renforcer la cohésion sociale et la démocratie locale
- D'agir en faveur de la santé et de la réussite éducative
- D'agir sur les leviers d'insertion
- De prévenir les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique

Les Orientations du Projet de Territoire de Roissy en Brie

Renforcement de la démocratie locale
La jeunesse : actrice de la ville et du Développement Durable
Les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion, Dynamisme et diversification du tssu économique local
Les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion
L'aménagement du territoire dans une logique de développement durable
La solidarité envers les habitants les plus fragiles
Le renforcement et le maintien de la cohésion sociale
Politique de santé sur le territoire
La responsabilité sociale
L'amélioration de l'efficacité de l'action publique
La gestion responsable du patrimoine bâti
La préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie

- Les objectifs retenus par le contrat de ville

AXE 1 Accompagner les Parcours afin de prévenir les

Priorité 1	Agir en faveur de la Réussite éducative	8 actions
Priorité 2	Promouvoir la santé et le bien-être	11 actions
Priorité 3	Soutenir la fonction parentale	5 actions

ruptures

AXE 2 : Mieux vivre son habitation

AXE 3 : Agir sur les leviers de l'insertion

Priorité 1	Mieux connaître l'offre et la demande d'emploi sur le territoire pour un meilleur partage de l'information afin de développer les compétences des habitants les plus vulnérables	8 actions
Priorité 2	Impliquer les employeurs, les branches professionnelles pour améliorer la qualification et l'accès à l'emploi des publics du quartier	4 actions

Priorité 1	Favoriser la vie sociale et citoyenne	8 actions
Priorité 2	Promouvoir des actions artistiques, culturelles, sportives et de loisirs	12 actions
Priorité 3	Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique	10 actions
Priorité 4	Mieux vivre son logement et son cadre de vie en impliquant particulièrement le conseil citoyen	12 actions

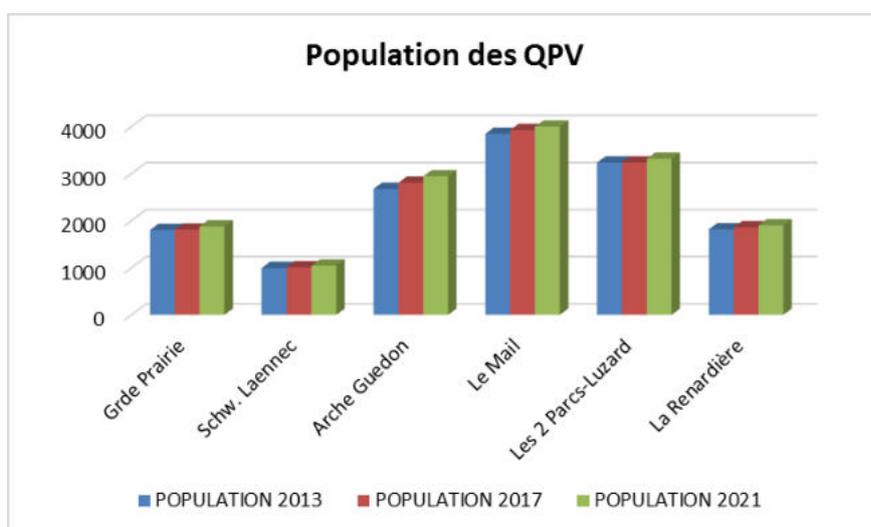
II- L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

I- POPULATION, REVENU, NIVEAU DE VIE, EMPLOI

La situation socio-économique des habitants des quartiers en politique de la ville

1. Population des QPV ses caractéristiques et son poids dans l'agglomération

Sur le plan démographique, les quartiers en QPV de la CA-PVM, représentaient **environ 14380** habitants selon les résultats de l'INSEE 2013, sur les 220000 habitants de la communauté, sans compter les habitants des « périmètres de veille active » autour des QPV auxquels il faut ajouter les autres « périmètres de veille active » à Lognes (la Maillère Malvoisine ; le Segrais) à Emairinville (le Clos d'Emery), à Champs sur Marne (le Ru de Nesles Nord ; le Bois de Grâce) et à Noisiel (la ferme du Buisson). En 2017, une sensible progression de la population des QPV avait permis d'estimer celle-ci à environ **14658 habitants dans le cadre du bilan à mi-parcours des contrats de ville**. En 2021, en s'appuyant sur les mêmes taux de croissance annuelle, la population des QPV est estimée à **15104 habitants**



Utilisation de la formule démographique : $P_n = P_{n'}(1+c)^{n-n'}$; avec

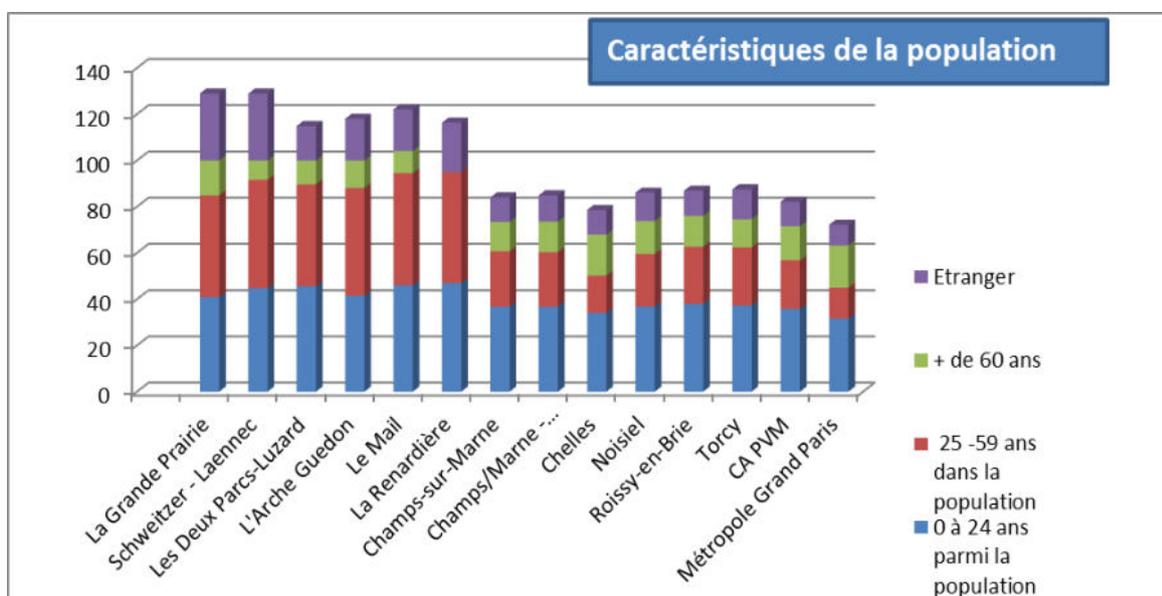
- P_n : population future à calculer (2017, 2021)
- $P_{n'}$: Population de référence (2013)
- $n-n'$: Différence d'années (2017-2013 = 4 ans // 2021-2013 = 8 ans)
- c : taux de croissance annuel

	Tx croissance/an	2013	2017 (estimation)	2021 (estimation)
La Grande Prairie	0,53% (0,4%)	1803 hab	1813 hab	1881 hab
Schweitzer. Laennec	0,63% (0,4%)	996 hab	1012 hab	1047 hab
Arche Guedon	1,2% (1,2%)	2677 hab	2807 hab	2945 hab
Le Mail	0,51% (1,2%)	3848 hab	3927 hab	4008 hab
Les Deux Parcs-Luzard	0,3% (N : 0% ; C/M : 0,7%)	3238 hab	3238 hab	3317 hab

La Renardière	0,59% (0,6%)	1818 hab	1861 hab	1906 hab
---------------	--------------	----------	----------	----------

On note l'importance de la population jeune, entre 40% et 47% de la population totale par rapport aux profils communaux (moyenne de 36%) et métropolitain (31,6%) avec des indices de jeunesse deux fois supérieurs au profil communal.

Une relative importance des jeunes, entre 40% et 47% de la population totale par rapport aux profils communaux (moyenne de 36%) et métropolitain (31,6%) avec des indices de jeunesse deux fois supérieurs au profil communal



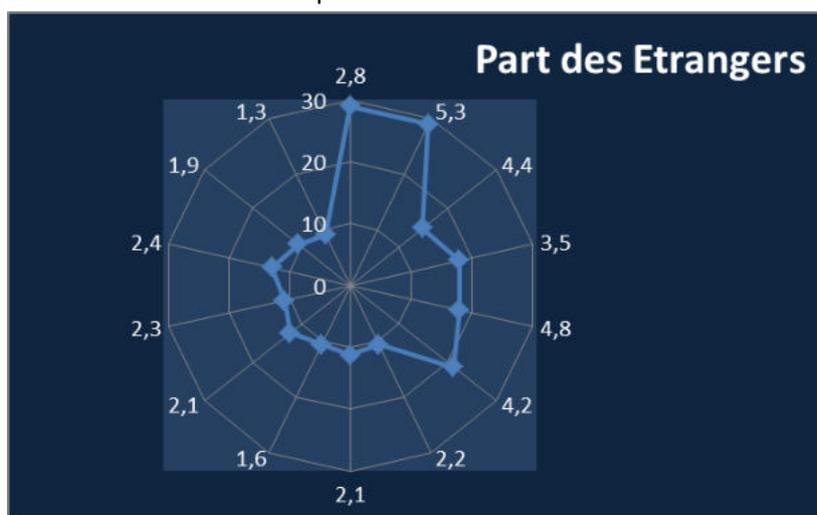
Une particularité mise en évidence dans le QPV la Grande Prairie suivi derrière par l'Arche Guedon dont le profil jeunesse rejoint progressivement les profils communaux. Ces derniers dessinent une tendance à se rapprocher du profil parisien métropolitain d'une population de plus en plus adulte, notamment avec Chelles suivi de Champs sur Marne et Noisiel

On retrouve cette caractéristique chez les plus de 60 ans avec, à l'inverse, une tendance au vieillissement de la population des QPV en glissant progressivement d'une configuration démographique de territoires à dominante « jeune » à des territoires adultes.

Ainsi donc, la pyramide des âges des QPV, même si elle indique sans conteste l'importance de la jeunesse de ces territoires, elle profile néanmoins un début de configuration démographique évoluant très légèrement vers une population adulte (entre 44% et 49%) à vieux (10% à 15%). Il en résulte que, la population de ces quartiers n'est pas à l'abri des situations de handicap et de perte d'autonomie. En termes de prévention et d'accès aux soins de santé physique et mentale notamment pour le quatrième âge, les besoins se font sentir, à dire d'expertise et de vécu sur le terrain.

Les politiques publiques à l'adresse des QPV doivent accompagner cette tendance en équilibrant les actions de développement social urbain et humain à l'adresse de la population adulte, du troisième et du quatrième âge tout autant que la population jeune. La part des 25-59 ans est sensiblement plus importante que celle des 0-24 ans pendant que la population de plus de 60 ans grimpe sensiblement vers des profils communaux et métropolitain autour de 12-15% de la population totale.

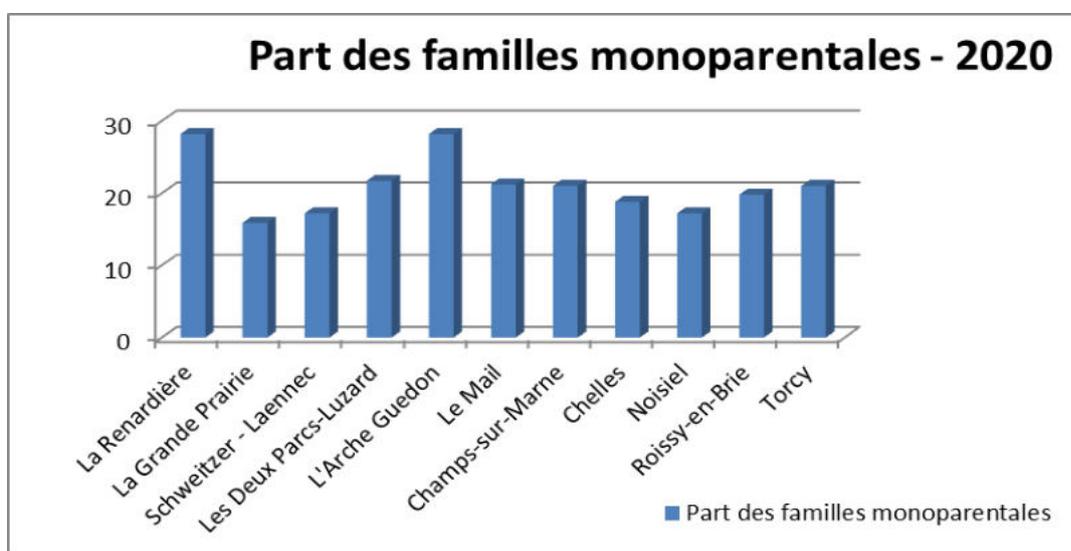
La surreprésentation des étrangers par rapport aux profils communaux, métropolitain (Grand Paris) et d'agglomération (la CAPVM) dans les QPV, confirment leur concentration dans les territoires vulnérables. La part des étrangers en QPV est de 2 à 3 fois plus importante que dans les territoires de la CAPVM, des communes et de la métropole du Grand Paris.



Le Familles monoparentales

La proportion de familles monoparentales dans l'ensemble des familles est passée en Ile de France, de 17% en 2012 à 30,2% en 2019-2020. La CAPVM enregistre un taux de 32,6%. Les QPV varient entre 15,9% à la Grande Prairie et 28,2% à la Renardière et l'Arche Guédon, en passant par 17,2% à Schweitzer Laennec, 21% au Mail et presque 22% au Deux Parcs Lizard.; La plupart des QPV rejoignent les profils des communes en politique de la Ville avec des parts de familles monoparentales entre 17% et 21%. Les Deux parcs a la même part de famille monoparentales que Champs sur marne, idem pour le Mail et Torcy, la Grande Prairie et Schweitzer Laennec ont une part moins élevé que leur commune (Chelles).

	Part des familles monoparentales en %
La Renardière	28,2
La Grande Prairie	15,9
Schweitzer - La	17,2
Les Deux Parcs	21,7
L'Arche Guedon	28,2
Le Mail	21,2
Champs-sur-l	21
Chelles	18,8
Noisiel	17,2
Roissy-en-Brie	19,8
Torcy	21



2. Profils et situation socio-économiques des quartiers QPV.

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 assigne un double objectif à la politique de la ville : réduire les inégalités entre territoire et revaloriser les zones urbaines en difficultés.

Les QPV concernent ainsi des zones à vulnérabilité sociale, économique et urbaine identifiées à partir de données chiffrées et objectives relatives aux caractéristiques de peuplement, aux taux de chômage, aux niveaux de vie et de richesse, d'échec scolaire etc.

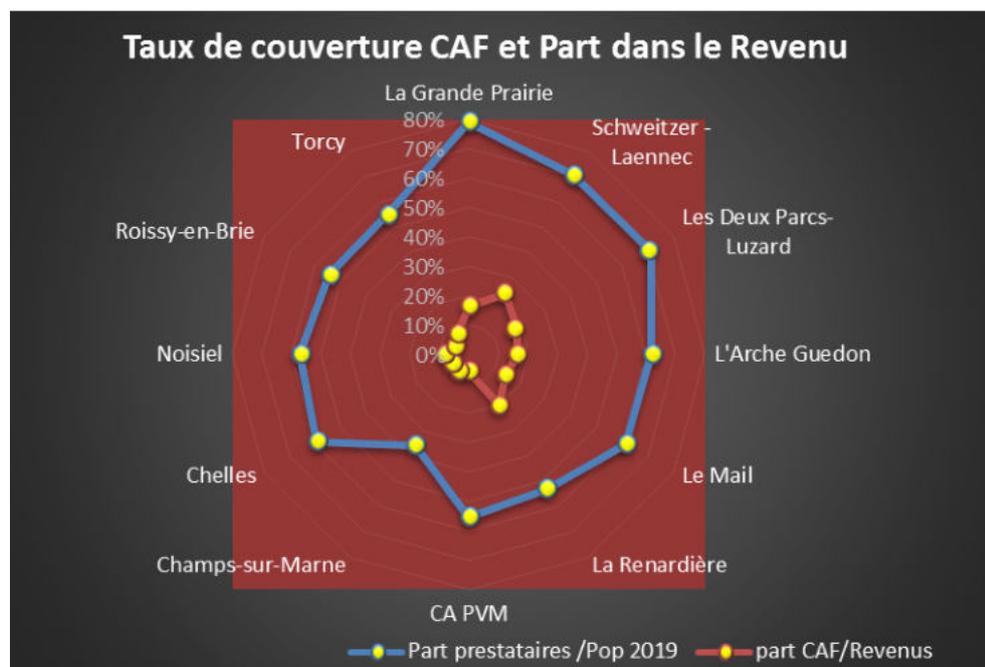
Les diagnostics socio-économiques établis dans le cadre de l'élaboration des trois contrats de ville et plus récemment le diagnostic à mi-parcours 2015-2017 établis en 2018 et mis à jour en 2018-2019 pour établir le protocole d'engagement renforcés et réciproques 2020-2022 ont montré la relative vulnérabilité et fragilité humaines et ses caractéristiques sociales, économiques et environnementales. Cette situation n'a pas tellement changée et l'année 2020 frappée par la pandémie de la Covid 19 a davantage précarisé les

habitants des QPV. Les quartiers en politique de la ville peinent à se hisser et à améliorer leurs conditions sociales et économiques comme le montrent les différentes enquêtes et statistiques établies et publiées par l'INSEE entre 2018 et 2020, ainsi que les différentes bases de données de la CAF, de Pôle Emploi...

2.1 Solidarités- Couvertures sociales (CAF)

Le recours aux aides sociales est encore très présent dans les QPV comme en témoigne les données de la CAF (2015, 2019), avec en moyenne 2/3 de la population des QPV qui a recours aux prestations sociales. Les communes en politique de la ville et la CAPVM, affiche des taux de couverture CAF entre 55% et 59%. Une particularité concerne Champs sur marne qui affiche un taux de couverture de 36%, bien en dessous des moyennes communales et communautaires.

Sur la période 2019 les habitants des QPV, disposent de revenus constitués entre 14% (le Mail) et 24% (Schweitzer-Laennec) des prestations sociales. Dans les communes en Politique de la ville et dans la CAPVM, ce pourcentage de la part des prestations sociales dans le revenu, varie entre 5,6% (Roissy en Brie) et 8% (Noisiel). En resserrant la maille des allocataires CAF les plus démunis dans les QPV, on retrouve entre 6% et 7% en moyenne de la population couverte qui dispose de revenus constitués, **en totalité** (100%) de prestations sociales.



Libellé géographique	prestataires CAF 2015	prestataires CAF 2019	Taux Couverture 2019	Part de l'ensemble des prestations sociales / Revenus
La Grande Prairie	1372	1487	79%	16,4%
Schweitzer - Laennec	720	739	71%	24%
Les Deux Parcs-Luzard	2211	2330	70%	17,6%
L'Arche Guedon	1711	1735	62%	16,2%
Le Mail	2368	2458	61%	14%

La Renardière	981	1008	53%	20,1%
TOTAL QPV	9363	9757	65%	
CA Paris - VM	116715	125216	55%	5,9%
Champs-sur-M	13117	14581	36%	6,6%
Chelles	28739	31771	59%	6,2%
Noisiel	8371	8930	57%	8%
Roissy-en-Brie	11885	12242	54%	5,6%
Torcy	12944	12974	55%	7,8%

2.2 Disparités et inégale répartition des revenus : le spectre de la pauvreté dans les QPV

La part des ménages imposés montre la disparité de richesse entre les QPV et leurs communes d'appartenance. En moyenne, entre 26% et 37% des ménages sont imposés en QPV contre 62% à l'échelle communautaire et entre 55% et 63% pour les communes en politique de la ville.

Dans les QPV la médiane des revenus se situe entre 10730 € (Schweitzer-Laennec) et 14300 € (Le Mail) Quatre QPV se trouve dans la tranche appréciable moyenne entre 12000 euros et 14300 euros : la Grande Prairie (Chelles), l'Arche Guédon (Torcy), les Deux-Parcs-Luzard (Champs et Noisiel), le Mail (Torcy), soit les deux territoires nord et centre de la CAPVM. Les deux décrochages des revenus médians, concernent les deux QPV Schweitzer-Laennec à Chelles autour de 10730€ et La Renardière à Roissy en Brie avec à peine 11050€.

Le décrochage est net avec les communes en politique de la ville et la CA qui détiennent des revenus médians entre 18540€ (Noisiel) et 22590 € (Roissy en Brie), soient, le double des quartiers en QPV. En général, les QPV font partie du premier quartile (autour de 12000 €) des revenus les plus faibles de leurs communes concernées.

Cette distribution des niveaux de revenus médians permet d'appréhender le relatif niveau de pauvreté des populations vivant en QPV avec trois entités de QPV qui se détachent :

- les territoires Nord (en partie, Grande Prairie) et Centre (en totalité) qui se rapprochent de la moyenne et de la tendance communale et communautaire
- le territoire sud et en partie le territoire Nord (Schweitzer Laennec), en léger décrochage, avec une moyenne autour de 10000€ - 11000 € de revenu annuel médian déclaré

Les conditions d'amélioration du niveau de vie des habitants, sans être critique, peine à décoller dans les QPV. A l'échelle des communes, 2 groupes se détachent : Noisiel et Torcy sont dans la fourchette 18500-19500 euros de revenu médian annuel, derrière le groupe de tête avec Chelles, Roissy-en-Brie, champs sur marne, la CAPVM (21000€-22600€).

Le taux de pauvreté renseigne sur le **niveau de vie** des territoires en QPV. Il s'agit de la pauvreté monétaire. Il représente la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie, c'est-à-dire, le revenu disponible (après transferts, impôt et prestations sociales) par unité de consommation (UC), est inférieur au seuil de 60% de la médiane du revenu disponible par UC de l'ensemble de la population. A l'échelle de la France, en 2010, ce seuil était de 964 €par mois, de 1015€ par mois en 2015 et 1063 €. En France, le taux de pauvreté s'élève en 2015 à 14,2% de la population, en hausse par rapport à celui de 2014 (14%), avant de subir un léger décrochage en 2016 (14%) et 2017 (14,1%).. En 2018, il était à 14,8%.

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. En deçà d'un certain seuil, on peut considérer que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes, maintenir le lien social et la cohésion sociale n'est plus garanti.

La pauvreté est marquée dans les QPV comme la Renardière (39%) et Schweitzer Laennec (39%) en haut du tableau avec presque 40% de la population ayant un niveau de vie inférieur au seuil de 60%. Le reste des QPV ne s'en détachent pas et présentent un niveau de pauvreté entre 30% et 32% dans l'ensemble, soit près d'un tiers de la population de ces QPV en situation de pauvreté.

Le décrochage est net avec le niveau de pauvreté des communes qui fluctue entre 12% et 20%. La CAPVM enregistre un taux bas de 14%. Entre 18% et 20% de pauvres à Torcy et Noisiel entre 12% et 16% à Chelles, Champs sur marne, Roissy en Brie et la CAPVM.

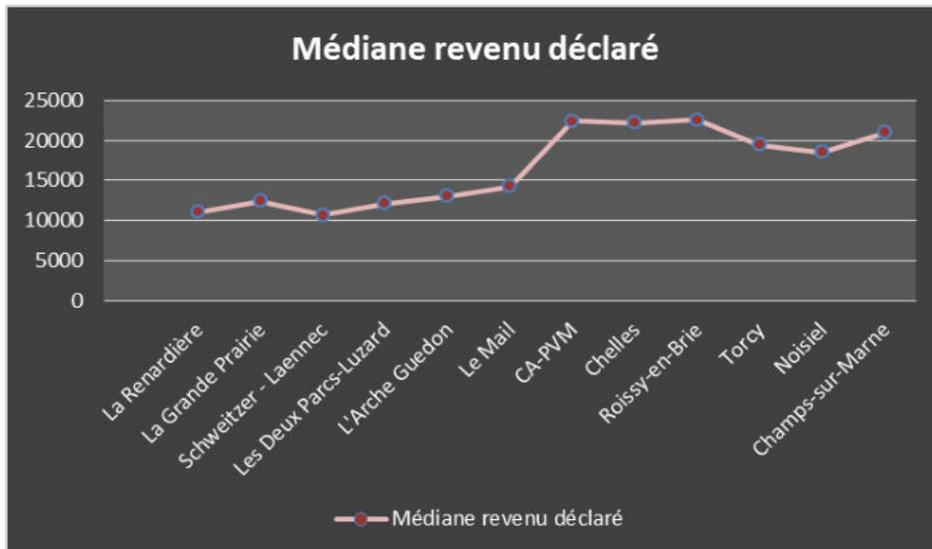
La pauvreté est très marquée dans les QPV, avec un taux de pauvreté jusqu'à trois fois plus important (40% Schweitzer Laennec contre 13,6% dans la CAPVM). On retrouve les moyennes nationales (42,6 % en quartiers prioritaires, contre 14,5 % en France métropolitaine). Il en va de même du taux des bas revenus avec un écart de 1 à 3 entre les QPV et les communes.

De ces rapports et données statistiques sur la pauvreté on peut estimer que celle-ci est importante dans les QPV. L'année 2020 a renforcé les tensions économiques sur les ménages des QPV, de plus en plus précarisés et tiré vers le bas leurs niveaux de vie. Un tiers de la population des 6 QPV est pauvre contre un sixième à l'échelle communautaire, c'est dire combien la pauvreté pèse plus sur les quartiers en QPV que les communes de la CAPVM. Les quartiers prioritaires abritent, environ 7 % de la population communautaire dont 33% à 40 % en moyenne sont pauvres.

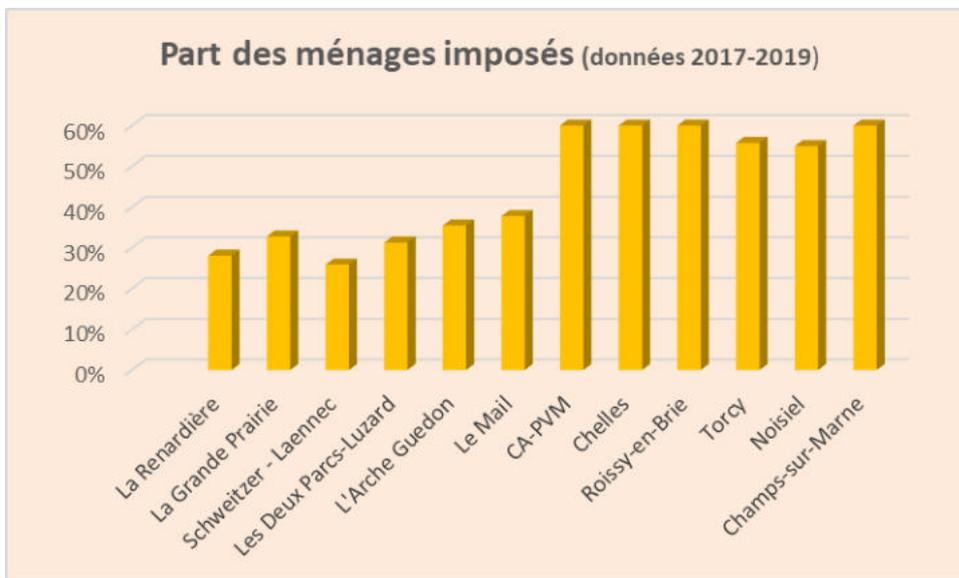
En conclusion, le niveau de pauvreté est bien élevé dans les QPV et témoigne du décollage difficile de ces territoires pour améliorer leurs conditions et niveaux de vie et permettre ainsi la garantie de la cohésion et de l'inclusion sociales.

Libellé géographique	Part des ménages imposés	Médiane revenu déclaré	Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible
La Renardière	28,1%	11050	38,6
La Grande Prairie	32,8%	12480	31,1
Schweitzer - Laennec	25,9%	10730	39
Les Deux Parcs-Luzard	31,3%	12130	31,6
L'Arche Guedon	35,5%	13020	31,6
Le Mail	37,8%	14300	30,3
CA-PVM	62%	22400	13,6
Chelles	61,5%	22160	14,6
Roissy-en-Brie	63%	22590	12,2
Torcy	55,8%	19420	18
Noisiel	55%	18540	20,4
Champs-sur-Marne	61,8%	20960	15,9

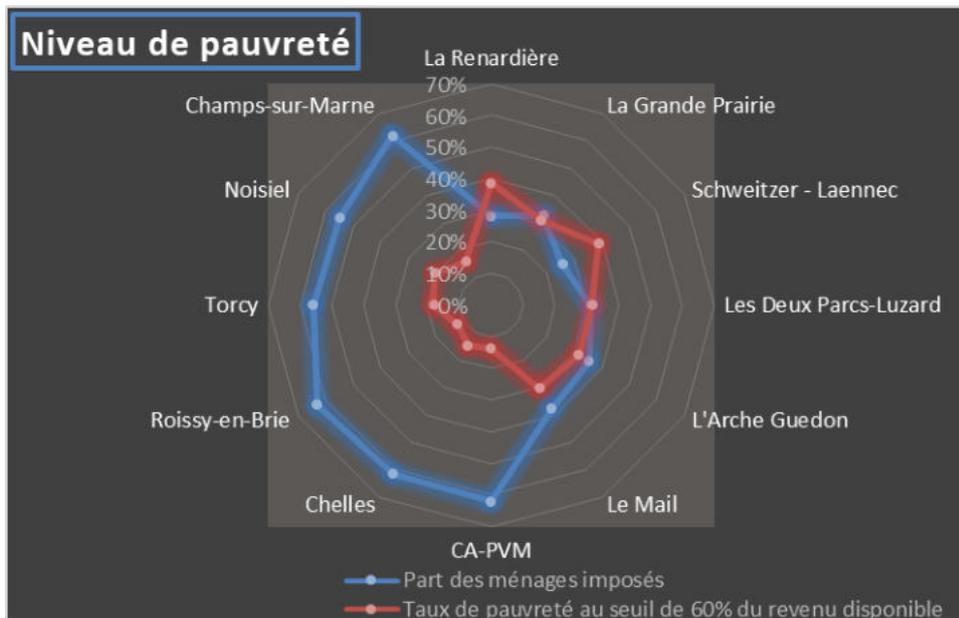
Données fiscales DGFIP/CNAF contractées 2017-2019



Données fiscales DGFIP/CNAF contractées 2017-2019



Données fiscales DGFIP/CNAF contractées 2017-2019



3. EMPLOI – INSERTION PROFESSIONNELLE

L'emploi reflète la relative bonne santé économique des territoires et leur capacité à utiliser les ressources en main-d'œuvre. Sous l'angle de la cohésion sociale, il traduit l'insertion professionnelle qui contribue à l'élévation du niveau de vie de la population et son intégration.

3.1. Taux d'Emploi

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler (15-64 ans). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler. Il mesure la situation globale **de l'offre d'emploi d'un territoire**.

Rappelons **que le taux d'activité** est, pour sa part, le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15-64 ans). La population active, est ainsi la somme de la population occupée et de la population au chômage. Le taux d'activité mesure la situation globale **de la demande d'emploi d'un territoire**.

Notons que le taux d'emploi ne tient pas compte de la qualité de l'emploi, ni des conditions de travail et de rémunération. Ainsi dans les QPV nous pouvons avoir des taux d'emplois appréciables mais leur qualité laisse à désirer. Dans le cas général, les taux d'emploi dans les QPV sont faibles et l'emploi peu qualifié.

En général, les QPV de la CAPVM ont conservé un taux d'emploi en moyenne entre 50% et 55%, Soit un peu plus de la moitié de la population des QPV, en âge de travailler, dispose d'un emploi. Le marché du travail, très en retrait, ne peut satisfaire l'ensemble des actifs des QPV. Une exception, avec le QPV le Mail qui conserve un taux relativement élevé de 65% en moyenne. Ce QPV rejoint ainsi la moyenne des taux des communes en politique de la ville, établie entre 62% et 65% ; il dépasse même certaines communes comme Champs sur marne et Noisiel.

A l'exception du Mail, les QPV sont distancés par les territoires communaux et communautaires (En moyenne, les QPV enregistrent des taux d'emploi, en dessous de 10 points des taux communaux et communautaire). Ainsi, 5 personnes sur 10 en âge de travailler dans les QPV ont un emploi, contre 6 personnes sur 10 dans les communes en politique de la ville. Dans l'ensemble, le marché du travail avec le nombre d'emplois créés et existant, autant dans les QPV que dans les communes en politique de la ville, accuse un déficit de 40 à 50%.

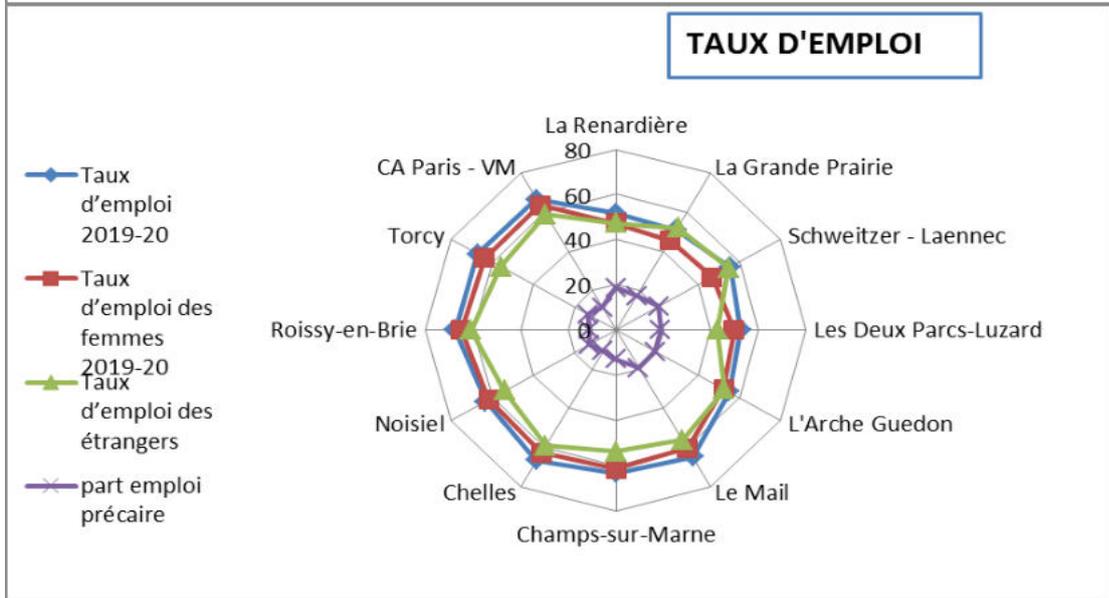
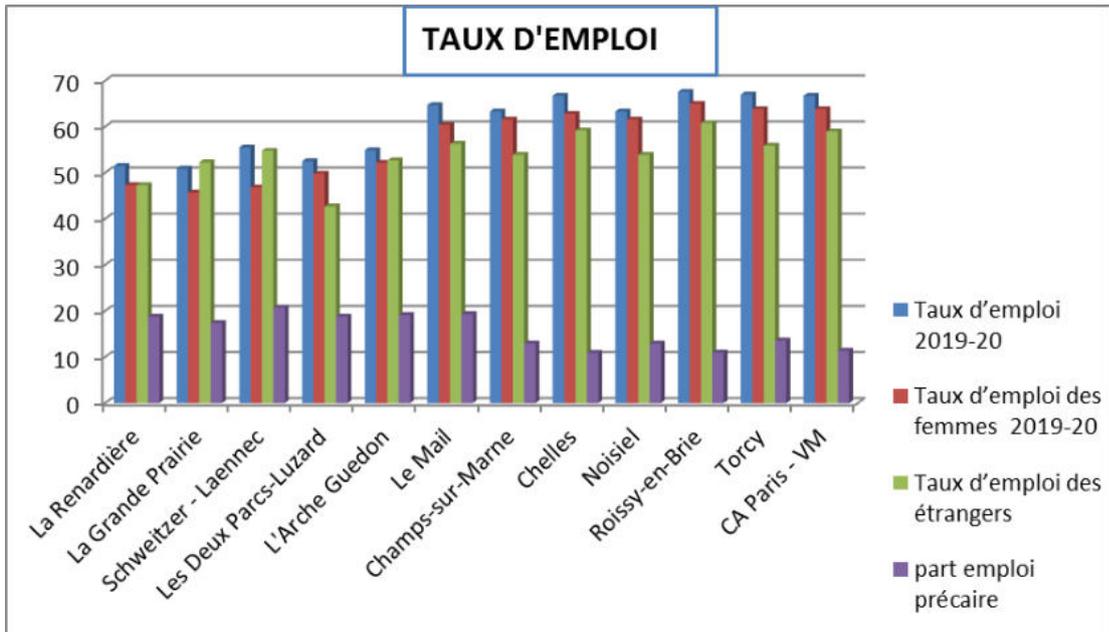
En terme d'évolution, entre 2016 et 2020, dans les QPV de la CAPVM, le taux d'emploi a accusé un recul en moyenne de 3 à 4 points en 5 ans, parfois plus, jusqu'à 5 à 7 points: la Renardière (55,3%--51,5%), Les Deux Parcs-Luzard (57,6%--52,5%), l'Arche Guédon (57,3%--54,9%), la Grande Prairie (63,5%--50,9%). Ces QPV enregistre un retrait du nombre d'emploi et donc une moindre dynamique du marché du travail

Les QPV qui ont amélioré leur taux d'emploi, sans dépasser la barre des 50%, sont : Schweitzer-Laennec (41,8%--55,5%), Le Mail (62,9%--64,7%). Ces QPV ont enregistré des créations d'emplois et donc une reprise du marché du travail pour seulement 50% de la population active.

L'emploi des femmes est encore inférieur à celui des hommes. En dehors de l'Arche Guédon (52,2%) et le Mail (60,4%) qui enregistre un taux d'emploi au-dessus de 50%, le reste des QPV sont en dessous, entre 45,7% et 49,9%. La même distribution que chez les femmes est enregistrée pour le taux d'emploi des étrangers.

Il faut, par ailleurs, compter entre 17% et 21% la part d'emploi précaire dans les QPV. (Entre 11% et 13% dans les communes et la communauté). Là aussi, l'emploi précaire s'est sensiblement développé, dans les QPV et les communes en politique de la ville, entre 2016 et 2020. Un emploi sur cinq est précaire en QPV contre 1 emploi sur 10 dans les communes. Dans l'ensemble sur un taux d'emploi de 50% dans les QPV, 20% sont des emplois précaires. Autrement dit, le marché du travail dans les QPV (en termes de taux d'emploi) satisfait à peine 50% de la population active de ces territoires dont 20% sont précaires.

La dynamique du pôle d'excellence de Paris Vallée de la Marne dédié au numérique et à la transition écologique, vivant en synergie avec les pôles du grand Paris, de Roissy, d'Orly, de Massy... bénéficie moyennement aux territoires immédiats qui le compose. Soit, la performance technologique du pôle Descartes et de l'ex-marne la vallée ne génère pas suffisamment d'emplois pour le territoire et/ou alors le marché du travail du territoire en interaction avec le pôle d'excellence, n'est pas adapté en termes de qualification aux emplois de haute valeur technologique et de technicité. Nous le verrons plus loin, les niveaux de qualification des communes en politique de la ville et des QPV nécessitent d'être mieux adaptés aux types et profils d'emplois de la nouvelle division du travail autour de l'excellence numérique, et technologique du pôle d'excellence de Paris Vallée de la Marne (ex-marne la vallée) dédié à la transition écologique.



Les Taux d'Emploi 2016 -2020– QPV et Communes (Insee)

Libellé géographique	Taux d'emploi 2016	Taux d'emploi femmes 2016	Taux d'emploi Etrangers 2016	Taux d'emploi 2019-20	Taux d'emploi des femmes 2019-20	Taux d'emploi des étrangers	part emploi précaire 2019-20
La Renardière	55,3	51,7	51,4	51,5	47,3	47,3	18,8
La Grande Prairie	63,5	60,3	55,7	50,9	45,7	52,3	17,4
Schweitzer - Laennec	41,8	36,6	38,6	55,5	46,8	54,8	20,7
Les Deux Parcs-Luzard	57,6	56,9	46,2	52,5	49,8	42,7	18,8
L'Arche Guedes	57,3	53,8	50,6	54,9	52,2	52,7	19,1
Le Mail	62,9	62,2	58,4	64,7	60,4	56,3	19,3
Champs-sur-Meuse	64,6	63,3	51,7	63,3	61,6	53,9	12,9
Chelles	67,6	64,7	57,2	66,7	62,8	59,2	10,9
Noisiel	63,3	62,3	56,2	63,3	61,6	53,9	12,9
Roissy-en-Brie	67,4	64,2	61,8	67,6	65,0	60,8	11,0
Torcy	66,9	65,4	57,7	67,0	63,8	55,9	13,6
CA Paris - Vallée de la Marne	67,2	64,8	58,4	66,7	63,8	59,0	11,4

3.2. Chômage

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Depuis 2015, le taux de chômage est encore assez élevé dans les QPV. On comptait, en 2014, une moyenne de 27% dans les quartiers en difficulté à l'échelle nationale contre 10% dans le reste des agglomérations.

Si le taux de chômage s'est sensiblement amélioré dans les communes en politique de la ville de l'agglomération Paris Vallée de la Marne (autour de 8%), il s'est aggravé dans les QPV avec plus d'un tiers de la population active au chômage à Schweitzer Laennec (36%), plus d'un quart (27%) pour les Deux Parcs-Luzard. Les autres QPV plafonnent à 22%. Le chômage ne s'est pas amélioré en 2017 qui enregistre pratiquement les mêmes taux de chômage qu'en 2015. Les inégalités devant l'emploi ont persisté en 2017 comme en 2015, entre les QPV et leurs communes, avec un multiplicateur de trois des taux de chômage en 2016 et de deux environ en 2017 (cette baisse du multiplicateur en 2017 est due à l'augmentation du taux de chômage dans les communes), ce qui n'améliore pas les conditions et les niveaux de vie des populations vivant dans les QPV.

En 2020, Le taux de chômage varie dans le QPV entre un minimum de 18,4% pour la Grande Prairie et 26% pour la Renardière. La situation du chômage reste toujours préoccupante, même si elle s'est sensiblement amélioré par rapport à 2016 et 2017 en diminuant de 4 à 7 points en général, voire davantage au QPV Schweitzer Laennec qui a vu son taux chuter de 37% à 20,5% et les Deux Parcs-Luzard qui passe de 27,6% à 20,4%. Ces deux QPV rejoignent ainsi la moyenne des autres QPV.

Notons la mauvaise performance du QPV la Renardière avec un taux de chômage de 26%, alors qu'en 2017 il enregistrait le meilleur taux de chômage des 6 QPV avec 19,8%, soit un regain du chômage de presque 7 points.

Cette situation du chômage est à nuancer en analysant les taux d'emploi et d'activité qui permettent de l'expliquer de façon plus pertinente :

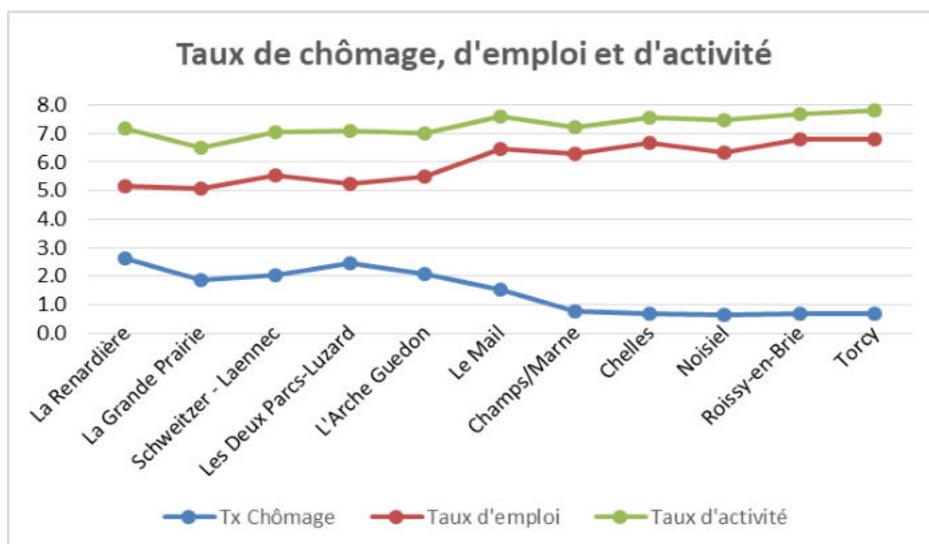
La grande prairie enregistre un taux de chômage relativement bas de 18,4% comparé aux autres QPV, mais cela ne veut pas pour autant dire que la situation est plus favorable dans ce QPV, au regard de ses faibles taux d'emploi (51%) et taux d'activité (65%), les plus bas des QPV. Le faible taux de chômage est le résultat de ses bas taux d'emploi et d'activité qui explique l'étroitesse et la faiblesse du marché de l'emploi, peu créateurs d'emplois avec des actifs qui en sont exclus, versés dans le chômage et davantage dans la rubrique « inactifs » (femmes au foyer, jeunes hors marché, inactifs...). Une situation typique des QPV qui pose la problématique de l'exclusion et de l'insertion professionnelle.

Schweitzer-Laennec, les Deux parcs-Lizard et l'Arche Guédon, se retrouve dans la même configuration que la Grande Prairie, avec un taux de chômage moyen de 20%, un taux d'emploi faible entre 52% et 55% et un taux d'activité, tout aussi faible de 70% en moyenne. La faiblesse du marché de l'offre d'emploi, couplé avec la faiblesse des actifs sur le marché, génère un taux de chômage contenu par cette « mécanique et ce jeu » des taux d'emploi et d'activité contenu (en raison de la faiblesse du nombre d'actifs qui arrive sur le marché non pris en charge, exclus), et malgré tout, élevé de 20% (en raison d'un taux d'emploi faible avec un marché non créateur suffisamment d'emploi)

La Renardière et les Deux parcs se trouve dans une situation plus compliquée avec un taux d'emploi des plus faibles autour de 50% mais un taux d'activité plus élevé que la grande prairie, assez identique au groupe des QPV : Schweitzer-Laennec, les Deux-Parcs Lizard, l'Arche Guédon, de 71-72%. Par conséquent plus d'actifs et de demandeurs d'emplois, face à un marché faible créateur d'emploi, ce qui fait envoler le taux de chômage à 25-26% !

Le Mail, connaît des taux plus favorables, avec un taux d'emploi de 65%, plus proche des profils des communes que des QPV, et un taux d'activité de 76%, parmi les plus élevés des QPV, dépassant certaines communes comme Noisiel, Chelles, Champs sur Marne. La situation du chômage est relativement plus redressée comparée aux autres QPV, avec 15%. Un marché de l'emploi relativement plus dynamique qui arrive à absorber les actifs demandeurs d'emplois. **Cette dynamique est à relativiser, car l'ensemble des QPV sont dans une situation compliquée et difficile avec un chômage très élevé au regard des communes qui affichent des taux de chômage entre 6% et 8% !**

La problématique de l'insertion professionnelle est partagée entre les communes en politique de la ville et leurs QPV. Elle reste cependant plus prononcée dans les QPV. Le fossé est énorme sur le flanc du chômage qui gangrène les QPV et atteste des difficultés de le résorber. L'année 2020 n'a pas amélioré la situation du marché du travail avec des taux d'emploi en retrait (entre 2016-2017 et 2019-2020) et des taux de chômage faussement moins élevés qu'en 2016-2017, en raison du jeu des différentiels entre taux d'emploi et taux d'activité. On retient de marchés du travail, atone, dans l'incapacité de répondre aux besoins des actifs jusqu'à 50%, parallèlement une population active en situation d'exclusion, hors marché de l'emploi, en difficulté d'insertion (personnes au foyer, personnes en incapacité de travailler, difficultés d'insertion, absence de qualification, jeunes inactifs sans qualification...). Ajoutons à ce tableau sombre, **l'emploi précaire qui mine les QPV représentant jusqu'à 20%, soit un emploi sur 5 !**



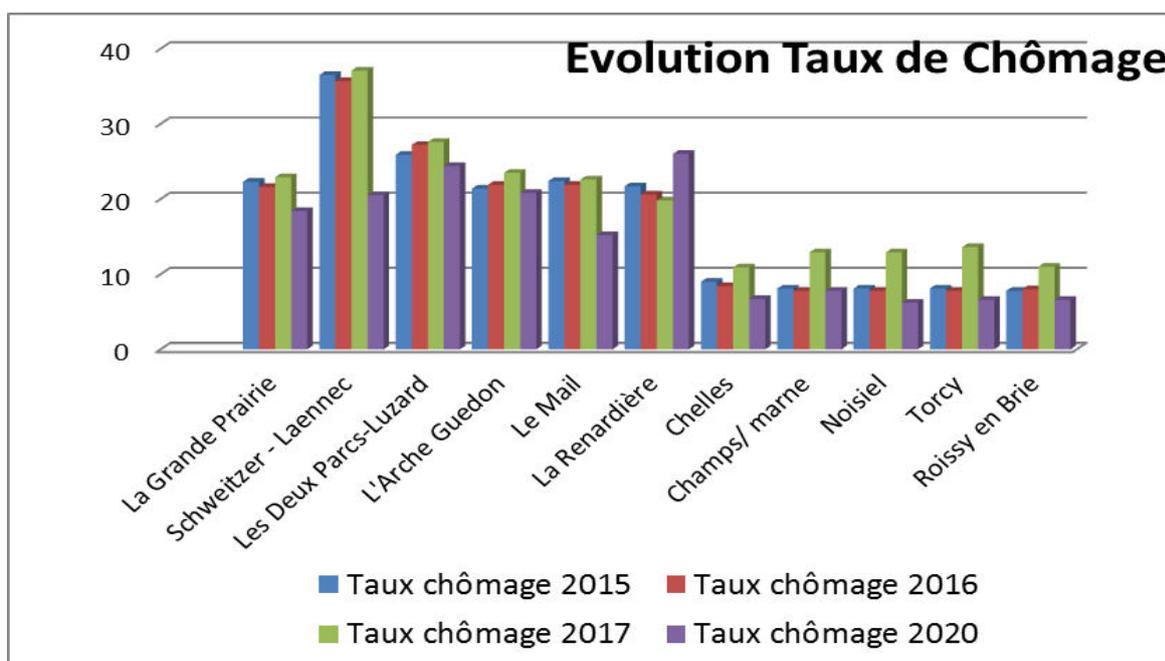
Donnée issue des tableaux Insee, 2020

Taux d'emploi – taux de chômage (Insee, 2020)

	Tx Chômage	Taux d'emploi	Taux d'activité
La Renardière	26,0	51,5	72,0
La Grande Prairie	18,4	50,9	65,0
Schweitzer - Laennec	20,5	55,5	70,5
Les Deux Parcs-Luzard	24,4	52,5	71,0
L'Arche Guedon	20,8	54,9	70,0
Le Mail	15,2	64,7	76,0
Champs/Marne	7,8	63,0	72,2
Chelles	6,7	66,6	75,8
Noisiel	6,2	63,5	74,6
Roissy-en-Brie	6,6	67,8	76,7
Torcy	6,6	67,8	78,1

Evolution du chômage 2015-2020 (Insee, 2015-2020)

Territoires	D.E Tot 2020	D.E Tot 2016	D.E Tot 2017	D.E Tot 2015	Taux chômage 2015	Taux chômage 2016	Taux chômage 2017	Taux chômage 2020
La Grande Prairie	212	200	216	209	22,3	21,6	22,9	18,4
Schweitzer - Laennec	136	154	164	160	36,5	35,7	37,1	20,5
Les Deux Parcs-Luzard	431	430	476	438	25,9	27,2	27,6	24,4
L'Arche Guedon	315	350	354	313	21,4	21,9	23,5	20,8
Le Mail	501	447	466	461	22,4	21,9	22,6	15,2
La Renardière	165	179	169	190	21,7	20,6	19,8	26
Chelles	4762	5005	5012	4767	9	8,4	10,9	6,7
Champs sur marne	1984	2091	2030	1995	8,1	7,8	12,9	7,8
Noisiel	1442	1531	1499	1525	8,1	7,8	12,9	6,2
Torcy	2180	2333	2286	2312	8,1	7,8	13,6	6,6
Roissy en Brie	1663	1721	1726	1764	7,8	8	11	6,6

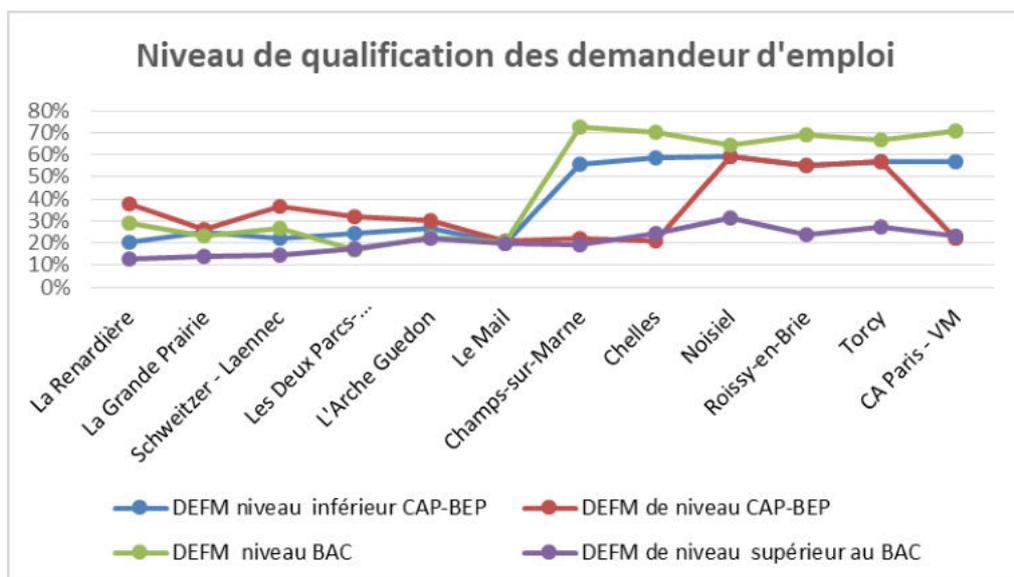


3.3. Chômage et niveaux de qualification

L'analyse de la qualification des actifs en âge de travailler montre que le chômage touche tous les niveaux de qualification. Il n'y a pas eu d'évolution de la situation du chômage croisé avec le niveau de qualification entre 2016/17 et 2020, on retrouve les mêmes ratios.

Entre 20 et 28% pour les demandeurs d'emploi des QPV dont le niveau de qualification est inférieur au CAP-BEP. Ce ratio est de 26% à 37% pour les demandeurs d'emploi de niveau CAP-BEC. (1 demandeur sur trois en moyenne), il atteint varie entre 17 et 29% pour les niveaux BAC et entre 13% et 22% pour le niveau supérieur au BAC. Les demandeurs de tous les niveaux de qualification, inférieur au CAP-BEP à supérieur au BAC, sont plus importants dans les communes (1 demandeur sur trois à 2,5 demandeurs sur 3) que dans les QPV (1 demandeur sur quatre en moyenne).

Le marché de la demande d'emploi dans les QPV et comme identifié via les taux d'emploi et d'activité est bien faible et sous-représenté. Il n'intègre pas l'ensemble des demandeurs d'emploi toutes qualifications confondues. En moyenne à peine un quart des demandeurs d'emploi sont enregistrés dans les QPV, contrairement aux commune qui plafonnent jusqu'à 73%, avec une moyenne autour de 55%.



La part des emplois précaires reste préoccupante dans les QPV et les communes même si ces dernières sont mieux loties ; entre 12 et 21% dans les QPV contre 10% et 12% pour les communes.

Libellé géographique	DEFM 2020 (T3)	DEFM catégories ABC	DEFM niveau inférieur CAP-BEP	DEFM de niveau CAP-BEP	DEFM niveau BAC	DEFM de niveau supérieur au BAC
La Renardière	165	150	21%	38%	29%	13%
La Grande Prairie	212	193	25%	26%	23%	14%
Schweitzer - Laer	136	128	22%	37%	26%	15%
Les Deux Parcs-L	431	401	24%	32%	17%	17%
L'Arche Guedon	315	286	27%	30%	23%	22%
Le Mail	501	460	20%	21%	20%	20%
Champs-sur-Ma	1 984	3 111	55%	22%	73%	19%
Chelles	4 762	4 298	58%	21%	70%	24%
Noisiel	1 442	1 487	59%	59%	64%	31%
Roissy-en-Brie	1 663	2 001	55%	55%	69%	24%
Torcy	2 180	2 180	57%	57%	67%	27%
CA Paris - VM	18 391	18 391	57%	22%	71%	23%

Données Insee, 2020

Territoires	DE niveau inf. CAP-BEP - ABC	DE niveau CAP-BEP - ABC	DE niveau BAC - ABC	DE niveau supérieur au BAC - ABC
La Grande Prairie	28,5	29,6	26,3	15,6
Schweitzer - Laennec	22,1	36,8	26,5	14,7
Les Deux Parcs-Luzard	26,9	35,4	18,6	19,1
L'Arche Guedon	26,2	29,6	22,4	21,8
Le Mail	24,4	25,9	25,4	24,4
La Renardière	20,6	37,6	29,1	12,7
Chelles	33,6	11,9	40,5	13,9
Champs sur marne	32,7	13,2	42,8	11,4

Noisiel	27,6	27,6	30,1	14,6
Torcy	27,4	27,4	32,1	13,0
Roissy en Brie	27,1	27,1	34,0	11,8
CA Paris - VM	32,9	12,8	41,0	13,3
Métropole Grd Paris	33,2	13,8	38,5	14,5

3.4. Typologie des emplois

La typologie des emplois n'est pas très différente entre les QPV et les communes en politique de la ville.

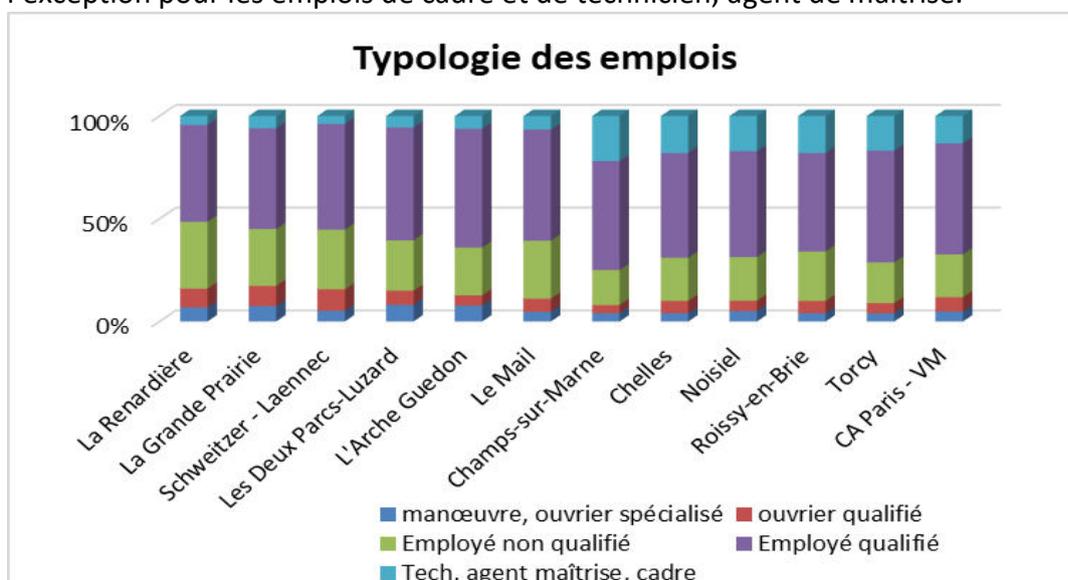
Les ouvriers qualifiés et spécialisés représentent entre 12% et 16% des emplois dans les QPV contre 10% en moyennes dans les communes.

Les employés non qualifiés représentent au minimum 23% de l'effectif des emplois à l'Arche Guédon, les Deux Parcs Lizard et un maximum de 33% à la Renardière., dans les communes on retrouve une moyenne de 20%.

Les employés qualifiés représentent une moyenne de 50% autant dans les QPV que les communes en politique de la ville. L'arche Guedon (58%), le Mail (54%), et Schweitzer Laennec (52%) dépassent les profils communaux autour de 52%. La renardière (47,2%) affiche le même profil que sa commune Roissy en Brie (48%).

Les fonctions supérieurs de technicien, agent de maîtrise et de cadre représentent une part de 4% au minimum à Schweitzer-Laennec et la Renardière, jusqu'à 6% à l'Arche Guédon, la Grande Prairie et les Deux Parcs Lizard.

La typologie des emplois entre QPV et communes en politique de la ville n'est pas différente à l'exception pour les emplois de cadre et de technicien, agent de maîtrise.

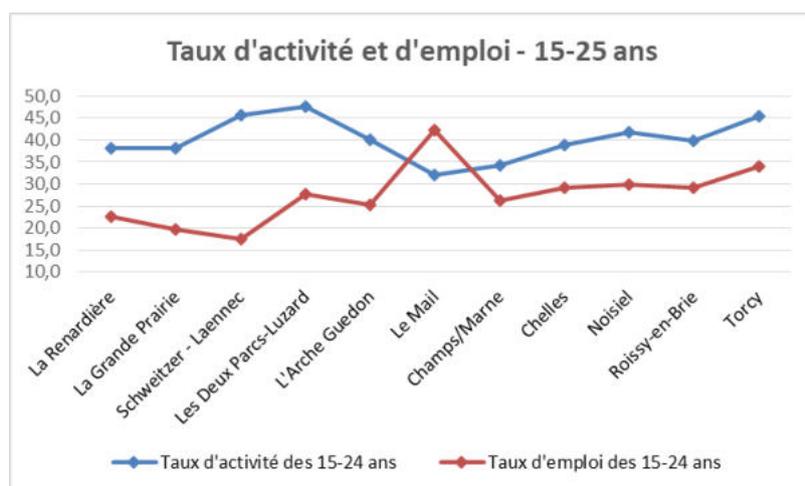


Libellé géographique	manœuvre, ouvrier spécialisé	ouvrier qualifié	Employé non qualifié	Employé qualifié	Tech, agent maîtrise, cadre
La Renardière	6,80%	9,20%	32,5	47,2	4,3
La Grande Prairie	7,40%	9,80%	27,6	48,80%	5,90%
Schweitzer - La	5,20%	10,50%	29,10%	51,60%	3,90%
Les Deux Parcs	8,10%	6,90%	24,50%	54,90%	5,60%
L'Arche Guedon	7,70%	5%	23,30%	57,80%	6,20%
Le Mail	4,70%	6,40%	28,20%	54,10%	6,60%
Champs-sur-Marne	4%	4%	17%	53%	22%
Chelles	4,00%	6,00%	21,00%	51%	18,00%
Noisiel	5%	5%	21%	51%	17%
Roissy-en-Brie	4,00%	6,00%	24%	48%	18%
Torcy	4,00%	5,00%	20,00%	55,00%	17,00%
CA Paris - VM	4,8	7%	20,70%	53,90%	13,30%

3.5. Le taux d'activité, d'emploi et de chômage des jeunes

✓ L'emploi chez les 15-5 ans

Le taux d'emploi des jeunes entre 15 et 25 ans reste encore le moins bien loti, ne dépassant guère les 30% de la population active, se situant entre 17,4% à Schweitzer Laennec et 27,8% aux Deux Parcs Luzard. Le QPV du Mail se détache avec 42,4%. Soit entre 2 et 3 jeunes sur 10 disposent d'un emploi. A Schweitzer-Laennec, cette proportion est de 4 jeunes sur 10.

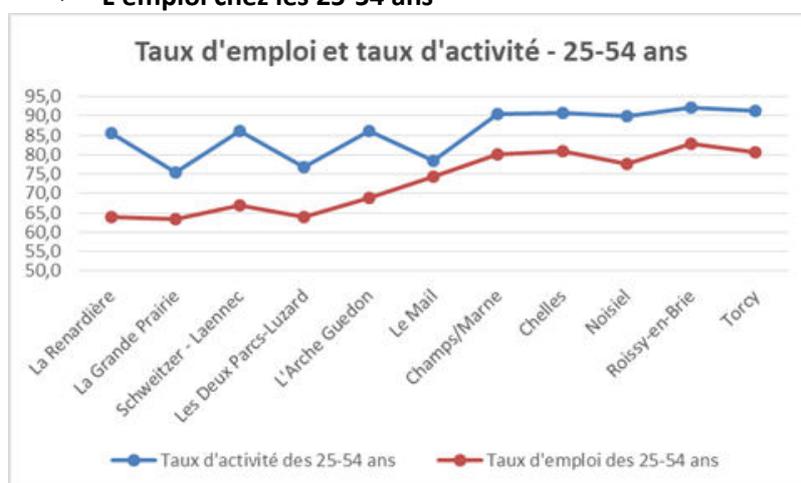


Le taux d'activité, enregistre un minimum de 32% au mail et plafonnent à 47,6% au les Deux parcs-Luzard). Des taux très bas dans la tranche d'âge des 15-25 ans pour l'ensemble des QPV et des communes en politique de la ville: témoigne d'une grande part e la population de cette tranche d'âge hors marché du travail. L'arrivée et l'enregistrement dans le marché de l'emploi des actifs est moindre ; plus de 50%, parfois jusqu'à 70% (le Mail) sont hors travail. Il en va de même pour les actifs ayant un emploi (taux d'emploi), à peine 35% dans l'ensemble des QPV. La part des jeunes encore en formation dans le système éducatif, et

donc soustrait au marché du travail, explique cette situation à laquelle, nous pouvons ajouter les jeunes inactifs, qui ont quitté le système éducatif et de formation et qui éprouvent des difficultés d'insertion professionnelle pour rejoindre le marché du travail.

Le différentiel important entre le taux d'emploi et le taux d'activité indique le déséquilibre entre le nombre d'emploi et le nombre d'actifs enregistré. Il montre la part de chômeurs et d'inactifs, se trouvant hors marché du travail. Elle est moins de 20% dans les QPV de la Grande prairie, l'Arche Guédon, les Deux parcs Lizard et la Renardière. Dans ces QPV le marché du travail des 15-25 ans est relativement actif. Une particularité se dessine avec le Mail où le taux d'emploi est, à l'inverse des QPV, plus important que le taux d'activité, un différentiel positif de 20% qui indique que les emplois créés dépassent la demande. Le QPV dispose d'un marché du travail plus dynamique et plus « intégrateur ». Le QPV Schweitzer-Laennec, illustre dans ce décalage entre l'emploi et le nombre d'actif, la part de chômage et d'inactifs la plus importante, avec 28% environ. Son taux d'emploi est le plus faible avec 17,4%, un marché du travail, presque inexistant avec 28% des jeunes en âge de travailler hors marché.

✓ L'emploi chez les 25-54 ans



La tranche des jeunes à adulte, 25 à 54 ans, ayant un emploi, plafonnent à 74% avec le QPV Le Mail suivi de l'Arche Guédon (69%) et Schweitzer-Laennec (67%), soit, environ 7 actifs sur 10. Les autres QPV enregistrent des taux autour de 63-64%, soit une moyenne de 6 personnes sur 10 ayant un emploi. Il est bien plus élevé que les taux observés chez les 15-25 ans. Comparée aux classes d'âge des 15-24 ans et de 55-64 ans, les jeunes à adultes entre 25 et 54 ans dominent le marché du travail.

Cependant avec des taux d'emploi ne dépassant guère les 70% sauf pour Le Mail, le marché de l'emploi dans les QPV n'est pas créateur d'emploi et demeure encore dans l'incapacité de répondre au besoin de 30% à 40% des habitants en âge de travailler dont une partie est exclue en raison des difficultés d'insertion (femmes au foyer, jeunes sorties du système éducatif...). Par comparaison avec les communes, celles-ci se détachent avec des taux en moyenne de 80%, soit 10 point de mieux que les QPV, mais également dans l'incapacité de répondre aux besoins de 20% des habitants en âge de travailler.

Le taux d'activité des 25-54 ans obéit à la même analyse ; il enregistre un minimum de 75% (Grande Prairie) et un maximum de 86% (Arche Guédon, Schweitzer Laennec). La population des QPV en âge de travailler participe majoritairement (entre 75% et 86%), au marché du travail, soit entre 8 et 9 actifs sur 10, avec notamment L'arche Guédon, Schweitzer-Laennec, la Renardière et Le Mail. Dans une moindre mesure, on retrouve La Grande Prairie et les Deux Parcs Lizard avec à peine, 8 actifs sur 10.

Les profils communaux se détachent des profils des QPV avec des taux d'emploi élevé de 15 points en moyenne, autour de 80% et des taux d'activité autour de 90%.

L'analyse du différentiel entre emplois (taux d'emploi) et actifs (taux d'activité), montre une situation du marché du travail bien meilleure que la tranche des 15-25 ans.

Le QPV le Mail, malgré un volume restreint du marché du travail (74% pour le taux d'emploi et 78% pour le taux d'activité) affiche un équilibre entre les emplois et les actifs avec un différentiel de seulement 4%. Peu d'emploi et d'actifs, qui expliquent un chômage moindre, parmi les plus bas des QPV.

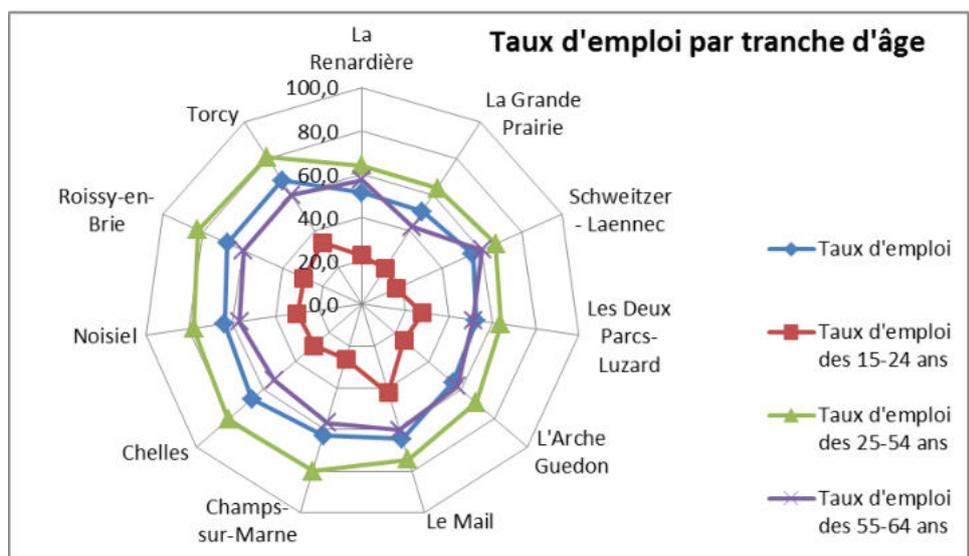
Il en va de même de **la grande prairie** avec un taux d'emploi le plus bas enregistré de 63,4% et un taux d'activité également le plus bas avec 75,3%. Sa situation n'est pas à l'équilibre avec un différentiel de 12% représentant la part d'inactifs et de chômeurs.

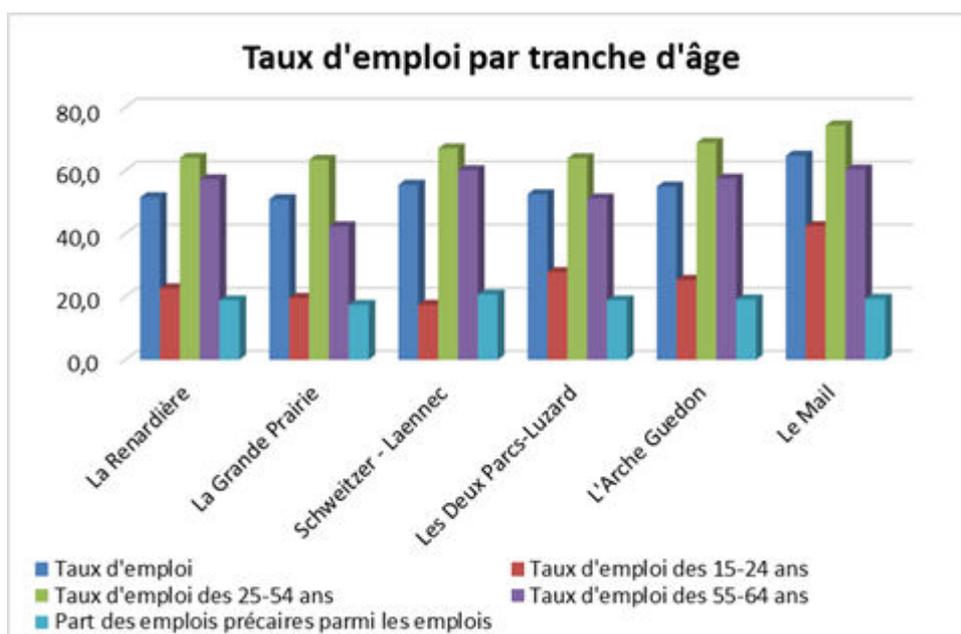
Cette situation se retrouve de façon identique **aux deux Parc-Lizard** avec un marché restreint du travail (64% de taux d'emploi et 77% de taux d'activité), enregistrant un différentiel de 13% (part de chômeurs et d'inactifs).

Pour leur part, **Schweitzer-Laennec, la Renardière, et l'Arche Guédon** enregistrent des marchés du travail bien faibles en volume offrant à peine 64% à 68% des emplois pour 86% d'actifs, soit un différentiel de 11% en moyenne représentant la part des chômeurs et des inactifs.

En général, les deux courbes du taux d'emploi et du taux d'activité sont relativement plus rapprochées. Elles indiquent que les marchés de l'offre d'emploi et de la demande sont moins disparates, sans tendre vers l'équilibre, témoignant ainsi d'un marché relativement plus actif et dynamique que pour la tranche des 15-25 ans. La situation de l'emploi des jeunes est loin d'être satisfaisante. Certes la part des jeunes en formation (lycées, universités, centre de formation), hors marché du travail, n'est pas négligeable, mais une bonne part des jeunes hors des circuits de formations, sans qualification et sans emploi est assez élevée.

En conclusion, les données de 2019-2020 sur l'emploi montre assez bien, qu'une proportion importante de la population des QPV ne participe pas au marché du travail (personnes au foyer, personnes en incapacité de travailler, difficultés d'insertion, absence de qualification...). Les difficultés dans l'emploi sont les plus marquées pour les jeunes, les femmes et les étrangers, fréquemment en retrait du marché du travail. Les trois catégories de populations sont ainsi, particulièrement touchées par le chômage. La situation de l'insertion professionnelle dans les QPV et chez les jeunes est un réel handicap et demeurent le problème majeur du développement des quartiers. Cette situation comme on le verra dans l'analyse du chômage est exacerbée en 2020 en raison de l'arrêt de l'activité à l'échelle du pays en raison de la pandémie de la Covid-19 qui a entraîné le confinement total de la population et le gel des activités économiques, sociales et humaines très fortement réduites.





Taux d'activité et Taux d'emploi (Insee, données consolidées démog.- emploi 2019/20)

	Taux d'activité des 15-24 ans	Taux d'activité des 25-54 ans	Taux d'activité des 55-64 ans	Taux d'emploi des 15-24 ans	Taux d'emploi des 25-54 ans	Taux d'emploi des 55-64 ans
La Renardière	38,2	85,6	62,7	22,6	64,0	57,2
La Grande Prairie	38,2	75,3	46,8	19,6	63,4	42,3
Schweitzer - Laennec	45,6	86,0	44,9	17,4	67,0	60,1
Les Deux Parcs-Luzard	47,6	76,7	43,7	27,8	63,9	51,1
L'Arche Guedon	40,0	86,0	56,4	25,3	68,8	57,4
Le Mail	32,1	78,5	61,5	42,4	74,3	60,3
Champs/Marne	34,3	90,6	63,1	26,3	80,0	56,8
Chelles	39,0	90,8	59,7	29,1	81,0	53,3
Noisiel	41,9	89,8	63,6	29,9	77,6	56,5
Roissy-en-Brie	39,9	92,1	65,0	29,2	82,7	59,5
Torcy	45,4	91,4	66,7	33,9	80,6	59,9

Les quartiers en politique de la ville de la CAPVM peinent à se hisser et à améliorer leurs conditions sociales et économiques. Le chômage, et particulièrement celui des jeunes, s'est aggravé dans les QPV, voire exacerbé avec la crise. Les inégalités devant l'emploi se creusent entre les QPV et avec le reste du territoire communautaire. Aussi, les acteurs de terrain mettent l'accent sur l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi résidant dans ces quartiers. Les nouvelles orientations et le nouveau cadre d'actions publiques, tracés par la CAPVM et les communes de Chelles, de Torcy, de Noisiel, de Champs sur Marne et de Roissy en Brie, entendent renforcer les contrats de ville pour dynamiser l'emploi, l'insertion professionnelle et résorber le chômage dans les quartiers QPV, multiplier les efforts pour le développement économique, l'inclusion et l'excellence numérique, accompagner les entreprises pour faciliter leur ancrage dans les territoires en politique de la ville.

SYNOPTIQUE DE LA SITUATION DE L'EMPLOI - CLASSEMENT DES QPV ET DES COMMUNES -

Territoires	Taux chômage	Taux d'emploi	Taux d'emploi des 15-24 ans	Taux d'emploi des femmes	Part emplois précaires	Sans diplôme, sans emploi	Taux pauvreté seuil 60% du revenu disponible	Total Ligne
La Grande Prairie	4	3	3	3	4	4	3	24
Schw eitzer - Laen	3	4	3	3	3	4	2	22
Les Deux Parcs-L	2	4	3	4	4	4	3	24
L'Arche Guedon	3	4	3	4	3	5	3	25
Le Mail	4	6	2	6	3	5	3	29
La Renardière	1	3	3	3	4	3	2	19
Total QPV	17	24	17	23	21	25	16	143
Chelles	5	6	3	6	6	5	6	37
Champs/ marne	5	6	2	6	5	6	6	36
Noisiel	5	6	3	6	5	6	5	36
Torcy	5	6	3	6	5	5	6	36
Roissy en Brie	5	6	3	6	6	5	6	37
Total communes	25	30	14	30	27	27	29	182
QPV+Communes	42	54	31	53	48	52	45	325

Echelle des scores

très insuffisant	Très faible	score faible	très moyen	moyen	moyen à élevé	élevé	Très élevé
inf 2	3	4	5	6	7	8;9	10

Les données statistiques présentées dans les tableaux de cette première partie d'analyse ont été transformé en tableau de notation (score de chaque critère sur 10)

Chaque critère est converti avec un score de 10 points maximum, permettant ainsi de classer et de hiérarchiser les QPV et les communes en politique de la ville. Ce classement et cette hiérarchisation sont transcrits en code couleur.

Un score élevé (couleur verte) indique une bonne position de la situation de l'emploi et inversement pour la couleur rouge.

Le total de chaque ligne indique le niveau et le profil de la situation de l'emploi et du chômage global de chaque QPV et Commune ;

Le total de chaque colonne indique le niveau et le profil global de chaque critère de la demande d'emploi et du chômage dans l'ensemble des territoires (QPV ; Communes).

Des sous-totaux sont calculés séparément pour l'ensemble des QPV et des communes ainsi que le total QPV et Communes.

Synthèse Emploi – insertion professionnelle

Les QPV de la CAPVM rassemblent les résidents les plus pauvres. La faiblesse de leurs revenus résulte pour une large part d'une mauvaise insertion professionnelle. La population en âge de travailler connaît des taux d'emploi les plus bas, autant pour l'emploi des jeunes (15-24 ans) que les jeunes à adultes (25-64 ans). Le taux de chômage est 3 à 4 fois supérieur à la moyenne des communes de la CAPVM. Notons, par ailleurs qu'une part importante de la population en âge de travailler ne participe pas au marché du travail (personnes au foyer, en incapacité de travailler, absence de qualification, étrangers, jeunes et femmes en retrait du travail, ...).

L'absence de diplôme, le retard et l'échec scolaire pour une partie des habitants constituent un véritable handicap pour favoriser la recherche d'emplois. Ajoutons les problèmes de mobilité qui n'arrange pas la situation socio-démographique et la dynamique de l'emploi dans les QPV.

Ces caractéristiques socio-démographiques contraignantes pour les habitants des QPV n'expliquent que partiellement la situation endémique du chômage et des taux d'emplois. Des facteurs contextuels, comme l'environnement familial, l'état de santé des habitants, leurs réseaux personnels et professionnels, la nature de l'offre d'emploi accessible, le lieu de résidence sont autant de freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants des QPV.

On note également l'importance des emplois à durée limitée et à temps partiel, avec peu de qualification (ouvriers, employés non qualifiés) ainsi qu'une part non négligeable des emplois précaires.

3.6. **Emploi et Insertion des Jeunes : les actions locales déployées dans le cadre du PERR**

L'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes sont considérés comme une composante principale et importante du protocole d'engagements renforcés et réciproques ajoutée aux trois contrats de ville de la CAPVM.

La volonté de l'Agglomération est de faire de l'emploi une priorité à travers trois axes forts :

- L'accueil et l'accompagnement de demandeurs d'emploi et de salariés en recherche de réorientation professionnelle ou d'un emploi
- L'organisation d'actions ciblées à destination des publics de l'Agglomération
- La coordination des partenaires et l'apport d'un appui opérationnel et financier, notamment les réseaux de partenaires suivants :

- **Site internet emploi « emploi.agglo-pvm.fr »** est une initiative innovante de la CAPVM. Gratuite et accessible sur le site Internet de l'Agglomération, le site est consultable depuis une tablette ou un smartphone. Cet outil numérique recense les offres d'emploi proposées sur l'agglomération et facilite la mise en relation entre les habitants du territoire et les employeurs locaux. Les opportunités de stages, de formations ainsi que toute l'actualité locale liée à l'emploi y est présentée. En quelques clics, les recherches d'offres d'emploi, de stage ou de formation permettent aux habitants de rechercher un emploi proche de chez eux. Les démarches sont simplifiées et une alerte, en fonction de critères personnalisés, permet de les recevoir directement dans sa boîte mail. Ce site est un levier important sur l'emploi de proximité. Il permet également de relayer les événements organisés sur le territoire en matière d'emploi.

- **Le SIE (Service Intercommunal de l'Emploi)** accueille et accompagne les publics de plus de 26 ans résidant dans le territoire de Paris - Vallée de la Marne. Outre un accompagnement individualisé, le SIE propose, tout au long de l'année, des actions pour favoriser l'accès à l'emploi (informations collectives, ateliers, job-dating...). En 2020, à l'exception des actions organisés en lien avec l'ADIE et explicitées ci-après, aucune animation n'a été spécialement organisée à destination des habitants des QPV ou en QPV. La logistique actuelle ne permet pas de recenser les participants issus des QPV par ailleurs recevable à bénéficier des interventions du SIE au titre du droit commun.

En parallèle et pour développer l'emploi, l'Agglomération s'appuie sur un réseau d'acteurs parmi lesquels Pôle Emploi regroupant trois agences sur le territoire. Elle subventionne également les associations locales :

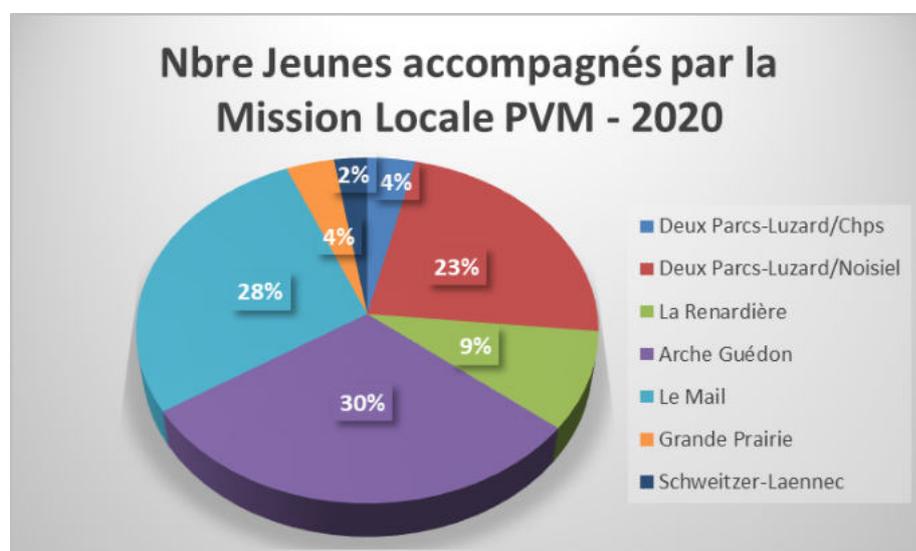
- **M2iE (Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi) / IINO77 (Ingénierie d'insertion Nord-Ouest 77)** : Pour améliorer et développer des actions dans les domaines de l'insertion, de l'emploi et de la formation professionnelle pour répondre au mieux aux besoins de la population et des différents

partenaires / Accompagner les publics autour du développement des clauses sociales permettant l'insertion de personnes en difficulté. IINO 77 est le facilitateur de l'Agglomération concernant la gestion des clauses d'insertion du Grand Paris Express. En outre, IINO 77 réalise également une mission d'ingénierie et de pilotage des clauses de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

La M2iE a porté des actions en faveur de public QPV : « En route vers l'emploi » (formation pour le code de la route comme levier de l'insertion et du retour à l'emploi), « Lutte contre les discriminations » (travail autour d'une émission de radio sur le sujet pour lever les représentations) et l'action Vélo-Ecole pour désenclaver les QPV par la mobilité et sensibiliser les habitants à un mode de déplacement alternatif (ateliers itinérants de réparation et entretien de vélos et apprentissage du vélo).

- **Ecole de la deuxième chance - E2C** : Créer des parcours personnalisés au sein de promotions d'une dizaine de stagiaires sur une période de 8 mois en moyenne (pour un maximum de 24 mois) afin d'assurer l'insertion professionnelle et sociale par l'éducation et la formation des jeunes adultes. Sur 2020, l'E2C a notamment mis en place l'action « De la Terre à l'assiette » réunissant 10 jeunes (dont 3 issus de QPV) qui ont travaillé dans un jardin partagé. Leurs récoltes ont permis la tenue d'ateliers culinaires. Il s'agit de lutter contre les conséquences néfastes d'une mauvaise alimentation dans l'insertion sociale et professionnelle des stagiaires de l'E2C : obésité, carence alimentaire, déconcentration lors des ateliers, manque de confiance en soi et inadaptation professionnelle.... Dans ce cadre, sont abordées les notions de l'équilibre alimentaire et de ses conséquences sur la santé. En partant des savoirs de base, il s'agit de faire prendre conscience aux stagiaires de leur rôle « d'acteur actif » dans ses changements d'habitude alimentaires. En joignant la pratique à la théorie, cela permet de consolider les acquis.

- **Mission locale** : Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes de 16 à 25 ans révolus, Accompagner les parcours d'insertion, Agir pour l'accès à l'emploi, observer le territoire, apporter une expertise, développer une ingénierie et participer, à l'animation du partenariat local).

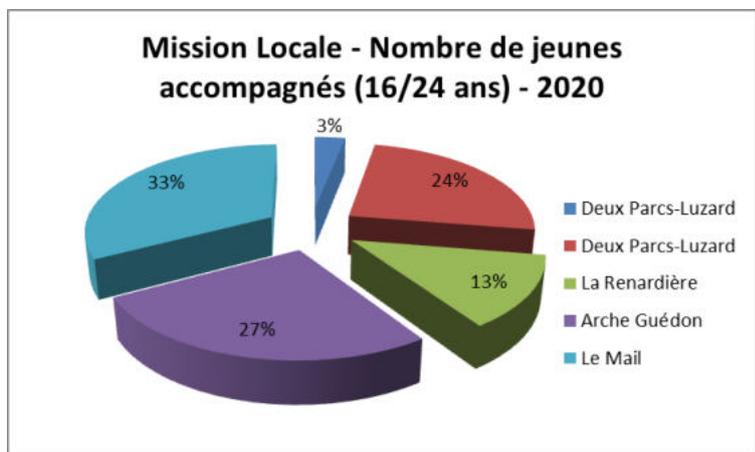


✓ **Bassin Territoires centre et sud de Paris Vallée de la Marne**

Nombre de jeunes 16/24 ans habitant en QPV, accompagnés en 2020 par la mission locale PVM:

Commune	Quartier	Nombre de jeunes accompagnés 16/24 ans
Champs sur Marne	Deux Parcs-Luzard	10
Noisiel	Deux Parcs-Luzard	79
Roissy en Brie	La Renardière	42

Torcy	Arche Guédon	86
Torcy	Le Mail	106
TOTAL		323



Sur toute la base informatique (quel que soit la date d'accueil), les jeunes accompagnés sur la tranche d'âge 16/24 ans habitant les QPV :

Commune	Quartier	Nombre de jeunes accompagnés 16/24 ans
Champs sur Marne	Deux Parcs-Luzard	26
Noisiel	Deux Parcs-Luzard	162
Roissy en Brie	La Renardière	65
Torcy	Arche Guédon	213
Torcy	Le Mail	197
TOTAL		663

Nombre de jeunes accueillis :

Année	Nb jeunes en 1er accueil	Dont issus des QPV de la CAPVM	Nb jeunes accompagnés	Dont issus des QPV de la CAPVM
2020	1015	150	2250	347

Dont 162 jeunes en contacts pour le QPV des Deux Parcs-Luzard (78 femmes et 84 hommes).

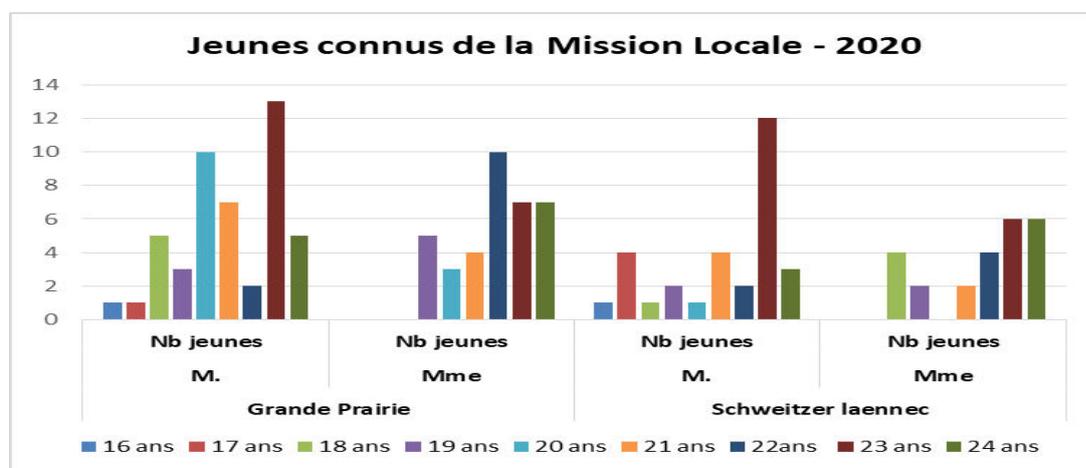
Pour TORCY :

On note 70 jeunes demandeurs d'emploi de l'Arche Guédon convoqués pour se voir proposer une intégration dans un des dispositifs que portent le Pôle Emploi ou la Mission Locale et 18 présents ont pu intégrer ou voir leur situation évoluer.

✓ **Le bassin Chellois :**

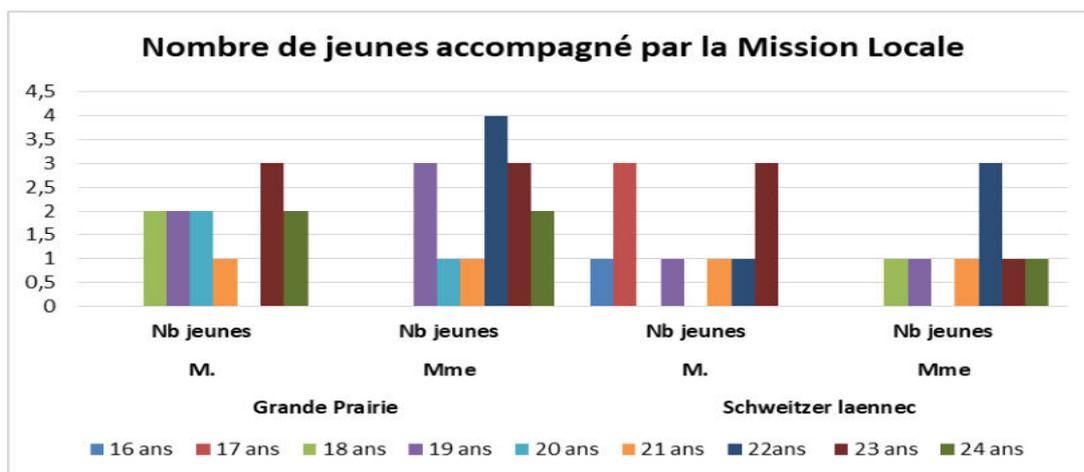
Nombre de Jeunes connus de la mission locale résidant en QPV :

	Grande Prairie		Schweitzer Laennec		TOTAL
	M.	Mme	M.	Mme	
Age à date du jour	Nb jeunes	Nb jeunes	Nb jeunes	Nb jeunes	
16 ans	1		1		2
17 ans	1		4		5
18 ans	5		1	4	10
19 ans	3	5	2	2	12
20 ans	10	3	1		14
21 ans	7	4	4	2	17
22ans	2	10	2	4	18
23 ans	13	7	12	6	38
24 ans	5	7	3	6	21
TOTAL	47	36	30	24	137



Nombre de Jeunes des QPV accompagnés en 2020

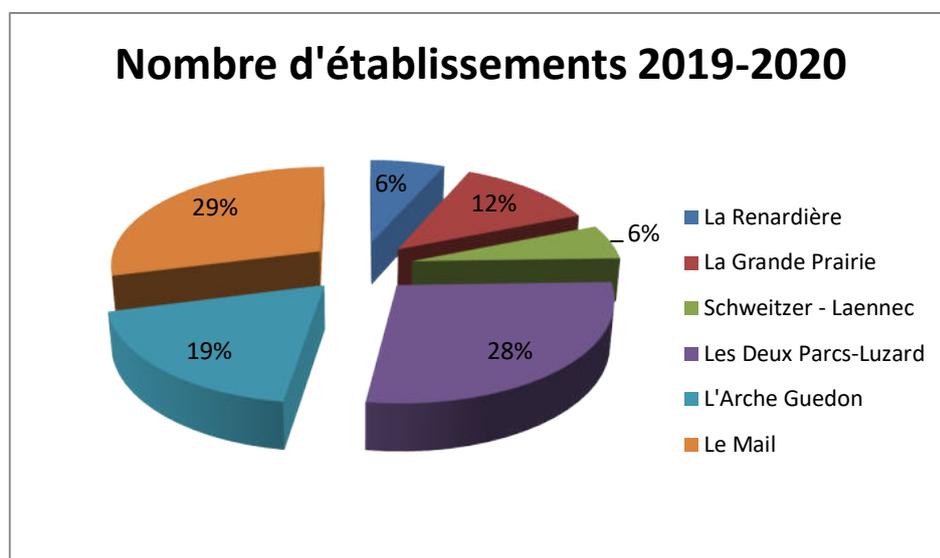
	Grande Prairie		Schweitzer Laennec		TOTAL
	M.	Mme	M.	Mme	
Age à date du jour	Nb jeunes	Nb jeunes	Nb jeunes	Nb jeunes	
16 ans			1		1
17 ans			3		3
18 ans	2			1	3
19 ans	2	3	1	1	7
20 ans	2	1			3
21 ans	1	1	1	1	4
22ans		4	1	3	8
23 ans	3	3	3	1	10
24 ans	2	2		1	5
TOTAL	12	14	10	8	44



II- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EXCELLENCE NUMERIQUE

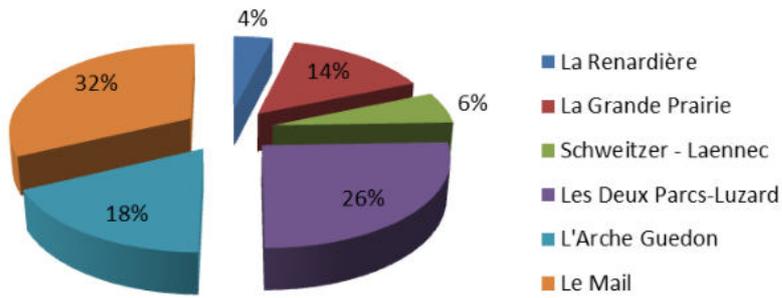
1- Tissu Economique

L'activité économique au sein des QPV est essentiellement caractérisée par l'activité commerciale et de services (services, commerces, restauration, transport...). Le tissu économique n'a pas changé de profil entre 2017 et 2020. Il est davantage plus important dans les quartiers du territoire centre de l'agglomération avec le Mail (29%), les Deux-Parcs-Luzard (28%), suivi par le quartier de l'Arche Guédon (19%) et le QPV du territoire Nord, la Grande Prairie à Chelles (12%).

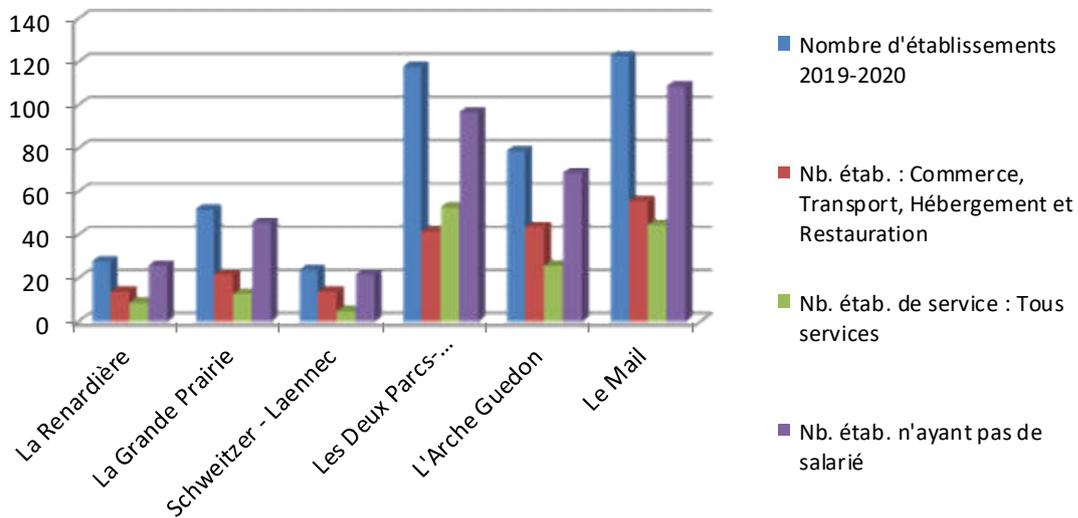


La grande majorité des établissements économiques ne dispose pas de salariés.

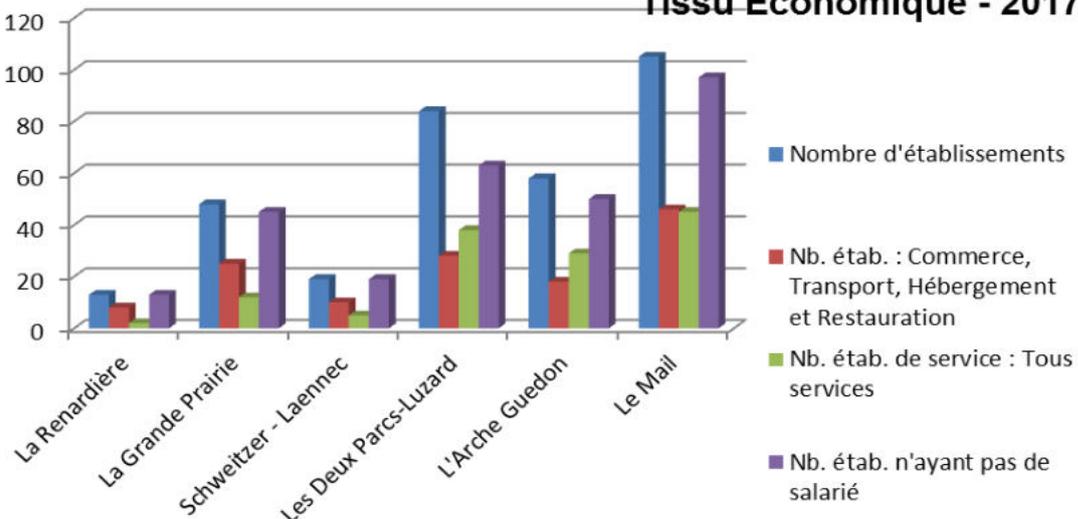
Nombre d'établissements 2017



Tissu Economique - 2020



Tissu Economique - 2017



2- Développement Economique – excellence numérique : les actions locales déployées dans le cadre du PERR

Sur le versant du développement économique, comme analysé, ci-dessus, la situation ne change pas par rapport aux années précédentes. Les territoires en QPV ne sont toujours pas attractifs. On y trouve de l'activité commerciale et de services de type commerces, restauration, transport, hébergement...davantage plus présente dans les territoires centre de l'Ex Val Maubuée et le QPV du territoire Nord, la Grande Prairie à Chelles. La grande majorité de ces établissements économiques ne dispose pas de salariés.

Fort de ce constat de déprise économique, la CAPVM entend, à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire et de ses quartiers en politique de la ville, « fidéliser les entreprises du territoire, favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, encourager la création et le développement des jeunes entreprises, se positionner en tant que territoire d'innovation et pôle régional de la filière d'excellence de la ville durable ».

Pour cela, elle anime deux structures économiques devant favoriser la création, l'implantation, et le développement des entreprises sur le territoire (notamment dans des secteurs de pointe tels que l'informatique, l'électronique, l'énergie, l'ingénierie, le bâtiment, la santé...):

- le BASE (Bureau d'accueil et de service aux entreprises) : services d'accompagnement pour les projets de création, centre de documentation, de conseils personnalisés et réunions d'information et de diagnostics
- La MEI (maison de l'entreprise innovante) : réunissant un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprises.

Les services de la CAPVM assurent ainsi un accompagnement à la création d'entreprises dans les quartiers, assure des réunions d'information sur la création d'entreprise suivies d'un diagnostic individuel et, en fonction des besoins, d'ateliers thématiques et de rendez-vous individuels. Elle anime des rencontres conviviales et de partage d'expérience entre porteurs de projets et jeunes entreprises en lien avec notamment les structures partenariales suivantes : AFILÉ77, ADIE

- Partenariat avec AFILÉ77

La CAPVM organise avec l'AFILÉ77 (prestataire de services) des rencontres de sensibilisation à la création d'entreprises, notamment l'accès à un service de proximité gratuit d'information et d'orientation précise sur le tissu économique et les dispositifs d'accompagnement et de suivi individuel local pour permettre aux jeunes de construire et développer leur projet de création d'entreprise.

- Partenariat avec ADIE

L'ADIE contribue, dans le même sens, à la sensibilisation à la création d'entreprises en développant l'accès à l'entreprenariat par le micro crédit, notamment l'accompagnement du public exclu du système bancaire. Elle s'emploie à la sensibilisation et à la détection des porteurs de projets en s'appuyant sur un maillage partenarial du territoire pour appuyer la structuration financière des projets de création d'entreprises. L'objectif, en termes d'impact, pour encourager les créateurs d'entreprises sur le territoire, est de cibler une proportion de 20% des bénéficiaires des actions et des projets développés en provenance des jeunes des QPV.

Dans le cadre de l'action menée au titre du Contrat de Ville de la CAPVM, l'objectif de l'ADIE a été de permettre aux habitants des QPV :

- D'identifier la création d'entreprise comme une possibilité pour retrouver un emploi pérenne
- De réaliser des projets de création d'emploi indépendant, grâce à l'accès à un financement et à un accompagnement adapté
- De renforcer les micro-entreprises existantes, en accompagnant leur développement
- De contribuer à la valorisation du territoire
- De permettre aux salariés de trouver un emploi ou de se maintenir dans l'emploi grâce à la mobilité.

Ancrée sur le territoire et les quartiers, l'ADIE mène des actions de sensibilisation sur le terrain ce qui contribue au dynamisme du tissu économique local, permet de créer du lien social pour des personnes particulièrement fragiles (insertion professionnelle des jeunes des quartiers touchés par un chômage élevé et inclusion des femmes par l'autonomisation économique).

En 2020, la structure a organisé ou participé à différents événements en faveur de la création d'entreprise sur le territoire en travaillant aux côtés des autres réseaux d'appui à la création d'entreprise mais également en partenariat avec les acteurs de l'insertion et le tissu d'associations locales :

- Prospection au marché de Noisiel en octobre dans le cadre de la campagne pour lever les freins à la création d'entreprise avec la présentation de son activité à 20 porteurs de projets du territoire.
- Participation aux rencontres de l'entrepreneuriat à Champs sur Marne portée par la CCI en octobre 2020 où 13 porteurs de projet ont pu être sensibilisés et orientés dans le cadre de leur projet de création d'entreprise.
- Animation régulière d'ateliers collectifs sur différents thèmes de l'entrepreneuriat dans les locaux du Pôle Emploi de Pontault-Combault. Action regroupant en moyenne 7 porteurs de projets à chaque session.

Les interventions de l'ADIE se sont déroulées sur tout le territoire de la communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne mais avec un accent fort sur les QPV.

En raison du contexte, l'ADIE s'est également mobilisée pour soutenir les travailleurs indépendants du territoire (soit 96 micro-entrepreneurs) actuellement financés par l'ADIE et leur apporter des solutions adaptées pour faire face à la crise sanitaire et économique et les orienter dans leurs démarches (reports d'échéance, prêts de trésorerie, conseils pour accéder aux différentes aides mises en place progressivement par le gouvernement et les collectivités). Un "package" de services financiers et non financiers a été mis en place dès le 4 mai pour accompagner la relance des activités.

En 2020, l'ADIE a milité au niveau national pour l'obtention d'une prime de l'Etat envers les entrepreneurs des QPV et a reçu un avis favorable (prime de 1500€ à 3000 par entrepreneur soutenu par l'ADIE et impacté par la crise). Depuis décembre 2020, 1 habitant du territoire issu des QPV a bénéficié de cette prime.

Pour 2020, dans le cadre de sa mission d'appui à la structuration financière et d'intermédiation bancaire, l'ADIE a accueilli 232 porteurs de projet de création ou de développement d'entreprise dont 14 résidant en quartier prioritaire.

65 personnes ont été financées par l'ADIE dans le cadre d'une création, d'un développement d'entreprise ou dans le cadre d'un emploi salarié grâce à la mobilité dont 4 résidant en QPV.

Les objectifs 2020 de l'ADIE étaient :

- d'accueillir 100 porteurs de projets dont 30 habitants de quartiers prioritaires
=> l'objectif a été réalisé au 31/12/2020 avec 232 futurs créateurs d'entreprise sensibilisés dont 14 résidant en QPV.
- de financer 30 personnes dans le cadre d'une création, d'un développement d'activité ou dans le cadre d'un emploi salarié grâce à la mobilité dont 10 résidant dans les quartiers prioritaires
=> l'objectif a été réalisé au 31/12/2020 avec 65 habitants de la zone financés, dont 4 issus de QPV.

S'agissant du numérique : Dispositif la grande école du numérique avec M2IE. Le dispositif donne la possibilité à des jeunes jusque 28 ans d'intégrer pendant 4 mois une formation dans le numérique avec la perspective de poursuivre un cursus universitaire. Il s'agit d'une action reposant sur le partenariat de la CAPVM, de l'université, de la M2IE et l'Etat. Les promotions peuvent regrouper jusqu'à 20 jeunes par an.

Bilan promotion 2020 : Sur les 19 candidats, 4 Jeunes étaient des QPV de la CAPVM et sur les 9 entrées en formation, 1 stagiaire est issu d'un QPV du territoire CAPVM. Le contexte sanitaire a impacté l'activité et l'organisation de cette action. La préformation DIGITAL U s'est faite sur 4 semaines au lieu de 3 mois.

Candidats	Reçus en entretien	Non Retenus /désistés	Retenus	Entrés en formation	Abandon en cours de formation
	19	10	9	9	1

Candidats	QPV PVM	QPV HORS PVM	HORS QPV
	4	1	14
Stagiaires de la préformation	1	1	7

Candidats	RSA	RQTH	18-30 ans	31-43 ans	44-56 ans
	1	2	16	2	1
Stagiaires de la préformation	1	2	7	1	1

Enfin, dans le cadre d'une convention passée entre Les Petits Débrouillards et la CAPVM (pôle Enseignement supérieur), deux ateliers-débat « Fabriquer soi-même ses engrais » ont été animés par Les Petits Débrouillards et un chercheur à l'École des Ponts ParisTech, à l'OMAC de Torcy. Ces sessions ont profité à 1 classe de 30 élèves de CM1-CM2 de l'école Victor Hugo de Torcy et à 15 jeunes du programme de réussite éducative de l'OMAC.

SYNOPTIQUE DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE - CLASSEMENT DES QPV ET DES COMMUNES -

Territoires	Taux chômage	Taux d'emploi	Taux d'emploi des 15-24 ans	Taux d'emploi des femmes	Part emplois précaires	Sans diplôme, sans emploi	Taux de pauvreté seuil 60% revenu disponible	Part ménage imposés	Part des prestations CAF/Revenus	Total Ligne
La Grande Prairie	4	3	3	3	4	4	3	4	5	33
Schw eitzer - Laennec	3	4	3	3	3	4	2	3	4	29
Les Deux Parcs-Luzard	2	4	3	4	4	4	3	3	5	32
L'Arche Guedon	3	4	3	4	3	5	3	4	5	34
Le Mail	4	6	2	6	3	5	3	4	5	38
La Renardière	1	3	3	3	4	3	2	3	4	26
Total QPV	17	24	17	23	21	25	16	21	28	192
Chelles	5	6	3	6	6	5	6	7	7	51
Champs/ marne	5	6	2	6	5	6	6	7	7	50
Noisiel	5	6	3	6	5	6	5	6	7	49
Torcy	5	6	3	6	5	5	6	6	7	49
Roissy en Brie	5	6	3	6	6	5	6	7	7	51
Total communes	25	30	14	30	27	27	29	33	35	250
QPV+Communes	42	54	31	53	48	52	45	54	63	442

Echelle des scores

très insuffisant	Très faible	score faible	très moyen	moyen	moyen à élevé	élevé	Très élevé
inf 2	3	4	5	6	7	8,9	10

Les données statistiques présentées dans les tableaux de cette première partie d'analyse ont été transformé en tableau de notation (score de chaque critère sur 10)

Chaque critère est converti avec un score de 10 points maximum, permettant ainsi de classer et de hiérarchiser les QPV et les communes en politique de la ville. Ce classement et cette hiérarchisation sont transcrits en code couleur.

Un score élevé (couleur verte) indique une bonne position de la situation socio-économique et inversement pour la couleur rouge.

Le total de chaque ligne indique le niveau et le profil de la situation socio-économique et du chômage global de chaque QPV et Commune ;

Le total de chaque colonne indique le niveau et le profil global de chaque critère de la demande d'emploi et du chômage dans l'ensemble des territoires (QPV ; Communes).

Des sous-totaux sont calculés séparément pour l'ensemble des QPV et des communes ainsi que le total QPV et Communes.

Au vu du tableau synoptique de la situation socio-économique, les QPV ne décollent pas des scores bas, pratiquement pour l'ensemble des critères. Une situation assez critique qui s'est empiré depuis 2017. Le chômage, la pauvreté, le niveau de dépendance aux prestations sociales de la CAF, les niveaux d'imposition s'aggravent.

Cette vue synoptique de la situation socio-économique synthétise fidèlement l'analyse présentée dans cette première partie.

Plus que jamais, les missions dévolues à la politique de la ville sont urgentes et nécessaires pour redresser les territoires appauvris et les sortir du cercle de la marginalisation et de l'exclusion. Toutes les politiques publiques sont interpellées pour continuer l'engagement et le renforcement des projets et des actions de développement à l'adresse des QPV. Les contrats de ville constituent la référence et le « cœur battant » de la Politique de la Ville conduite par les différents acteurs publics et privés, notamment l'Etat, la Communauté d'agglomération dont c'est une compétence obligatoire et les communes qui constituent le relais local pertinent de proximité, au plus près des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). La commune (et ses QPV) constitue la focale où se déploient et se trament les différents projets, programmes et actions à l'adresse des QPV et de leurs populations pour briser le cercle de la précarité et construire les solidarités et les cohésions sociales, urbaines, environnementales et territoriales.

C'est par la Politique de la Ville et l'intégration des quartiers prioritaires et des quartiers en veille active que se jouera la stratégie de reconquête et de cohésion des quartiers en difficulté et des territoires urbains permettant de réussir le développement humain et la transition écologique, pour une écologie sociale, humaine responsable et solidaire. La reconquête des territoires en décrochage et des quartiers prioritaires se co-construit sur le socle des 17 objectifs de l'ODD, (notamment l'objectif 11 « villes et communautés durables », du nouvel agenda urbain mondial 2030) pour un **développement humain durable**.

La référence à cette stratégie de reconquête et de cohésion sociale, urbaine et environnementale sous-tendu par les objectifs de développement humain et les 17 objectifs de l'ODD des nations unies, approuvés par la France, doit se traduire dans le Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE) communautaire, en cours d'élaboration.

Au cœur de l'Agenda 2030, les 17 Objectifs de développement durable (ODD) couvrent l'intégralité des enjeux de développement humain qui font sens avec la Politique de la Ville tels que le climat, la biodiversité, la santé et le bien-être, la cohésion sociale et urbaine des quartiers, des villes et des communautés durables, l'énergie propre et abordable, l'eau propre et l'assainissement, la pauvreté et la réduction des inégalités, l'égalité des genres, l'éducation, la prospérité économique, les modes de consommation et de production durables et responsables, l'efficacité économique, la sobriété énergétique...

II - BILAN DES ACTIONS PROGRAMMEES AU BENEFICE DES HABITANTS DES QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

Les actions programmées de la politique de la ville s'appuient sur les objectifs inscrits dans les trois contrats de ville et prorogés jusqu'en décembre 2022, sous le format d'un « protocole d'engagements renforcés et réciproques Etat-Collectivités (PERR) ». Ce protocole a été élaboré à la suite des travaux du comité de suivi et de pilotage des trois contrats de ville de la CAPVM et sur la base de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2018. Il a été adopté par le Conseil Communautaire le 20 juin 2019.

Ainsi, l'année 2020 constitue la cinquième année de plein exercice de mise en œuvre de ces contractualisations.

L'année 2020 a été particulière car marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a agi comme un révélateur des fractures et des fragilités des territoires et des habitants dans les QPV. Les principaux axes d'intervention en matière de politique de la ville (l'emploi, le développement économique, la cohésion sociale, les solidarités, le cadre de vie et le cadre bâti, les mobilités) peuvent demain développer des actions en réponse aux principaux besoins exacerbés par cette crise. Les actions et projets de mobilisation et de développement de l'emploi, l'insertion professionnelle, les revenus et le niveau de vie, le maintien et la consolidation du lien social, malmenés par la pandémie et le confinement, sont essentiels pour les habitants des QPV, notamment les personnes et les familles isolées et fragiles, vivant dans la précarité.

En raison de la crise sanitaire et du premier confinement, un certain nombre d'actions communautaires, municipales et associatives n'ont pas pu être réalisées durant l'année 2020. D'autres projets ont pu faire l'objet d'adaptation à ce contexte par une réduction d'activités ou du public ciblé.

La crise sanitaire a également eu des incidences sur la programmation annuelle de l'appel à projet (AAP) de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) 2020. Celui-ci a subi des réajustements au cours de l'année pour permettre aux QPV de bénéficier, malgré ce contexte, des aides de l'Etat et des collectivités. L'encouragement des initiatives tels que les dispositifs "quartiers d'été", en est une manifestation et a permis de pérenniser le lien social et éviter le repli sur soi. L'appel à projet "les quartiers fertiles" lancé par l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) dans les QPV en renouvellement urbain tente d'apporter sa pierre à la construction de l'édifice socio-écologique d'une consommation alimentaire biologique et durable : projets de jardins partagés, de fermes urbaines sur des espaces non affectés, pratique du maraichage, dans le cadre de l'agriculture urbaine et des pratiques commerciales agricoles, solidaires, en circuit court....

Les actions de médiation sociale, initiées par les communes et les associations ont démontré toute leur utilité durant la période de confinement et d'isolement forcé.

1- Subventions communautaires accordées pour l'année 2020

Le présent rapport fait état des résultats et bilans des actions des associations et des structures subventionnées par la CAPVM et qui œuvrent au profit des QPV et de leurs habitants. Il s'agit notamment des structures œuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion, du développement économique et soutien aux entrepreneurs, de l'accès au droit, de la culture, de l'aide aux familles etc.

En 2020, 81 subventions communautaires ont été accordées pour un total de 8 939 378,45 euros réparties comme suit au sein des différentes politiques publiques portées par la communauté d'agglomération :

	Montant total Subvention
DSMJD – accès aux droits	74 209,00
DDE – développement économique	565 600,00
DSCIT – citoyenneté et prévention	1 000,00
DRF – ressources financières	4 438 745,15
DSV – spectacle vivant	2 471 165,00

DADEDD – aménagement et DD	56 591,00
DEVSPORT - sport	195 688,00
DSEMPLOI - emploi	1 027 780,00
DADHAB - habitat	107 950,30
DCULTMED - médiathèque	650,00

Sur ce total de 8 939 378,45€ de subventions octroyées en 2020 par la CAPVM, 3 117 106 € sont dédiés aux associations et structures qui selon nos informations et nos croisements de données, appréhendent et intègrent, plus ou moins, les champs de la politique de la ville dans leurs activités et missions, en ciblant notamment dans leurs objectifs les habitants des QPV. Cependant ce ciblage n'est pas lisible ni mis en valeur.

On peut néanmoins identifier lesdites associations et structures porteuses de projets et d'actions dont une part est à l'adresse des QPV, lorsque les subventions de la CAPVM sont croisées avec les subventions de l'ANCT, et toutes les fois que des informations quantitatives, qualitatives, à dire d'experts, pratiques, issues du terrain ont été collectées et communiquées. C'est le cas notamment des structures comme : la Ferme du Buisson, M2IE, INO77, la Mission Locale, Relais Jeunes, AFIL77, ADIL77, E2C, AIDES, etc. qui en raison des lieux d'intervention ou bien de leurs missions, leurs actions ont pu toucher le public QPV.

Il ne s'agit donc pas de subventions au profit de structures poursuivant exclusivement des objectifs en politique de la ville, en faveur des territoires des QPV et de leurs habitants.

Il serait souhaitable que les modèles de demande de subvention de la CAPVM puissent intégrer dans la batterie de critères et d'objectifs qui conditionnent leur octroi, des objectifs propres aux quartiers prioritaires en politique de la ville, notamment en termes d'impact des résidents et des habitants des quartiers QPV.

Un total de 2 932 427 € de subventions réparties selon les thématiques suivantes :

- **des porteurs d'actions dans la médiation**, l'accès au droit, avec des actions d'accès au droit (permanence au sein de 3 Maisons de Justice et du Droit- MJD) AIDES (1000€), ACJUSE (1100€), CERAF Médiation (2600€), AVMEJ (20000€), REBOND77 (6500€), ADIL 77 (11400€) et
- **des porteurs de projets dans l'insertion professionnelle** et l'accès à l'emploi : AFIL77 (16100€), INO 77 (120000 €), M2IE (280000€), E2C (100000€), Mission Locale MLV (361280€), Mission Locale Chelles (166500€)
- des porteurs de projets dans l'insertion des familles en difficulté : Empreintes (1637€), CIDF91 (32544€)
- **Des porteurs de projets dans l'information, l'accueil et l'orientation des jeunes en recherche de logement** : relais jeunes (21500 €)
- **des porteurs de projets dans la création d'entreprises** : « Nord seine et marne initiative » (45000€) dédié au financement des créateurs d'entreprise, « Réseau entreprendre seine et marne » (10000€)
- **des porteurs de projets culturels** : La Ferme du Buisson (1904647€)

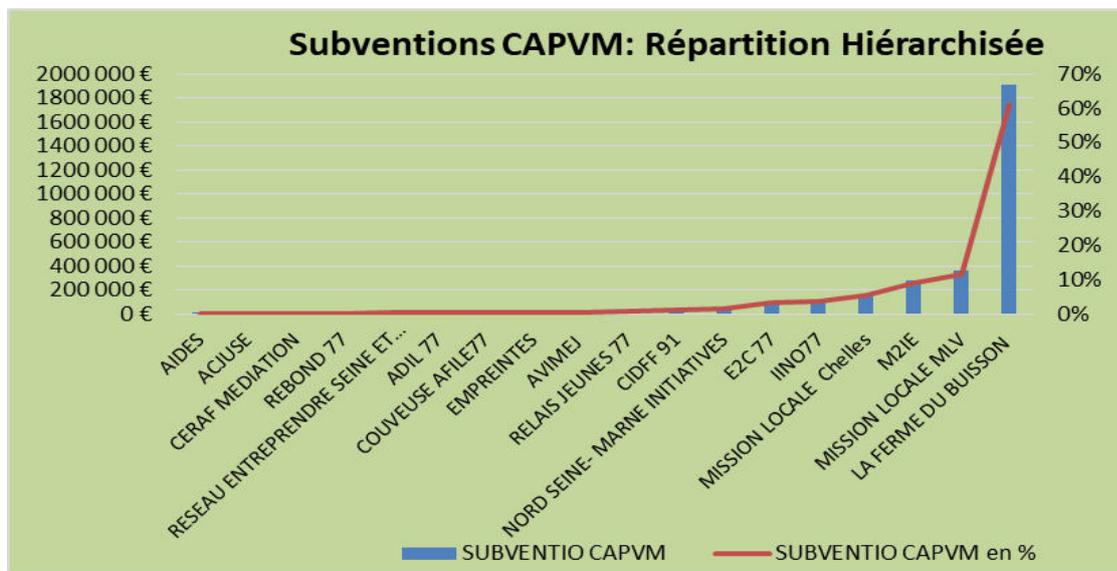
Ces subventions se répartissent également en quatre grands groupes :

- a- Les porteurs de projets dont la subvention **ne dépassent pas le 50000€**. On retrouve les associations porteuses des projets dans la médiation, l'accès au droit, l'insertion, l'aide à la recherche de logements pour les jeunes, l'aide à la création d'entreprises comme : MJD) AIDES, ACJUSE, CERAF Médiation, AVME, REBOND77, ADIL 77, AFIL77, CIDF91, Relais Jeunes, Nord seine et marne initiative, Réseau entreprendre seine et marne, Empreintes.

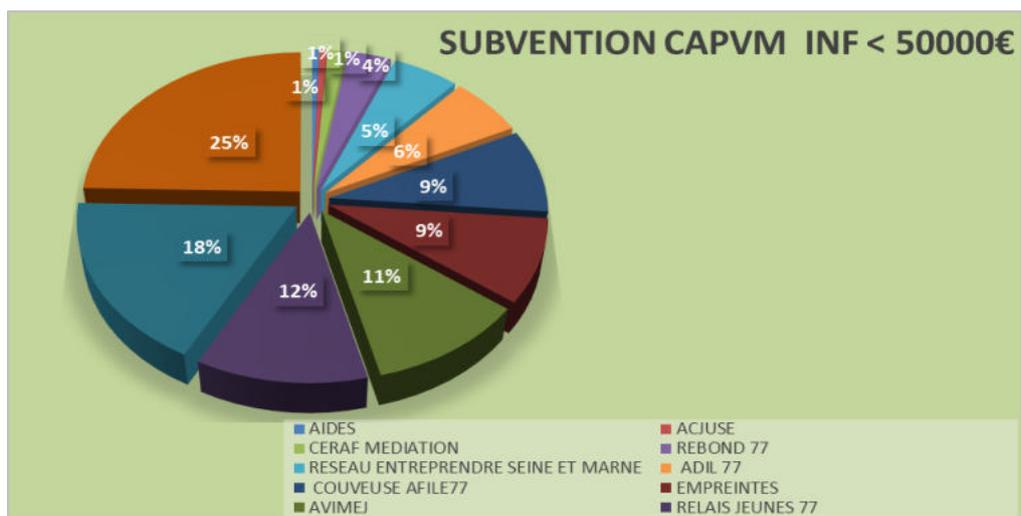
- b- Les porteurs de projets dont la subvention **dépasse les 100 000€**. On retrouve E2C, INO77, M2IE,
- c- Les porteurs de projets dont la subvention **dépasse les 300 000€** ; **La Mission Locale (MLV+ Bassin Chellois)**
- d- Des porteurs de projet dont la subvention **dépasse 1 000 000 euros** : La Ferme du Buisson

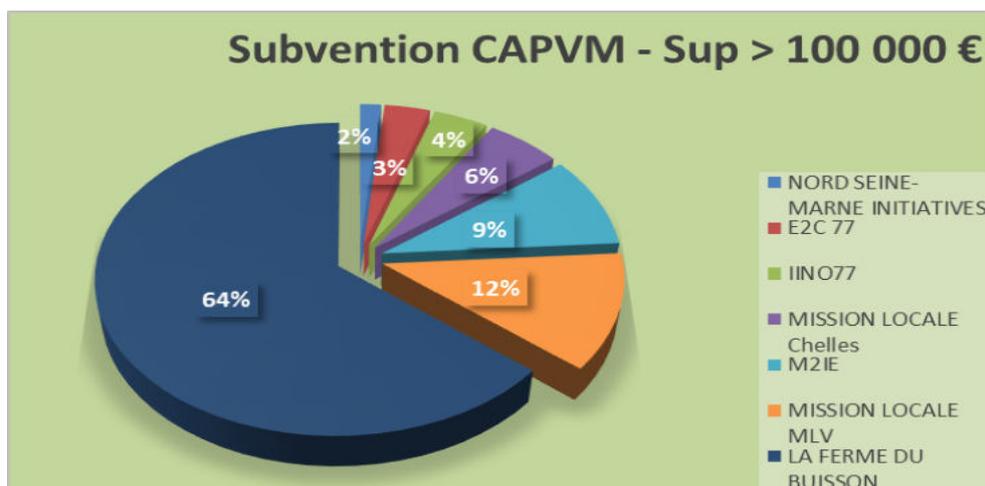
Nous n'avons pas pu disposer des bilans de ces porteurs de projets. A dire d'expertise, les partenaires du contrat de ville estiment globalement un impact des actions portés par les associations et les structures subventionnées sur les habitants des QPV à environ 20% au maximum.

L'inscription des actions dans les territoires en QPV est encore insuffisante, notamment dans les domaines de la culture, de l'emploi, de l'insertion professionnelle, etc.



Répartition des subventions versées par la CAPVM,





2- Subventions de l'ANCT accordées pour l'année 2020 (BOP 147)

Le programme d'actions 2020, issu de l'appel à projet 2020 de l'ANCT et financé par les crédits de la politique de la ville (BOP 147), s'inscrit dans les objectifs et priorités des 3 contrats de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproque (PERR) 2020-2022 de la CAPVM qui leur est ajouté.

Les projets et actions proposés au titre de l'année 2020 devaient :

- S'adresser aux publics d'un ou plusieurs quartiers prioritaires des cinq villes de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne avec une attention particulière aux publics des QPV qui ne fréquentent pas les structures existantes ;
- S'inscrire dans au moins une thématique, un axe stratégique et un objectif opérationnel du PERR. Une attention toute particulière est également portée aux actions recherchant la mixité (de genre, d'âge, de quartier, de culture ...) afin de s'inscrire dans l'une des priorités transversales prévues au contrat : valoriser la jeunesse, lutter contre les discriminations de toutes sortes et favoriser l'égalité femmes-hommes, favoriser également la participation des habitants, prévenir la radicalisation et la délinquance ;
- Favoriser la participation des habitants, notamment en les impliquant dans la construction du projet, son suivi et son évaluation ;
- Être complémentaire avec les actions existantes sur le quartier;
- S'appuyer sur les ressources du territoire ; associer les partenaires institutionnels, les organismes et structures du territoire et le tissu associatif ;
- Respecter les réglementations en vigueur et les règles comptables, et montrer la bonne gestion financière de l'organisme ;
- Prévoir des critères de suivi et d'évaluation par la mise en place d'outils afin de mesurer la réalisation, les résultats et l'impact de l'action. Pour chaque action, des indicateurs de réalisation, de résultats, d'impact, de bonne gouvernance, etc. sont proposés.

2.1. Les Priorités Départementales des Appels à projet

- ✓ Favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi

L'objectif de l'Etat est de réduire de 50 % l'écart entre le taux de chômage des quartiers prioritaires et celui du reste du territoire national. Les actions s'inscrivant dans cette thématique seront donc à nouveau soutenues en priorité :

- actions permettant l'accès direct à l'emploi ;
- accompagnement individuel renforcé vers l'insertion permettant de construire des parcours personnalisés, en particulier pour les jeunes sans solution en termes de formation ou d'emploi (notamment dans le cadre du plan régional d'insertion pour la jeunesse dans les territoires concernés : Melun Val de Seine, Meaux et Nemours) ;
- actions menées en faveur des jeunes diplômés des quartiers prioritaires dans la recherche de leur premier emploi ;
- dans le cadre de la mobilisation nationale pour l'emploi, actions d'amélioration de la mise en relation entre l'offre et la demande d'apprentissage, ainsi que d'offre de garde d'enfants pour les personnes qui reprennent un emploi ;
- actions d'accompagnement dans les différentes phases de la création d'entreprises.

✓ **Permettre l'émancipation par l'éducation et la culture**

La réussite des jeunes est un des enjeux majeurs de la politique de la ville. Les actions favorisant la réussite éducative et l'émancipation seront ainsi privilégiées :

- actions permettant de construire une solution pour chaque jeune en difficulté ;
- actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire ;
- actions permettant l'ouverture du champ des possibles pour les jeunes ;
- actions de soutien à la parentalité ;
- Programmes de Réussite Éducative (une communication spécifique aux PRE est transmise séparément aux coordonnateurs des PRE de Seine-et-Marne).

✓ **Les objectifs secondaires**

Les projets relevant d'autres thématiques des contrats de ville et du PERR ne sont pas prioritaires, mais ne sont cependant pas exclus :

☑ les actions permettant de **renforcer le lien social républicain** (promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté, rapprochement entre services publics et population...)

☑ les actions liées à la **santé** (accès aux soins et prévention), qui devront s'articuler en complément des moyens mobilisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;

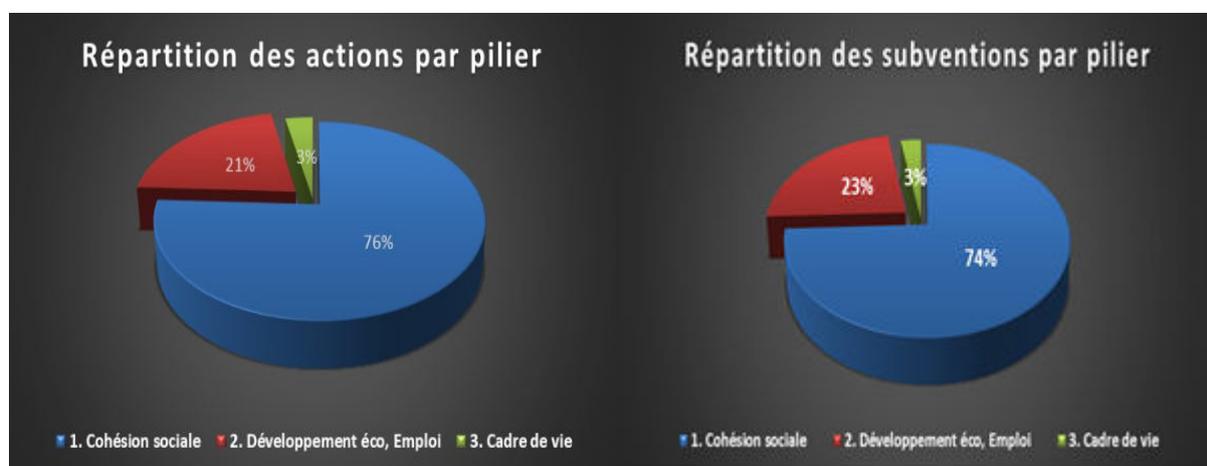
- les actions relevant du **sport** et des **loisirs**, des lors qu'elles participent à une priorité du présent appel à projets (insertion professionnelle et éducation) ou si elles sont construites autour de la promotion de la citoyenneté ;
- les actions d'aide à la **mobilité** des habitants (accompagnement, levée des freins).

Pour rappel, trois **priorités transversales** ont été intégrées à l'ensemble des contrats de ville en 2015 et doivent être prises en compte dans la construction des actions cofinancées. Il s'agit de :

- la jeunesse ;
- **l'égalité entre les femmes et les hommes**, grande cause nationale du quinquennat ;
- la lutte contre les discriminations.

2.2. Bilan global de l'Appel à Projet 2020 de l'ANCT

PILIER	ACTIONS	SUBVENTION	Part en %
1. Cohésion sociale	72	356 000 €	74%
2. Développement éco,	20	110 000 €	23%
3. Cadre de vie	3	13 000 €	3%
TOTAUX	95	479 000 €	100%



Pour l'année 2020, **95 actions** profitant aux habitants des 6 QPV de la CAPVM ont été subventionnées par l'Etat, à hauteur de 479 000€, dans le cadre de l'appel à projets annuel de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

On retient l'importance des subventions mobilisées par le pilier « Cohésion Sociale » : **74%** de l'enveloppe globale de l'appel à projet 2020, contre 23% au pilier « Emploi-Développement Economique ». Les 3% restant sont investis par le pilier « Cadre de Vie ». Ce résultat est constant au regard des précédentes années. Il s'explique par l'importance du pilier « cohésion sociale » qui est emblématique de la politique de la ville. Par ailleurs, ce pilier se compose de pas moins de 6 thématiques à fort enjeu : **Education, Santé, Parentalité, Culture, Lien Social, Prévention et Lutte contre les discriminations**. Pour leur part le pilier Emploi-Développement Economique se compose de ses deux thématiques et le pilier « cadre de vie » se définit par une thématique.

Les **deux priorités majeures de l'État** pour l'emploi des crédits de la politique de la ville au titre de l'année 2020 ont permis de cibler et de réserver les crédits à des actions programmées qui :

- favorise l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi :
 - ⇒ **20 actions sur 95 mobilisant 110000€** portent sur les thématiques : « Emploi et développement économique »
- Favorise l'émancipation par l'éducation et la culture, la réussite des jeunes étant un des enjeux majeurs de la politique de la ville :
 - ⇒ **25 actions sur 95, mobilisant 132000€** concernent les thématiques : « éducation » et « culture et expression artistique ».

Par ailleurs, les projets ont été évalués en fonction d'un critère transversal d'importance matérialisé par leur **impact sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes**. Les projets proposés devaient démontrer en quoi ils prenaient en compte dans leur construction l'égalité entre les femmes et les hommes. Une cotation de l'ensemble des dossiers a ainsi été effectuée, classant les projets en trois catégories :

0 – pas de prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes :

⇒ **6 actions concernées.**

1 – l'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif secondaire ou significatif :

⇒ **80 actions concernées.**

2 – l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal :

⇒ **9 actions concernées.**

Les actions financées dans le cadre de cet AAP doivent bénéficier aux **habitants des quartiers prioritaires** mais une mixité des publics est possible. En 2020 :

- **28 actions** profitent à des bénéficiaires **exclusivement issus des QPV**
- **67 actions sont mixtes** dont **30 comptent plus de 50 % de bénéficiaires issus des QPV.**
- 7 actions sur les 95 bénéficient d'une subvention égale ou supérieure à 10.000,00€ dont 1 de 60.000,00€ au bénéfice d'une action portée par la Ferme du Buisson qui propose une soixantaine de représentations de spectacle vivant et 150 séances de cinéma.

Subvention égale ou supérieure à 10.000,00€	
Education	1
Santé	1
Culture et expression artistique	2
Lien social, citoyenneté	2
Développement économique	1
TOTAL ACTIONS	7

- En termes de nombre d'actions programmées, sur les 95 actions, on note la dynamique de déploiement des activités des communes avec à leur tête, la Ville de Chelles (13 actions), suivi de la ville de Torcy (10 actions) et Roissy en Brie (7 actions). Les Conseils Citoyens font partie de ce groupe de tête avec 9 actions programmés. Les villes de Noisiel (4 actions), Champs sur Marne (4 actions) et la MJC A Philip (5 actions), forment un deuxième groupe.
- L'ensemble du tissu associatif qui opère sur le territoire de la CAPVM et qui a bénéficié de la subvention de l'Etat est assez présent avec 35 actions programmés sur les 95 actions retenues et subventionnées, soit 37% du total.
- Inversement cette dynamique de déploiement des actions par les porteurs de projets publics et privés n'est pas corrélée au financement proposé. L'exemple le plus emblématique, dans la sphère publique est la Ferme du Buisson (établissement public à caractère culturel) qui enregistre une seule action à caractère global, mobilisant 60000€, représentant 13% de l'enveloppe globale de la subvention de l'ANCT, alors que des villes comme Chelles avec ses 13 actions a mobilisé 43500 €, soit 9%, idem pour Torcy (46000€) et ses 10%. Les autres acteurs publics mobilisent chacun entre 1% et 6% (entre 7000€ et 3000€). Les Conseils citoyens ont mobilisé 40000€, représentant 8% de l'enveloppe globale.
- Les associations pour leur part, ont mobilisé une enveloppe de 157000€, représentant **le tiers** de l'enveloppe de subvention de l'ANCT.

⇒ **Une année 2020 caractérisé par des reports de projets programmés, en raison de la pandémie de la Covid 19.**

L'année 2020 est marquée par un **contexte particulier en raison de la crise sanitaire de la Covid-19** qui est venu perturber le quotidien de la population française sur l'ensemble du territoire national. Les périodes de confinement, les restrictions imposées en matière d'interactions sociales, économiques, culturelles, éducationnelles, sportives... et les diverses fermetures d'établissements de toutes natures ont durement impacté le déroulement effectif de certaines des actions programmées dans le cadre de l'AAP ANCT 2020. Ainsi, certains projets non réalisés en 2020 ont été reportés sur l'année 2021. C'est le cas des actions suivantes :

- " Agissons ensemble cours des Lacs" OMAC. Cette action devra être justifiée au plus tard le 31 octobre 2021.
- " D'un monde à l'autre : du quartier à l'université en passant par le château de Champs sur marne". Cette action devra être justifiée au plus tard le 30 juin 2021.
- " La route de l'emploi" EPC Jean Moulin – Chelles.
- " Les rendez-vous de l'enfant et de la famille" Ville de Torcy.
- " Citoyenneté et prévention" Ville de Torcy.
- " Fêtes vos jeux" Ville de Torcy.
- " Accès à la prévention et aux soins et évaluation des besoins d'accès aux soins des femmes et des jeunes "Association AVIH.
- Fête du jeu – Roissy en Brie. Cette action devra être justifiée au plus tard le 30 juin 2021.
- Roissy et ses jeunes talents – Roissy en Brie. Cette action devra être justifiée au plus tard le 30 juin 2021.
- Skate and roll – Roissy en Brie. Cette action devra être justifiée au plus tard le 30 juin 2021.
- Happy run color – Roissy en Brie.

	ACTIONS PROGRAMMES		SUBVENTION	
	2020	Part en %	Montant	Part en %
Chelles	13	14%	43 500 €	9%
Torcy	10	11%	46 000 €	10%
Noisiel	4	4%	19 000 €	4%
Champs/Marne	4	4%	29 000 €	6%
Roissy en Brie	7	7%	22 000 €	5%
CAPVM	2	2%	7 000 €	1%
Mission Locale	1	1%	20 000 €	4%
MJC A Phil Torcy	5	5%	10 000 €	2%
CCitoyens	9	9%	40 000 €	8%
Collèges Chelles	2	2%	11 500 €	2%
la Ferme du Bois	1	1%	60 000 €	13%
M2IE	2	2%	14 000 €	3%
Associations	35	37%	140 000 €	29%

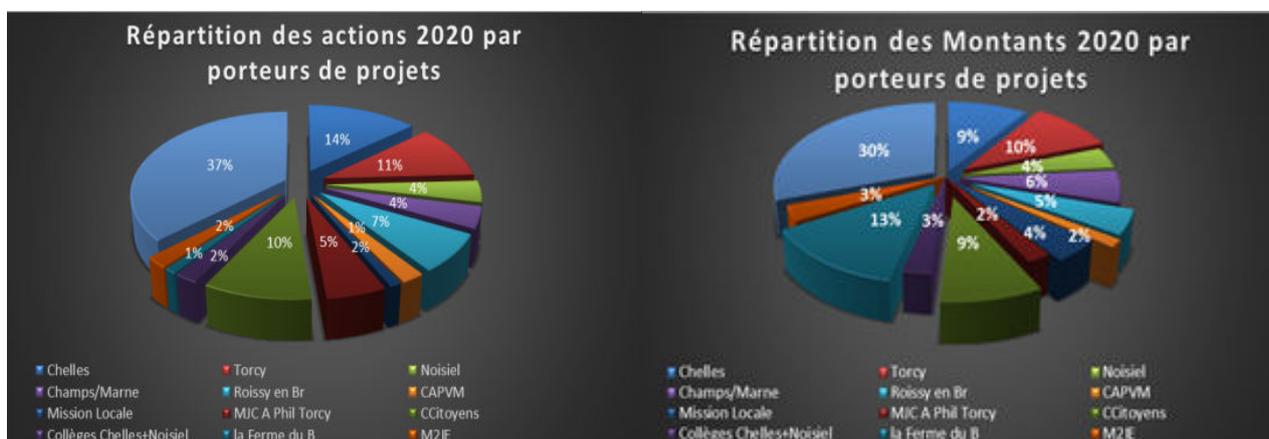
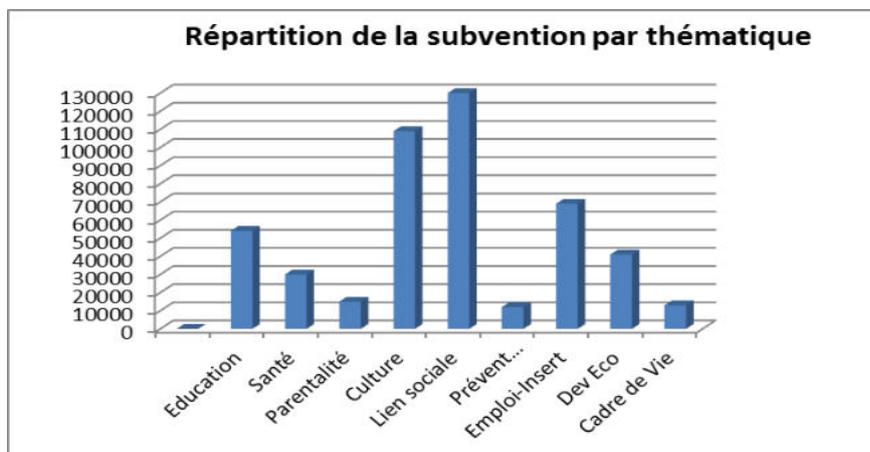
Sur l'ensemble des actions, la sphère publique des porteurs de projets a mobilisé **268000€ (71%)**, toutes actions confondues, contre **140000 € (29%)** aux associations qui interviennent sur le territoire.

2.3. Répartition de l'enveloppe de la subvention ANCT thématiques / acteurs

	Education	Santé	Parentalité	Culture	Lien sociale	Prévent	Discrmploi-Inse	Dev Eco	Cadre de Vie
Subventions	54 000 €	30 000 €	15 000 €	109 000 €	136 000 €	12 000 €	69 000 €	41 000 €	13 000 €
Part en %	11%	6%	3%	23%	28%	3%	14%	9%	3%
Nbre Actions	13	6	3	12	34	4	14	6	3

Les actions recouvrant « **le Lien social** », se taille la part de l'enveloppe de financement la plus importante avec 136000€ et 34 actions programmées. Cette thématique est emblématique de la politique de la ville. Elle est suivie par la thématique « **Emploi-Développement Economique** » avec 110000€ et 20 actions, talonnée par la thématique « **Culture** » avec 109000 € et ses 12 actions. Ces deux thématiques constituent

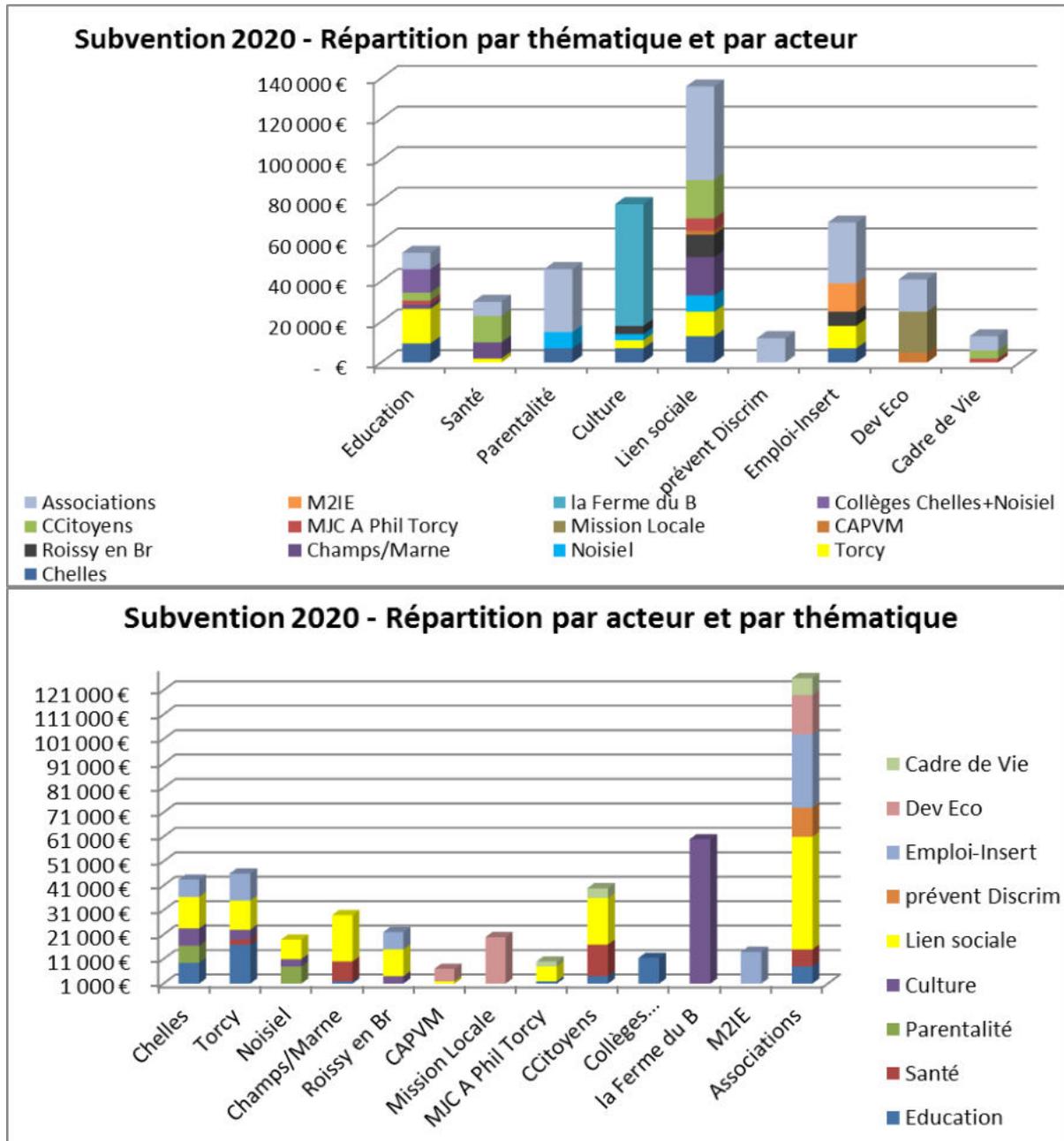
l'objectif de l'Etat sur le Département 77 affiché dans la lettre du Préfet relative à l'Appel à Projets 2020 de l'ANCT. Loin derrière, on retrouve la thématique « **Education** » avec 54000€ et pas moins de 13 actions, suivi de la Santé avec 30000€ et 6 actions. Les autres thématiques de la politique de la ville ne dépassent guère une enveloppe de 15000€.



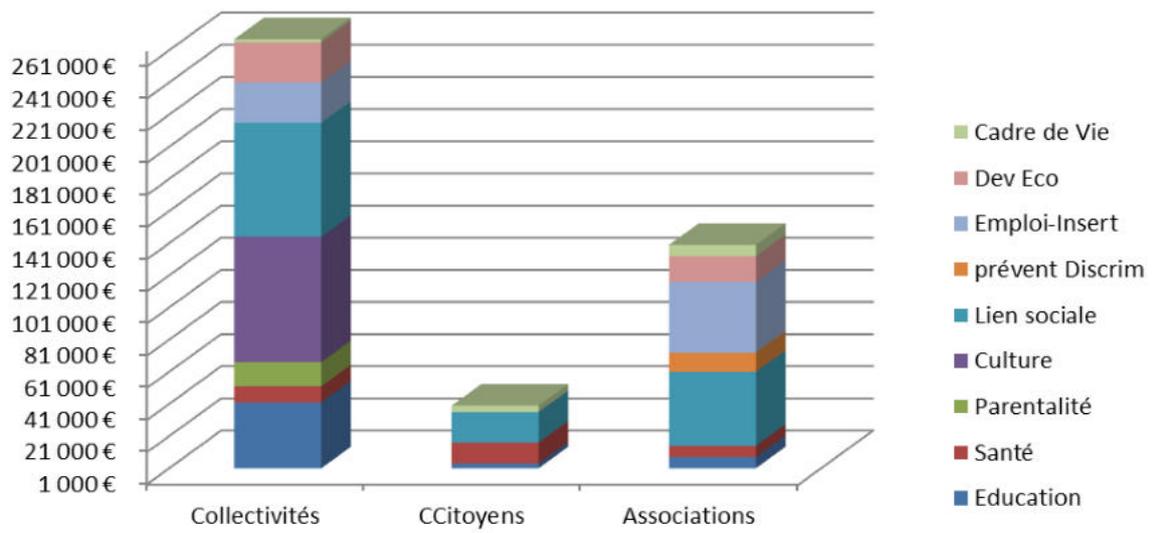
Sur l'ensemble des thématiques, hormis le champ culturel :

- ✓ les associations sont omniprésentes et en tête de l'octroi de la subvention ANCT. Elles irriguent le territoire avec des actions intéressantes dans l'ensemble des thématiques.
- ✓ Le champ culturel est dominé par La Ferme du Buisson.
- ✓ Les villes de Chelles, de Torcy et de Roissy en Brie interviennent avec des actions dans les champs de l'Education, la culture, le lien social, l'emploi et l'insertion professionnelle, la santé.
- ✓ Noisiel a privilégié les actions sur la parentalité, le lien social et la culture.
- ✓ Champs sur marne s'est investi dans les champs du lien social, la santé et l'éducation.
- ✓ le collège Corrot de Chelles et Lizard à Noisiel pérennise leurs actions d'aide aux élèves en difficulté et de lutte contre le décrochage et l'échec scolaire
- ✓ la CAPVM et INNO77 continuent leurs actions de développement sur le territoire en matière notamment d'accès au droit (MJD) et d'emploi.
- ✓ La CAPVM s'implique dans le lien social à travers notamment la MJD et le développement économique (formation, sensibilisation, orientation des jeunes dans la création d'entreprises), ainsi qu'INNO77 et la mission locale qui s'investissent dans l'insertion professionnelle notamment.

- ✓ Le lien social, l'emploi, la culture et l'éducation sont les principales thématiques animées et développées sur le territoire avec les commune et leurs satellites, les associations, la CAPVM et INNO77, M2IE, E2C,
- ✓ Les demandes formulées par les porteurs de projets s'élevaient à 749.211,00€. Ainsi, **64 % du volume financier demandé a été accordé** à l'issue de la procédure de sélection.



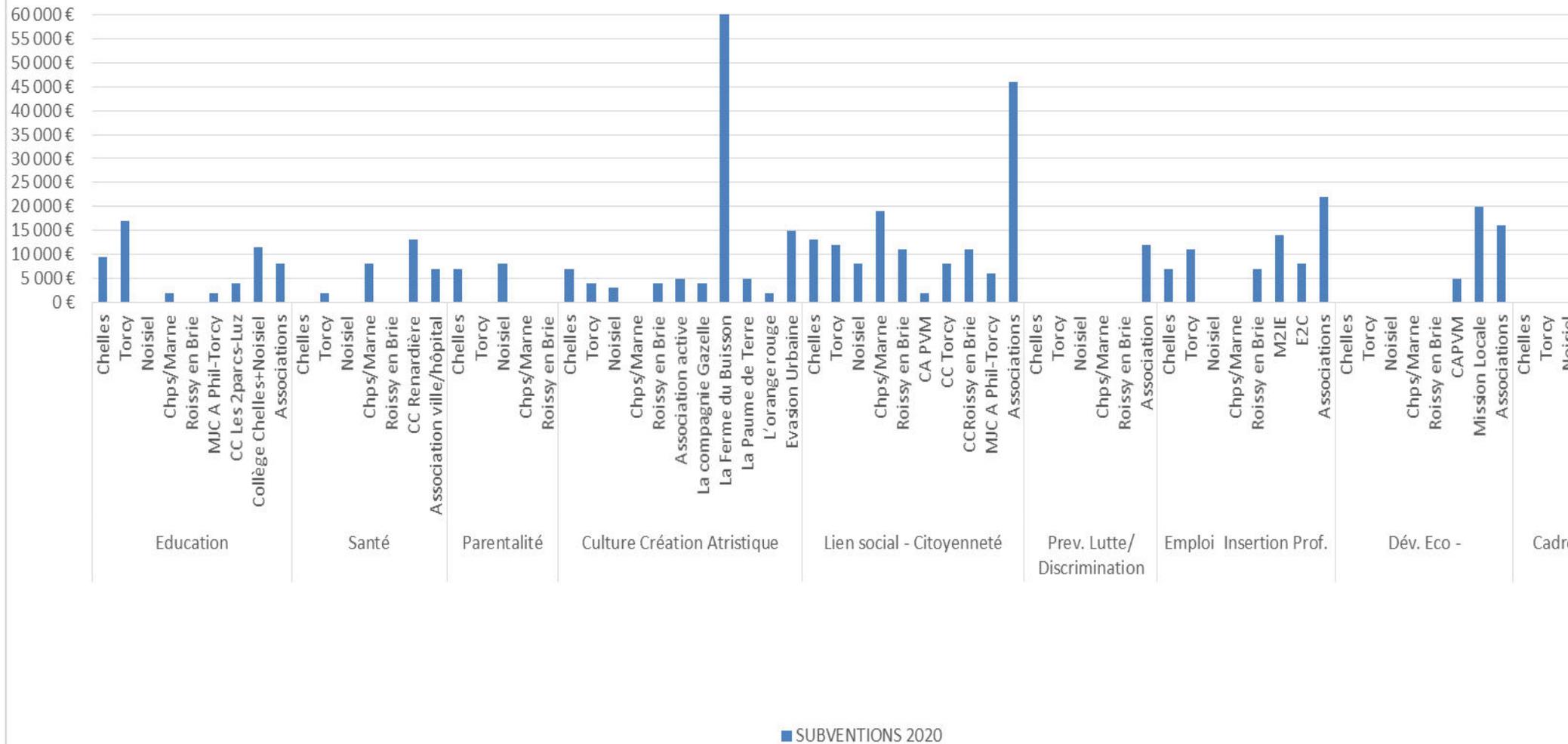
Répartition des subventions 2020 entre Collectivités et Associations



**VUE SYNOPTIQUE DE LA PROGRAMMATION DES ACTIONS EN POLITIQUE DE LA VILLE
DE L'AAP 2020**

		ACTIONS	
		PROGRAMME ES	UBVENTION
		2020	2020
Education	Chelles	3	9 500 €
	Torcy	2	17 000 €
	Noisiel	0	0 €
	Chps/Marne	1	2 000 €
	Roissy en Br	0	0 €
	MJC A Phil-T	1	2 000 €
	CC Les 2parc	1	4 000 €
	Collège Che	2	11 500 €
	Associations	3	8 000 €
Santé	Chelles	0	0 €
	Torcy	1	2 000 €
	Noisiel	0	0 €
	Chps/Marne	2	8 000 €
	Roissy en Br	0	0 €
	CC Renardièr	2	13 000 €
	Association	1	7 000 €
Parentalité	Chelles	2	7 000 €
	Torcy	0	0 €
	Noisiel	1	8 000 €
	Chps/Marne	0	0 €
	Roissy en Br	0	0 €
Culture Création Artistique	Chelles	3	7 000 €
	Torcy	1	4 000 €
	Noisiel	1	3 000 €
	Chps/Marne	0	0 €
	Roissy en Br	1	4 000 €
	Association	1	5 000 €
	La compagni	1	4 000 €
	La Ferme du	1	60 000 €
	La Paume de	1	5 000 €
L'orange rou	1	2 000 €	
Evasion Urb	1	15 000 €	
Lien social - Citoyenneté	Chelles	3	13 000 €
	Torcy	4	12 000 €
	Noisiel	2	8 000 €
	Chps/Marne	1	19 000 €
	Roissy en Br	4	11 000 €
	CA PVM	1	2 000 €
	CC Torcy	2	8 000 €
	CCRoiissy en	3	11 000 €
	MJC A Phil-T	3	6 000 €
	Associations	11	46 000 €
Prev. Lutte/ Discrimination	Chelles	0	0 €
	Torcy	0	0 €
	Noisiel	0	0 €
	Chps/Marne	0	0 €
	Roissy en Br	0	0 €
	Association	4	12 000 €
Emploi Insertion Prof.	Chelles	2	7 000 €
	Torcy	2	11 000 €
	Noisiel	0	0 €
	Chps/Marne	0	0 €
	Roissy en Br	2	7 000 €
	M2IE	2	14 000 €
	E2C	2	8 000 €
Associations	4	22 000 €	
Dév. Eco -	Chelles		
	Torcy		
	Noisiel		
	Chps/Marne		
	Roissy en Brie		
	CAPVM	1	5 000 €
	Mission Loc	1	20 000 €
Associations	4	16 000 €	
Cadre de Vie GUSP	Chelles		
	Torcy		
	Noisiel		
	Chps/Marne		
	Roissy en Brie		
	MJC A Phil-T	1	2 000 €
	CCRenardièr	1	4 000 €
Paume de te	1	7 000 €	

Déroulé graphique de la distribution Subventions / Porteurs de projets



2.4. Répartition de la Subvention et situation des QPV par Pilier du PERR

Ces actions financées dans le cadre de l'AAP ANCT 2020 sont réparties par pilier comme suit :

2.4.1 PILIER 1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET EXCELLENCE NUMERIQUE

a-. Thématique EMPLOI :

Au regard du taux de chômage dans les QPV et notamment celui touchant les jeunes, l'emploi et l'insertion professionnelle sont des enjeux forts qui ont été repris dans le protocole d'engagements réciproques et renforcés 2020-2022 qui proroge les 3 contrats de ville de la CAPVM.

A l'instar des données quantitatives relevées en 2019, 14 projets sont financés sur 2020 au titre de l'AAP ANCT, mobilisant un total de 69.000,00€.

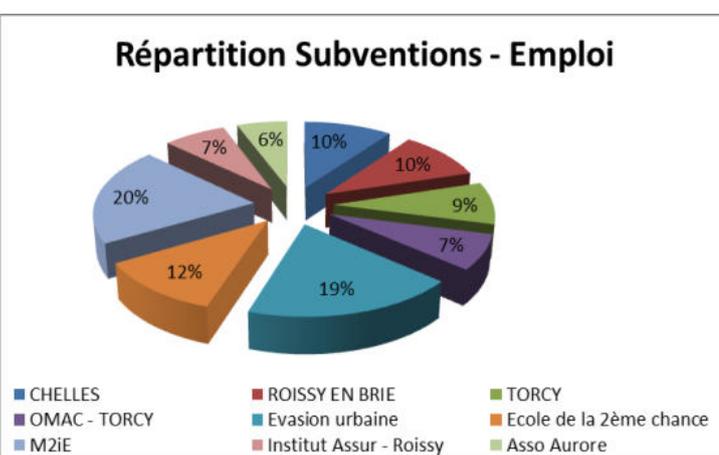
Les 14 actions émergent au titre de « l'accompagnement renforcé des jeunes ».

Sur ces 14 actions, 5 sont axées sur la mobilité comme levier de l'insertion en favorisant l'accès au permis de conduire pour permettre l'insertion du public ou prônent le développement de solution alternative telle que le vélo.

Si l'ensemble des actions a pour objectif de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie active par le biais d'un accompagnement, par des forums d'informations et de sensibilisation, 2 actions visent plus spécifiquement des publics fragiles et éloignés de l'emploi (1 projet porté par la Ville de Chelles « Les Coudreaux sur le chemin de l'emploi » et l'association Evasion urbaine avec des actions d'insertion par le sport sur la commune de Torcy).

Les deux projets mis en œuvre par l'Ecole de la deuxième chance mixent l'insertion et les actions de citoyenneté, de lien social et d'éducation au développement durable au travers du patrimoine et de la mise en place d'un jardin partagé.

EMPLOI	Actions	Subventions
CHELLES	2	7 000 €
ROISSY EN BRIE	2	7 000 €
TORCY	1	6 000 €
OMAC - TORCY	1	5 000 €
Evasion urbain	2	13 000 €
Ecole de la 2ème	2	8 000 €
M2iE	2	14 000 €
Institut Assur -	1	5 000 €
Asso Aurore	1	4 000 €
TOTAL	14	69 000 €



b-. Thématique DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

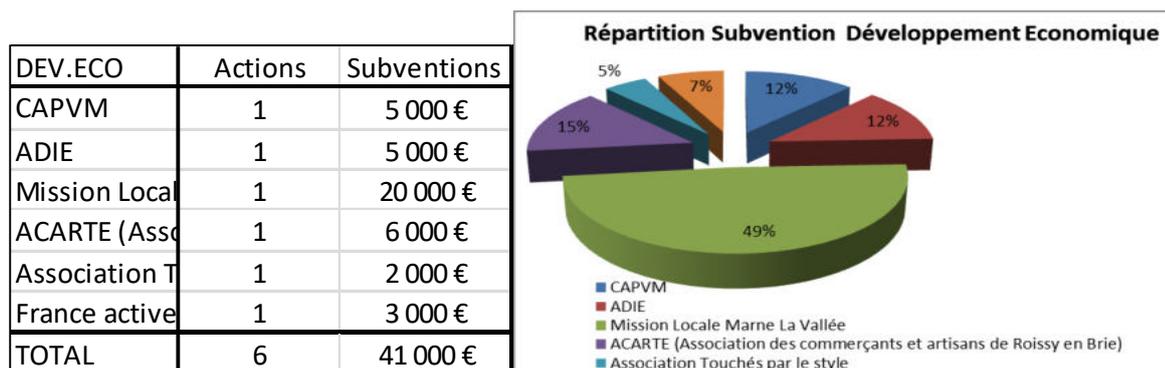
La thématique du développement économique est relativement limitée avec 6 actions mobilisant 41.000,00 euros (contre 5 projets pour 32.900,00 euros en 2019). Toutes les actions concernent le sous-thème « sensibilisation à la création d'activité et soutien à l'émergence de projets ».

Aucune commune n'est identifiée parmi les porteurs. En revanche, nous retrouvons trois porteurs connus et bien implantés sur le territoire de la CAPVM que sont :

- la mission locale Vallée de la Marne, mobilisant 20.000,00 euros : l'action a consisté en la création d'un groupement de jeunes créateurs avec 2 composantes. La mise en place d'un partenariat mission locale/IUT de Marne la Vallée/ association AFILE 77 et l'approche personnalisée d'un projet de création d'activité par un public non-diplômé et/ou peu qualifié et/ou ayant des difficultés d'insertion professionnelle.
- l'ADIE avec un projet mobilisant 5.000,00 euros de subvention et portant sur l'accès au microcrédit et à l'entrepreneuriat, l'appui à la structuration financière.
- France active / AFILE : avec un projet « ma Boutik dans le Quartier » subventionné à hauteur de 3.000,00 euros pour informer et animer l'entrepreneuriat dans les QPV du territoire de la CAPVM en animant une boutique partagée entre divers entrepreneurs des quartiers.

La CAPVM porte également un projet mobilisant 5.000,00 euros et qui s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2018-2020. Il s'agit de l'accompagnement individuel ou collectif et du suivi des projets de création d'entreprise. L'objectif de la CAPVM est de cibler 20% des actions entreprises aux jeunes des QPV pour les informer et les orienter sur le tissu économique local et sur les dispositifs de création d'entreprise.

A ces acteurs viennent s'ajouter 2 associations portant des actions à destination du public de Roissy en Brie pour l'ACARTE et de Noisiel pour Touchés par le style.



• **Problématiques et enjeux en perspective**

- Les priorités se révèlent sur le versant de l'emploi, pour baisser le chômage record et permettre une ascension sociale des familles. Mais cela ne peut se réaliser que si :

- les problèmes de discrimination et d'insertion professionnelle sont vaincus.
- la coordination entre les différents acteurs s'améliore autour de pôle emploi, pivot moteur du recrutement et de la mise en ordre des plans et programmes de formation et de recrutement

- Réduire les inégalités entre territoire : Les quartiers en politique de la ville de la CAPVM peinent à se hisser et à améliorer leurs conditions sociales et économiques. Un tiers de la population des 6 QPV est pauvre Les quartiers prioritaires abritent, environ 6,5% de la population communautaire dont 33% environ sont pauvres.

- L'illettrisme et « l'illectronisme », l'accès à l'emploi des femmes, la discrimination... constituent autant de handicaps majeurs à l'émancipation des jeunes dans leur dynamique de recherche d'emploi. Des formations

et des rencontres de sensibilisation sont organisées par les différents acteurs, notamment les villes (Torcy, Chelles, Noisiel, Roissy en Brie, Champs sur marne), la CAPVM, Pôle emploi, Les Missions Locales, la DIRECCTE, la MJC (Noisiel), la M2IE, la Chambre des Métier et de l'artisanat, l'école de la 2ème chance, Evasion Urbaine etc. pour faciliter l'accès à l'emploi et à la diversité des métiers et des parcours professionnels, à la mixité, via des démarches numériques en accès libre, l'aide à la recherche numérique, en diffusant les savoirs de base, l'initiation à l'internet, la candidature en ligne, la création de CV. Il est prioritaire d'avoir un plan d'ensemble sur le recrutement et la formation professionnelle des habitants des QPV avec l'ensemble des acteurs pour éviter les actions disparates et conjuguer les efforts de tous les intervenants

- Sur les deux thématiques : « Développement Economique et Emploi », l'ensemble des acteurs pointe le problème de la communication et de la coordination dans la transmission des informations, le développement et le suivi des projets. Ils mettent en évidence l'absence de visibilité des actions développées au niveau des quartiers en QPV.

Les acteurs souhaitent davantage d'échange d'informations et de « consulting » pour plus de transparence dans le, qui fait quoi, les résultats escomptés, l'organisation des objectifs, les visites sur terrain...

Le partenariat fonctionne assez bien entre acteurs institutionnels, associations...mais mérite d'être systématisé et organisé pour mieux appréhender les contraintes techniques, de délai et planning, de ressources....

Un cadre opérationnel et des échanges entre L'Etat et ses services déconcentrés (la DIRECCTE, l'éducation nationale, Pôle emploi...), la CAPVM, la Mission Locale, et les villes sont à déployer de façon plus constructive pour mettre en perspective l'emploi des jeunes notamment. **Le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)** de la CAPVM en cours de déploiement est une opportunité qui offre le cadre méthodologique concret pour les acteurs dès 2021.

2.4.2. PILIER 2 : HABITAT, CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN :

a-/ Des réponses aux déséquilibres territoriaux dans l'occupation du parc social

Pour répondre aux besoins des habitants de son territoire et améliorer leurs conditions de vie, la CAPVM s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Élaboré pour six ans, il définit les objectifs et les principes d'une politique locale de l'habitat. Il doit répondre aux besoins en logements, favoriser le renouvellement urbain, la mixité sociale et améliorer l'accessibilité des personnes handicapées.

Les quartiers prioritaires en politique de la ville (QPV) ont une part importante de ménages à faible revenu dans le parc social. La réalisation de la Convention Intercommunale d'Attribution (fin 2019) décline, pour chaque bailleur et pour l'ensemble des réservataires, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour tendre vers un rééquilibrage territorial de l'occupation sociale visant à limiter les phénomènes de concentration des situations socio-économiques fragiles dans les QPV.

En matière de mixité sociale, les orientations du territoire sont inscrites dans le document cadre de la conférence intercommunale du logement. Ainsi, le territoire contribue à la mixité dans les QPV en y attribuant des logements à des ménages moins précaires que ceux du 1er quartile de revenus (les 25% de revenus les plus faibles). La loi oblige les organismes HLM et les réservataires à consacrer 50% des

attributions, en QPV, à des demandeurs relevant des 2ème, 3ème et 4ème quartiles. Les demandeurs doivent avoir des ressources supérieures à 10 000 € annuels. En 2020, 82% des attributions réalisées dans les QPV de Paris-Vallée de la Marne l'ont été en faveur de ménages du 2ème, 3ème et 4ème quartile. L'objectif a ainsi été largement dépassé. En parallèle et afin de répondre aux objectifs d'attribution aux ménages du 1er quartile hors QPV, les loyers des logements neufs devront être le plus bas possibles pour permettre l'accueil de ces ménages. Des petits logements, de préférence de type 2, devront être réalisés afin de permettre les parcours résidentiels des décohabitants.

La CAPVM souhaite également mettre en place des dispositifs partagés afin d'harmoniser les critères d'attributions des logements pour rétablir les déséquilibres actuels. Le développement d'opérations d'accession sociale et/ou sécurisée est également attendu pour assurer la fluidité des parcours résidentiels et améliorer la rotation dans le parc social en offrant à certains la possibilité de devenir propriétaires.

Par ailleurs, en 2020, l'agglomération a soutenu la réhabilitation de la résidence « Le Gué » située dans le QPV du Mail à Torcy (patrimoine du bailleur CDC HABITAT), en accordant une aide de 117450€. Cette opération a concerné 81 logements. Elle a également permis l'adaptation d'une salle de Bain pour permettre le maintien au domicile d'un habitant du QPV du Mail à Torcy en octroyant une aide de 2000 € pour la réalisation des travaux, en complément des aides de l'Anah et du département.

La CAPVM accompagne également les copropriétaires implantés au sein des QPV de l'agglomération dans le cadre du dispositif POPAC (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété). A ce titre, la copropriété Argonne localisée sur le QPV de la Grande Prairie à Chelles, les copropriétés l'Estérel et la Beaume situées à l'Arche Guédon à Torcy ont participé à une rencontre organisée pour les copropriétés par la CAPVM le 7 octobre 2020. Les copropriétaires ont pu échanger avec les acteurs présents, notamment sur les indicateurs permettant de déterminer le niveau de difficultés de sa copropriété. Ils ont également bénéficié de la présentation d'un outil gratuit pour les aider à conduire leur projet de réhabilitation (Coach copro).

Dans le cadre de ce même dispositif POPAC, des formations thématiques à destination des copropriétaires ont été organisées par la CAPVM. Elles ont bénéficié aux copropriétés de l'Arche Guédon à Torcy : l'Estérel, le Ventoux et le Perrier. La formation a porté sur le contrôle des comptes d'une copropriété.

Enfin, la copropriété La Beaume à l'Arche Guédon (Torcy) a bénéficié d'un diagnostic-flash réalisé gratuitement par un expert en copropriété missionné par l'agglomération. Ce diagnostic a porté sur tous les aspects de la copropriété (gestion, état du bâti, fonctionnement des instances de la copropriété, fonctionnement social, environnement...).

Ces initiatives permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires et de prévenir toute dégradation de toute nature (financière, du bâti, des relations entre copropriétaires, des relations entre copropriétés et les autres habitants du QPV, ...).

b-/ Les opérations de renouvellement urbain :

Elles font partie intégrante de la Politique de la Ville et visent exclusivement les QPV. La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne coordonne deux projets de renouvellement urbain : l'Arche Guédon à Torcy et les Deux Parcs-Luzard à Champs-sur-Marne et Noisiel.

Les projets ANRU sont pilotés par l'Agglomération et les villes concernées. Ils visent à redynamiser les secteurs en difficulté en y créant davantage de mixité sociale, en y adaptant l'offre commerciale et de services, en restructurant l'espace public et en accompagnant les résidentialisations et réhabilitations de logements aidés que peuvent réaliser les bailleurs. . La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du PRU de l'Arche Guédon a été signée en avril 2019. Pour le NPRU des Deux Parcs Luzard, la signature de la convention est prévue début 2021.

En 2020, les projets se sont poursuivis :

- La concertation relative au projet « Deux Parcs-Lizard » a été menée à partir de septembre 2020 et s'achèvera début 2021. Une maison du projet a notamment été ouverte à cette occasion. Elle a permis aux riverains de connaître l'évolution du projet, de s'exprimer et de débattre. Le projet comprend la requalification de la trame piétonne et verte. Les itinéraires doux, notamment la promenade du "tour de quartier", seront entièrement repensés. La réouverture du stationnement souterrain d'Habitat 77 permettra en partie de résorber les problèmes de stationnement de surface, et chaque nouvelle construction, ainsi que les commerces, disposeront de stationnements dédiés, souvent souterrains. Une nouvelle école maternelle, implantée aux abords de l'école élémentaire, sera livrée à la rentrée 2022 par la commune de Noisiel. Enfin le commissariat de Noisiel, appelé à être fermé en 2022 pour rejoindre le commissariat de district implanté à Torcy, sera déconstruit pour laisser place à des logements. Une antenne locale de police à Noisiel sera néanmoins conservée.

Le quartier bénéficiera d'aides financières à hauteur de 11,2 millions d'euros au titre du Programme national de rénovation urbaine appelé NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain).

Les enjeux sont d'apporter davantage de mixité en développant l'accession à la propriété en lieu et place de certains logements locatifs sociaux. 24 d'entre eux seront déconstruits au sein du quartier pour être réinstallés dans d'autres secteurs des communes, tandis que la création progressive de près de 300 logements en accession offrira la possibilité de parcours résidentiels variés. La concertation publique a repris en septembre 2020. Le projet a été exposé au sein de quatre lieux différents et expliqué lors des permanences à la Maison du Projet.

- Le quartier de l'Arche Guédon à Torcy a connu deux évolutions importantes :

- la livraison du premier immeuble marquant le renouveau du quartier avec des rez de-chaussée dévolus aux commerces a eu lieu à l'automne 2020.
- La déconstruction de l'ancien collège-lycée pour permettre, à partir de 2021, l'édification d'un ensemble de près de 180 logements.

Le projet NPNRU de renouvellement urbain du QPV de l'Arche Guédon poursuit la réhabilitation des Gradins de Maubuée en y créant notamment un jardin public accessible en cœur d'îlot. Il vise notamment à construire ou requalifier plus de 300 logements, diversifier l'habitat et ses fonctions, poursuivre à réorganiser l'offre de stationnement et reconstituer un front bâti sur la rue de la Mogotte, repenser les accès et voies de circulation, poursuivre le réaménagement de la Place des Rencontres et des abords extérieurs de l'école Bel-Air.

Est aussi programmée sur 2018-2022, la réhabilitation, dans le QPV de la Grande Prairie, de la copropriété la « Grande Prairie » (157 logements) et de la copropriété « l'Argonne » (175 logements), dans le cadre d'une convention entre la ville de Chelles-l'Etat et l'agence ANAH.

c-/ Cadre de vie, Environnement et santé

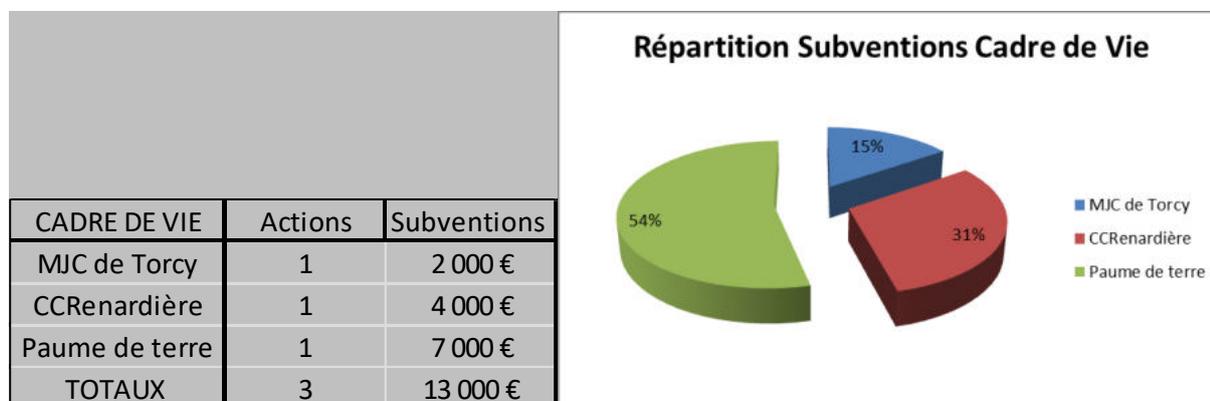
Au chapitre du cadre de vie de l'environnement et de la santé dans les QPV et de leur attractivité au sens du bien vivre, on recense globalement les situations suivantes :

- Moins d'un habitant sur 4 des QPV juge son quartier « tout à fait » agréable à vivre.
- La majorité des habitants des 6 QPV sont particulièrement préoccupés par la mauvaise image de leur quartier, mais aussi par la délinquance, le bruit, la circulation et l'environnement dégradé : peu d'espaces verts, peu de pistes cyclables en connexion avec les QPV, accessibilité et déplacements complexes et difficiles aux moyens de transports

collectifs, artificialisation importante des sols (à certains endroits inutile), habitat et équipements souvent en proie à la dégradation.

- Le fait d’habiter en QPV divise par deux la probabilité de trouver son quartier très agréable à vivre.
- La gestion urbaine et sociale de proximité, malgré les efforts des bailleurs et des communes est encore problématique : traitement des déchets et des encombrants, chauffage, éclairage des résidences, traitement des espaces verts...
- Les habitants de QPV jugent plus souvent que leur quartier n’est pas sûr.
- En ce qui concerne leur ressenti, les habitants des QPV sont plus nombreux à se déclarer en moins bonne santé. La santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par des indicateurs plus dégradés que dans le reste de leurs agglomérations.
- Les résidents des quartiers prioritaires sont plus fréquemment en surpoids, en particulier les femmes.
- En quartier prioritaire, deux habitants sur cinq déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières au cours de l’année écoulée, en particulier les soins dentaires et optiques.
- Les habitants des quartiers prioritaires sont moins souvent couverts par une complémentaire maladie, tout en étant par ailleurs plus souvent bénéficiaires de la couverture maladie universelle – complémentaire.
- Les habitants des quartiers prioritaires déclarent plus souvent une maladie ou un problème de santé au cours des 12 derniers mois, en particulier le diabète et l’asthme.

d-/ Bilan de l’AAP ANCT 2020



Cette thématique vient en complément des actions déployées par les bailleurs sociaux dans le cadre des conventions de GUSP liées à l’abattement de la TFPB et également des deux projets de NPNRU en cours sur les QPV de l’Arche Guédon à Torcy et des Deux Parcs Le Lizard sur Noisiel et Champs sur Marne.

Tout comme pour l’AAP ANCT 2019, cette thématique ne compte que 3 projets qui mobilisent 13.000,00€ et concernent toutes la gestion urbaine de proximité.

Un projet est reconduit pour la 3ème année car il s’inscrit dans le cadre d’une convention pluriannuelle d’objectifs arrivée à son terme en 2020. Il s’agit du projet porté par La Paume de Terre (pour un montant de 7000€) et portant sur la gestion des déchets, sur leur recyclage au travers d’actions artistiques. La démarche s’inscrit dans une dynamique de gestion des déchets et de développement durable couplée au renforcement du lien social entre les habitants.

Les deux autres projets (en faveur du QPV de l'Arche Guédon à Torcy et de celui de La Renardière à Roissy en Brie) reposent sur des animations éducatives, socio-économiques et environnementales autour des jardins partagés des quartiers. Les projets sont articulés également avec les acteurs école des quartiers concernés.

e -/ La gestion urbaine et sociale de proximité - GUSP

e.1- La prorogation des conventions GUSP 2021-2022 :

La GUSP porte sur les enjeux de la propreté, de l'entretien et de la gestion des espaces publics et privés, d'accompagnement et de régulation des usages de ces différents espaces, mais également de mise à niveau de la qualité des services de proximité. Sa mise en œuvre opérationnelle repose sur la mobilisation des divers opérateurs, organismes HLM, copropriétés, associations de proximité, collectivités locales et des habitants. Composante déterminante du projet de rénovation urbaine, la GUSP est indispensable à la pérennisation des investissements réalisés dans le quartier.

Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, à l'exclusion du QPV les deux parcs-Luzard, des actions partenariales dans le cadre de l'abattement de TFPB sont menées par les organismes HLM, en lien avec les communes dans les domaines de l'amélioration de l'entretien et de la tranquillité résidentielle, de l'émancipation citoyenne et du vivre ensemble.

L'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), visé par l'article 1388 bis du code général des impôts, modifié par l'article 181 de la loi de finances pour 2019, par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté et l'ordonnance n° 2019-770 du 17 juillet 2019 porte sur les patrimoines des bailleurs sociaux situés dans les Quartiers en Politique de la Ville (QPV).

Il est conditionné, par la mise en place par les organismes HLM, en concertation avec les communes, la CAPVM, l'Etat et les conseils citoyens, d'un programme de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pour le renforcement de la qualité urbaine, le renforcement du lien social, l'amélioration du cadre de vie, les actions de sécurité. Le financement du programme GUSP incombe aux bailleurs sociaux et porte comme le dispose l'article 1388 bis modifié du CGI sur « l'entretien et la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires ». Ces interventions sont destinées à assurer une égale qualité du service dans l'ensemble du patrimoine HLM.

Conformément à l'article 1388 bis du code général des impôts, modifié par l'article 181 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 portant loi de de finances pour 2019, et l'article 7 de l'ordonnance n° 2019-770 du 17 juillet 2019, les conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB, signées avec chaque bailleur, la CAPVM, les communes et l'Etat dans les quartiers en politique de la ville et annexées aux trois contrat de ville de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, s'appliquent aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022. En effet, en raison de la prolongation de la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022, sous la forme d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés ajouté à ces précédentes contractualisations, l'abattement de 30% sur la TFPB des logements locatifs sociaux appartenant aux organismes HLM et situés dans les QPV a également vu sa durée prolongée. Cet abattement continue de s'appliquer dans les mêmes conditions et les actions pouvant être financées dans le cadre de cet abattement doivent relever des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité,
- Formation et soutien des personnels de proximité,

- Sur-entretien,
- Gestion des déchets et encombrants/épaves,
- Tranquillité résidentielle
- Concertation/sensibilisation des locataires,
- Animation, lien social et vivre ensemble,
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Du fait de cette prorogation des contractualisations et de leurs annexes (dont les conventions objet de ce présent bilan), des travaux de réactualisation et de mise à jour des diagnostics en marchant concertés et partagés ainsi que l'élaboration d'une nouvelle programmation des actions des bailleurs sur la période 2021-2022, ont été engagés au dernier trimestre 2020 avec l'ensemble des parties signataires (les communes en politique de la ville, l'Etat, la CAPVM, les bailleurs sociaux, les conseils citoyens). Ces travaux de réactualisation des diagnostics et de programmation des nouvelles actions de GUSP ont permis d'engager la rédaction d'avenants, comme nouveau cadre de référence de l'abattement de la TFPB.

Ces avenants ont été travaillés à la lumière de nouvelles orientations préfectorales. Le Préfet de Seine et Marne recommanda aux porteurs des projets GUSP, dans le cadre de l'abattement de TFPB, de privilégier et de préciser :

- Les actions spécifiquement mises en œuvres. A ce titre et en accord avec les services de la collectivité et de l'État, les organismes HLM s'engagent, dans le cadre des avenants aux conventions, à proposer, avant le 31 mars 2021, leurs plans d'actions actualisés permettant d'utiliser l'abattement dont ils bénéficieront pour l'année 2021, en tenant compte des priorités de l'État qui sont les suivantes :
 - o principalement la sécurité (notamment la vidéoprotection et le renforcement du gardiennage) ;
 - o la mise à disposition d'appartements relais à destination des publics vulnérables (notamment victimes de violences intrafamiliales et victimes de violences sexuelles et sexistes) ;
 - o des prestations nouvelles supplémentaires proposées par l'organisme HLM au bénéfice des habitants (mise à disposition de locaux pour les jeunes...).

Ce travail partenarial a abouti à la formalisation et la mise en place de sept avenants de prorogation de l'utilisation de l'abattement TFPB pour tenir compte de cette nouvelle échéance à 2022 assorties de leurs programmes annuels d'actions par quartier et par bailleur. Ces avenants ont été élaborés durant le dernier trimestre 2020 et signés le 26 février 2021. Ils concernent :

1. la commune de Chelles et les deux bailleurs concernés: MC Habitat (pour le QPV Schweitzer-Laennec) et 1001 Vies Habitat (pour le QPV Grande Prairie) ;
2. la commune de Torcy avec les bailleurs CDC Habitat Social (pour les QPV de l'Arche Guédon et le Mail), Batigère (pour le QPV de l'Arche Guédon) et Seqens (pour le QPV Le Mail) ;
3. la commune de Roissy en Brie et le bailleur CDC Habitat Social (pour le QPV La Renardière).

dans le cadre des démarches de Gestion Urbaine et sociale de Proximité (GUSP).
Le coût résiduel pour chaque bailleur des actions du programme doit être au moins égal à l'économie d'impôts générée par l'abattement.

Au cours du dernier trimestre 2020, des démarches ont été engagées et ont abouti à la formalisation

Par ailleurs, une nouvelle convention, non encore finalisée, est en cours d'élaboration avec la ville de Champs sur Marne, l'Etat (La Préfecture) et le bailleur social Habitat 77. Elle porte exclusivement sur des actions de sécurité (vidéo protection) à destination du QPV des Deux Parcs-Luzard à Champs sur Marne.

De manière générale, l'élaboration du protocole d'engagements réciproques et renforcés pour 2020-2022 a permis de rappeler que les problématiques d'incivilité et de sécurisation des espaces, de délinquance, du vivre ensemble, de qualité du cadre de vie et du cadre bâti se posent de manière prégnante, à la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et son financement limité via la TFPB. Le contexte sanitaire, et les conséquences sociales et économiques de celui-ci ont mis en exergue de manière accrue l'intérêt de veiller à la bonne déclinaison des actions portées dans le cadre des GUSP par les bailleurs sociaux. Plus encore de ce fait, il convient de continuer à entreprendre des actions concrètes en faveur des habitants des QPV, dans le cadre de la GUSP pour lutter contre le repli des quartiers sur eux-mêmes, contre l'installation de toutes formes de comportements d'incivilité au profit d'actions de solidarité, source de lien social.

Conformément à l'article 1388 bis du Code Général des Impôts, **un bilan annuel** des actions est à réaliser et à consolider à plusieurs niveaux : par bailleur, par quartier et par commune.

Ainsi, au cours du 1^{er} trimestre 2021, la CAPVM a organisé 7 réunions du comité de suivi réunissant les communes, la CAPVM et les bailleurs sociaux concernés afin d'établir **les bilans annuels GUSP pour 2020**. Les conseils citoyens et/ou les associations de locataires (via les bailleurs sociaux) ont également été conviés afin d'apporter leur regard sur les actions déployées au sein de leur quartier. Toutefois, aucun conseils citoyens et aucune association de locataire n'a participé. Les bailleurs ont présenté leur programme d'actions réalisé sur l'année afin de le soumettre à l'appréciation et l'évaluation du comité technique et de suivi de la mise en œuvre de l'abattement de la TFPB.

Les bailleurs ont ainsi pu expliciter les éventuels écarts entre le prévisionnel et le réel en mettant leur bilan en perspective avec le contexte sanitaire de cette année 2020. De manière globale, les écarts restent relatifs et les bailleurs sociaux ont tenu pour l'essentiel les engagements financiers annoncés.

De surcroît ces résultats doivent être nuancés car bien que le prévisionnel ne soit pas toujours atteint, il convient de souligner que les dépenses valorisées peuvent avoir malgré tout atteint le maximum de l'abattement réglementairement autorisé. De plus, certains bailleurs signalent que le programme d'actions inscrites dans les tableaux TFPB ne correspond pas à l'exhaustivité des interventions réellement accomplies en faveur des habitants des quartiers et des actions non mentionnées seraient valorisables. Enfin, le budget prévisionnel a pu être revu en cours d'année pour tenir compte de l'évolution de la situation de son patrimoine et pour coller au plus près des besoins des habitants. Ainsi, les écarts observés s'expliqueraient par des changements de stratégies et de priorités.

Pour les bailleurs dont les dépenses engagées au titre des actions réalisées sont plus favorables financièrement et dépassent le prévisionnel établi par les bailleurs, la ventilation entre les différents axes a pu être modulée par rapport au prévisionnel entraînant des glissements entre certains postes de dépenses (le renforcement d'une action ayant pu se produire au détriment d'une autre initialement programmée).

- **Les comités techniques de suivi ont validé l'ensemble des bilans annuels.**

Comme susmentionné, l'abattement de 30% de leur imposition sur la TFPB pour les patrimoines situés en QPV, permet aux bailleurs de financer des actions mises en place au profit des locataires pour améliorer leur cadre de vie et leur quotidien. Il s'agit d'une aide communale accordée aux organismes. Il est indispensable que cette collaboration soit garantie au travers d'une gestion concertée de ces contreparties financières afin d'aboutir à des programmes respectueux des objectifs et responsabilités de chacun. L'objectif est de créer une synergie positive au profit des habitants et des territoires. Ce travail doit permettre également une mise en articulation et un renforcement de la cohérence des actions menées par les différents acteurs intervenant au profit de la vie dans les quartiers. Dans la négative et en l'absence d'une utilisation rationnelle de cette enveloppe résultant de l'abattement, la commune reste libre de dénoncer la convention.

Par courrier daté du 29 mai 2017 adressé à M Le Président de la CAPVM et par courrier daté du 30 mai 2017, adressé à Mme la sous-Préfète chargée de la politique de la ville, le maire de Noisiel a mis fin à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB avec TMH et France Habitation. L'année 2018 a été ainsi la dernière année pour la mise en œuvre de la convention liant les deux bailleurs sociaux, l'Etat la ville de Noisiel et la CAPVM.

e-2. Bilan Technique et Financier GUSP – 2020

Les bilans annuels Techniques et financiers des GUSP dans les QPV de la CAPVM sont déclinés par territoire : Nord, Centre et Sud de l'agglomération

I- Territoire Nord - Commune de Chelles :

Les deux conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB, pour les deux quartiers en politique de la ville « Grande Prairie » et « Schweitzer Laennec » de Chelles, annexées au contrat de ville de l'ex-CAMC et au protocole d'engagements réciproques et renforcés, ont été conclues, le 14 septembre 2016, entre les deux bailleurs sociaux, Marne et Chantereine Habitat et 1001 Vies Habitat, la commune de Chelles, la CAPVM et l'Etat, pour une période triennale 2016-2018. Elles ont été prorogées par un premier avenant jusqu'au terme du contrat de ville à 2020 et un second avenant pour 2021 et 2022 a été signé le 26 février 2021.

- **QPV Schweitzer-Laennec**

Bailleur : Marne et Chantereine Habitat (MCH)

A l'échelle du quartier le diagnostic en marchant établi en 2020 met en évidence :

- l'enjeu de l'amélioration du cadre de vie pour continuer à maintenir la propreté des espaces publics et des espaces résidentiels, les problématiques d'hygiène, de propreté, d'incivilité et de sécurisation des espaces pour lutter contre la délinquance, la dégradation des espaces, du mobilier urbain, éviter les squats ;
- la nécessité d'inclure les habitants dans la concertation et la sensibilisation contre les incivilités et la dégradation du cadre de vie et du cadre bâti ;
- la nécessité de travailler en amont et avec une communication adéquate avec le centre social qui a une connaissance fine et experte de l'environnement social du quartier ;

- un niveau des impayés des locataires important mais suivi ; une baisse de mobilisation et un défaut de représentativité du conseil citoyen ;
- un accompagnement social à renforcer en lien avec les services sociaux et les acteurs publics/associatifs, vecteurs d'intégration et de cohésion sociale ;
- la mise à disposition par le bailleur MC Habitat d'un local associatif, nommé « Le Lien» favorisant le développement du partenariat sur le territoire, des permanences seront effectuées avec la présence du centre social Marcel Dalens.

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...). Les immeubles et les extérieurs des résidences nécessitent un entretien renforcé que le bailleur réalise (présence de débris et de tags, actes de vandalisme, création de passages sauvages). Le bailleur s'organise pour assurer la bonne tenue de la résidence et la propreté des lieux.
- 2 : La sécurisation et l'amélioration des stationnements (ventouse) et des zones confidentielles qui attirent les squats.
- 3 : La gestion des déchets et encombrants (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées).
- 4 : La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée.
- 5 : les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

Le bailleur a réalisé des actions dans de cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 148 784€ dont 102 045€ ont été valorisés. Son objectif prévisionnel était de 194 370€.

Le montant de l'abattement attendu est donc de 102 045 €.

MC Habitat	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
Shweitzer Laennec	194 370 €	148 784 €	102 045 €	102 045 €

BILAN 2020 PAR AXE :

Le bailleur valorise :

- 1 action au titre de l'axe « renforcement de la présence du personnel de proximité», correspondant au recrutement d'un agent de proximité qui soutient le gardien dans les démarches administratives des sollicitations des locataires (dépenses valorisées : 14 106 euros) ;
- => la présence de ces personnels est indispensable à la réactivité des interventions de maintenance et pour résoudre les divers dysfonctionnements du quotidien ; d'autant que le site est très étendu, que les demandes des locataires sont particulièrement élevées sur ce site et que de nombreux troubles de voisinage doivent être gérés (problèmes de communication entre familles avec la présence de familles parfois

implantées depuis longtemps sur le quartier). Les agressions et conflits ont augmenté durant l'année et en raison de la crise de la Covid-19. Le dépôt de plainte par les gardiens n'est pas aisé par peur des représailles. Le bailleur regrette de ne pas pouvoir se substituer à ses employés.

- Pas d'action au titre de l'axe « formation et soutien des personnels de proximité » ;

- 2 actions pour le « sur-entretien » en faveur du renforcement du nettoyage et des réparations d'équipements vandalisés (dépenses valorisées : 57 052 euros) ;

=> Elles sont nécessaires au maintien du cadre de vie et la qualité des prestations est suivie afin d'apporter rapidement les correctifs. Les prestations supplémentaires permettent également de pérenniser les apports de la réhabilitation de 2017.

- 1 action pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves» (dépenses valorisées : 1 578 euros) ;

=> Prestation assurée 1 fois par mois par une association d'insertion et complétée par des actions de sensibilisations auprès des locataires. Malgré la pédagogie du bailleur, les dépôts sauvages persistent d'où un renforcement des actions de gestion des encombrants.

- 1 action au titre de la « tranquillité résidentielle » sur l'analyse des besoins de vidéoprotection et d'installation de caméras (dépenses valorisées : 8 158 euros) ;

=> Projet engagé en 2020 qui sera poursuivi en 2021. Les installations ont été faites en coordination avec la ville et la police nationale et à des lieux stratégiques pour prévenir les actes de délinquance notamment et toute dégradation des dispositifs. La vidéoprotection apporte un sentiment de sécurité et garantit un cadre de vie serein. Une convention est en cours pour permettre l'accès au CSU des images des caméras de la résidence.

Le bailleur note une baisse des actes de vandalisme depuis le démarrage du plan d'action TFPB et consécutivement à la réhabilitation. Certaines zones de trafics subsistent.

- Pas d'action au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » ;

=> 1 action non réalisée du fait de la crise sanitaire.

- 1 action pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à la mise à disposition de locaux au profit d'associations pour favoriser le lien social et 1 action non réalisée du fait de la crise sanitaire (dépenses valorisées : 6 300 euros);

=> le bailleur a maintenu le lien avec l'amicale des locataires malgré le contexte mais les actions de nettoyage avec les enfants et de fleurissement n'ont pu se faire.

- 1 action relevant de l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » en faveur de la sécurisation (changement du système d'interphonie au profit d'un procédé moins coûteux en cas de dégradation, renforcement des éclairages) et pour lutter contre le stationnement sauvage avec l'installation de plots anti-stationnement (dépenses valorisées : 14 851 euros).

En outre, le bailleur fait état des éléments suivants :

- taux de satisfaction de 87% pour 2020 correspondant au même taux que 2019. Il est relevé un taux de satisfaction en hausse sur le nettoyage des abords de la résidence.

- impayés de loyers qui ont fortement augmenté à l'issue du 1er confinement mais la situation a été rétablie (passage de 7% à 2 % actuellement) Un gros travail de suivi est effectué par des gardiens formés intervenant en binôme.

- **QPV Grande Prairie**

Bailleur : 1001 Vies Habitat

A l'échelle du quartier le diagnostic en marchant établi en 2020 met en évidence :

- l'enjeu de l'amélioration du cadre de vie pour continuer à maintenir la propreté des espaces publics et des espaces résidentiels, les problématiques d'hygiène, de propreté, d'incivilité et de sécurisation des espaces pour lutter contre la délinquance, la dégradation des espaces, du mobilier urbain, éviter les squats ;
- la nécessité d'inclure les habitants dans la concertation et la sensibilisation contre les incivilités et la dégradation du cadre de vie et du cadre bâti ;
- la nécessité de travailler en amont et avec une communication adéquate avec la maison de quartier qui a une connaissance fine et experte de l'environnement social du quartier ;
- le bailleur note l'absence d'amicale de locataire ce qui peut engendrer un manque de fluidité dans la communication avec les locataires.
- la problématique du stationnement et des accès au quartier. Des copropriétés qui se tournent le dos et enfermés sur elles-mêmes nécessitant une prise en charge (plan de sauvegarde et de réhabilitation) ;
- l'utilité d'un projet de développement et de restructuration urbaine à l'échelle de l'entrée sud-ouest de Chelles incluant la Grande Prairie permettrait de redéployer les infrastructures et les accès ;
- une entrée de ville de Chelles en cours de requalification favorisant la mutation du bâti ; des problèmes de circulation automobile et de stationnement, des espaces extérieurs peu qualitatifs ; un entretien difficile à maintenir des voiries ; un découpage foncier complexe ; un quartier bien doté en équipements ; des résidences introverties ; un marché immobilier à valeur faible; des grands ménages jeunes, actifs et familiaux ; une part importante de primo-accédant ; des ménages locataires fragiles malgré la faiblesse des niveaux de loyer, des ménages aux ressources modeste ;
- un peuplement hétérogène à l'échelle du QPV, en situation de risque de fragilisation qui impacte fortement les capacités de financement des familles et qui pèse sur les ambitions des projets de réhabilitation qui sont en discussion dans les copropriétés, dans le cadre de l'ANAH.
- les projets de réhabilitation de la résidence 1001 Vies habitat sont depuis quelques années en gestation et en difficulté d'émergence ;
- un niveau des impayés des locataires important mais suivi ; une baisse de mobilisation et un défaut de représentativité du conseil syndical ; une gestion difficile des deux copropriétés ;
- un accompagnement social à renforcer en lien avec les services sociaux et les acteurs publics/associatifs, vecteurs d'intégration et de cohésion sociale.

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...). Les extérieurs des résidences nécessitent un entretien renforcé (présence de débris et de tags en pieds d'immeubles, (jets d'ordures et d'encombrants par les fenêtres, actes de vandalisme, création de passages sauvages). Les barreaudages donnant sur l'aire de jeux subissent des dégradations.
- 2 : La sécurisation et l'amélioration des stationnements et des zones confidentielles qui attirent les squats,
- 3 : La gestion des déchets et encombrants (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles),
- 4 : La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée en orientant les tâches principalement vers de l'administratif et la surveillance du patrimoine,
- 5 : Les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés,

l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

- 5 : Des copropriétés, voisine du bailleur 1001 vies habitat qui se tournent le dos et enfermées sur elles-mêmes nécessitant une prise en charge (plan de sauvegarde et de réhabilitation) :

- o un peuplement hétérogène en risque de fragilisation qui impacte fortement les capacités de financement des familles et qui pèse sur les ambitions de travaux de réhabilitation ;
- o Un niveau des impayés des locataires important mais suivi ; une baisse de mobilisation et un défaut de représentativité du conseil syndical ; une gestion difficile des deux copropriétés ;
- o Un accompagnement social à renforcer, en lien avec les services sociaux et les acteurs publics/associatifs, vecteurs d'intégration et de cohésion social ;
- o L'utilité d'un projet de développement et de restructuration urbaine à l'échelle de l'entrée sud-ouest de Chelles incluant la Grande Prairie permettrait de redéployer les infrastructures et les accès.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

Le bailleur a réalisé des actions dans de cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 124 129 € dont 52 316 € ont été valorisés. Son objectif prévisionnel était de 63 976 €.

Le montant de l'abattement attendu est de 51 622 € afin de respecter le plafond réglementaire. Ce résultat démontre un engagement supplémentaire de la part du bailleur.

1001 Habitat	Vies	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
Grande Prairie		63 976 €	124 129 €	52 316 €	51 622 €

Taux de valorisation :

6 actions sur les 9 dont les dépenses ont été valorisées, ont un taux de valorisation de 100 %. 1 est valorisée à 47 % (le reste de la quote-part restant du droit commun et non de la sur-gestion du fait du classement de la résidence en QPV) - 2 à 50 % (représentant la part de l'action ayant profité aux locataires de la résidence du QPV).

BILAN 2020 PAR AXE :

Le bailleur valorise :

- 2 actions au titre de l'axe « renforcement de la présence du personnel de proximité », correspondant au renforcement du gardiennage et à la valorisation du salaire de la chargée de mission DSU (dépenses valorisées : 28 633 euros) ;

- Pas d'action au titre de l'axe « formation et soutien des personnels de proximité » ;

- 3 actions pour le « sur-entretien » correspondant aux désinfections de logements en raison de punaises de lit, enlèvement de tags dans les parties communes et locaux des ordures ménagères et pour le remplacement et la réparation d'équipements vandalisés indispensable au maintien de la sécurité et du bon fonctionnement de l'immeuble (dépenses valorisées : 5 565 euros) ;

=> l'éradication des punaises de lit devrait être à la charge des locataires. Toutefois, le bailleur souhaite circonscrire l'ampleur de la propagation en gardant la gestion des procédures, d'autant que les locataires n'ont pas toujours les moyens d'agir ou ne se signalent pas. Aucune action préventive ne peut être mise en place, le bailleur tente néanmoins d'accompagner les résidents pour la bonne application des protocoles

suivant la désinfection par des professionnels. L'ARS serait saisie du dossier pour la région IDF particulièrement touchée, la problématique devenant un enjeu de santé publique. A l'inverse d'autres bailleurs, 1001 Vies habitat ne constate pas de baisse des tags dans les parties communes de ses résidences.

- Pas d'action pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » ;

=> Les interventions sont nécessaires mais englobées dans un contrat global avec un prestataire en charge également des ordures ménagères. Des enlèvements exceptionnels correspondant à des facturations supplémentaires peuvent être valorisés mais aucune prestation complémentaire n'a été signalée sur l'année 2020. Le bailleur ne relève pas de difficultés avec les épaves. Le stationnement est problématique sur le secteur et les parkings loués sont précieux. Ainsi, les propriétaires d'épaves sont facilement identifiables et cela est dissuasif.

- 1 action au titre de la « tranquillité résidentielle » matérialisée par la pose de portes blindées anti-squat des appartements vacants (dépenses valorisées : 1676 euros) ;

=> Pas de dépenses de vidéoprotection sur 2020, elles ont été intégrées à l'abattement 2019. Une convention avec le CSU de Chelles a été passée et permet la transmission des images en direct. Le bailleur ne signale pas de sur-gestion en lien avec des réparations de caméras.

- Pas d'action au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » ;

=> Aucune demande effectuée par l'amicale des locataires en raison du contexte sanitaire.

- 2 actions pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à une manifestation coportée avec le centre social (installation d'une ferme pédagogique) et à la valorisation du salaire d'une conseillère en économie sociale et familiale qui est intervenue pour garder le lien avec les personnes vulnérables durant la période de confinement (phoning à destination des + de 65 ans), (dépenses valorisées : 10958 euros) ;

=> les subventions aux associations et chantiers d'insertions des jeunes initialement programmés n'ont pu être réalisés du fait de la crise sanitaire.

- 1 action relevant de l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » et portant sur la remise en état de 12 logements (dépenses valorisées : 5 484 euros).

II- Territoire Centre – Communes de Torcy, Noisiel, Champs sur Marne :

Les quatre conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB, pour les deux quartiers en politique de la ville «Arche Guédon» et « Le Mail» de Torcy, annexées au contrat de ville de l'ex-Val-Maubué et au protocole d'engagements réciproques et renforcés, ont été conclues, le 14 septembre 2016, entre les bailleurs sociaux, CDC-Habitat, Batigere et Seqens , la commune de Torcy, la CAPVM et l'Etat, pour une période triennale 2016-2018. Elles ont été prorogées par un 1^{er} avenant jusqu'au terme du contrat de ville à 2020 et un second avenant pour 2021 et 2022 a été signé le 26 février 2021.

Priorités d'intervention :

Sur ce territoire centre, les différents diagnostics en marchant ont permis d'identifier des dysfonctionnements malgré une amélioration tangible sur le plan de la propreté urbaine, la gestion des espaces publics et la tranquillité résidentielle, déployée par les acteurs.

- Actions volontaristes afin de maintenir la propreté et la sécurité des lieux ;
- Soutien à la coordination des initiatives des acteurs pour maintenir le lien social dans les quartiers ;
- Les projets urbains de l'Arche Guédon (et des Deux parcs Luzard) sont l'occasion d'impliquer les habitants et de favoriser le dialogue des acteurs ;
- Mobilisation et responsabilisation affaiblies des habitants pour préserver et améliorer le cadre de vie ;

- Incivilités, dépôts sauvages d'encombrants sur l'espace public en pied d'immeubles ;
 - Parkings dégradés, stationnements « sauvages », ainsi que présence d'épaves régulières dans les quartiers ;
 - Espaces extérieurs (voiries, trottoirs, stationnements, éclairage...) privatifs (ASL) et à usage public, dégradés et non adaptés aux usages actuels ;
 - Présence de tags répétée ; boîtes aux lettres souvent vandalisées ;
 - Tranquillité résidentielle : sécurisation des résidences, amélioration des éclairages des espaces à usage public et privé, interventions sur les incivilités liées au stationnement et à l'occupation des espaces publics : Propreté du quartier – gestion des ordures ménagères et encombrants à organiser ;
 - La problématique de la domanialité pour gérer les espaces commun, l'éclairage nécessite d'organiser les structures ASL, AFUL ; clarification des espaces de copropriétés. (Poursuite dans le cadre de la rénovation urbaine, du travail en vue de la dissolution de l'ASL regroupant les copropriétés privées et le bailleur CDC HABITAT SOCIAL).
- **QPV Arche Guédon, Le Mail**

CDC HABITAT (les mêmes priorités d'intervention pour les 2 QPV, Arche-Guédon, Le Mail)

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1- La tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...),
- 2- La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics sources de violences urbaines,
- 3- La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles)
- 4- La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée,
- 5- Les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

CDC Habitat	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
Arche Guédon	91 400 €	81 486 €	61 140 €	53 231 €
Le Mail	126 750 €	101 276 €	67 872 €	55 508 €

Taux de valorisation :

- Arche Guédon : 2 actions à 50%, 10 actions à 100%
- Le Mail : 11 actions à 100% - 1 action à 90% - 1 action à 55% - 1 action à 50% - 1 action à 5%

Le bailleur CDC HABITAT a engagé des dépenses réelles inférieures à celles initialement prévues sans que cet écart soit significatif. On relève un écart de 10,8% et 20% en moins par rapport au prévisionnel.

Toutefois, CDC HABITAT SOCIAL signale que le programme d'actions inscrites dans les tableaux TFPB ne correspond pas à l'exhaustivité des interventions du bailleur en faveur des habitants des quartiers. D'autres actions non mentionnées seraient valorisables. Par ailleurs, le budget prévisionnel a pu être revu en cours d'année pour tenir compte de l'évolution de la situation de son patrimoine et pour coller au plus près des besoins des habitants. Ainsi, les écarts observés s'expliqueraient par des changements de stratégies et de priorités.

BILAN 2020 PAR AXE ET PAR QPV :

- **QPV Le Mail :**

Le bailleur valorise :

- 3 actions au titre de l'axe «renforcement de la présence du personnel de proximité», correspondant à la participation des salaires des agents de développement social urbain, du référent sécurité et du coordonnateur de gestion de proximité (dépenses valorisées : 24 762 euros) ;

- 1 action au titre de l'axe «formation et soutien des personnels de proximité», destinée aux prises en charge des personnels victimes d'agressions verbales et/ou physiques ; (dépenses valorisées : 135 euros au titre du forfait dédié à la prestation de gestion juridique et administrative des dossiers de prise en charge)

- 2 actions pour le « sur-entretien », essentiellement pour le remplacement de biens vandalisés (dépenses valorisées : 3 357 euros) ;

=> Le bailleur et la ville notent la baisse des actions en faveur de l'enlèvement des tags et graffitis qui tendent à disparaître.

- 2 actions pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » avec d'une part, une action d'amélioration des locaux destinés à la collecte des déchets et d'autre part, la valorisation du forfait attribué au prestataire en charge de la collecte des papiers et détritiques (dépenses valorisées : 19 808 euros);

=> Le levier permettant de mettre fin à ces usages et pratiques de dépôts sauvages, de détritiques jetés par les fenêtres reste à organiser : l'éducation des jeunes enfants et adolescents par la sensibilisation et la mobilisation en lien avec les écoles, les associations, continuer les actions de propreté et d'hygiène...

Ces difficultés seraient la conséquence de comportements des locataires mais aussi de copropriétés voisines ou d'entreprises extérieures au quartier qui se débarrassent égoïstement de leurs encombrants et déchets sur l'espace public ou les domaines privés voisins. Des actions de sensibilisation au profit des adultes sur la propreté ont été menées et des locaux dédiés au dépôt des encombrants ont été expérimentés sans succès. Des réflexions de sensibilisation des enfants en association avec l'école, le conseil citoyen, les associations de proximité pourraient être envisagées.

- 2 actions au titre de la « tranquillité résidentielle » en lien avec le contrat de vidéosurveillance et une étude d'analyse des besoins en surveillance - projet d'installation visant notamment à éviter l'implantation de trafics (dépenses valorisées : 3000 euros) ;

=> Le bailleur attache une importance toute particulière à toutes les actions permettant d'éviter le squat de dealers au sein de son patrimoine. Il assure une présence de proximité pour agir rapidement et décourager les implantations au sein de son patrimoine. Le sujet de la résidentialisation est aussi posé pour assurer la tranquillité résidentielle. Cette solution n'est pas efficace, selon le bailleur, au regard de l'étendue des espaces concernés. Les jeunes se fabriquent des passages sauvages en détruisant les clôtures, et les accès verrouillés pour toute personne étrangère.

- 2 actions au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » (dépenses valorisées : 4 330 euros) ;

=> L'enquête de satisfaction 2020 est très positive avec 80 % de locataires satisfaits, ce qui serait dû en partie aux réhabilitations des résidences.

- 1 action pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à la minoration de loyers en faveur d'associations (dépenses valorisées : 203 euros);
- 2 actions pour l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » - actions de renforcement de la signalétique des résidences, sécurisation des accès et remplacement de portes (dépenses valorisées : 12 277 euros).

- **QPV L'Arche Guédon :**

Le bailleur valorise :

- 3 actions au titre de l'axe « renforcement de la présence du personnel de proximité » (dépenses valorisées : 30 436 euros), 1 action au titre de l'axe « formation et soutien des personnels de proximité » (dépenses valorisées : 180 euros),

1 action pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » (dépenses valorisées : 948 euros) ;

=> correspondant aux mêmes actions que celles déployées sur le QPV du Mail

- 1 action pour le « sur-entretien » en faveur de la réparation de portes vandalisées (dépenses valorisées : 1 349 euros) ;
 - 1 action pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » relative à la collecte des papiers et détritiques (dépenses valorisées : 5 794 euros) ;
 - Pas d'action au titre de la « tranquillité résidentielle » ;
 - 2 actions au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » (dépenses valorisées : 4 374 euros) ;
 - 3 actions pour l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » correspondant à des actions sur les éclairages, la sécurisation et la remise en état de logements (dépenses valorisées : 18 059 euros).
- => CDC HABITAT SOCIAL souhaite maintenir un niveau de propreté de l'environnement et un niveau de qualité de ses appartements corrects afin de rendre ses résidences attractives et permettre davantage de mixité.

- **QPV Arche Guédon**

BATIGERE (QPV Arche Guédon)

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : la tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilité dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...), la présence de tags, boîtes aux lettres souvent vandalisées etc... ;
- 2 : la sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines ;
- 3 : la gestion des déchets et encombrants / épaves (dépôt sauvage d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) ;
- 4 : la présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée ;
- 5 : les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés,

l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

Dans le cadre de la convention relative à l'utilisation de la TFPB, le bailleur a réalisé des actions pour un montant total de 12 933 €. Son objectif prévisionnel était de 13 455 €.

Batigere	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
ARCHE GUEDON	13 455 €	12 933 €	12 933 €	Non bénéficiaire de l'abattement

Taux de valorisation :

L'ensemble des dépenses engagées sont valorisées à hauteur de 100 %.

BILAN 2020 PAR AXE :

Les actions valorisées par le bailleur relèvent de l'axe « sur-entretien ». Le bilan 2020 de BATIGERE fait état de 3 actions valorisées en faveur du renforcement du nettoyage, de l'enlèvement des tags et graffitis et des réparations d'équipements vandalisés (dépenses valorisées : 12 933 euros).

Le renforcement du nettoyage est assuré depuis 2018 par une association d'insertion et qui a en charge notamment tous les abords de la résidence. Le bailleur a également fait appel à cette structure de manière ponctuelle pour l'enlèvement des encombrants et le nettoyage de logements remis en location. Les sommes engagées à ce titre sont également de l'ordre de 8000 euros sans être valorisées. La convention entre BATIGERE et la structure permet une grande réactivité et garantit un maintien du cadre de vie et de la propreté des extérieurs.

Les tags et graffitis (en baisse) sont principalement constatés au sein des bâtiments de l'allée des enfants, tout comme les actes de vandalisme des équipements. En 2020, les réparations ont concerné principalement les serrureries, les portes et accès aux halls. Des actions de remise en peinture des murs et sols ont aussi été effectuées.

Des actions liées à la tranquillité résidentielle sont mises en place par le bailleur sans être valorisées.

L'action de soutien au conseil citoyen (dépense programmée de 500 euros) n'a pas été réalisée en raison du contexte sanitaire. De la même manière, des tentatives d'actions de sensibilisation des locataires (entre les confinements) ont avorté.

- **QPV Le Mail**

SEQENS (QPV le Mail)

Des constats et des problématiques ont été identifiés lors du diagnostic en marchant réalisé en octobre 2020. Ils ont trait à :

- la complexité du site (rue du Moulin à Eau et Square Neptune) due au défaut de rétrocession, à la superposition de structures de gestion : espaces publics et privés non différenciés avec des incidences sur le fonctionnement du quartier ;
- la problématique du stationnement dans un quartier enclavé et l'absence de commerces de proximité ;

- le nécessaire travail en continu sur le raffermissement du lien social : en s'appuyant sur des structures sociales de proximité de qualité ;
- la restauration de la tranquillité résidentielle et urbaine aux abords de la résidence sur Baudelaire.

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) (Encombrants récurrents sur les espaces extérieurs de Baudelaire et Neptune)
- 2 : La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...), (Dalle square Neptune à aménager car trop minérale ; Entretien et aménagement du jardin square Neptune ; trottoirs dangereux et arbres à abattre promenade croix Saint Maur...)
- 3 : La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines (parking 2ème sous-sol squatté à Baudelaire ; Calorifuge inexistant par endroit et câble électrique pendant dans le parking souterrain square Neptune)
- 4 : La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée
- 5 : les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

Le bailleur a réalisé des actions dans de cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 70.782,72€. Son objectif prévisionnel était de 60 695,16 €. Le montant de l'abattement attendu est donc de 48.500 € afin de respecter le plafond réglementaire. Ce résultat démontre un engagement supplémentaire de la part du bailleur. Cet engagement est par ailleurs apprécié par la commune.

Sequens	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
Le Mail	60 695,16 €	70 782,00 €	70 782,00 €	48 500,00 €

Taux de valorisation :

L'ensemble des actions présentées sont valorisées à 100%.

BILAN 2020 PAR AXE :

Le bailleur valorise :

- 1 action au titre de l'axe « renforcement de la présence du personnel de proximité », correspondant à la participation de l'agent de développement social urbain aux instances (dépenses valorisées : 1 410 euros) ;
- Pas d'action au titre de l'axe « formation et soutien des personnels de proximité » ;
- Pas d'action pour le « sur-entretien » ;
- 1 action était programmée pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves» pour un montant de 1910 euros et correspondant à la sensibilisation des locataires à la propreté ;

=> La sensibilisation des locataires à la gestion des déchets et au tri n'a pas pu se faire en 2020 en raison des mesures liées à la crise sanitaire. D'un commun accord avec la commune, le bailleur reporte cette action sur 2021. Les modalités seront revues afin de permettre sa réalisation même si le contexte sanitaire devait perdurer (porte-à-porte en remplacement de réunions collectives). Les difficultés liées aux encombrants et à la gestion des déchets perdurent sur le quartier. Une réflexion sera menée pour faire de la pédagogie autour de ce sujet (porte à porte / Ambassadeurs du tri...).

- 3 actions au titre de la « tranquillité résidentielle » ayant permis les installations des dispositifs suivants : LED - Détecteurs de présence – Vidéosurveillance et optimisation des contrôles d'accès avec un recours à une technologie plus sophistiquée permettant la désactivation informatique des badges égarés (dépenses valorisées : 35 544,41 euros) ;

=> Actions en faveur de la prévention des actes de délinquance, de l'amélioration de la sécurité dans les parties communes et de la sécurisation des parkings. Ces objectifs sont couplés à des objectifs de développement durable (économies d'énergie). Le bailleur vise aussi à limiter les stationnements sauvages sur les voiries.

- Pas d'action au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » ;

- 7 actions pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à diverses actions orientées vers le jardin et autour du vélo (local à vélo et réparations), une intervention des Beaux-Arts a été appréciée par les habitants et la venue des artistes permet de changer l'image du quartier à l'extérieur. Ce type d'actions avait déjà été réalisé sur les années précédentes avec des retours également positifs des locataires. Une réappropriation de l'espace par les habitants du QPV est observée grâce à ces actions.

2 actions sont reportées du fait de la crise sanitaire mais ces actions ont été budgétisées et une partie des crédits engagés pour le temps investi pour les amorces des projets. (Dépenses valorisées : 33 828,31 euros);

- Pas d'action relevant de l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service ».

La qualité du partenariat bailleur/commune est notée et contribue à la résolution des problèmes de manière réactive. Cette réactivité est également due à la stabilité des équipes du bailleur et à sa maîtrise de son patrimoine.

Il est fait le constat que la rapidité d'action de Seqens et ses anticipations permettent d'éviter certains conflits.

III- Territoire Sud - Commune de Roissy en Brie :

La convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB, pour le quartier en politique de la ville « la Renardière » de Roissy en Brie, annexée au contrat de ville de l'ex-CABF et au protocole d'engagements réciproques et renforcés, a été conclue, le 14 septembre 2016, entre le bailleur social, CDC HABITAT, la commune de Roissy en Brie, la CAPVM et l'Etat, pour une période triennale 2016-2018. Elle a été prorogée par avenant signé le 14 mai 2018 jusqu'au terme du contrat de ville à 2020 et un second avenant pour 2021 et 2022 a été signé le 16 février 2021.

QPV – La Renardière

CDC HABITAT

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles).

La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...).

- 2 : La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines.

- 3 : La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée.

- 4 : La bonne tenue de la résidence et une bonne gestion par le bailleur CDC Habitat social à préserver.

- 5 : L'aménagement d'un jardin partagé avec le conseil citoyen et le bailleur CDC-Habitat au sein de la résidence à préserver qui milite en faveur du soutien aux gestes eco-responsables.

- 6 : La mobilisation du conseil citoyen pour apporter son aide et son accompagnement à la réalisation des tests Covid19 pour les résidents, entre septembre et octobre 2020.

- 7 : Les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence et qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

BILAN FINANCIER GLOBAL :

CDC Habitat	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
La Renardière	279 550 €	259 156 €	186 039 €	161 667 €

Le bailleur CDC HABITAT a engagé des dépenses réelles inférieures à celles initialement prévues sans que cet écart soit significatif, d'autant que les dépenses valorisées sont supérieures au plafond de l'abattement maximum autorisé.

CDC HABITAT SOCIAL signale en outre que le programme d'actions inscrites dans les tableaux TFPB ne correspond pas à l'exhaustivité des interventions du bailleur en faveur des habitants des quartiers. D'autres actions non mentionnées seraient valorisables.

Les dépenses valorisées le sont à 100% à l'exception de 3 dont la valorisation représente 90%, 24 et 27 %.

BILAN 2020 PAR AXE :

Le bailleur valorise :

- 3 actions au titre de l'axe « renforcement de la présence du personnel de proximité », correspondant à la participation des salaires des agents de développement social urbain, du référent sécurité et du coordonnateur de gestion de proximité (dépenses valorisées : 59 935 euros) ;

- 1 action au titre de l'axe « formation et soutien des personnels de proximité », (dépenses valorisées : 2 835 euros) ;

- 3 actions pour le « sur-entretien », essentiellement pour le remplacement de biens vandalisés (dépenses valorisées : 16 866 euros) ;

- 3 actions (dont deux ont été valorisées) pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » (dépenses valorisées : 15 000 euros);

=> la gestion des encombrants représente une part importante des dépenses réelles engagées sur cet axe mais le bailleur a fait le choix de ne valoriser que 24 % de cette somme. Il indique que son engagement en la matière est fort afin de préserver un environnement propre, notamment pour faire face aux pièces laissées sur le quartier à la suite de pratique de mécanique sauvage.

- 1 actions au titre de la « tranquillité résidentielle » (dépenses valorisées : 65 698 euros) ;

=> il s'agit de couvrir la 1^{ère} vague d'installation (et de réparation) des dispositifs de vidéoprotection au sein des parties communes des bâtiments. La seconde vague interviendra en 2021.

- 2 actions au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » (dépenses valorisées : 7 135 euros) ;

=> Le bailleur a soutenu les actions d'animation du jardin partagé, les actions de sensibilisation à la réparation de vélos et l'animation de ressourcerie éphémère.

- 2 actions pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à la minoration de loyers en faveur d'associations (dépenses valorisées : 10 147 euros) ;

=> Ces dépenses ont contribué à l'organisation de moments festifs organisés par le Conseil citoyen et à la venue d'une ferme itinérante sur le quartier.

- 2 actions (dont 1 seule valorisée) pour l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » (dépenses valorisées : 8 423 euros).

2.4.3. PILIER III : MOBILITES

La mobilité est un vecteur de dynamisation des QPV pour favoriser leur intégration urbaine, sociale et économique. Il s'agit d'un enjeu stratégique pour optimiser l'accès à l'emploi, à la formation, l'ouverture du quartier, et l'intégration socioculturelle des résidents. L'objectif est aussi de réduire le sentiment d'isolement des quartiers prioritaires.

L'Agglomération en tant qu'organisatrice de proximité est un interlocuteur privilégié d'Île-de-France Mobilités (autorité organisatrice des transports en IDF) et des transporteurs. Pour 2020, s'agissant du territoire Nord de la CAPVM (ex-CA Marne et Chantierine), l'agglomération, en lien avec les transporteurs a soutenu des actions de développement de l'offre de transport pour permettre d'une part, des connexions du réseau APOLO7 sur le T4 à Montfermeil et le réseau de bus de Seine Saint Denis et d'autre part, favoriser les connexions entre territoires.

Ainsi, pour le territoire Nord, on relève :

- le raccordement de la ligne 1 du réseau APOLO7 sur le Tramway n°4 à Montfermeil : Prolongement de la ligne 1 jusqu'à la gare routière du T4 située à proximité immédiate de l'hôpital de Montfermeil. La ligne 1 est la ligne principale du réseau, avec une fréquence de passages de 10 minutes en heure de pointe et 20 minutes en heures creuses. La ligne 1 circule le dimanche, elle dessert le quartier des Coudreaux et notamment le QPV de Schweitzer-Laennec avec 2 points d'arrêt (Levasseur et Laussedat). Cela contribue à connecter les réseaux de bassins entre eux et à poursuivre le désenclavement du quartier prioritaire pour favoriser l'accès à l'emploi et aux pôles de santé. Avec ces modifications, les habitants de ce secteur ont accès : à la gare de Chelles (future gare du GPE), à l'hôpital de Montfermeil, à la gare routière du T4 qui permet des correspondances avec 3 lignes de bus du réseau de Seine saint Denis, à la plateforme aéroportuaire de Roissy CDG après correspondance avec la ligne 100 au rond-point des Sciences.
Ce raccordement a été mis en place le 31 août 2020 et financé à 100% par IDFM. Ce projet a pris en compte les objectifs du PCAET, de la politique de la Ville et les problématiques de résorption des points noirs de circulation (modification d'itinéraire de la ligne 1 suite à la réhabilitation de l'avenue des Sciences à Chelles).

- le raccordement de la ligne 5 du réseau APOLO7 sur le Tramway n°4 à Montfermeil : Prolongement de la ligne 5 jusqu'à la gare routière du T4 située à proximité immédiate de l'hôpital de Montfermeil. La ligne 5 est la plus jeune ligne intercommunale du réseau mise en place en 2018, ayant pour origine la gare de Lagny-Thorigny et pour destination la gare routière du T4 à Montfermeil, en passant par la zone d'activités de Vaucanson à la limite de Chelles et de Montfermeil (disposant d'un ESAT). C'est une ligne cadencée à la demi-heure. La ligne 5 dessert le quartier des Coudreaux et notamment le secteur de Schweitzer-Laennec avec 2 points d'arrêt: Levasseur et Laussedat. Ce projet contribue à connecter les réseaux de bassins entre eux et à poursuivre le désenclavement des quartiers. Avec ces modifications, les habitants de ce secteur ont accès : à la gare de Lagny-Thorigny, à l'hôpital de Montfermeil, à la gare routière du T4 qui permet des correspondances avec 3 lignes du réseau de Seine Saint Denis. L'installation date d'août 2020 et a été également financée à 100% par IDFM. Il s'agit d'une ligne exploitée par des bus de petit gabarit de type minibus, adaptés des au gabarit des voiries.
- L'adaptation et le développement du service de transport à la demande (TAD) « La navette » qui fonctionne sur le nord de l'agglomération. Cette adaptation tient compte des évolutions des besoins de transport et vise à rendre les moyens de déplacement accessibles à tous. Ce service est destiné à compléter finement l'offre des lignes régulières de bus en comblant les creux géographiques et horaires de l'offre. Il s'agit d'un service ouvert à tous, sur inscription gratuite préalable et après réservation de son déplacement. La tarification applicable est celle qui est en vigueur en Ile de France. Ce service permet de se déplacer au sein du bassin chellois tôt le matin et tard le soir (avant et après les horaires de fonctionnement des lignes régulières de bus) et en journée, vers les hôpitaux de Marne-la-Vallée (Jossigny) et de Brou sur Chantereine. Le TAD s'adresse à tous les quartiers du nord de l'agglomération PVM. Des points d'arrêt spécifiques permettent de prendre en charge les usagers dont un situé dans le QPV Schweitzer-Laennec, et un dans le QPV de la Grande Prairie. Ce service permet aux personnes travaillant en horaires décalés et/ou non motorisées de disposer d'une solution de déplacement. Elle est aussi accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce service est financé dans le cadre d'un marché public avec des subventions d'IDFM et du CD77. Depuis le 1er novembre 2020, le service a été étendu avec des horaires de fonctionnement élargis afin de couvrir les derniers trains en gare de Chelles.

En revanche, les transporteurs RATP et N4 Mobilités ont poursuivi des actions d'amélioration de leur offre sur l'année 2020, aucune action spécifique n'a été recensée en faveur des QPV du territoire centre et sud à Torcy, Champs sur Marne, Noisiel et Roissy en Brie.

Par ailleurs, avec l'évolution des usages, l'Agglomération œuvre aussi à la mise en place de solutions de mobilité durable favorisant l'intermodalité.

LA CAPVM compte 183 km d'aménagements cyclables sur le territoire dont : 149 km de pistes cyclables, 4 km de bandes cyclables et 11 km de double-sens cyclables. Les consignes Véligo sont au nombre de 8 sur le territoire représentant 379 places de stationnements vélo et favorisant les méthodes de transports multimodales.

Les actions concrètes concernant les modes actifs devront intégrer le schéma directeur cyclable à venir. Ainsi, des actions en faveur des QPV seront à identifier et à inscrire dans le Plan d'actions du schéma directeur cyclable pour la construction duquel le pôle politique de la ville sera associé. L'étude conduite par un cabinet d'étude extérieur se déroulera en 3 phases : une première phase de diagnostic (pour réaliser l'état des lieux de la situation en matière d'aménagements cyclables, de stationnement, de services et de déplacements cyclables) ; une deuxième phase d'élaboration de la stratégie cyclable associée à des

propositions d'aménagements (travaux, services, caractéristiques techniques) et une troisième phase de programmation d'estimation financière dans un souci de concrétisation opérationnelle à horizon 2026 (court terme), à horizon 2030 (moyen terme) et à horizon 2050 (long terme) et d'élaboration d'un référentiel pour les futurs aménagements cyclables. C'est dans le cadre de ce schéma directeur cyclable à venir que les actions concrètes en faveur des mobilités actives à destination des QPV seront à valoriser.

Pour 2020, la M2IE portait deux actions en faveur du désenclavement des QPV mais elles n'ont pas pu se réaliser :

- désenclavement des QPV par l'éco-mobilité et notamment la pratique du vélo pour aller travailler, chercher un emploi, faire ses démarches administratives. Des formations pour apprendre à faire du vélo ou se remettre en selle devaient être réalisées d'avril à juillet 2020 en partenariat avec l'ANCT, l'OMAC et la fondation SNCF

- désenclavement des QPV par la mobilité et notamment l'accès au code et à la conduite automobile pour les chercheurs d'emploi avec un projet professionnel validé ou les salariés en insertion en partenariat avec l'ANCT et l'auto-école CER Torcy.

- **Perspectives**

L'agglomération possède et gère les stations Véligo déployées sur son territoire dans les communes de Noisiel, Champs-sur-Marne, Roissy-en-Brie et Emerainville Emerainville (pour ce qui concerne les QPV et quartiers de veille active). Les stations Véligo améliorent l'intermodalité et dotent chacune des gares du territoire d'une solution de parking sécurisée pour les cyclistes. Dans le cas des QPV, 3 actions méritent d'être étudiées et prises en compte :

1- La prestation de Cykleo est à étendre aux autres communes comprenant des QPV (Chelles et Torcy (en cours)) et d'installer ainsi des aires de service en limite des QPV, voire au sein des QPV lorsque cela est possible (en relation avec le bailleur)

Le prestataire développe également une offre de location et achat de vélos qu'il convient également d'étendre aux jeunes des QPV en les adaptant.

2- La location longue durée d'un vélo à assistance électrique (6 mois) pour un abonnement de 20€ par mois incluant des services comme l'entretien et l'application Véligo Location, pour lequel certains sites d'information, d'aide, de formation ou de location ont été sélectionnés sur le territoire de l'agglomération.

L'objectif est de minorer l'abonnement de 20€ pour les jeunes des QPV.

3- réflexion à initier pour une aide locale CRTE/CAPVM à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les habitants des QPV, des jeunes mais aussi des seniors.

Ces opérations permettent de favoriser les mobilités actives, de désenclaver les quartiers en politique de la ville ce qui est parfois un frein à l'insertion professionnelle des habitants des QPV.

- **Identification des lieux d'implantation des de aires de services vélo en limite des QPV, voire au sein des QPV lorsque cela est possible (en relation avec le bailleur),** en lien avec les communes ciblées.
- Communication sur ces stations Véligo et sur les offres attachées : à destination du public cibles et des structures spécialisées dans l'accompagnement des jeunes des QPV (en lien avec le plan de communication déjà élaboré au sein de la CAPVM).
- **Minoration pour les habitants des QPV des aides proposées** grâce au financement par le CRTE/CAPVM,
 - Réduire à 5 € au lieu de 20€ d'abonnement
 - Travailler sur un reste à charge de 100 euros pour les habitants des QPV pour l'achat du vélo à assistance électrique

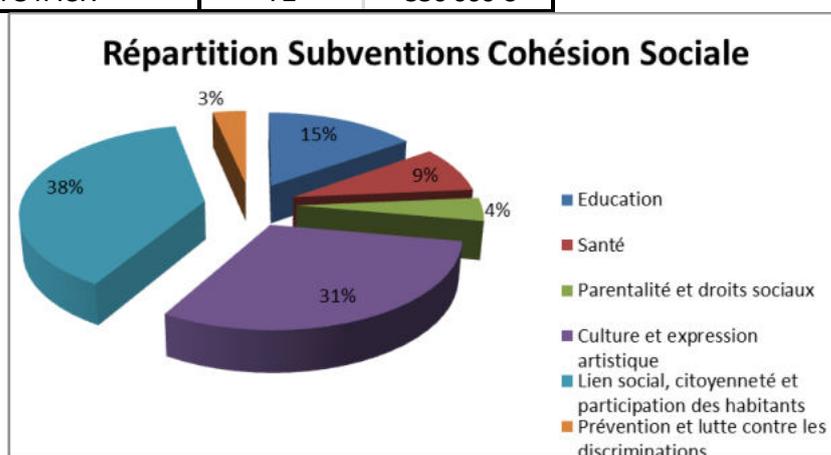
La différence est à prendre en charge via un financement du CRTE

2.4.4. PILIER 4 : COHESION SOCIALE :

Le pilier « Cohésion sociale » est largement investi par les acteurs de la politique de la ville notamment dans son volet lien social, citoyenneté et participation des habitants. Les actions de ce pilier représentent 75% en nombre d'actions subventionnées et 74% en volume financier accordé.

COHESION SOC	Actions	Subventions
Education	13	54 000 €
Santé	6	30 000 €
Parentalité et dr	3	15 000 €
Culture et expre	12	109 000 €
Lien social, citoy	34	136 000 €
Prévention et lu	4	12 000 €
TOTAUX	72	356 000 €

3.



Dans l'AAP ANCT 2020, les actions relevant de ce pilier concernent 6 sous-thématiques et sont ventilées comme suit :

a-. Bilan Plan de prévention de la radicalisation PPPR

Le plan de prévention primaire de la radicalisation, copiloté par Paris Vallée de la Marne et la Préfecture a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 17 mai 2018. De la phase de diagnostic à sa validation, ce plan a mobilisé l'ensemble des acteurs (CA, communes, Etat et ses services déconcentrés, département, bailleurs sociaux, Conseils Citoyens, CAF, Mission Locale...) au sein des réunions du comité de pilotage et technique. Ces données ont permis de recenser les besoins en matière de prévention primaire de la radicalisation, de co-construire les enjeux et les orientations pour les territoires relevant de la CAPVM. Il vient en complément des dispositifs déjà existants, telle que la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture et ayant pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. Il s'attache au champ de la prévention primaire permettant d'agir en amont de tout processus de radicalisation ou d'installation de situations propices à toute forme de radicalité notamment en travaillant autour d'actions de maintien du lien social.

Quatre enjeux pour la prévention primaire de la radicalisation :

- La cohésion et la résilience sociales des jeunes (accompagner les jeunes)
- La cohésion et la résilience sociales des familles (accompagner les familles)
- Mise en réseau des acteurs du territoire

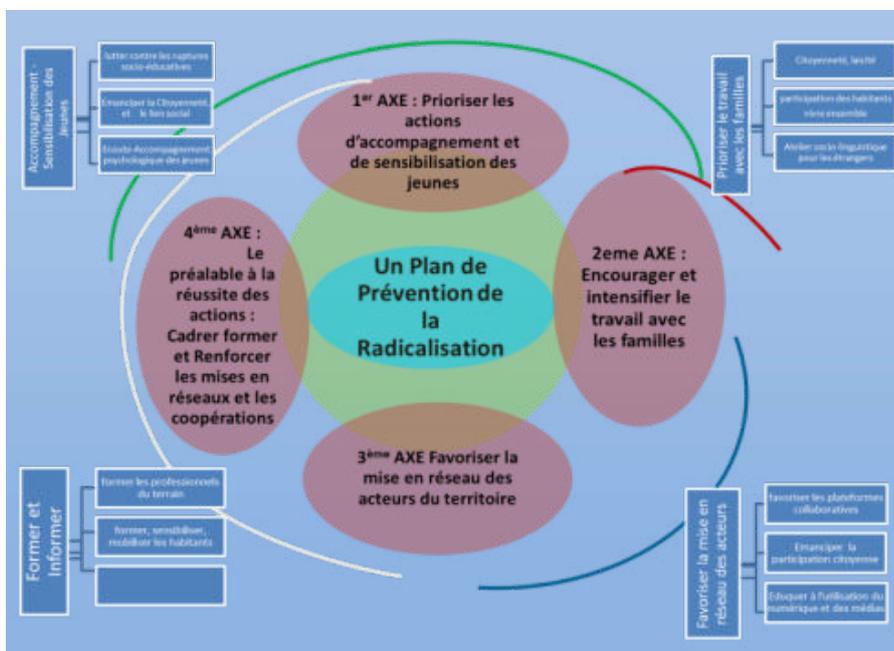
- La formation, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Quatre axes d'orientation :

- 1er AXE : Prioriser les actions d'accompagnement et de sensibilisation des jeunes
- 2eme AXE : Encourager et intensifier le travail avec les familles
- 3ème AXE : Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire
- 4ème AXE : Le préalable à la réussite des actions : Cadrer former et Renforcer les mises en réseaux et les coopérations.

Sept thématiques transversales :

- Le lien social, le Vivre Ensemble,
- Les Valeurs Républicaines et la Citoyenneté
- La Lutte contre les discriminations
- La lutte contre les délinquances
- La vigilance et la prévention de l'endoctrinement, du radicalisme
- Le suivi des Jeunes



Pour l'ensemble des communes en politique de la ville, cette thématique s'inscrit dans les différentes thématiques de la politique de la ville, de façon transversale, au sens de la prévention primaire contre la radicalisation et ciblée par l'ensemble des porteurs de projets. Les actions réalisées par la ville et les associations relevant d'une démarche éducative et citoyenne contribuent pleinement à la prévention de la radicalisation des personnes et notamment des plus jeunes.

b-. THEMATIQUE EDUCATION

b.1./ les déficiences du parcours scolaire

D'emblée, il ne faut pas confondre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les établissements scolaires dits de « l'éducation prioritaire » définis par le ministère de l'Education nationale. Tous les élèves qui vivent dans un QPV n'étudient pas dans l'éducation prioritaire et tous les élèves de REP ne viennent pas des quartiers prioritaires.

La réussite scolaire est inégale selon le milieu social et les conditions de vie. Réduire les disparités sociales et territoriales en termes de réussite scolaire est un enjeu important, notamment pour les élèves provenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : retards scolaires, redoublements, sortie du système scolaire, déficience du parcours scolaire etc. Afin de favoriser l'égalité des chances, le réseau d'éducation prioritaire cible les collèges et les écoles où les élèves rencontrent des difficultés sociales plus significatives qu'ailleurs et leur permet de bénéficier de moyens supplémentaires.

La réussite éducative est l'un des axes fondamentaux des 3 contrats de ville 2015-2020 et du PERR 2020-2022. Les moyens mis en œuvre dans les établissements par l'Éducation nationale ne sont pas à la hauteur des contraintes et des enjeux éducatifs : classes chargées, enseignants moins expérimentés sur les problématiques de la politique de la ville et des quartiers en QPV, presque « hors sol », pour certains, évoluant au rythme de la mobilité et des mutations, qui ne restent que le temps d'une première affectation, fragilité des structures qui reposent essentiellement sur les équipes de direction, évitement scolaire limitée mais ciblant en général le départ des meilleurs élèves vers l'enseignement privé, absence de filière d'excellence ou même d'offre à caractère professionnalisant à proximité. Afin de favoriser la stabilité de l'équipe pédagogique, des mesures ont déjà été prises en ce sens notamment : l'octroi de bonifications financières, de conditions d'exercice améliorées, et de formations spécifiques pour les enseignants.

Principalement, l'absence de classement des établissements en réseau d'éducation prioritaire (sauf le collège Lizard à Noisiel et les écoles les tilleuls, Bois de la grange, l'Allée des Bois à Noisiel) entraîne des ressources plus faibles pour mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux besoins des élèves : des classes surchargées, moins de surveillants et de financement de projets, moins de dotations horaires, absence de temps institutionnalisé pour la concertation, primes moins attractives pour les enseignants.

Si certains établissements disposent d'options classiques destinées à l'accueil des élèves les plus en difficulté (accueil des élèves allophones, classes d'inclusion scolaire, classes dédoublées en CP, etc.), il manque encore un partenariat avec les professionnels de santé permettant la prise en charge des enfants présentant des troubles de l'apprentissage ou relationnels. Par conséquent, les difficultés scolaires des élèves du quartier perdurent et s'affirment au collège, avec des taux de réussite au brevet parfois plus faibles. Par ailleurs, l'offre de formation professionnelle, reste insuffisamment développée au regard des compétences et des souhaits d'orientation des élèves avec des lacunes dans des domaines pourtant pertinents (systèmes numériques, aéronautique, métiers de bouche, optique, etc.).

Principaux équipements structurants du quartier, les écoles ont bénéficié d'une mobilisation constante des communes en politique de la ville qui y voient un échelon privilégié de la mise en œuvre de la politique de la ville. Création ou rénovation des écoles dans le cadre du NPNRU ou hors NPNRU dans les autres communes participe de cette mobilisation. Cet engagement des communes pour les élèves se traduit également par un plan d'informatisation des écoles et des dotations de fonctionnement qui facilitent la vie des équipes éducatives.

Le programme de réussite éducative a également comporté de nombreuses actions au cours des dernières années. Malgré un manque de pilotage et d'évaluation sur la période 2008-2016, le dispositif s'est nettement amélioré en fin de période, en s'organisant davantage (création d'une instance de concertation, le conseil consultatif de réussite éducative) et en retenant des actions de nature plus qualitative.

Le climat scolaire reste relativement apaisé grâce à l'action concertée de l'ensemble des acteurs publics et privés, contribuant à ce que les établissements scolaires restent « dans la moyenne », ni répulsifs, ni

attractifs. Les partenariats se sont particulièrement développés en matière de médiation par les pairs et de prise en charge des exclus temporaires.

L'offre périscolaire, diversifiée, nécessite davantage de structuration, notamment l'accompagnement scolaire. Les dispositifs d'accompagnement sont nombreux et relèvent de différents acteurs (Éducation nationale, ville, associations) ce qui entame leur lisibilité pour les intervenants eux-mêmes et par conséquent pour les familles. L'articulation entre scolaire et périscolaire reste, de ce fait, un enjeu majeur pour les partenaires de la politique de la ville alors que les inégalités se creusent sur le temps périscolaire.

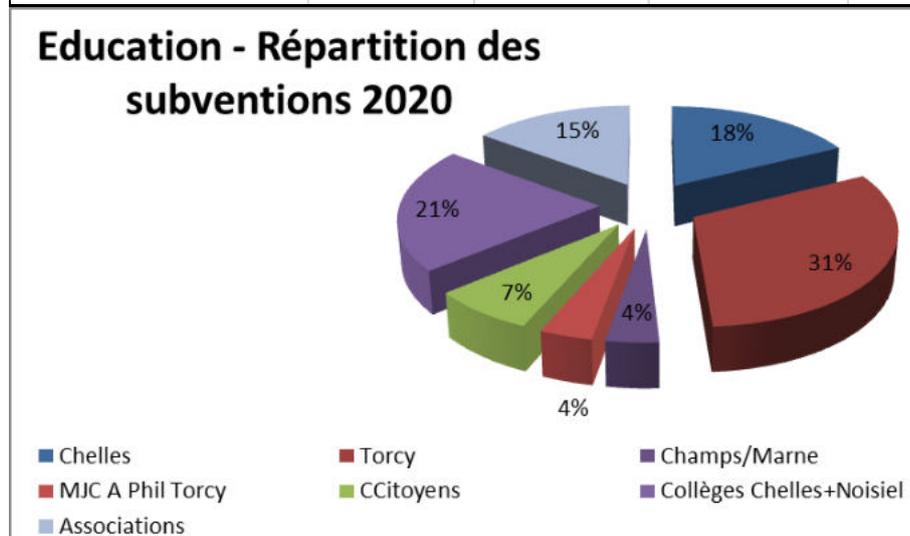
b.2./ Bilan de l'AAP ANCT 2020

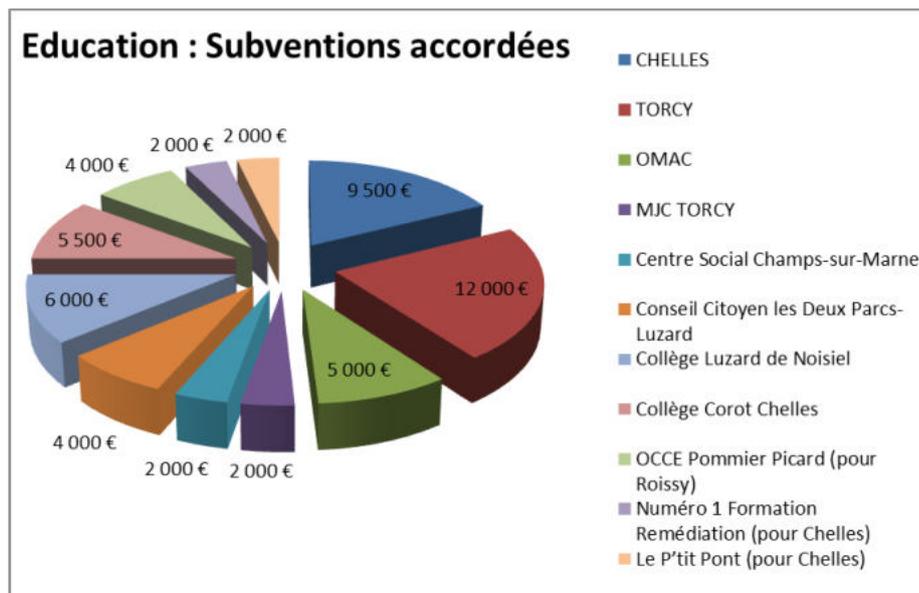
Trois types de projets ont été mis en œuvre en 2020 : 8 portent sur « la lutte contre l'échec scolaire », 3 sur « la lutte contre le décrochage scolaire » et 2 sur « l'accompagnement scolaire » (dont le dispositif CLAS, contrat local d'accompagnement scolaire).

Ces 13 projets se sont partagés 54.000,00 euros de subventions dont 8 pour un montant inférieur à 5.000,00 euros.

Les associations sont très présentes dans les domaines de la prise en charge des problématiques d'échec et de décrochage scolaire et œuvrent dans l'accompagnement scolaire. Le conseil citoyen des Deux Parcs-Luzard a participé avec un projet éducatif dédié à la lutte contre l'échec scolaire.

	Lutte contre l'échec scolaire	Lutte contre le décrochage scolaire	Accompagnement scolaire	Subventions accordées
CHELLES	2		1	9 500 €
TORCY			1	12 000 €
OMAC	1			5 000 €
MJC TORCY	1			2 000 €
Centre Social Champs-sur-M	1			2 000 €
Conseil Citoyen les Deux Par	1			4 000 €
Collège Luzard de Noisiel	1			6 000 €
Collège Corot Chelles		1		5 500 €
OCCE Pommier Picard (pour	1			4 000 €
Numéro 1 Formation				
Remédiation (pour Chelles)			1	2 000 €
Le P'tit Pont (pour Chelles)			1	2 000 €
TOTAL EDUCATION	13			54 000 €





c-. THEMATIQUE SANTE

c.1./Le déficit de l'offre de soin

L'ARS établit un état des lieux assez préoccupant sur la Seine-et-Marne : « *Le département de Seine-et-Marne, figure parmi les territoires les plus fragiles de la région Ile-De-France. Elle comporte un grand nombre de petites communes sur une superficie correspondant à 49 % de l'Ile-de-France. Elle connaît la plus forte croissance démographique de ces vingt-cinq dernières années et présente des densités médicales (généralistes et spécialistes) parmi les plus faibles de France. Elle se classe **95ème en termes de ressources médicales sur 101 départements**. Ce phénomène de ciseaux, de diminution des ressources médicales et d'augmentation du nombre d'habitants, réduit l'accès aux soins de premiers recours et aggrave une situation déjà défavorable. Eloignée de Paris, la Seine-et-Marne se trouve isolée et cernée par des zones fragiles et déficitaires en professionnels de santé (PS) des départements limitrophes.* »

Historiquement, Le département de Seine et Marne n'a pas bénéficié d'une capitalisation d'expériences en lien avec la politique de la ville qui est à l'origine de la création des Ateliers Santé Ville (ASV), qui constitue une préfiguration des CLS. En effet, la Seine et Marne n'a pas créé et ne dispose pas d'une expérience d'Atelier Santé Ville (ASV), en dehors des volets santé des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) dans les principales villes. La Nouvelle Géographie Prioritaire (2015) a donné naissance à 10 contrats de ville composés de 24 quartiers prioritaires pour lesquels des volets santé ont été élaborés à partir d'un diagnostic local ou à partir du diagnostic CLS.

Les CLS ont pour objectif de réduire les inégalités de santé. Ils ont vocation à agir ou à influencer non seulement sur les déterminants de santé mais aussi sur le contexte socio-économique, les conditions de vie, l'environnement social, les modes de vie et le système de soins. Dans le contexte de la politique de la ville, cela se traduit par les axes principaux suivants :

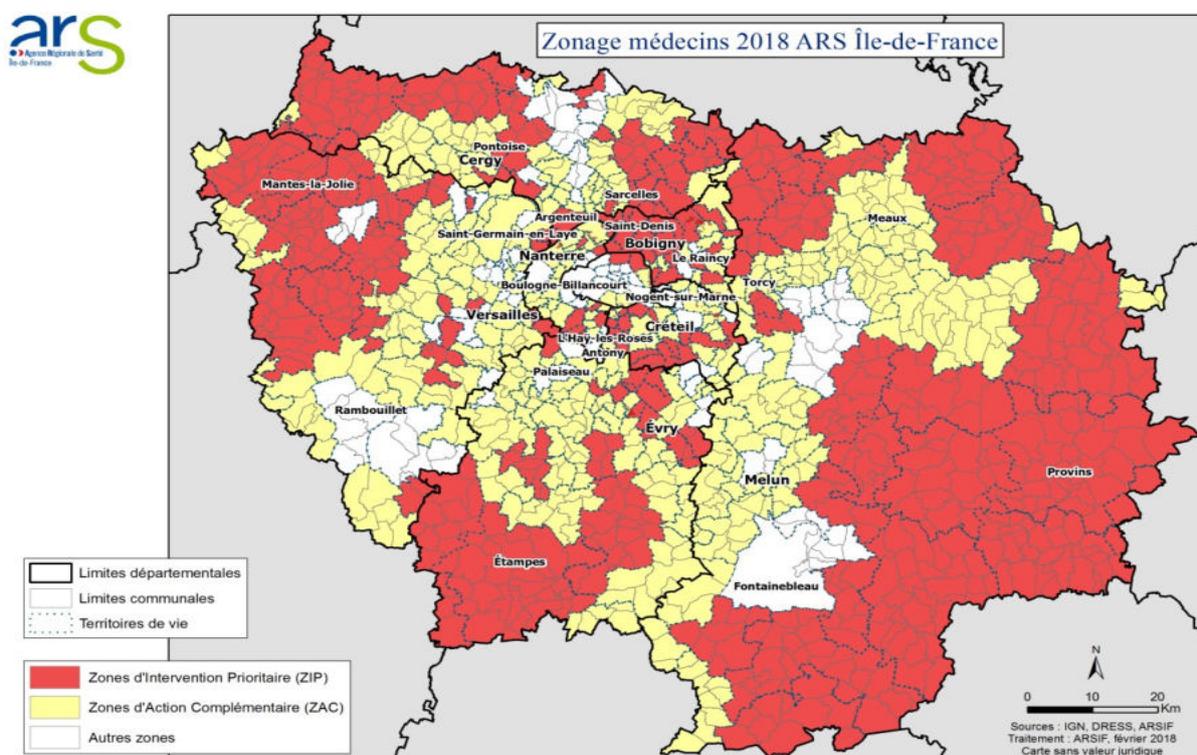
- *La promotion de l'offre de 1er recours notamment dans les territoires où résident des populations précaires (faibles ressources, fort taux de familles monoparentales) en tenant compte d'une densité médicale seine-et-marnaise faible ;*

- *L'accès aux droits et aux soins : forts partenariats locaux avec les structures locales type maison de quartiers, maison de services publics ;*

- La promotion de la santé et la prévention : prise en compte des problématiques de santé mentale, nutrition et activités physiques, santé bucco-dentaire, dépistage des cancers, l'éducation thérapeutique du patient ;
- Dans le champ médico-social : bien-être de la personne vieillissante, parcours de vie.

Le CLS de la CAPVM pointe la situation déficitaire, notamment l'offre de soins de proximité, jugée faible et fragile : « Le constat de déficit de l'offre de santé dans Paris-Vallée de la Marne a été confirmé, notamment via l'actualisation des zonages mis au point par l'Agence Régionale de Santé afin d'identifier les territoires selon leur degré de difficulté. Parmi les points saillants pouvaient notamment être soulignés le fait que l'offre de soins en médecine générale sur l'ensemble du territoire apparaissait en sous densité vis-à-vis de la région. D'autres professions de premier recours, en particulier les masseurs kinésithérapeutes, étaient également insuffisamment présentes sur le territoire. L'offre en soins spécialisés était quant à elle signalée comme sous dotée en particulier en psychiatrie, ophtalmologie et gynécologie. L'offre hospitalière reposait et repose toujours essentiellement sur celle du centre hospitalier de Marne la Vallée, qui accueille près de la moitié des flux des habitants de la CAPVM pour des séjours en médecine. L'offre de ce centre hospitalier était toutefois ressentie comme éloignée, et sa capacité à répondre à la demande signalée comme une source d'inquiétudes lors de la conduite l'étude. Pour répondre à ce déficit, de nombreux projets ont émergé dans l'objectif de proposer une offre de soins de premier recours à la population et de maximiser les chances de renouvellement des professionnels partant en retraite – quoique de manière inégalement répartie sur le territoire et avec des succès divers. Le diagnostic permettait par ailleurs de mettre également en évidence un problème de lisibilité de l'offre, et l'absence d'un réseau territorial permettant d'identifier les complémentarités avec efficacité. Des constats qui demeurent d'actualité en 2019, à l'issue des travaux ayant conduit à préciser les premières étapes de cette réflexion en vue de l'adoption de ce Contrat Local de Santé. »

Elle est en outre inégalement répartie tant en termes de nombre de professionnels qu'en termes de dynamiques. Une partie du territoire bénéficiaient de **la création récente de Maisons de santé pluriprofessionnelles, à Torcy et à Roissy-en-Brie**, quand l'autre partie du territoire ne parvient pas à ce stade à en mener à bien. L'enjeu est ainsi de prolonger les actions de la CAPVM et de ses partenaires pour le renforcement de cette offre et le maillage de l'agglomération.



L'arrêté relatif à ce zonage, publié le 7 mars 2018, définit ainsi : ♣ des zones d'intervention prioritaire (ZIP), représentant plus de 4,4 millions d'habitants (soit 37% de la population francilienne), éligibles aux aides à l'installation et au maintien

octroyées par l'Assurance Maladie, appelées « aides conventionnelles » : contrat d'aide à l'installation médecin ou CAIM, contrat de stabilisation et de coordination pour les médecins ou COSCOM, contrat de transition pour les médecins ou COTRAM, contrat de solidarité territoriale médecin ou CSTM, ainsi qu'aux aides d'Etat : praticien territorial de médecine générale ou PTMG, praticien territorial de médecine ambulatoire ou PTMA, praticien territorial médical de remplacement ou PTMR, contrat d'engagement de service public ou CESP ; ♣ des zones d'action complémentaire (ZAC), représentant 4,7 millions d'habitants supplémentaires (soit 39% de la population francilienne), éligibles aux seules aides d'Etat ou de collectivités territoriales. A noter que, par rapport à l'ancien zonage, ce nouveau zonage multiplie par 5,2 (de 7% à 37%) les territoires situés en ZIP, anciennement « zones déficitaires ». Il multiplie par 2,5 (de 30% à 76%) les territoires situés en ZIP ou en ZAC, permettant donc à 76% du territoire francilien d'être éligible aux aides de l'Assurance Maladie et/ou d'Etat. « Zonage médecins » 2018 en Ile-de-France

- **Les QPV au cœur du déficit en santé : une situation qui oblige**

Désertification médicale, non recours aux droits et éloignement du système de santé... Les obstacles aux soins sont souvent nombreux pour les habitants des quartiers en politique de la ville. **Les maisons pluri-professionnelles de soin et les centres de santé méritent d'être généralisés et élargis à l'ensemble des territoires en QPV ou proches de ces derniers.** Le gouvernement souhaitant doubler leur nombre en QPV d'ici 2022, le CGET a publié des outils méthodologiques à destination des acteurs locaux.

A l'échelle nationale, seules 17 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et 12 centres de santé ont été créés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en un an (mars 2018-mars 2019). On est encore loin du doublement du nombre de ces structures en quartiers prioritaires, décidé en 2020 par le gouvernement dans sa « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ».

L'ANCT (ex-CGET) précise qu'en mars 2019, 59 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) implantées en QPV ont été identifiées et 68 MSP en « quartier vécu » (à proximité immédiate du périmètre QPV), soit 127, sur un total national de 1 251 de ces maisons créées par des professionnels de santé libéraux souhaitant exercer sous forme coordonnée.

Quant aux centres de santé – des structures gérées par des collectivités, associations ou mutuelles et salariant les médecins, infirmières, etc. – ils sont 221 en QPV et 342 en « quartier vécu », soit 563 sur 2188 en France. A titre de comparaison, en 2018, les quartiers en politique de la ville comptaient 42 MSP et 209 centres de santé, sur, respectivement, 1 048 et 2 063 au plan national.

A Paris-Vallée de la Marne, le territoire est impacté par le zonage d'intervention prioritaire (ZIP) de l'ARS. On compte aujourd'hui 2 MSP (Torcy et Roissy en Brie). L'implantation de 2 MSP à Chelles, au voisinage des 2 QPV la Grande Prairie et Schweitzer-Laennec et d'une MSP plus proche des trois quartiers : Les deux Parcs-Luzard, le Mail, l'Arche Guédon en complément de la MSP de Torcy est nécessaire.

Le CLS de Paris-Vallée de la Marne retient dans ses axes de stratégies de déploiement de l'offre de soins, le développement de structures de santé pluriprofessionnelles (cf., Fiche Action 3) :

« FA 3 Favoriser le développement de structures de santé pluriprofessionnelles en exercice coordonné »

- **L'appui et l'accompagnement de l'ANCT**

L'ANCT a mis en ligne de nouveaux outils pour aider les acteurs du réseau politique de la ville à accompagner les porteurs de projets de MSP ou de centres de santé.

- **Premier outil** : pour expliquer comment faciliter l'articulation des projets de santé avec la dynamique partenariale du contrat de ville. Les médecins, kinés, orthophonistes, dentistes... doivent devenir des partenaires classiques de la politique de la ville permettant ainsi d'élargir l'offre globale et adaptée au territoire ». Ces porteurs de projet peuvent être orientés vers le guichet unique d'orientation des professionnels de santé mis en place dans chaque ARS, ou encore vers les fédérations nationales des MSP et centres de santé.

- **Deuxième outil** : présente les leviers financiers à actionner, comme l'Assurance-Maladie qui soutient la coordination des soins et l'exercice groupé, intégrant à titre expérimental, de nouvelles organisations en santé comme les associations de professionnels et d'habitants, soutenue par la Ville qui peuvent proposer

des soins de premiers recours mais aussi un accompagnement global des patients complexes, des activités d'éducation thérapeutique et de prévention, une aide administrative, etc.

Les ARS sont, de leur côté, chargées notamment de favoriser la création, d'ici 2022, de 400 postes de médecins généralistes dans les territoires fragiles, dans le cadre du plan « Ma Santé 2022 » du ministère des solidarités et de la santé. Enfin, les dotations politique de la ville et autres crédits BOP 147 prévus par l'Etat, ainsi que les primes d'installation, prises en charge de frais d'investissements, etc., que les collectivités sont de plus en plus nombreuses à financer pour soutenir la création de structures pluri-professionnelles de soin.

- **Troisième outil** consiste en une fiche méthodologique sur la médiation en santé dans les QPV. L'objectif étant la lutte contre le non-recours aux droits et au système de santé du fait d'un découragement, d'une méconnaissance des outils numériques comme la prise de rendez-vous par internet, etc.

L'accompagnement à l'investissement immobilier des centres de santé Ce soutien a été mis en place en 2018 par l'ARS Ile-de-France. Sous réserve de l'éligibilité de la candidature, les gestionnaires de centres de santé ont la possibilité de bénéficier des subventions suivantes :

♣ aide à la création immobilière d'un centre de santé : réservée aux territoires situés en ZIP ou en QPV dans les départements de Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, et Val d'Oise. L'aide est plafonnée à 40% du coût total des investissements éligibles dans la limite de 400 000 euros ;

♣ aide à la création immobilière d'une antenne : réservée aux territoires situés en ZIP ou QPV. Elle est plafonnée à 40% du coût total des investissements éligibles dans la limite de 250 000 euros ;

♣ Renforcement de la collaboration entre l'Assurance Maladie et l'ARS pour la promotion, la création, l'accompagnement et le suivi des **maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)** en Ile-de-France : Accroître le nombre de MSP signataires de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel - Poursuivre l'accompagnement actif des MSP au côté des autres partenaires régionaux - Réviser le cahier des charges régional de façon à porter le montant total des aides à 110 000 euros par projet et 135 000 euros pour ceux situés en zone prioritaire.

c.2./ L'action Octobre Rose – 2020 (initiative contre le cancer du sein)

Dans le cadre de la campagne annuelle nationale « Octobre rose », un mois d'initiatives contre le cancer du sein, la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne a souhaité poursuivre son intervention en lien avec les acteurs locaux. Malgré un contexte incertain lié à la Covid 19, des propositions adaptées ont été faites aux partenaires, afin de maintenir cet évènement annuel important en matière de prévention et d'information.

Le Centre communal d'action sociale et le Centre social et culturel « Les Airelles » de Roissy en Brie (QPV de La Renardière) et l'OMAC de Torcy (QPV de l'Arche Guédon) se sont associés à cet évènement afin de sensibiliser les habitants au dépistage et délivrer de l'information.

Bilan Octobre Rose-2020 / Site : OMAC Arche-Guédon TORCY.

Objectifs et contenu de l'action :

L'action avait pour objectifs de sensibiliser les adhérentes à OMAC, les habitants du secteur de l'Arche Guédon et plus largement du territoire torcéen à participer à la campagne de prévention contre le cancer du sein.

L'OMAC a accueilli des intervenants et des professionnels de la santé et du sport. Une exposition a été installée, à l'aquarium, du 6 au 17 octobre 2020. Une animation autour des risques et de l'autopalpation et une animation relative aux bénéfices de l'activité physique ont été proposées.

Publics accueillis :

- 11 femmes âgées de 30 à 65 ans adhérentes/habitantes du QPV.
- Certaines actives et d'autres retraitées
- Certaines ayant participé (3)

Equipe OMAC mobilisées :

- 1 chargée de logistique pour le matériel et besoins techniques
- La chargée d'accueil du site Arche -Guédon

- La chargée d'animation globale

Points positifs de l'évènement :

La campagne sur le cancer du sein est une action nationale qui répond aux axes du projet social OMAC. Le public accueilli est demandeur d'échanges sur la prévention en santé, en raison d'un manque de connaissances. De plus, une partie du public est fragile et n'ose pas s'informer ou ne sait pas comment ni qui solliciter pour accéder à l'information.

Le partenariat avec le secteur santé a permis de mieux répondre à leurs attentes. L'intervention des professionnelles dans les locaux, met le public plus à l'aise, pour aborder des sujets parfois « tabous » ou qui ne sont pas abordés par pudeur.

Les intervenants ont été très appréciés du public en raison de leur grande capacité d'adaptation et d'écoute. Les habitantes se sont par ailleurs fortement impliquées dans l'organisation de l'évènement et sont venues aider décorer, fabriquer des bracelets, proposer un poème.

Les ateliers proposés ont été particulièrement appréciés : appropriation des corps à travers l'activité physique / transmission de connaissances s'agissant de l'hygiène alimentaire / démystification de l'acte d'autopalpation...

Points négatifs de l'évènement :

Limitation du nombre de participants en raison du contexte sanitaire.

Perspectives prévues :

Un groupe d'habitantes souhaitent réaliser une exposition photos pour sensibiliser à son tour à la prévention du cancer du sein.

Les organisateurs souhaitent impliquer davantage les habitants dans l'élaboration et le choix des ateliers proposés dans le cadre des prochaines manifestations.

Bilan Octobre Rose-2020 / Site : Centre social et culturel « Les Airelles » ROISSY EN BRIE

Objectifs :

- Sensibiliser et informer sur le cancer du sein
- Sensibiliser chaque personne à l'importance du dépistage
- Présenter les différents moyens et lieux de dépistage
- Sensibiliser le public à l'équilibre alimentaire en rapport avec la santé
- Connaître les bonnes pratiques nutritionnelles dans son quotidien pour prévenir ou limiter des risques de maladie
- Sensibiliser les femmes à l'apprentissage de leur corps pour reconnaître l'aspect normal de leurs seins
- Détecter des tumeurs palpables
- Sensibiliser le public sur les impacts bénéfiques d'une activité physique sur la santé
- Prévenir l'aggravation et la récurrence des maladies chroniques
- Prendre soin de soi et apprendre à se mettre en valeur malgré le contexte de la maladie

Cette action était destinée à tous les Roisséens dont ceux du QPV de La Renardière.

Aux vues des mesures liées à la COVID-19, certains ateliers ont été limités à 10 personnes sur inscription préalable. Le centre social ayant plusieurs salles à disposition, les ateliers « cuisine » et « sport-santé adapté » ont pu y être dispatchés afin de respecter les mesures de distanciation sociale.

Six sessions de deux heures ont été nécessaires aux cinq membres de cet atelier pour réaliser les éléments de décoration du Centre social et culturel ainsi que des différentes salles.

La communauté d'Agglomération a mis à disposition pour l'évènement, l'exposition « 13 femmes pour un combat », installée au milieu de la salle pour favoriser une circulation adaptée aux mesures sanitaires. Cet endroit stratégique a rendu la vision de l'exposition incontournable.

Cette manifestation a rassemblé 23 personnes, exclusivement des femmes (1 homme) issues des différents quartiers dont 2 du QPV de La Renardière. La faible fréquentation de cet événement s'explique par les nombreuses contraintes (situation géographique / crise sanitaire / thématique trop spécifique).

Les stands :

- Sensibilisation à l'autopalpation mammaire par un gynécologue
- Aromathérapie
- Information :
 - o prévention nutrition / hygiène de vie (Service prévention CA PVM)
 - o application « Check yourself » - keep a Breast Foundation Europe
 - o Information tatouage 3D sein et des sourcils
- Association "Branchés Bien-Etre"
- Lingerie adapté – Coccinelle
- Hypnothérapie
- Coiffure/perruque (perruque – foulard – coiffure – bonnet bambou...)
- Produits « Même » crée pour les personnes atteintes d'un cancer

Pour les enfants un espace a été aménagé à l'accueil :

- Impression A3 de livrets à destination des enfants et des adultes sur la thématique
 - o « La chimiothérapie des parents expliquée aux enfants »
 - o « comment parler avec l'enfant de la maladie grave et de la mort »

Les livres étaient à la disposition de celles et ceux qui le souhaitaient, enfant et adultes

Les animations :

Maquillage : Réalisation d'une virgule rose symbolisant l'évènement pour chaque visiteur.

Durant toute la manifestation, Fifigrime a réalisé en plus de la virgule rose, du maquillage artistique toujours en déclinant le nœud Rose, symbole d'Octobre Rose sur les personnes, femmes, hommes et enfants qui le souhaitaient. Cette animation a très bien fonctionné tout au long de l'évènement.

Les ateliers :

Cuisine santé : Confection et dégustation de smoothies – échanges sur l'équilibre alimentaire

Sensibiliser le public à l'équilibre alimentaire en rapport avec la santé

Connaître les bonnes pratiques nutritionnelles dans son quotidien pour prévenir ou limiter des risques de maladies.

Sport : Cours sport santé adapté par le coach sportif de l'association « Branchés Bien Être » et démonstration et mise en pratiques d'exercices physiques adaptés

Huiles essentielles : Fabriquer son roll-on à base d'huiles essentielles (maux de tête et émotions anxiété)

Durant tout le mois d'octobre et malgré la situation sanitaire et les différentes mesures qui ont limité les possibilités de déployer du matériel de communication, des tables d'information ont été installées sur quelques lieux stratégiques accueillant du public : Centre communal d'action sociale – Centre social et culturel « Les Airelles » - Relais des Sources – Service enfance.

La présente programmation ainsi que celle de la CA-PVM ont fait l'objet d'un affichage dans les différents lieux médicaux : Pharmacie de la gare, laboratoire d'analyse UNILAB, pôle médical

Dons pour la lutte contre le cancer du sein :

Achat de nœuds roses : Le CCAS a apporté une contribution financière à la ligue en achetant directement une centaine de rubans roses qui ont été distribués aux visiteurs.

Dons de produits cosmétiques adaptés aux personnes qui ont développé un cancer

La pharmacie de la gare à également fait un don de trousse de toilettes et de produits adaptés aux personnes porteuses d'un cancer qui ont été distribués à l'entrée pour les trousse de toilette et sur les stands pour les produits cosmétiques.

Malgré les nombreuses incertitudes quant à la possibilité de maintenir cet évènement, du fait de la situation de crise sanitaire, le dynamisme, l'implication et travail partenarial réalisé avec les différentes équipes et partenaires associatifs ont permis la réalisation de cette manifestation.

A cette contrainte s'est ajoutée la situation géographique du centre social enclavé dans un quartier qui n'inspire pas la sécurité aux éventuels participants.

Pour les années à venir, les organisateurs estiment plus pertinent d'inclure la prévention du cancer du sein dans une action plus globale dédiée à la santé, en partenariat avec les instances locales et institutionnelles, afin de mobiliser les citoyens.

Le service prévention de la CAPVM a également porté des actions de promotion de la santé (en lien avec l'ARS et la MILDECA) à destination de lycéens dont la part de jeunes issus de QPV est estimée pour l'une d'entre elles à environ 20%. Il s'agissait d'un forum pour prévenir des conduites addictives (avec ou sans produits). Les objectifs étaient de :

- Repérer la consommation d'autres produits psycho-actifs
- Amener à une réflexion sur la consommation personnelle et répondre aux interrogations
- Favoriser la réduction de la consommation
- Orienter certains jeunes sur des lieux d'aide au sevrage

Par ailleurs, l'action « Peace and Love » relative à la prévention des troubles auditifs a pu concerner des jeunes issus du QPV de La Renardière de Roissy en Brie sans que leur part ait été déterminée avec précision. La mise en place d'un spectacle musical pédagogique associé à une exposition et des prêts de divers outils pédagogiques de prévention des risques auditifs a permis de :

- Promouvoir l'information et la prévention sur le thème des risques auditifs auprès des publics jeunes :
- Informer les populations adolescentes sur les risques auditifs liés à l'écoute de forts volumes sonores (baladeurs, sorties en concerts, en discothèques...)
- Les inciter à faire contrôler leur audition et à consulter un ORL en cas de problème
- Réduire les comportements à risques
- Apporter des connaissances sur le fonctionnement de l'appareil auditif, la législation en vigueur en matière de bruit...
- Répondre au questionnement des jeunes sur ce thème

c.3./ Bilan de l'AAP ANCT 2020

Peu de projets sont recensés dans le domaine de la santé. Les 6 actions retenues et subventionnées à hauteur de 30.000,00 euros, concernent toutes l'éducation et la prévention à la santé notamment autour des déterminants en santé. Cet axe est un des 3 objectifs majeurs du projet régional de santé pour 2018-2022 (PRS2). Ce projet a également guidé l'élaboration du contrat local de santé intercommunal de la CAPVM signé en novembre 2019 qui, sur la base de son diagnostic de territoire définit 4 axes stratégiques comportant 16 actions dont au moins 3 d'entre elles sont directement en lien avec la promotion et la prévention de la santé.

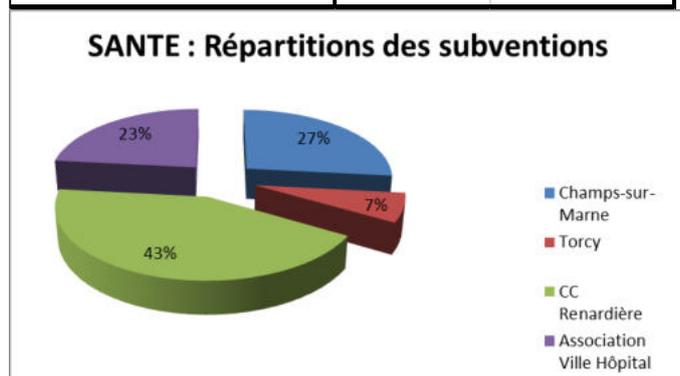
La nutrition (alimentation et activité physique) est un déterminant important de la santé. 2 actions sur les 6 de cette thématique sont en lien avec le sport (Action « Happy Color Run », portée par le Conseil citoyen de La Renardière) et l'alimentation (Action « nutrition et biodiversité dans le cadre du jardin pédagogique des Deux Parcs », portée par la Ville de Champs-sur-Marne).

2 autres actions, bien qu'orientées prévention, visent dans un objectif secondaire à favoriser l'accès aux soins. Il s'agit du projet de l'association Ville hôpital et du second projet du conseil citoyen de la Renardière

« sensi-santé ». L'accès aux soins, notamment au travers de l'attractivité et de l'offre, est aussi un axe prioritaire de la CAPVM.

Enfin, les deux actions restantes sont ciblées jeunes autour des actions de prévention et d'hygiène bucco-dentaire (Ville de Champs-sur-Marne) et de la sexualité (Ville de Torcy).

SANTE	Actions	Subventions
Champs-sur-Marne	2	8 000 €
Torcy	1	2 000 €
CC Renardière	2	13 000 €
Association Ville Hôpital	1	7 000 €
TOTAL SANTE	6	30 000 €



- Perspective pour la santé des habitants en QPV

d-. THEMATIQUE PARENTALITE ET DROITS SOCIAUX

Bilan de l'AAP ANCT 2020

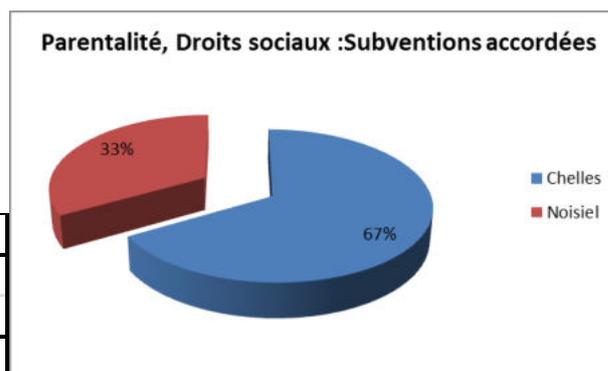
Trois projets ciblant exclusivement les actions de soutien à la fonction parentale ont été retenues pour 2020. Elles sont portées les communes de Chelles et Noisiel et ont mobilisé 15.000,00 euros de subvention (contre 7 projets pour une enveloppe de 33.500,00 euros en 2019).

Les projets ont porté sur le lien parents-enfant et les pratiques parentales, le développement du langage et de la communication (lutte contre les troubles autistiques : mutisme, agressivité...) et l'aide à la parentalité et à l'insertion professionnelle (Ville de Noisiel).

L'action « Chemin des parents » à Chelles est inscrite dans une convention pluriannuelle d'objectifs qui a pris fin en 2020. Elle ambitionne de redonner leur place de premier éducateur de leurs enfants aux parents à travers des groupes de parole.

Les perspectives de prévention primaire de la radicalisation ne sont pas suffisamment mises en évidence. Une dynamique de l'autorité parentale civique devrait être mise en œuvre, notamment dans le cadre du plan de prévention de la radicalisation dont un de ses axes (axe 2) consiste à encourager et intensifier le travail avec les familles.

PARENTALITE DROIT SOC	Actions	Subventions
Chelles	2	7 000 €
Noisiel	1	8 000 €
TOTAL	3	15 000 €



e-. THEMATIQUE CULTURE ET EXPRESSION ARTISTIQUE

e.1./ La CAPVM et le réseau des médiathèques ont mis en place des actions en lien avec les QPV.

Pour le territoire centre :

- Les Deux Parcs-Luzard à Champs sur Marne et Noisiel :

Bibliothèque de rue : allée de bois. Dans le cadre de « Un été aux deux parcs ». En partenariat avec le service politique de la ville de Noisiel. 3 jeudis de juillet.

- Le Mail à Torcy :

Centre de loisirs Le Bord de l'eau, accueillant les enfants du quartier du mail. Lectures des aventures du « Petit Nicolas » de Goscinny. Dans le cadre de « L'été culturel à la Ferme du buisson ». 3 séances en juillet.

- OMAC Léo Lagrange à Torcy :

Lectures au jardin pour les familles. 2 lundis de juillet.

- L'Arche Guédon à Torcy :

En plus de l'activité quotidienne de la médiathèque de l'Arche-Guédon située au cœur du quartier :

Centre de loisirs le CVE : dans le cadre de « L'été culturel à la Ferme du buisson ». Lectures en relation avec les fables de La Fontaine. 3 séances en juillet.

Centre de loisirs Mafalda (dépendant de l'OMAC) : accueil d'un groupe venu visionner un film en février.

Accueils des classes des écoles du quartier : présentation de la médiathèque, puis présentation d'une thématique (auteur, genre littéraire ou lecture d'histoires) puis atelier manuel ou jeux autour de la thématique : 9 classes reçues (CVE élémentaire / Les Gradins / Bel Air).

Accueil de classes du collège de l'Arche Guédon. Partenariat autour du projet Les Incorruptibles (2 classes) et présentation de livres singuliers en lien avec une exposition (2 classes).

Petite enfance, crèches du CVE : dépôts de sélections de livres et séances de lecture à destination de la crèche collective, du multi-accueil, de la crèche familiale et de l'association d'assistantes maternelles.

Pour le territoire nord :

- Schweitzer-Laennec à Chelles :

3 comités de lecture au collège Corot.

Lancement de « Romans en Batailles » avec une classe de 3ème du collège Corot.

Travail avec les espaces de proximité et de citoyenneté Marcel Dalens et Jean Moulin sur des ateliers "Grandir et Parler" dans le cadre du réseau parentalité, regroupant des professionnels de la Petite enfance de Chelles : PMI, orthophonistes, EJE, psychologues, associations, bibliothécaires... Les ateliers ont commencé en 2019, puis ont continué en 2020 jusqu'en mars.

- La Grande Prairie à Chelles :

Projet parcours lecture avec 3 classes de CE1 de l'école Grande Prairie, initié en 2019 (année scolaire 2019-2020). Malgré le confinement, les classes avaient eu le temps de venir au moins une fois à la médiathèque et de repartir avec une malle de livres.

Pour le territoire sud :

- La Renardière :

Depuis 2016 : partenariat avec l'association Empreinte, et en particulier la "Clé de sol", qui est une mini-crèche basée à la Renardière (séances de lecture pour les tout petits). Le partenariat se poursuit à ce jour avec une offre de malles thématiques préparées par les bibliothécaires (4 malles mises à disposition du partenaire en 2020-2021).

Concernant le spectacle vivant :

Peut être mis en avant le projet « Paroles » porté par le théâtre de Chelles. Ce parcours culturel devait se dérouler de janvier à octobre 2020, impliquant les habitants des quartiers de Chelles dans un univers théâtral avec pour but de leur faire découvrir les différentes facettes du spectacle vivant, par la pratique du jeu mais aussi par la place de spectateur. Le public était composé pour partie de groupes des quartiers Jean Moulin et Marcel Dalens, appartenant aux 6 quartiers « politique de la ville » identifiés sur l'agglomération Paris – Vallée de la Marne. Le projet comportait un parcours culturel, un parcours de pratique artistique et un séjour au Festival d'Avignon.

Les objectifs fixés n'ont été que partiellement atteints car le projet fut interrompu à deux reprises par les mesures de confinements prises en mars puis en octobre 2020. Néanmoins, quatre séances ont pu se tenir à l'EPC Jean Moulin au début de 2020. Pendant les vacances de la Toussaint, l'artiste Margaret ZENOU a retrouvé le groupe déjà constitué de l'EPC Jean Moulin, un nouveau groupe familles de l'EPC Marcel Dalens a intégré le projet.

Cette dynamique a été stoppée courant novembre, après l'annulation de l'ensemble de la programmation du théâtre de Chelles et donc du festival « Juste avant » prévu le 28 novembre et qui devait accueillir une restitution des ateliers.

S'agissant du réseau des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne :

Une de leurs missions en plus de l'enseignement artistique spécialisé, concerne l'éducation artistique et culturelle (EAC) en direction des publics non inscrits, en particulier le milieu scolaire. Voici donc un état des lieux synthétique des interventions en milieu scolaire dans les écoles de certains QPV :

- CHELLES QPV Schweitzer-Laennec : Ecole Calmette : 6 classes, 6h hebdomadaires pour 3 projets 2h pour "Body noir" (2 classes) 2h pour "Musique en scène" (2 classes) 2h pour "Mon baluchon à histoires sonores" (2 classes) et Ecole Chappe : 7 classes, 7h hebdomadaires pour 3 projets 3h pour "Paysages sonores" (3 classes) 2h pour "L'eau musicale" (2 classes) 2h pour "Voyage artistique autour du monde" (2 classes) Ecole Delambre : 9 classes, 9h hebdomadaires 4h pour "Aventures rythmiques" (4 classes) 5h pour "Du bruit dans les pages" (5 classes)
- TORCY QPV L'Arche Guédon : Ecole de l'Arche Guédon : 3h hebdomadaires pour "Raconte-moi une histoire" 3 classes /63 élèves.

e.2./ Bilan de l'AAP ANCT 2020

Cette thématique se concentre majoritairement sur le volet « pratique artistique et culturelle » avec 10 projets sur les 12 soutenus au total. Ces 10 projets mobilisent 92.000,00 euros (sur l'enveloppe globale de 109.000,00 euros), dont un pour 60.000,00 euros au bénéfice de La Ferme du buisson. Excepté cette action dont le volume financier est important, les autres actions du volet « pratique artistique et culturelle » ont perçu une subvention moyenne de 3.500,00 euros.

Deux autres thématiques sont représentées et compte chacune une action :

- Manifestation culturelle et festival avec un projet de l'association « Evasion Urbaine » intitulé « Festival fraîcheur » à Torcy, sur trois ans (2018-2020) et mobilisant 15.000,00 euros pour 2020 (correspondant à la dernière année de la convention pluriannuelle d'objectifs dont elle bénéficiait). Il encourage les actions et les pratiques culturelles, la mise en place d'un espace de représentation scénique pour les jeunes talents dans le but également de faire se rencontrer les habitants et les associations.

- Accès à l'offre et aux équipements culturels avec un projet du théâtre de Chelles « Paroles » qui a reçu une subvention de 2.000,00 euros et qui permet d'associer les habitants aux spectacles et projets culturels en les conviant aux répétitions, en leur faisant découvrir l'EPC, rencontrer les artistes ...

Les communes ont porté 5 projets d'expression artistique (Chelles, Noisiel, Torcy et Roissy en Brie).

- Torcy et son projet « les itinéraires artistiques » sous la forme d'intervention de professionnels dans les écoles dans une discipline artistiques (arts visuels, musique et danse), recherche et création, apprentissage du langage et de l'expression...

- Chelles et ses deux projets « fil rouge » qui consiste à faire découvrir différentes disciplines et structures du territoire en favorisant les liens entre tous les publics et « Les Coudreaux en scène, la musique au cœur des quartiers » pour favoriser l'accès à la culture et renforcer les compétences des parents en matière d'animation de loisirs au sein des familles.

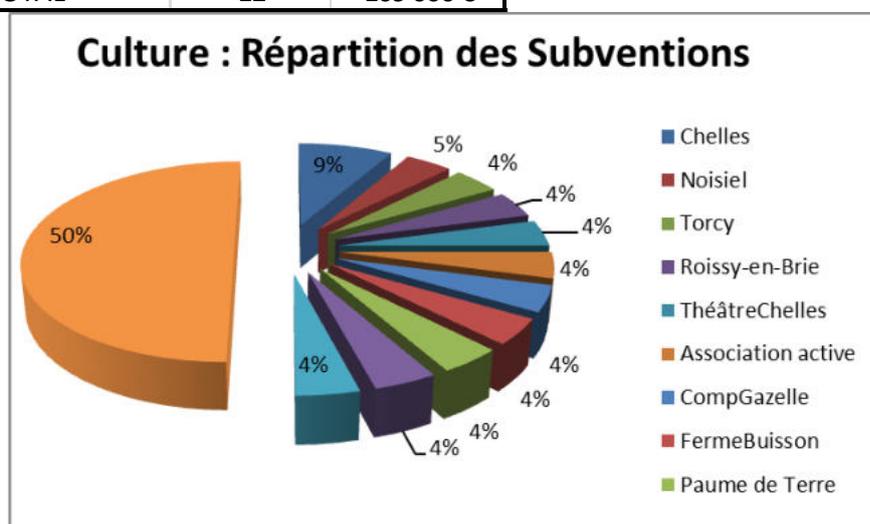
- Roissy en Brie son projet « Roissy et ses jeunes talents » pour permettre aux jeunes de découvrir la scène culturelle tout en favorisant la mixité.

- Noisiel avec son projet « Concours d'éloquence » pour développer les compétences orales des jeunes, leur sens critique, travailler l'écoute et l'expression et favoriser l'estime de soi et la confiance.

Les associations et les établissements culturels sont actifs avec 7 projets déployés sur les 12 de cette thématique. Il s'agit notamment de : « La compagnie gazelle » avec des ateliers d'art vivant autour de l'apprentissage du langage ; « La Ferme du Buisson » avec une programmation de représentations et séances de cinéma durant l'été ; « Association Active » qui opère sur le QPV les Deux Parcs-Luzard, avec des ateliers autour des mots et des images pour permettre une émancipation par la culture et lutter contre les préjugés et les discriminations ; « La Paume de Terre » pour favoriser la découverte des lieux de notre patrimoine ; « L'orange Rouge » qui au travers de son action « Point aveugle » à destination de l'ULIS du collège Jean Wiener qui accueillent essentiellement des adolescents du QPV des Deux Parcs-Luzard, tend les jeunes à réfléchir sur les notions d'échecs, d'absence et d'accident pour aboutir à une performance artistique reprise dans un documentaire.

Sur tous les versants de l'activité culturelle, la sensibilisation aux problématiques sociales de l'intégration et de l'insertion, « aux humanités », à l'égalité femme-homme, à l'exercice de la citoyenneté, à la prévention de la radicalisation occupe le terrain pour émanciper et conscientiser les différents publics et les populations du territoire.

CULTURE	Actions	Subventions
Chelles	2	5 000 €
Noisiel	1	3 000 €
Torcy	1	4 000 €
Roissy-en-Brie	1	4 000 €
ThéâtreChelles	1	2 000 €
Association act	1	5 000 €
CompGazelle	1	4 000 €
FermeBuisson	1	60 000 €
Paume de Terre	1	5 000 €
L'orange rouge	1	2 000 €
Evasion Urbain	1	15 000 €
TOTAL	12	109 000 €



f-. THEMATIQUE LIEN SOCIAL ET PARTICIPATION DES HABITANTS

f.1./ La participation des habitants via les Conseils Citoyens :

Le rôle des habitants dans les QPV a été conforté dans le cadre de la Politique de la Ville avec la création de conseils citoyens. Ils constituent des instances de démocratie participative et autant de foyers d'incubation de l'innovation sociale qui se traduisent par l'émergence et la promotion de démarches participatives et de concertation. Les conseils citoyens – composés d'un collège habitants et d'un collège de représentants d'association et d'acteurs locaux – sont étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers, notamment, leur participation systématique à toutes les instances de pilotage de ces contrats. Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés à mobiliser leur expertise et contribuer, conjointement avec l'État, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.

Dès la mise en place des trois contrats de ville de la CAPVM, 6 conseils citoyens ont vu le jour : Grande Prairie et Schweitzer-Laennec à Chelles ; Arche Guédon et Le Mail à Torcy ; Les Deux Parcs-Lizard à Noisiel et Champs sur marne ; la Renardière à Roissy en Brie. Les deux QPV de la Grande Prairie et de Schweitzer-Laennec à Chelles sont vidés de leurs membres en raison des problèmes internes d'organisation et de mobilisation. Ils nécessitent d'être relancés et réactivés. L'ensemble du reste des QPV ont connu une forte

réduction de leurs membres jusqu'à des démissions de la présidence s'agissant de Torcy. A ce jour, seuls le conseil citoyen des Deux Parcs-Luzard et celui de la Renardière sont encore actifs.

Pour l'année 2020, une aide communautaire de 5000 euros pour les conseils citoyens était inscrite au budget de la CAPVM. Cette enveloppe financière abondée dans le cadre général des trois contrats de ville de la CAPVM, constitue un outil au profit de la démocratie participative, permettant de favoriser l'émergence et l'accompagnement des initiatives des habitants des QPV. Cette subvention a pour objectifs :

- l'accompagnement du fonctionnement, de l'évolution et de la montée en responsabilité/autonomie des Conseils Citoyens.
- d'apporter, au nom de l'expertise d'usage, un regard neuf qui questionne les politiques publiques, les conseils citoyens sont ainsi les relais entre les habitants et les institutions pour témoigner de manière concrète et fiable de la réalité de la vie au sein de ces quartiers.

Quatre projets ont été présentés et examinés par la commission d'attribution. Cependant, cette subvention a été reportée à 2021 en raison de la COVID19 et du confinement durant l'année 2020 qui a entraîné l'annulation des projets proposés par les conseils citoyens. En effet les activités de rencontre avec les habitants et les commerçants avec une journée festive ou encore le projet de visite de château et de musées ne pouvaient avoir lieu, par le jeu des fermetures des commerces et services dans le cadre du confinement.

	Contenu du projet	subvention accordée	Avis technique motivé
CC Arche Guédon	2 Rencontres avec les habitants les commerçants et la ville de Torcy afin de concevoir le temps fort et déterminer collectivement le contenu de cette action - Organisation d'une journée festive pour accompagner l'ouverture des commerces	1 500 €	Respecte les critères et le règlement de subvention ---- <u>Mais risque de ne pas se tenir en raison du confinement</u>
CC Renardière	Des séances de dépistage à la COVID-19. Ces dépistages sont réalisés au sein du QPV, dans le local de l'association mis à disposition par CDC HABITAT.	1 300 €	Non-respect de l'Art 10 : 1 •projet déjà subventionné par un autre dispositif (appel à projet annuel CGET); 2 •concerne un projet terminé au moment du dépôt du dossier -
CC 2Parcs Luzard	Visite du Musée de la vie d'Autrefois	1 200 €	Respecte les critères et le règlement de subvention --- <u>Mais risque de ne pas se tenir en raison du confinement</u>
CC 2Parcs Luzard	Visite du Château de Vaux le Vicomte avec dîner aux chandelles	1 000 €	Respecte les critères et le règlement de subvention --- <u>Mais risque de ne pas se tenir en raison du confinement</u>

Par ailleurs, les conseils citoyens sont aussi porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2020 de l'ANCT intéressant différentes thématiques du pilier cohésion sociale et du pilier renouvellement urbain et cadre de vie. Ces projets sont évoqués dans les thématiques ad hoc du présent bilan. Pour 2020, les conseils citoyens ont reçu des subventions au titre de 9 projets (8 au titre du pilier cohésion sociale – 1 projet éducation, 2 projets santé, 5 projets lien social et citoyenneté- et 1 au titre du renouvellement et du cadre de vie). Ces projets sont exclusivement portés par le Conseil citoyen de La Renardière et ceux de Torcy en lien avec l'OMAC.

Le service prévention de la CAPVM a porté des 2 actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès aux droits à destination d'établissements scolaires situés sur la commune de Roissy en Brie. Ces actions ne sont pas exclusivement dédiées au public QPV. Elles se sont toutefois déroulées pour l'une dans un des collèges situé à proximité de La Renardière (le Collège Eugène DELACROIX) et pour l'autre, elle a concerné les élèves des écoles Pommier Ricard et Curie, accueillant également des jeunes du QPV. Il n'a pas été possible de déterminer la part précise des jeunes QPV touchés par ces actions.

- Jeunes et Justice : Préparation et accompagnements d'élèves des classes de 4ème des collèges à des visites d'Audiences Correctionnelles au T.G.I de Melun, avec les enseignants pour informer les jeunes sur l'application de la Justice et son fonctionnement et prévenir les comportements de délinquance.
- Information Citoyenneté et Justice « Moi Jeune citoyen » : Diffusion d'une information juridique et citoyenne aux élèves des classes de CM2 concernant tous les aspects de leur vie quotidienne.

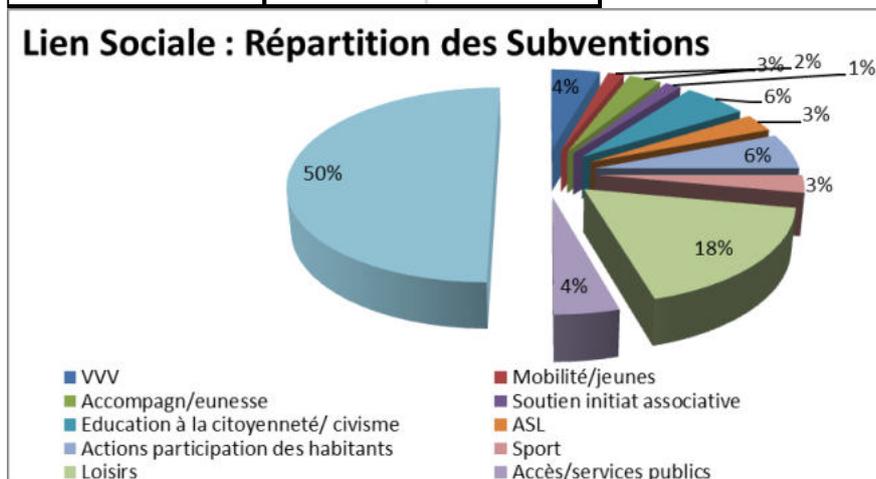
f.2./ Bilan de l'AAP ANCT 2020

Cette sous-thématique du pilier « Cohésion sociale » est celle pour laquelle les acteurs se sont le plus investis. On comptabilise 34 actions sur les 72 actions du champ de la cohésion sociale ; soit 47% des actions du pilier « cohésion sociale » et 35 % de l'ensemble des actions retenues dans le cadre de l'AAP. Elle porte en elle les problématiques de cohésion et d'inclusion sociales, de citoyenneté, du vivre ensemble et d'intégration.

Elle mobilise 136.000,00 euros en 2020 contre 154.000,00 euros sur l'année 2019.

Les thématiques les plus représentées sont : « l'activité de loisirs », avec 12 projets mobilisant 51.000,00 euros ; « la citoyenneté et le civisme » et les « actions de participation des habitants », avec 4 projets chacune, mobilisant 13.000,00 euros chacune.

Lien Social	Actions	Subventions
VVV	3	13 000 €
Mobilité/jeunes	1	5 000 €
Accompagn/eunesse	2	16 000 €
Soutien initiat assoc	1	2 000 €
Education à la citoye	4	13 000 €
ASL	2	6 000 €
Actions participatio	4	13 000 €
Sport	2	7 000 €
Loisirs	12	51 000 €
Accès/services publi	3	10 000 €
TOTAL	34	136 000 €

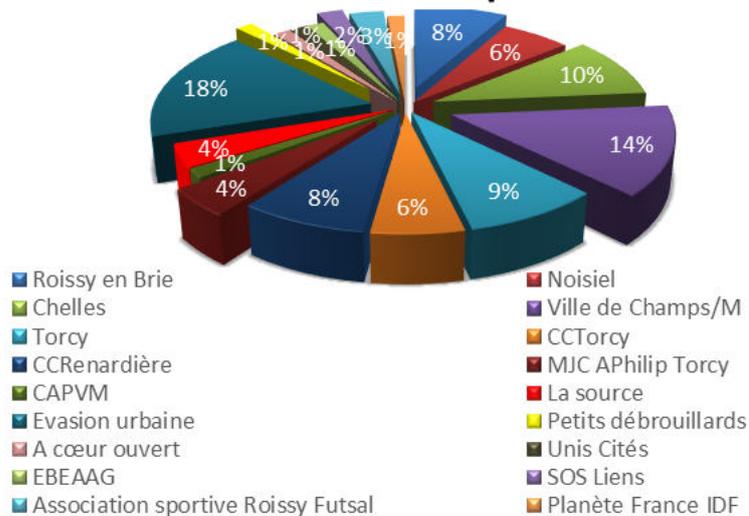


L'ensemble des communes en politique de la ville porte au moins un projet directement par un de leur service ou via des structures rattachées aux communes. Les structures rattachées aux communes telles que la MJC André Philip (Torcy), l'OMAC de Torcy ont porté 5 des 34 projets.

- Les conseils citoyens de l'Arche Guédon et de La Renardière portent 5 des projets recensés dans cette thématique.
- La CAPVM a présenté un projet « Jeunes et Justice » destiné à la sensibilisation des élèves au fonctionnement de la justice, d'un tribunal via la participation des classes aux audiences.
- 11 projets ont été soutenus par des associations.

LIEN SOCIAL	Actions	Subventions
Roissy en Brie	4	11 000 €
Noisiel	2	8 000 €
Chelles	3	13 000 €
Ville de Champs/M	1	19 000 €
Torcy	4	12 000 €
CCTorcy	2	8 000 €
CCRenardière	3	11 000 €
MJC APhilip Torcy	3	6 000 €
CAPVM	1	2 000 €
La source	1	5 000 €
Evasion urbaine	3	24 000 €
Petits débrouillards	1	2 000 €
A cœur ouvert	1	2 000 €
Unis Cités	1	2 000 €
EBEAAG	1	2 000 €
SOS Liens	1	3 000 €
Association sportive	1	4 000 €
Planète France IDF	1	2 000 €
TOTAL	34	136 000 €

Lien Social : Répartition des Subventions



g-. THEMATIQUE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Bilan de l'AAP ANCT 2020

La thématique « prévention et lutte contre les discriminations » n'a pas beaucoup mobilisé les acteurs institutionnels et milieux associatifs. On compte 4 projets au total.

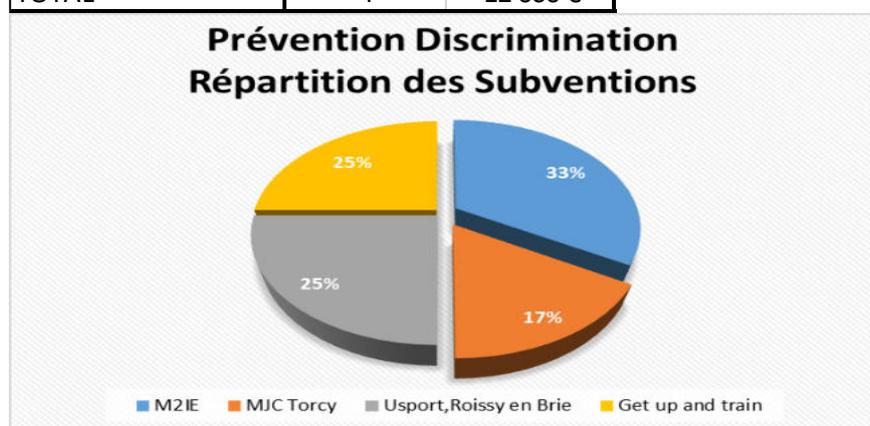
Trois thématiques sont portées par les acteurs :

- « la prévention et la lutte contre le racisme et le sexisme », avec 2 projets, mobilisant 6.000,00 euros, déployés 2 associations (USR Foot de Roissy en Brie et Get up and Train) ;

- « l'accompagnement social » avec 1 projet déployé par la MJC de Torcy, mobilisant 2.000,00 euros ; - « Echanges de pratiques : séminaires, colloques » avec 1 projet porté par la M2IE et soutenu à hauteur de 4.000,00 euros.

La lutte contre les discriminations est le cœur de cible de la Politique de la Ville pour développer l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle. Cependant, comparée à l'année 2019, aux années précédentes, l'année 2020 a connu une baisse d'intérêt pour cette thématique avec moitié moins de projets et de subvention (4 projets contre 8 et 24.000,00 euros contre 12.000,00 euros).

PREVENT, DISCRIM	Actions	Subventions
M2IE	1	4 000 €
MJC Torcy	1	2 000 €
Usport,Roissy en Brie	1	3 000 €
Get up and train	1	3 000 €
TOTAL	4	12 000 €



3. GOUVERNANCE

3.1. Conduite et pilotage de la mise œuvre des trois Contrats de Ville

La bonne gouvernance repose sur une action investie en profondeur à l'échelle de la proximité. C'est le nouvel élan attendu pour la Politique de la Ville qui demande un ancrage de terrain fort, où les acteurs se coordonnent et se soutiennent de manière à apporter des réponses durables et de qualité. Les problématiques de tranquillité publique, d'éducation, de rayonnement culturel, du lien social et du vivre ensemble, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, du développement économique et de l'inclusion numérique, celle du cadre de vie et de la gestion sociale et urbaine trouvent ici le cadre pertinent de leur déploiement.

La mise en œuvre de réponses sociales actives et l'orientation vers des solutions adaptées (accompagnement vers l'emploi, réussite éducative, soutien à la parentalité, accès aux droits, parcours culturels, pratiques sportives ...) invitent à investir pleinement cet échelon. Il est le premier maillon de la chaîne des réponses et il constitue une porte d'entrée pour initier la mobilisation indispensable des publics. Sous un autre registre, cet ancrage dans la proximité est aussi l'occasion d'agir en direction de publics moins visibles, isolés, repliés ou qui ne participent pas à la vie sociale.

Autour des centres sociaux et des maisons sociales de proximité (ainsi qu'avec leurs antennes), pivots de l'action de terrain, des partenariats sont à poursuivre et à renforcer avec les institutions et les organismes (Communes, bailleurs sociaux, CAF, Éducation Nationale...) et les ressources du territoire de manière à forger des réponses solides et partagées.

- **Structure de pilotage des Contrats de ville**

La conduite et la mise en œuvre opérationnel des objectifs et du programme d'actions du contrat de Ville et de son PERR sont assurées par un comité de pilotage composé d'Élus de la CAPVM (le Président et le déléguée communautaire chargée de la Politique de la Ville) et des villes de Chelles, Torcy, Champs sur Marne, Noisiel, Roissy en Brie, du Préfet de Seine et Marne et de ses représentants, le Sous-préfet d'arrondissement, la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances, la déléguée du préfet en charge de la politique de la ville, les conseils citoyens des QPV, les directions générales et les représentants technicoadministratifs de institutions et organismes signataires du contrat Ville, La DIRECTTE, l'Education Nationale, la CAF, l'ARS, Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, la CDC, le Département, la Région...

En raison de la pandémie du Covid-19, les réunions des comités techniques et de pilotages ont été annulées. En lieu et place des échanges par mails ont permis de recueillir les avis des différents acteurs dans l'élaboration de l'évaluation du bilan des trois contrats de ville et du PERR.

3.2. LA PARTICIPATION DES HABITANTS

3.2.1. Les Conseils Citoyens

Le rôle des habitants dans les QPV a été conforté dans le cadre de la Politique de la Ville avec la création de conseils citoyens. Ils constituent des instances de démocratie participative et autant de foyers d'incubation de l'innovation sociale qui se traduisent par l'émergence et la promotion de démarches participatives et de concertation. Dès la mise en place des trois contrats de ville de la CAPVM, 6 QPV ont vu le jour : Grande Prairie et Schweitzer-Laennec à Chelles ; Arche Guédon et Le Mail à Torcy ; Les Deux Parcs-Luzard à Noisiel et Champs sur marne ; la Renardière à Roissy en Brie.

Les deux QPV de la Grande Prairie et de Schweitzer-Laennec à Chelles sont vidés de leurs membres en raison des problèmes internes d'organisation et de mobilisation. Ils nécessitent d'être relancés et réactivés. Les Conseils citoyens de l'Arche Guédon et du Mail ont cessé de fonctionner en raison du départ de leurs membres mais aussi des maladies et e l'âge avancé de certains membres. L'ensemble des QPV ont connu une forte réduction de leurs membres.

L'année 2020 n'a pas permis aux QPV précités de participer activement aux échanges et activités sur leurs quartiers.

Le conseil citoyen du QPV la Renardière demeure très actif et participe de faon soutenue à la vie du quartier, aux échanges avec la ville et la CAPVM ainsi que par la réalisation de projets et d'actions dans le cadre de l'appel à projet 2020 (AAP2020). Il est très dynamique sur toute l'année par la construction de projets intéressant l'Appel à projet 2020, notamment les thématiques du lien social (3 actions), de la santé (2 actions), du cadre de vie (1 action).

Les conseils citoyens de l'Arche Guédon et du Mail sont soutenus par l'OMAC de la ville de Torcy qui leur apporte son soutien technique et humain, malgré le retrait progressif de ses membres avant de se retirer définitivement. Ils ont participé par deux projets accompagnés par l'OMAC intéressant la thématique du lien social et de la participation des habitants.

Le QPV des deux parcs est assez présent sur le devant des projets du NPNRU des Deux parcs en cours d'élaboration.

- Des échanges dans le cadre de la concertation du NPNRU ont eu lieu entre le conseil citoyen des Deux Parcs Lizard et les villes de Noisiel et de Champs sur marne.
- Participation aux réunions du NPNRU et aux différents diagnostics en marchant organisés dans le cadre de la prorogation des GUSP Abattement TFPB en octobre 2020, notamment avec le bailleur Habitat 77 (GUSP Sécurité/Vidéoprotection avec Champs sur marne) et SEQENS (avec la ville de Noisiel, même s'il a été mis fin à la convention avec ce bailleur)
- Présentation d'un projet à l'AAP 2020, en matière d'éducation : soutien scolaire,, participation à la fête du quartier, organisation d'une journée propreté

3.2.2. Projets développés par les Conseils citoyens dans l'Appel à Projets 2019 de l'ANCT

- Thématique Education

Seul, le Conseil citoyen des Deux Parcs-Lizard a présenté un projet éducatif sur le thème de la lutte contre l'échec scolaire. 4000€ de subvention ont été octroyés par l'ANCT.

Education	Actions	Subventions
CC 2 Parcs Liza	1	4 000 €

-- Thématique Liens social-Citoyenneté-Participation des Habitants

Deux conseils citoyens ont participé à l'élaboration de projets intéressant le lien social, la citoyenneté et la participation des habitants.

- Le Conseil Citoyen de l'Arche Guédon soutenu par l'OMAC a développé et réalisé un projet portant sur l'éducation à la citoyenneté et au civisme, subventionné à hauteur de 4000 €. (Ateliers ludiques pour enfants, sensibilisation aux valeurs républicaines...) et une deuxième projet portant sur la participation des habitants « mobilisons-nous pour le 13 juillet 2020 », subventionné à 4000€ (organisation d'une fête de quartier afin de prévenir les éventuelles violences lors du 14 juillet)
- Le Conseil Citoyen la Renardière a développé 2 projets portant sur l'activité de loisirs : « la fête des voisins ; le repas républicain ; rue aux enfants ; sortie durant l'été » (8000€), et un projet portant sur « l'accès aux services publics » (3000 €).
-

Lien Social	Actions	Subventions
CC Arche G/Omac	2	8 000 €

Lien Social	Actions	Subventions
CCRenardière	3	11 000 €

- Thématique Cadre de Vie

Le Conseil citoyen la Renardière a présenté son projet de jardins partagé subventionné par l'ANCT à hauteur de 4000€. Le bailleur social CDC Habitat social à mis à la disposition des habitants de la Renardière une parcelle de 500 m² en pied d'immeuble dans le cadre de la création d'un jardin partagé, animé et géré par le conseil citoyen de la Renardière. Le jardin est composé de 25 petites parcelles, dont une est à aménager pour personnes à mobilité réduite. Une autre parcelle est à réserver aux écoles dans le cadre des projets

pédagogiques. Ce jardin est fonctionnel. S'en suivent des ateliers cuisines à partir des récoltes (tisanes, confitures...)

Cadre de vie	Actions	Subventions
CCRenardière	1	4 000 €

Au total, 40000€ ont été octroyés par l'ANCT aux Conseils Citoyens pour développer leurs projets en matière d'éducation, de liens social-citoyenneté-participation des habitants et de cadre de vie.

- Dans le cadre des deux projets de renouvellement urbain de l'Arche Guédon et les Deux Parcs - Lizard, inscrits aux trois contrats de ville, des concertations en continu, dédiées ont été mises en place et réalisées : recueil de la parole des habitants, échanges avec les maires de Torcy, de Noisiel, de Champs sur marne, lieux dédiés au dialogue et à la participation, mise en place de temps d'expression avec des ateliers participatifs. La participation des habitants des quartiers aux instances et démarches de concertation est systématiquement favorisée. Les élus communaux et communautaires, favorisent cette participation des habitants aux instances de démocratie locale.
- Les démarches de la gestion urbaine et sociale de proximité et l'amélioration du cadre de vie dans le cadre des conventions d'abattement de la TFPB, font une place importante aux habitants, que ce soit dans la conduite de la démarche (ex: diagnostics en marchant, démarches exploratoires) ou dans les projets portés par les GUSP qui sont concertés et partagés.
- Les moyens techniques mis à disposition des Conseils Citoyens (local, matériel informatiques, subvention, formation...) par l'Etat, les communes, les bailleurs sociaux ainsi que l'assistance des communes ont permis d'organiser et de pérenniser leur dynamique participative. Malgré cela, des défections et des retraits des membres de plusieurs conseils citoyens ont réduit l'activité des conseils et leur représentativité. Des difficultés subsistent dans l'implication et la motivation des membres des Conseils Citoyens. Leur renouvellement est à prévoir dans la perspective du futur contrat de ville.
- L'apprentissage en cours des démarches citoyennes de participation permettra à terme d'avancer et d'aider les Conseils Citoyens à mieux se positionner dans l'échiquier de la Politique de la Ville et tout particulièrement les projets et les actions mis en œuvre dans le cadre du contrat de ville, notamment l'appel à projet de l'ANCT, le NPNRU etc.

4. BILAN ET AVIS DES COMMUNES EN POLITIQUE DE LA VILLE

4.1. Chelles

Chelles a communiqué sur les bilans des actions de l'AAP 2020 de chaque structure

- **Action « ECRIVAIN PUBLIC »** : L'écrivain rencontre les habitants sur rendez-vous pris au cours de la semaine précédente. Il remplit les dossiers, écrit et envoie courriers et mails. Il accompagne dans le déblocage des situations en orientant le cas échéant. Les référents accueil et des animateurs prennent le relais pour les demandes simples (déclarations CAF par exemple) afin de laisser plus de place aux demandes ardues. Les demandes les plus importantes sont dans l'ordre : les démarches administratives (notamment, la Préfecture, la CAF, la CNAV), le logement, la santé (CPAM, mutuelle, MDPH), l'insertion et l'emploi, les contrats privés (EDF/GDF, Assurances, téléphonie, banque). L'écrivain public intervient en complémentarité avec les agents d'accueil des EPC, les animateurs et les partenaires spécialisés (Maison de la justice et du droit, agents de la CAF et de la MDS).

970 personnes reçues de janvier 2020 à novembre 2020 (386 hommes et 584 femmes) dont 480 personnes en QPV. Le nombre de personnes reçues en permanence écrivain public est moindre cette année en raison des confinements. Néanmoins, une cinquantaine d'entretiens téléphonique ou à distance ont eu lieu lorsque les situations étaient urgentes.

- **Action « Coordination et ateliers ASL pour la maîtrise de la langue française »** : Réalisation des tests de positionnement afin d'évaluer, orienter et positionner les participants dans les groupes.

- Répartition des apprenants selon leur niveau d'acquisition du français (niveau du CECR) et de leurs besoins.
- Ateliers proposés en journée et en soirée afin de répondre aux besoins des travailleurs indisponibles en journée.
- Mise en place d'une garderie sur place pour permettre aux parents d'enfants non scolarisés de participer l'action.
- Rencontres des intervenants ASL (bénévoles et salariés) pour développer les outils thématiques communs en lien avec les besoins des apprenants (travail actuel : l'école et les courriers administratifs)

14 groupes d'ASL : EPC Jean Moulin, QPV Grande Prairie : 6 groupes

EPC Marcel Dalens QPV Schweitzer – Laennec : 2 groupes

EPC Hubertine Auclert : 1 groupe

EPC Charlotte Delbo : 3 groupes

Université-Interâge : 2 groupes (qui travaille notamment sur l'axe emploi)

- **Action « Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à destination des élémentaires et des collégiens »** : L'action est menée en concertation avec les établissements scolaires. Afin d'élargir les centres d'intérêt, de nombreux projets sont lancés avec différentes structures sur la ville (Les Cuizines, le théâtre, la médiathèque, l'école des arts plastiques, l'association graine urbaine). Les séances parents/enfants n'ont pas été maintenues. Toutes les actions nécessitant la présence d'intervenants ont été reportées à une date ultérieure : action musique avec les Cuizines, l'action pratique théâtrale avec le théâtre, action sur l'environnement avec les associations de quartiers.

- Entretiens avec les équipes pédagogiques et/ou les responsables des établissements scolaires pour communiquer sur le dispositif afin qu'ils orientent les enfants pour lesquels un besoin a été repéré.

- Entretiens individuels avec l'enfant, le ou les parents et l'animateur encadrant les séances de l'accompagnement à la scolarité pour identifier les besoins.
 - Mise en place de séances deux fois par semaine.
 - Thèmes déjà travaillés par les élémentaires: la cohésion de groupe, la connaissance de soi (les intelligences multiples, la confiance en soi, la gestion des émotions), l'attention.
 - Thème déjà travaillés par les collégiens : cohésion de groupe, la gestion mentale (savoir évoquer), l'attention, méthodologie sur la compréhension de texte.
- 10 groupes CLAS : EPC Jean Moulin, QPV Grande Prairie : 1 groupe CLAS primaire + 1 groupe CLAS collégien
 EPC Hubertine Auclert : 4 groupes + 1 groupe CLAS collégien
 EPC Charlotte Delbo : 1 groupe + 1 groupe CLAS collégien
 La Boussole: 1 groupe

- **Action « Chemin de parents »** : L'immense majorité des sorties ont été réalisées à pied, elles ont permis de se rendre sur plusieurs lieux différents à la rencontre de partenaires : le jardin partagé de Graine Urbaine, le Théâtre de Chelles (visite du lieu et présentation de la programmation à destination des familles), visite guidée des Bords de Marne avec la Luciole Vairoise mais également fabrication de fromages au Musée de Seine et Marne ou visite du Parc floral.

Des ateliers menés en extérieur également ont permis de réaliser des jeux, des instruments de musique en matériaux naturels ou de goûter aux plaisirs du mini-golf.

Quatre séances de sport en famille ont été réalisées : badminton, disc golf, etc.

Les cafés des parents se sont tenus de manière irrégulière, le maintien en visioconférence n'a pas été souhaité par les participants, cependant lors du déconfinement, la demande de se retrouver pour pouvoir échanger autour de ce que chacun avait vécu a été clairement verbalisée et les cafés des parents ont perduré pendant le deuxième confinement.

Les accueils parents enfants 0/3 ans ont eu lieu de janvier à mi-mars puis quelques-unes en octobre sans succès. Fermeture une partie de l'année en raison du confinement, activité réduite en raison des normes sanitaires, réalisation de la plupart des actions en extérieur pour les mêmes raisons.

L'équipe de l'EPC a appelé régulièrement les familles pendant la période de confinement afin de lutter contre l'isolement et d'aider à trouver des solutions aux questionnements les plus urgents. Un outil a été créé afin de donner les informations concernant l'accès aux droits des parents : comment contacter les institutions et associations, ouverture des services etc.

Enfin, des courriels ont été envoyés afin de permettre de garder un lien convivial et de donner des trucs, des bons plans ou des informations aux parents avant qu'un padlet ne vienne compiler toutes des données régulièrement mises à jour.

- **Action « Fil rouge arts visuels »** : Les sorties ayant été limitées, le fil rouge n'a pas pu se dérouler comme prévu. Cependant, il a permis la réalisation des actions suivantes :

- Réalisation d'une fresque multilingue dans l'entrée (encre et calligraphie)
- Visite de la Galerie Ephémère, galerie d'art dans la ville, pour l'exposition « Midgard, les mondes fantastiques », rencontre et échanges avec l'artiste.
- Sortie avec les ateliers au centre national de la photographie
- Atelier « Peindre les arbres de mon quartier » (couleurs complémentaires, impressions et mise en espace)
- Ateliers « artistes en herbe » (land art)

Le confinement a rendu impossible les déplacements et la visite de certains lieux. Les sorties découvertes à Orsay, au Louvre et au Quai Branly n'ont pu être réalisées. Le centre d'art « Les Eglises » était clos lui aussi.

Enfin, la fermeture de la structure elle-même a rendu impossible la mise en œuvre de nombreux ateliers de création.

Nombre total de bénéficiaires : 52

Dont issus du QPV : 29

Hommes : 22

Femmes 30

Agés 2/52 ans

- **Action « NUMERO 1 FORMATION »** : L'équipe pédagogique du collège Weczerka travaille auprès d'élèves de 4ème et de 3^{ème}. Elle a repéré les élèves nécessitant une aide spécifique. De novembre 2020 aux vacances de février 2021, au sein du collège Weczerka Chelles. Chaque jeudi, 2h hors temps scolaire, 2x1h français, 2x1h mathématiques selon difficultés de l'élève. 6 matinées, soit 24h déjà effectuées.

- **Action « Paroles ! » - Théâtre de Chelles** : Le projet Paroles ! est un parcours culturel devant se dérouler de janvier à octobre 2020, impliquant des habitants des quartiers de Chelles dans un univers théâtral avec pour but de leur faire découvrir les différentes facettes du spectacle vivant, par la pratique du jeu théâtral mais aussi par la place de spectateur. Le public était composé de groupes des Espaces de proximité et de citoyenneté (EPC) Charlotte Delbo, Jean Moulin, Hubertine Auclert et Marcel Dalens dont deux implantés dans des QPV (Jean Moulin et Marcel Dalens). Le projet comprenait un parcours culturel, un parcours de pratique artistique et un séjour au Festival d'Avignon.

Nombre total de participants aux actions culturelles : 81.00

Dont public Politique de la ville : 39

- **Action «NUMERO 1 FORMATION REMEDIATION »** : L'équipe pédagogique du collège Weczerka repère les élèves nécessitant une aide spécifique et détermine les niveaux de classe qu'elle souhaite privilégier.

Chaque semaine, des collégiens de 5ème et 6ème ont participé à des ateliers de Remédiation en mathématiques et français soit 21 élèves répartis en 4 groupes sur la période qui a pu exister. Nous avons poursuivi avec de nouveaux groupes fin février mais compte-tenu de la situation de la crise sanitaire et du confinement, nous n'avons pu réellement travailler avec les nouveaux élèves. Les collégiens, qui ont participé, ont bénéficié de 2h (1h de français et 1h heure de maths, d'autres une seule discipline soit 1h de séance). Deux intervenants par séance, 1 en français et 1 en maths.. Ces ateliers se sont déroulés en dehors du temps scolaire, dans une salle du collège.

Participants : 6-15 ans : 10 (garçons) – 11 (filles) **Dont issus des quartiers prioritaires** : 18

4.2. Ville de Torcy



CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 MARS 2021

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
MISSIONS TRANSVERSALES

RAPPORTEUR : Guillaume LE LAY FELZINE
BILAN - EVALUATION 2020 DU CONTRAT DE VILLE DE TORCY
Cadrage 2020

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, l'ensemble des contrats de ville du département de Seine-et-Marne ont été signés le 24/06/2015.

Les contrats de ville contiennent les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la Politique de la Ville en s'appuyant sur le projet de territoire.

Afin de donner une nouvelle impulsion à ces contrats, au regard des évolutions survenues depuis leur signature, la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prévoit la prolongation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 par la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques Etat-Collectivités en s'appuyant sur l'évaluation des contrats à mi-parcours (2015-2018).

Les travaux du comité de suivi et de pilotage des trois contrats de ville de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne ont permis d'élaborer le protocole d'engagements renforcés et réciproques CVI 2020-2022 pour la prorogation des contrats de ville de la CAPVM.

Ce protocole a été adopté par le Conseil Communautaire le 20 juin 2019 et par le Conseil Municipal de la ville le 27 septembre 2019.

Ainsi, dans le cadre de cette prorogation des contrats de ville de la CAPVM, l'année 2020 constitue la cinquième année de plein exercice de mise en œuvre de cette nouvelle Politique de la Ville.

L'Etat mobilise des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires du territoire.

Les actions retenues s'inscrivent dans une cohérence de promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République, et plus particulièrement, de prévention des risques de rupture sociale des jeunes. Corollaire de cette orientation, le soutien aux démarches participatives favorisant la mobilisation des habitants doit sous-tendre l'action dans les quartiers prioritaires.

Les deux priorités majeures de l'Etat pour l'emploi des crédits de la Politique de la Ville en 2020 sont les suivantes :

- Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi,
- Permettre l'émancipation par l'éducation et la culture,

Pour autant, les actions relevant d'autres thématiques telles que le renforcement du lien social républicain, la santé, le sport et les loisirs ainsi que l'aide à la mobilité des habitants ne sont pas exclus des financements du CGET

Pour rappel, trois priorités transversales ont été intégrées dans le Contrat de Ville et doivent être prises en compte dans la construction des actions cofinancées, il s'agit de :

- la jeunesse,
- l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale du quinquennat,
- la lutte contre les discriminations.

Les actions de fonctionnement de la Ville et des associations torcéennes présentées aux partenaires financeurs doivent répondre aux critères de recevabilité suivants :

- mobilisation des crédits de droit commun (en cofinancement),
- partenariat et complémentarité des projets avec les autres projets de territoire,
- pérennité des actions évolutives, s'inscrivant dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2018-2020,
- réponse aux besoins non satisfaits par d'autres secteurs ou politiques publiques en accord avec les priorités du Contrat de Ville.

En raison de la crise sanitaire et du premier confinement, un certain nombre d'actions municipales et associatives n'ont pu être réalisées durant l'année 2020. D'autres projets ont pu faire l'objet d'adaptation à ce contexte par une réduction d'activités ou du public ciblé.

A titre exceptionnel, les porteurs de projet ont pu bénéficier d'une subvention complémentaire « post confinement » du CGET qui a permis d'engager des actions nouvelles en direction des habitants sur le dernier trimestre de l'année 2020.

Ainsi, sur l'exercice 2020, l'Etat a apporté son soutien financier à hauteur de 170 900 € + 87 000 € (enveloppe « post confinement »), soit 257 900 € pour la réalisation totale de 38 actions municipales et associatives sur le territoire torcéen. En 2019, ce soutien était de 156 900 € pour un total de 33 actions.

En 2020, pour accompagner les 8 projets présentés par la ville, le CGET a accordé une subvention de 31 000 € + 15 000 € (enveloppe « post confinement »), soit une subvention totale de 46 000 € (subvention demandée 65 500 €, soit une participation du CGET à hauteur de 70,22%). En 2019, la subvention était de 49 900 € pour 10 projets présentés par la ville.

Ce soutien s'élève à 139 000 € + 72 000 € (enveloppe « post confinement »), soit 211 900 € pour les 30 actions réalisées par les associations torcéennes (subvention demandée 326 780 €, soit une participation de 64,84 %). En 2019, la subvention accordée pour l'ensemble des associations était de 107 000 € pour la réalisation de 23 actions.

En 2020, la contribution totale du CGET s'élève à 257 900 € pour une demande ville + associations de 392 280 €, soit une participation totale du CGET de 65,74 %.

Pour la ville de Torcy, 8 actions ont été proposées en 2020. Il s'agit de 6 actions reconduites de 2019 à 2020 et de 2 nouvelles actions. 4 actions n'ont pas été reconduites : « Entreprendre quand on est jeune » (action 2019 reporté à 2020), « Quand le spectacle questionne notre identité » pour le BIJ et « Mieux vivre ensemble dans son quartier », « CCE- Se déplacer en toute sécurité dans Torcy » pour le secteur Enfance. Les actions en reconduction s'inscrivent dans la continuité des orientations municipales en matière de politique éducative et citoyenne en direction de la jeunesse torcéenne et répond ainsi aux objectifs des services concernés. Les deux nouveaux projets relèvent du BIJ : « Citoyenneté et prévention » et du secteur Jeunesse/Sport : « Quartiers d'été ».

Pour les associations torcéennes, 30 actions ont été proposées en 2020, dont 20 actions reconduites. 6 par l'OMAC, 7 par la MJC, 1 par EBAAAG, et 6 actions par Evasion Urbaine en CPO (convention pluriannuelle d'objectif) pour la période 2018-2020. La réalisation de ces manifestations importantes nécessite un investissement à long terme tant pour anticiper la logistique que pour fidéliser ces rendez-vous avec la jeunesse.

L'association La Paume de Terre s'est également engagée sur 3 ans avec l'action « nos quartiers en partage ». 10 nouvelles actions ont été réalisées par les associations torcéennes en 2020. L'OMAC a réalisé 5 nouvelles actions : « Vacances apprenantes Noël 2020 », « A vos tablettes », « Formation jeunes et parents aux tablettes », et « Nouvel espace jeunesse Mail – Le Mail c'est nous » sur son volet Jeunesse, « Beaugard en fête » sur son volet Familles.

La MJC André Philip a proposé 2 nouvelles actions : « Education à l'environnement », et « Bouge ta vie » en lien avec la jeunesse, cette action n'a pas été retenue par le CGET. L'AVIH a proposé l'action « Accès à la prévention et aux soins ». En raison des mesures sanitaires, la campagne d'information prévue auprès des acteurs locaux, première phase du projet n'a pu être réalisée, l'action est reportée en 2021. Les Petits débrouillards ont réalisé l'action « Club université numérique » et le Comité des Fêtes « Fêtes hivernales ».

L'évaluation des projets et les moyens mobilisés

Les thématiques dominantes

La programmation des actions dans le cadre des appels à projets 2020 fait ressortir l'importance des actions dédiées à la cohésion sociale, tant pour la ville que pour les associations torcéennes. Elle se traduit par la mise en œuvre d'actions relevant principalement des thématiques : lien social, éducation, culture, parentalité et santé.

En effet, les actions municipales se répartissent de façon assez homogène entre les sous thématiques : éducation, santé, parentalité et droits sociaux, lien social et culture alors que celles relevant des associations torcéennes se caractérisent par la prédominance de la thématique : lien social, citoyenneté et participation des habitants.

Ainsi, l'année 2020 se caractérise par une pluridisciplinarité des actions pour la ville et une dominante sociale pour le tissu associatif qui reflètent assez bien les missions qui incombent à chacune des parties renforcées par le contexte sanitaire et social.

I. COHESION SOCIALE

Les actions présentées par la ville et financées par le CGET traduisent avant tout un fort engagement de la ville en faveur de sa jeunesse. Cette volonté est liée à l'importance de la population jeune sur le territoire (37% de jeunes de moins de 25 ans, 38% sur le quartier de l'Arche Guédon et 42% sur le quartier du Mail/Victor Hugo). Elle s'appuie sur un Projet Educatif de Territoire bien ancré et riche d'un partenariat diversifié (Education Nationale et réseau associatif) dont le déploiement dépasse de loin le strict périmètre des quartiers en géographie prioritaire de la Politique de la Ville. Ces actions pérennes consolident l'intervention publique dans les quartiers prioritaires en cohérence avec le projet municipal en faveur des politiques éducatives.

Les objectifs généraux visés pour les quartiers :

1. Contribuer à la réussite éducative des jeunes et enfants

- Le Projet Educatif de Territoire

Suite à l'arrêt des TAP en juin 2018, un nouveau PEDT triennal a été signé le 28 novembre 2018 par la municipalité, la préfecture et l'éducation nationale avec l'obtention du label « Plan Mercredi ». Ce nouveau projet éducatif de territoire a marqué une nouvelle étape, en lien avec les familles et l'école, les centres de loisirs et d'accueil, la pause méridienne, les ateliers tremplin et le Conseil Communal d'Enfants. Ces différents temps qui structurent la journée de l'enfant sont des espaces d'éducation à part entière, des espaces d'apprentissage du « vivre ensemble », des espaces qui favorisent la co-éducation.

Les principaux objectifs

- ▶ Mettre en place un accueil éducatif sécurisé et adapté à l'âge des enfants.
- ▶ Faciliter l'accès des enfants aux loisirs à la culture, aux sports en mettant en place des projets innovants
- ▶ Favoriser l'intégration de l'enfant dans sa ville
- ▶ Permettre l'accès des enfants en situation d'handicap dès lors que les conditions d'accueil sont réunies.
- ▶ Développer l'autonomie, la responsabilisation et la notion de « vivre ensemble »
- ▶ Informer et responsabiliser les enfants sur leurs droits et devoirs
- ▶ Accueillir, informer, orienter les parents
- ▶ Développer les liens intergénérationnels
- ▶ Mutualiser certains espaces et des matériels dédiés avec d'autres partenaires

Articulation des différents temps éducatifs de la journée de l'enfant en période scolaire

♦ « Les ateliers tremplins » Périscolaire

123 enfants inscrits dont 62 issus des 2 quartiers prioritaires de la ville.

Les temps forts organisés en 2020 :

- Cérémonie en mairie « signature des contrats » Rentrée 2020, présence de toute la communauté éducative. Compte tenu des mesures sanitaires, l'organisation s'est déroulée par groupe école, cela a permis davantage d'interactivités avec les parents. En revanche, il n'y a pas eu d'introduction du Maire ni de l'Inspecteur d'Académie, pourtant présents.

- Cérémonie « remise d'un album et d'un diplôme » en juin 2020.

La cérémonie s'est déroulée en deux temps avec 30 familles sur le premier créneau et 40 familles sur le deuxième temps.

Présentation aux familles d'un court métrage illustrant les ateliers tremplin à travers les histoires réalisées pendant le confinement.

- Choix du fil conducteur pour l'année : « Les Fables de la Fontaine » Il s'agissait de faire découvrir certaines d'entre elles aux enfants par le biais de la chanson, du théâtre, du kamishibai, de la création de personnages en lecture animée ou encore en bande dessinée. Projet stoppé le 13 mars 2020 (confinement).

Les enfants n'ont pu bénéficier que d'une seule représentation, le spectacle musical : « The Kaila Sister ». Dans le cadre du projet autour des Fables, une représentation devait avoir lieu au mois de juin ainsi qu'une visite au musée « La Fontaine à Château-Thierry, ces événements ont dû être annulés.

Période de confinement : Afin de garder le lien avec les enfants et leurs parents, des vidéos ont été réalisées par les intervenants. Ainsi, des lectures d'histoires ont été proposées aux enfants sous différentes formes telles que des lectures théâtralisées mimées et déguisées et des Kamishibai. Mais également des tutoriels présentant de petites activités manuelles faciles à réaliser avec peu de matériel. Enfin, chaque enfant a reçu un courrier de la part de leur intervenant, celui-ci étant accompagné d'un livret de jeux de lecture à faire pendant la période estivale.

Le partenariat avec l'association « Lire et faire lire » a bien débuté en début d'année jusqu'au 13 mars 2020.

Ainsi, trois bénévoles sont intervenus une fois par semaine pour des lectures d'albums.

Pour rappel, la ville a obtenu en septembre 2020 le label « Ma commune aime lire et faire lire » dans le cadre d'une convention avec l'association.

Malgré la césure, due au confinement, le lien a été maintenu et les objectifs de l'action ont été globalement atteints au regard de l'assiduité des enfants, de leur bonne participation et de la régularité du travail fourni. Les ateliers éducatifs et ludiques ont favorisé leur autonomie, l'estime de soi ainsi que la stabilisation et l'amélioration de leurs résultats scolaires. L'adhésion des enfants et des parents mais aussi la satisfaction des familles sont des indicateurs de réussite à prendre en compte également.

La subvention accordée pour cette action a été de 12 000 €. Elle a contribué à l'achat de fournitures, de matériel pédagogique et à la rémunération des intervenants.

En complément, les enseignants (2 intervenants) de l'école élémentaire du Bel-Air, quartier prioritaire, ont reconduit une étude éducative et culturelle plus individualisée en direction de 8 garçons et 8 filles par trimestre, soit 48 enfants pendant l'année scolaire. Cette étude menée en cohérence avec le projet d'école adopte des méthodes axées sur la participation et l'éducation nouvelle auprès des enfants. Elle permet de répondre individuellement aux difficultés que peuvent rencontrer les enfants et les aider à reprendre confiance en eux.

Les projets partagés :

En 2020, les classes de découverte ont été maintenues puisque la dernière programmée se terminait le vendredi 13 mars 2020. Encore cette année, les animateurs enfance ont accompagné les enfants aux côtés des enseignants, également pour les classes théâtre.

Bilan très positif reconduit en 2021.

Cette année, peu de projets ont pu être réalisés avec les écoles, pour autant, de bonnes collaborations avec les directeurs d'écoles sont à souligner dans la mise en place des différents protocoles sanitaires travaillés et réfléchis de concert (périscolaire/scolaire).

Le Plan Mercredi :

Le plan mercredi a fonctionné jusqu'au mercredi 11 mars 2020 avec une reprise en septembre 2020.

Pour rappel : Il s'agit de faire cohabiter dans un même équipement des activités de type ateliers plus spécialisés sous forme de cycle fonctionnant à certaines heures et une organisation de type centre de loisirs. Basés sur le choix de l'enfant et de son engagement ainsi que celui de ses parents, les ateliers de découverte fonctionnent par cycle de durées variables selon les cycles et les disciplines.

Ces ateliers sont imaginés et construits de manière ludique et innovante tout en respectant le rythme de l'enfant. Ils ont une vertu éducative, mais l'enfant n'est soumis à aucune contrainte de résultat.

Les ateliers proposés:

Des cycles de pratiques sportives : escrime, hand-ball, vélo, gym, tennis, tir à l'arc, golf.

Des cycles d'activités d'expression : théâtre, arts du cirque, magie, danse contemporaine et africaine.

Autres : Art visuel, poterie, mosaïque, développement durable.

Tous n'ont pu être réalisés.

Interventions spécifiques le soir après l'école ou sur le temps de la pause méridienne

Intervenante en art visuel sur le temps de la pause méridienne une fois par semaine (organisation sous forme de cycle) et deux fois par semaine sur l'accueil du soir

- Projet autour du fusain et de la craie grasse.
- Projet autour de la poterie et de la mosaïque.

Rappel des temps forts qui rassemblent....

Le Projet « passeurs » a pu être réalisé hormis l'exposition des œuvres des enfants, conçues à partir de celles des artistes locaux, le vernissage était prévu le mercredi 18 mars.

Néanmoins, les enfants des centres de loisirs et d'accueil ont pu s'exprimer auprès des artistes suivants : Léo Lagrange : Nu Barreto.: Le Clos : Erolf Totor, le BDE et Jean Zay : Erolf Totor, les CDC : Ibrahim Jalal, Les Gradins : Klein. CVE: Lazlo Mehes.

Différentes techniques ont été utilisées, projet riche très apprécié des enfants et des animateurs.

Les temps forts, « Fête vos jeux » et « les RDV de l'Enfant et de la Famille » ont été annulés (report des crédits octroyés en 2021).

Des soirées jeux ont été organisées sur les centres d'accueil jusqu'au 13 mars 2020.

La période estivale

C'est aussi dans un contexte particulier que les enfants ont été accueillis au sein des centres de loisirs durant la période estivale.

Avec une nouvelle organisation qui prenait en compte le protocole sanitaire, à savoir :

- Des mesures sanitaires strictes (respect des gestes barrières, masques pour les animateurs, nettoyage plusieurs fois dans la journée des locaux et du matériel...).
- Accueil des enfants en format plus réduit et des équipes renforcées.
- Pas d'inter-centres, ni mini séjours, ni de centres de vacances.
- 4361 journées / enfants soit 31,5% en moins qu'en 2019
- 2449 journées / enfants soit 19,7% en moins qu'en 2019

Des projets en réponse aux objectifs suivants :

Se réhabituer à la vie en collectivité en toute sécurité ;

Regagner en autonomie ;
Reprendre des activités motrices notamment en extérieur ;
Renforcer son niveau scolaire.

Apprendre oui mais en s'amusant ! (vacances apprenantes)

Des ateliers autour de la lecture plaisir et du jeu de société, animés par les intervenants des ateliers tremplin qui interviennent à l'année.

Des projets novateurs :

Archéodino, une activité ludique et pédagogique innovante activité innovante favorisant l'éveil, l'entraide, la coopération et le sens de l'observation.

Projet web radio : Initiation aux médias animée par un intervenant de l'association « Radio Grand Paris »
Atelier sous forme ludique pour apprendre à s'exprimer, travailler l'écriture, le langage, débattre, convaincre, s'initier au reportage, découvrir des outils de médias.

Des stages de danse contemporaine au mois de juillet sur tous les centres :

Stages animés par une intervenante de la compagnie Bleu Chocolat, restitution devant les parents le dernier jour. Présentation d'un spectacle de danse contemporaine par les danseurs de la compagnie sur les 4 centres de loisirs.

Intervention des deux plasticiennes de la ville : organisation de stages à la semaine.

Des ateliers proposés par la Ferme du Buisson

Au mois de juillet : « La Petite fabrique de fables ». Lecture et mise en sons des « vacances du Petit Nicolas »

Au mois d'août « mini concert » suivi d'ateliers musicaux.

Participation de bénévoles de l'association « Lire et Faire Lire » et de la médiathèque. Pour garder le lien avec les livres, des bénévoles sont venus lire des histoires aux enfants au centre de loisirs de Léo Lagrange et des Crayons de Couleurs plusieurs fois pendant le mois de juillet.

Des bibliothécaires se sont également déplacées sur le centre de loisirs du Bord de l'Eau.

Les temps forts : (2 exemples)

- Visite sur l'île aux loisirs de Torcy de la ministre des sports pour une sensibilisation aux noyades et remise d'un diplôme aux enfants
- Participation des enfants des centres de loisirs à l'opération « quartiers d'été ».

La participation des parents :

Les parents des conseils de centres : plus de participation après le 16 mars (pandémie). En 2021, nous devons réactiver les conseils de centre.

Le Conseil Communal d'Enfants :

Juste après les élections, les jeunes élus ont reçu une formation autour de la laïcité et ont visité l'exposition, réalisée sur ce thème et organisée dans les locaux de l'OMAC, suivie d'un débat.

En décembre 2019, s'est tenue la plénière d'installation. En janvier 2020, les élus ont participé à un séminaire qui leur a permis de rencontrer les anciens élus et d'échanger avec eux. Les enfants ont travaillé en trois groupes pour gagner en efficacité dans le choix de leurs projets.

Aucun travail n'a été réalisé pendant la période de confinement. Au mois de juin, un temps de rencontres a été organisé avec les nouveaux élus adultes.

Les projets en cours :

- Poursuite du projet de circuits torcéens dont l'objectif est d'utiliser de façon optimale les liaisons vertes de la ville pour en faire un circuit de promenades ou de randonnées sportives.
- Constitution d'une liste de propositions pour l'aménagement de la D199

◆ « Loisirs et études délocalisés » OMAC

Comme chaque année, l'OMAC vient compléter cette offre éducative en proposant un soutien à la scolarité en direction des collégiens et lycéens à raison de 2 séances de 1h30 par semaine. Cette offre est enrichie de sessions délocalisées sur les vacances scolaires afin de remettre à niveau les jeunes en difficulté scolaire et de les sortir de leur milieu ordinaire, en se concentrant, le matin, sur des révisions et, l'après-midi, sur la pratique d'activités sportives et culturelles.

En 2020, le soutien scolaire s'est arrêté en présentiel le 17 mars 2020. Pendant le confinement, le lien a été maintenu, par les intervenants de l'OMAC, avec les collégiens et lycéens inscrits à l'accompagnement à la scolarité via le téléphone (81 familles différentes contactées et 11 appels effectués) et la création d'une adresse mail spécifique pour communiquer sur les questions de scolarité.

Concernant la première session des vacances d'hiver 2020, le faible nombre de jeunes inscrits n'a pas permis l'organisation d'un Loisirs Etudes Délocalisé initialement prévu. Il a donc été transformé en Loisirs Etudes à Torcy renforcé correspondant plus aux besoins des jeunes bénéficiaires et aux souhaits de leurs parents. Le nombre conséquent de jeunes participants a reflété cette demande (35 jeunes).

Tout comme les sessions de Loisirs Etudes Délocalisés, les jeunes ont révisé les matières incomprises les matins, et ont participé à des moments de loisirs éducatifs les après-midis. En revanche, cette session s'est déroulée à Torcy, et n'a pas permis aux bénéficiaires de s'extraire de leur milieu de vie habituel.

Concernant la deuxième session, initialement prévue pour les vacances de printemps 2020, l'organisation a été mise à mal par la première période de confinement, entre mars et mai 2020. L'équipe de l'OMAC et des intervenants ont gardé le contact avec les familles par des appels téléphoniques, et ont ainsi pu aider 13 jeunes à distance pour leurs devoirs. Une formule qui s'est avérée éprouvante pour les intervenants, du fait du caractère individuel de l'aide et du manque d'outils pour être efficace : les appels téléphoniques ont duré souvent entre 1 et 2 heures par jeune. Plusieurs moyens de communications ont été utilisés : appels téléphoniques, WhatsApp, courriel.

Les différentes actions développées par la Promotion de la Réussite de l'OMAC, pendant cette période particulière, ont permis aux jeunes de ne pas décrocher de leur scolarité.

La subvention accordée est de 5 000 €. Elle a contribué à assurer la rémunération des intervenants éducatifs extérieurs et l'achat de matériel et fournitures.

◆ « A vos tablettes 2020 » OMAC

Dans le cadre de la PRE (Promotion de la Réussite Educative), l'OMAC a pu bénéficier de l'acquisition de 80 tablettes numériques subventionnées par le CGET pour un montant de 19 900 €.

Cette dotation a permis de répondre aux besoins des familles, en manque d'équipement informatique et aux difficultés des jeunes dans leur suivi éducatif à distance, décelés lors du premier confinement par l'OMAC. Les tablettes ont été distribuées aux jeunes qui suivent l'accompagnement à la scolarité dispensé par l'OMAC. Elles sont destinées à lutter contre la fracture numérique. En dehors des périodes de confinement, l'accompagnement scolaire en présentiel reste prioritaire et la tablette reste un outil facilitant les apprentissages à la maison.

La tablette est prêtée jusqu'au mois de juin 2021. Les modalités sont précisées dans un contrat signé par l'OMAC, le jeune et sa famille.

◆ « Formation des jeunes et de leurs parents à l'utilisation de la tablette » OMAC

Cette action s'inscrit en complément de « A vos tablettes 2020 » et permet de financer une partie de la formation mise en place en direction des jeunes et familles, néophytes dans l'utilisation d'une tablette. Elle s'adresse à 124 bénéficiaires d'octobre 2020 à juin 2021, par roulement, à raison de 4 journées de formation.

La subvention accordée est de 8 000 €. Elle a permis de financer la formation et l'intervenant.

◆ « Rythme ta motivation » MJC

Cette action vise à lutter contre la démotivation et le décrochage scolaire par la mise en place d'ateliers individualisés de remotivation scolaire pour les élèves de l'école élémentaire du Bel-Air identifiés par les enseignants. En complément de l'étude éducative dispensée par les enseignants de l'école du Bel-Air, des ateliers ont été mis en place au sein de l'ALSH Mafalda les mardis et jeudis après l'école par deux animatrices (24 séances de 1h30). L'action s'est arrêtée sur la période du confinement et a repris ensuite. Durant cette période, des échanges téléphoniques ont eu lieu avec les familles (conseils, incitation à garder le lien avec l'école, prêt de tablettes, cours et exercices par le blog). 12 rencontres parents-enfants-enseignants ont eu lieu afin d'instaurer un climat de confiance et impliquer les familles en amont, une participation à la commission éducative et une sortie culturelle au château de Fontainebleau. Une évaluation régulière a été réalisée avec les enseignants ainsi qu'un bilan en fin d'année avec enseignants et parents.

7 enfants (2 filles et 5 garçons) entre 8 et 11 ans, tous issus du quartier prioritaire de l'Arche Guédon, ont pu bénéficier de cette aide individualisée. La motivation des enfants, une meilleure confiance en eux, leur envie de progresser l'amélioration des relations parents/équipe ainsi que des comportements des enfants à l'école (devoirs faits, cartables rangés) montrent que les objectifs visés ont été atteints.

La subvention accordée est de 2 000 €. Elle a contribué à l'achat de fournitures et à la rémunération d'intervenants.

2. Accompagner les familles dans leur fonction parentale

Les actions de soutien à la fonction parentale sont transverses à un grand nombre de thématiques et sont portées tant par la ville que le tissu associatif.

◆ « Les RDV de l'enfant et de la famille » Enfance : annulé

En raison de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales, cette action, initialement prévue du 10 au 20 mai 2020, n'a pu se réaliser.

Report de la subvention accordée de 4 000 € en 2020, sur l'année 2021.

◆ « Fête vos jeux » Enfance : annulé

En raison de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales, cette action, initialement prévue le samedi 16 mai 2020, n'a pu se réaliser.

Report de la subvention accordée de 3 000 € en 2020, sur l'année 2021.

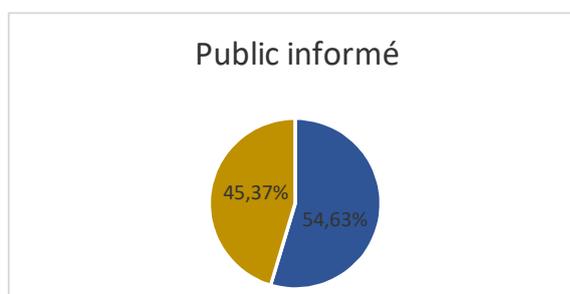
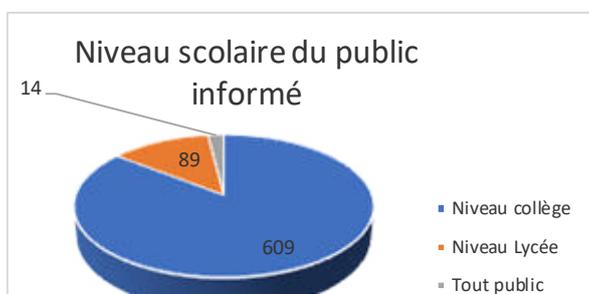
3. Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé des jeunes

◆ « Mieux informé, mieux protégé » BIJ

Les actions de prévention et d'éducation pour la santé auprès des jeunes est un axe majeur du BIJ qui conforte, en 2020, ses interventions dans ce domaine auprès des collégiens et lycéens torcéens en collaboration avec le CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).

Actions réalisées :

Sur l'ensemble des actions réalisées, 712 jeunes ont été informés dont 86% d'élèves des collèges.



- Atelier : « Sport-santé » – vendredi 31 janvier

30 élèves du collège Arche Guédon ont été sensibilisés aux bienfaits du sport (parcours sportif et énigmes à résoudre)

- Forum santé – mardi 25 février

108 jeunes du collège Arche Guédon pour 5 Ateliers d'informations autour de la santé :

- Le sommeil et l'utilisation des écrans
- Les relations amoureuses
- L'alimentation
- Le mal être
- Le tabac

- Ateliers autour du sexisme et cyber sexisme - Mardi 03 mars

107 élèves de 6^{ème} du collège Victor Schœlcher

Atelier de sensibilisation et discussions autour des relations filles-garçons

- Ateliers autour des railleries, dérision, violence insidieuse - Mardi 10 mars

103 élèves de 4^{ème} du collège Schœlcher

Atelier de sensibilisation et discussions autour des relations filles-garçons, identité et pression du groupe

- Ateliers « Le problème Spinoza »

Lundi 09 & mardi 10 mars - 59 élèves de 3^{ème} collège de l'Arche Guédon

- Ateliers « Virtuel Addict » le 09 novembre

101 élèves de 4^{ème} du collège Louis Aragon ont été sensibilisés à l'utilisation des écrans et des conséquences.

- Atelier « mieux connaître les IST » le lundi 07 décembre

21 élèves de 3^{ème} du Collège Arche Guédon ont été informés sur les IST et leurs conséquences sur les relations amoureuses et sur la santé.

Les objectifs ont été atteints sur l'ensemble des actions « santé », hormis pour ces deux actions annulées pour raisons sanitaires :

- Mardi 17 mars : La représentation théâtrale « le problème Spinoza » mis en scène avec le Théâtre de l'Estrade prévue au Petit Théâtre de l'Arche, était l'aboutissement de 2 ateliers de sensibilisation animés avec des élèves de 3^{ème} du collège de l'Arche Guédon
- 17 et 19 novembre : Forum santé prévu en direction des élèves de 3^{ème} du collège Arche Guédon

Il est à noter le bon partenariat instauré avec les établissements secondaires, les compagnies de théâtre et le tissu associatif, des retours positifs et une bonne participation des jeunes sur les problématiques abordées.

La subvention accordée pour cette action est de 4 000 €. Elle a principalement contribué au financement des intervenants extérieurs et à l'achat et location de matériel. Les frais de publication ont été pris en charge par le service communication de la ville.

◆ « L'accès à la prévention et aux soins » AVIH

Cette action vise à favoriser l'accès à la prévention et aux soins par une campagne d'information sur la « Pass Ambulatoire » auprès des acteurs locaux. Inscrire et accompagner les personnes sans couverture sociale dans un parcours de soins. Accompagner les dépistages auprès de public ciblé.

La première phase qui consistait à organiser une campagne d'information auprès des acteurs locaux, déjà en contact avec les habitants et pouvant assurer ce relais, n'a pu être réalisée en raison de la situation sanitaire. L'association étant un réseau de soins, L'AVIH a été réquisitionné par l'ARS dès le début du premier confinement afin d'assurer la surveillance médicale de lieux d'hébergement précaire ainsi que la mise en place d'actions de prévention et d'éducation à la santé autour des gestes barrières. L'AVIH a également constitué une équipe mobile sanitaire pour assurer des dépistages Covid dans les lieux où un cluster était repéré.

Report de la subvention accordée en 2020 de 7 000 € en 2021.

4. Favoriser l'éveil culturel des jeunes

◆ « Les itinéraires artistiques » Education - Culture

Initiés par la ville en lien avec Rhizome/MJC André Philip, ces parcours artistiques sont proposés chaque année aux enfants dans le cadre scolaire (12 séances d'1h30, soit 18h par projet ou bin 1h hebdo durant toute l'année scolaire) à partir des projets des écoles mais également au sein des crèches de la ville. Ils permettent de toucher le plus grand nombre d'enfants, de révéler et de développer leur créativité, de lutter contre l'exclusion culturelle et de favoriser ainsi leur intégration scolaire et sociale.

Les cycles d'interventions artistiques se sont poursuivies malgré les conditions sanitaires, à partir du moment où les écoles étaient ouvertes et pouvaient accueillir les enfants.

Avec deux artistes intervenantes artistiques, agents titulaires municipaux, spécialisées en arts visuels et artistes : Isabelle Lemaire et Suzanne Mèhès-Hégyi, et trois intervenant.e.s du Conservatoire à rayonnement intercommunal : un Dumiste, Michel Chocq et deux professeurs de danse, Marie-Bénédicte Jacquemart et Samuel Ethève, tous deux rémunérés par la communauté d'agglomération.

Dès le début de l'année scolaire, ces cycles d'interventions intègrent la découverte des éléments constitutifs d'une restitution : connaissance et pratique du plateau de théâtre (espace Lino-Ventura) pour la danse avec formation à la scène et visite de lieu d'exposition (Ferme du Couvent, Parc de Rentilly, Mac Val, Orsay) pour les arts visuels.

Les familles ainsi que les acteurs du monde éducatif (enseignants, inspection de l'Education nationale) sont invités aux restitutions en présence des intervenants spécialisés, créant ainsi des temps d'échange et de compréhension de la démarche.

L'initiation aux pratiques artistiques en temps scolaire est un des moyens de toucher le plus grand nombre d'enfants possible, répondant ainsi à l'objectif du projet culturel municipal.

En 2020, 1505 enfants dont 1185 issus des quartiers prioritaires ont pu pratiquer une discipline artistique par le biais des différents ateliers. Les activités ont cessé le 13 mars pour cause de confinement. En raison des mesures sanitaires, les restitutions artistiques prévues habituellement en avril, pour la danse, et en juin, pour les arts visuels ont pu être annulées.

La subvention accordée pour cette action est de 4 000 €. Elle a contribué à l'acquisition de fournitures, de petit matériel et au financement des intervenants extérieurs.

Classes de découverte théâtre

Le projet de classe de découverte théâtre, pour deux classes de CM2 de la commune, se poursuit depuis six ans. La compagnie « Les déménageurs associés » poursuit pour la deuxième année son action, le projet avec la compagnie étant triennal, et consistant en des ateliers réguliers menés au sein de l'école et sur le plateau du théâtre, s'achevant par une représentation devant les autres enfants de l'école en après-midi, et devant les familles en soirée.

Les interventions dans les écoles ont pu avoir lieu malgré les conditions sanitaires, sauf lorsque les écoles étaient fermées, ou bien les théâtres, par décision gouvernementale.

Ce projet repose sur un temps de travail étalé sur l'année scolaire, entre la compagnie et les élèves : création texte et musique, interprétation, restitution de la création conçue comme un spectacle intégrant mise en scène, costumes, décors, éclairage... et présenté dans un cadre professionnel.

Ce travail, conduit en adéquation avec les programmes de l'Education nationale de maîtrise de la langue en cycle III, crée du lien entre élèves, parents et enseignants, et répond à la volonté de la municipalité pour qu'enfants, parents et enseignants se familiarisent aux établissements culturels de la ville. Il est davantage axé sur la rencontre, le processus en lui-même, que sur la production artistique qui demeure facultative.

Les structures culturelles de la ville sont parties prenantes de ce dispositif, qui présente une alternative aux formes traditionnelles d'apprentissage, en stimulant l'intelligence sensible et en favorisant des qualités telles que l'imagination, la curiosité, la créativité, la confiance en soi.

En plus d'une journée de présentation du lieu et de deux journées d'improvisation et de création au Petit théâtre de l'Arche, les élèves bénéficient d'une « immersion » dans cette salle durant une semaine. Semaine intense au bout de laquelle deux représentations sont diffusées, devant les élèves de l'ensemble de l'école en après-midi et devant les familles en soirée.

Passeurs et graines d'artistes : annulé

En lien avec l'exposition *Identité Artiste*, restitution d'un travail auprès des enfants (hors temps scolaire). Les animateurs, ayant un intérêt pour les arts visuels et pour le projet, bénéficient préalablement de visites commentées de l'exposition *Identité Artiste*, et accompagnent ensuite les enfants dans leur production « à la manière de ». Cette action permet aux enfants de rencontrer l'artiste, l'écouter et l'interroger sur son univers et son travail, et aux familles d'échanger lors de la restitution, prenant la forme d'une exposition et d'un vernissage.

Ce moment fort, qui donne lieu à des échanges particulièrement riches et intéressants en termes de croisements des publics, n'a pas pu avoir lieu en raison de l'épidémie de Covid.

Entrer dans la danse : annulé

Chaque année, le théâtre et son équipe sont mis à disposition pour la mise en œuvre du festival Entrer dans la danse, durant 6 jours, avec en amont une demi-journée de formation à la scène pour chaque classe d'élèves participant au festival, ainsi qu'une journée de répétition de la Cie Bleu Chocolat, compagnie en voie de professionnalisation, portée par l'association Entrer dans la danse.

Le service culturel est partie prenante de ce festival, fondé en 2001 à l'initiative de la pédagogue et chorégraphe Marie-Bénédicte Jacquemart, par ailleurs professeur de danse au conservatoire à rayonnement intercommunal Michel Sloba.

Son objectif de rendre accessible la danse et la culture dans toute sa diversité à un large public, avec 40 artistes associés à la réalisation de ses projets, témoigne de la dynamique souhaitée par la ville, qui reflète la vitalité de l'expression chorégraphique sur le département (artistes intervenants implantés, compagnies associées, compagnies invitées...).

Chaque année, les objectifs de rassembler enfants, adolescents, parents, enseignants... sont atteints : à travers des parcours de « classes danse », « classes public », « parcours à la carte », le festival investit les lieux culturels (théâtre, conservatoire), les écoles, les rues, les places. Et chaque année, les enseignants réitèrent leur présence sur le festival, qui rassemble en outre de nouveaux enseignants.

Partenariat culturel avec le BIJ - annulé

En 2020, les actions initiées par le Bureau d'Information Jeunesse de Torcy de sensibilisation aux conduites addictives, à la fracture numérique et de prévention de la radicalisation en direction des collégiens et lycéens de la ville habituellement accueillies au Petit Théâtre de l'Arche ont été annulées pour raisons sanitaires.

Ces représentations menées dans le cadre de leur action « Mieux informé- Mieux protégé » qui font l'objet d'ateliers de travail en amont et ou de débats/forum en aval avec les jeunes, les compagnies de théâtre, le BIJ, les professionnels et associations spécialisées dans les thématiques ciblées sont reportées en 2021.

Partenariat culturel avec l'OMAC : spectacle annulé

Le service culturel est partenaire de cette association qui participe à la vie des quartiers et à la conduite de projets émanant des habitants. Sa démarche met en avant la relation de proximité et prend appui sur l'implication des habitants en favorisant l'action collective.

Avec tous ses acteurs (bénévoles et professionnels) l'OMAC agit concrètement et durablement pour le « bien-vivre ensemble ». C'est pourquoi, dès que cela est possible, des actions de partenariat sont mises en oeuvre.

Accueil du spectacle *Label vie, l'effet papillon* à l'OMAC / Léo Lagrange

Cette représentation, qui devait faire suite à la diffusion de *L'utopie en marche* en 2019 donnée à l'issue de l'AG annuelle de l'OMAC, a dû être annulée en raison de l'épidémie.

S'approchant du théâtre-forum tout en laissant les spectateurs incarner, s'ils le souhaitent, leur propre rôle dans l'histoire, ces représentations sont l'occasion pour les artistes de rencontrer les habitants dans leurs lieux de vie et pour les habitants de côtoyer et d'échanger avec une équipe d'artistes.

♦ « Club université numérique » Les Petits débrouillards

En collaboration avec le service jeunesse de l'OMAC, cette action vise à sensibiliser les jeunes aux usages d'internet et des réseaux sociaux et de les accompagner dans la création de courts-métrages.

Bilan non communiqué. La subvention accordée est de 2 000 €.

5. Coordonner et promouvoir la vie associative

Sous la houlette de la ville, la mise en réseau des acteurs associatifs permet d'agir en complémentarité sur les quartiers les plus fragiles, d'optimiser les champs d'intervention de chacun afin d'enrichir l'offre de services sur un même territoire et de réduire les inégalités.

L'OMAC

La municipalité s'appuie sur l'OMAC qui œuvre dans le champ de l'Education Populaire. Association détentrice d'un agrément centre social, elle met en avant la relation de proximité et prend appui sur l'implication des habitants en favorisant l'action collective. Ses actions s'articulent autour de trois grands secteurs : la jeunesse, la promotion de la réussite/accompagnement à la scolarité et la famille.

Elle coordonne les initiatives des associations partenaires qui oeuvrent dans le même sens en apportant une complémentarité et leurs spécificités dans la réalisation de projets.

Depuis 2015, l'OMAC est structure porteuse des Conseils Citoyens du quartier de l'Arche Guédon et du Mail/Victor-Hugo.

Les associations torcéennes

L'implication des associations contribue vivement au dynamisme du territoire. Elles sont soutenues par la ville au moyen d'une subvention annuelle et/ou par une dotation en aides indirectes (mise à disposition de locaux, aide logistique, soutien administratif, communication).

En 2020, 30 actions ont été réalisées par 10 associations torcéennes financées au titre du CGET.

Aux côtés de l'OMAC, les actions en politique de la ville ont été, cette année encore, enrichies par l'engagement social et citoyen des associations torcéennes suivantes :

Conseil Citoyen de l'Arche Guédon, Conseil Citoyen du Mail/Victor Hugo, EBAAAG, Evasion Urbaine, MJC André Philip, La Paume de Terre, L'AVIH, Les Petits débrouillards et le Comité des Fêtes.

6. Favoriser la participation des habitants

La participation des habitants est au cœur de la Politique de Ville et des actions menées, tant par la ville que les associations torcéennes, afin de créer du lien social et des espaces de citoyenneté

Avec la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants est devenu un enjeu essentiel pour favoriser le bien vivre ensemble. La création des Conseils Citoyens le 27 juin 2015 au sein des quartiers prioritaires de l'Arche Guédon et du Mail Victor-Hugo vient renforcer les instances de participation déjà existantes à Torcy avec des actions de proximité menées au plus près des habitants.

a. Les actions des Conseils Citoyens

En 2020, les Conseils Citoyens de l'Arche Guédon et du Mail/Victor Hugo n'ont pas porté d'actions spécifiques en direction des habitants de leur quartier respectif. Leurs interventions ont plus fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'OMAC, notamment sur l'action « 14 juillet citoyen » et le réseau associatif (MJC André Philip, EBAAAG, La Paume de Terre) du territoire sur le quartier de l'Arche Guédon.

Les actions portées depuis trois ans par les Conseils Citoyens, nécessitent la mobilisation continue de leurs élus. En fin de mandat, un essoufflement est à noter, dû à la défection d'un grand nombre de leurs membres malgré le soutien de la ville, le portage administratif de l'OMAC et le partenariat associatif sur l'ensemble de leurs actions.

b. L'éducation à la citoyenneté et au civisme

Un certain nombre d'acteurs ville et associatifs s'est mobilisé autour de cette thématique en proposant 7 actions de sensibilisation à la citoyenneté et au civisme en direction de public très diversifié sur l'ensemble du territoire torcéen.

En complément de ces actions, il convient de souligner des actes de solidarité et de fraternité accomplis par des citoyennes et des citoyens torcéens.

La brigade solidaire

Pendant le premier confinement, à l'initiative d'une habitante, une brigade citoyenne s'est créée pour venir en aide aux personnes isolées, fragiles ou vulnérables sur la commune. Cette brigade, composée d'une responsable et de 4 jeunes âgés de 23 à 27 ans se sont engagés bénévolement, au quotidien, auprès de ces personnes. La porteuse du projet assurait la coordination avec le CCAS de la ville et les Restos du Cœur. La brigade a assuré la livraison de courses et de produits pharmaceutiques ainsi que des visites à domicile (prise des nouvelles sur le seuil de la porte en livrant les courses) auprès des personnes signalées par le CCAS. Avec l'aide des services techniques de la ville, qui assuraient le transport des stocks des Restos du Cœur, et les dons des habitants, le groupe a pu constituer, sur cette période, une épicerie solidaire. Deux des jeunes référents, accompagnés d'autres jeunes, sillonnaient à vélo et par équipe, tous les quartiers avec des stocks dans leur sac à dos pour apporter une aide alimentaire ou pour parler avec la population et recueillir les besoins « hors réseau ».

Ces jeunes citoyens, très investis, ont ainsi donné de leur temps pour mener à bien 500 interventions sur cette période de confinement.

Le confinement levé, la brigade solidaire s'est retirée.

◆ « Citoyenneté et prévention » BIJ : annulé

Cette action relevant de l'enveloppe complémentaire « post confinement » octroyée par le CGET n'a pu être réalisée. La thématique retenue était « les violences faites aux femmes » et devait être menée en

collaboration avec l'OMAC sur la journée du 25 novembre 2021, période du deuxième confinement. Elle est reportée à novembre 2021.

Report de la subvention accordée en 2020 de 5 000 €, en 2021.

◆ « 14 juillet citoyen » quartier de l'Arche Guédon - OMAC

Avant le premier confinement du mois de Mars 2020, l'OMAC a participé à 2 réunions de préparation avec les membres du Conseil Citoyen de l'Arche Guédon et des partenaires locaux dans le but de programmer des animations de quartier en amont du 14 juillet. Suite au contexte sanitaire et à l'incertitude concernant la faisabilité de ce projet, les membres du Conseil Citoyen ont demandé aux professionnels de l'OMAC de prendre le relais. En accord avec les autorités locales, l'OMAC a mis en place une fête de quartier le 13 Juillet à partir de 19H Passage de la Mogotte (Place des commerces) à l'Arche Guédon. Les animations mises en place : Espace de restauration pour financer un séjour de jeunes du quartier (Espagne)/Des animations musicales et de danse ont été gérées par les habitants du quartier ainsi qu'une projection de cinéma de plein Air en fin de soirée.

Les objectifs ont été atteints dans la mesure où les habitants du quartier de l'Arche Guédon ont répondu présent en nombre lors de la fête de leur quartier.

Des habitants de tout âge, notamment plusieurs jeunes, ont été impliqués en amont pour les préparatifs ainsi que le jour de l'événement.

Un public mixte et intergénérationnel, soit 290 participants, ont exprimé leur satisfaction à partager des moments de convivialité entre habitants, et particulièrement suite au premier confinement.

La subvention accordée pour cette action est de 4 000 €. Elle a contribué à la rémunération de prestataires extérieurs (société de sécurité), de publication, matériel et fournitures.

◆ « Mobilisons-nous pour le 13 juillet 2020 » quartier du Mail - OMAC

Cette action s'est concrétisée par la création d'une fête sur le quartier du Mail (rue de l'Eau Vive et aux abords du city stade). Elle vient en écho à celle organisée sur le quartier de l'Arche Guédon afin d'agir collectivement pour que les incivilités et les tensions entre adultes et jeunes puissent s'atténuer.

Un collectif d'habitants a été constitué pour la construction de la fête de quartier. Ce collectif devait initialement se réunir 7 fois. En raison de la période de confinement et de la difficulté à regrouper les habitants, 2 rencontres ont eu lieu en juin 2020 et juillet 2020. Ces deux rencontres ont été animées par la référente famille OMAC, l'animatrice famille et le médiateur jeunesse adulte relais. Programme : Implication des habitants dans l'aménagement du site, déambulation d'une Batucada dans le quartier, Cinéma en plein air, retraite aux lampions avec les familles, stand barbecue animé par un groupe de jeunes du quartier. La sécurisation des abords du site a été co-gérée par une société et un groupe de jeunes mobilisé à cet effet

Le 13 juillet 2020 : 300 personnes ont participé à cette fête sur la durée de la manifestation de 19h00 à 00h30.

0/5 ans et 6/15 ans : 70 personnes - 16/25 ans : 150 personnes - 26/64 ans : 60 personnes - 65 + : 20 personnes

Le confinement n'a pas permis de mobiliser autant de partenaires que prévu initialement : copropriété, amicale de locataires, accueil de loisirs, etc.

Cette deuxième édition a fait apparaître que ce rendez-vous donné aux habitants du quartier du Mail le 13 juillet est nécessaire et contribue à l'apaisement de la vie de ce quartier lors de la nuit du 13 au 14 juillet.

La fête de quartier « Mobilisons-nous pour le 13 juillet » a pu se dérouler dans de bonnes conditions malgré un temps restreint pour sa construction avec les habitants qui a été compensé par l'envie de se retrouver dans un cadre festif.

La subvention accordée est de 4 000 €. Elle a permis l'achat de matériel et fournitures et la rémunération de prestataires extérieurs. Les frais de publication ont été pris en charge par le service communication. En raison de la période de confinement, les bailleurs sociaux du quartier n'ont pu être sollicités.

◆ « Evasion estivale » Evasion Urbaine

Cette action, programmée sur trois ans (CPO : 2018-2020) vise à accompagner les jeunes dans la construction de leurs vacances avec l'idée qu'ils soient acteurs de leur projet. En contrepartie, ces jeunes s'investissent bénévolement dans les actions associatives de solidarité.

Bilan non communiqué. La subvention accordée est de 14 000 €.

◆ « Jeunes libre et citoyens » Evasion Urbaine

Cette action, programmée sur trois ans (CPO : 2018-2020), vise à promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes. Conçue en partenariat avec les collèges de la ville, elle s'adresse aux élèves de 3^{ème} et se concrétise par l'organisation d'une journée citoyenne avec la création d'un village citoyen associatif, des tournois inter-collège, ciné-débat, émission de radio.

Bilan non communiqué. La subvention accordée est de 5 000 €.

◆ « Renforcement du lien social – LSF Mal entendant, mais citoyen » MJC

Cette action vise à faciliter l'intégration sociale et citoyenne des sourds et/ou muets grâce à la mise en œuvre d'ateliers des Langues et Signes pour les accompagnants en collaboration avec l'association « Vivre Sourd dans le 77 ». Les ateliers ont pu avoir lieu sur une partie de l'année. Les reports de cours ont permis de « rattraper » les ateliers annulés en raison du confinement. Toutefois, aucune sortie, ni rencontres n'ont pu être réalisées cette année et le nombre de participants a été beaucoup moins important que prévu.

25 à 27 bénéficiaires dont 20 issus des QPV (20 enfants et 5 à 7 adultes, 50% hommes et 50% femmes).

La subvention accordée est de 2 000 €. Elle a permis de rémunérer les prestataires extérieurs, de couvrir les frais liés à l'achat de masques inclusifs et les frais de documentation (ouvrages).

◆ « Du lien avec mes droits » MJC

Cette action vise à favoriser l'intégration sociale et citoyenne et l'accès aux droits des habitants non francophones par l'apprentissage de la langue française.

Des ateliers mis en place sur l'apprentissage de la langue française ont pu avoir lieu sur une partie de l'année et les cours annulés pendant le confinement ont pu être rattrapés.

Ces ateliers ont touché 40 bénéficiaires dont 37 issus des QPV avec environ 80% de femmes et 20% d'hommes

La difficulté a résidé dans le recrutement d'intervenants bénévoles. Si l'action a touché moins de bénéficiaires que prévu, les progrès à l'oral et à l'écrit des apprenants leur ont permis d'être plus autonomes dans leurs démarches personnelles et professionnelles.

La subvention accordée est de 2 000 €. Elle a permis la rémunération d'un prestataire extérieur et l'achat de fournitures.

◆ « Forme toi et tend la main » MJC

Une formation d'écrivains publics d'une journée a été dispensée aux bénévoles de la MJC pour leur permettre d'accompagner individuellement les habitants dans leurs démarches administratives et l'accès à leurs droits

Cette formation en interne a porté sur la connaissance de documents administratifs et de l'outil informatique. Les rendez-vous sur la saison avec une permanence hebdomadaire ont pu avoir lieu sur une partie de l'année.

62 bénéficiaires dont 57 issus des QPV (40% de femmes et 60% d'hommes) ont bénéficié de cette action, soit 50% de moins que prévu. La MJC a rencontré des difficultés pour recruter de nouveaux bénévoles.

La subvention accordée est de 2 000 €. La MJC a dû investir dans des vitres de protection. La subvention a permis l'achat de fournitures, de documentation et la rémunération des prestataires extérieurs.

c. Le lien social au coeur des quartiers

La thématique du lien social est celle qui a mobilisé le plus les acteurs, notamment associatifs. La réalisation des actions suivantes a permis d'agir sur les problématiques de cohésion et d'inclusions sociales, de citoyenneté, de prévention de la radicalisation, du vivre ensemble et d'intégration auprès des habitants résidant au coeur des quartiers prioritaires de la ville en investissant l'espace public.

◆ « Quartiers d'été » Sport – Enfance – OMAC - Associations

Cette action a permis d'offrir des moments de loisirs conviviaux aux enfants, aux jeunes et aux familles qui n'ont pas pu partir en vacances, de créer du lien social dans un contexte difficile de crise sanitaire, de favoriser la mixité des publics grâce au travail de médiation de l'OMAC mené auprès des familles et de consolider le partenariat avec les acteurs associatifs associés (OMS (coordination et logistique) OMAC (ludothèque « hors les murs » et ateliers cirque), Equipe A (parcours sportif), US Torcy (club de foot), Evasion Urbaine (football à 5).

Les deux temps forts ont pu être réalisés sur les journées du 21 juillet et du 11 août avec les activités et les moyens planifiés.

Ces événements ont touché 2000 bénéficiaires dont 500 issus des QPV. Les difficultés rencontrées ont été liées à l'application des mesures sanitaires qui ont nécessité le dédoublement des séances avec un accueil des centres de loisirs le matin et un accueil du public l'après-midi.

La subvention accordée est de 10 000 €. Elle a permis la location des structures gonflables, la rémunération des prestataires extérieurs (animations, ateliers cirque) et l'achat de matériel et fournitures.

◆ « Nouvel espace jeunesse Mail - Le Mail c'est Nous » OMAC

Dans le cadre de l'enveloppe « post confinement » du CGET, l'OMAC a pu bénéficier d'une aide pour l'ouverture et l'aménagement d'un espace de vie sociale en horaires atypiques/décalés sur le quartier du Mail pour les jeunes (16-25 ans) dans les locaux de la Maison Léo Lagrange. Ce projet fait suite à la demande des jeunes d'avoir un lieu de proximité jeunesse sur le quartier du Mail. Cet espace, ouvert à l'automne, fonctionne sur la base d'une démarche participative dans le développement du fonctionnement de ce projet en incluant les jeunes, les partenaires et les professionnels qui interviendront selon les projets développés.

La subvention accordée est de 50 000 €. Elle a contribué à l'aménagement des locaux (cuisine aménagée, mobilier, TV baby-foot, table ping-pong, sonorisation, armoire forte, ordinateurs portables, imprimantes, logiciel pour montages vidéo).

◆ « Agir ensemble cours des lacs » OMAC : annulé

Suite à des faits de délinquance récurrents commis par des jeunes au sein des espaces sportifs prévus pour les enfants, cours des Lacs, l'OMAC prévoyait de reconduire l'action amorcée en 2019 avec la ville, le réseau associatif et les habitants afin que les familles se réapproprient ces espaces publics dans un climat apaisé en proposant différents temps d'animations sportives, ludiques et musicaux sur le terrain multisport aux adolescents et aux familles accompagnées d'enfants ainsi qu'un temps festif construit avec les habitants du quartier et les partenaires associatifs et amicales de locataires..

En raison de la crise sanitaire et du premier confinement, l'OMAC n'a pas pu mettre en place le comité de pilotage pour l'organisation de cette action qui devait regrouper des habitants, le Conseil Citoyen du Mail/Victor Hugo et l'ensemble de partenaires municipaux et associatifs agissant sur le quartier. Report de la subvention accordée en 2020, de 2 000 €, en 2021.

◆ « Cœur de quartier » OMAC

Pendant chaque période des vacances scolaires de l'année 2020, l'équipe d'animation a mis en place des actions « cœur de quartier » en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans.

En concertation avec certains jeunes et les partenaires locaux, une programmation d'actions à caractère sportif, culturel et éducatif a été mise en œuvre durant cette période (Ateliers, tournois, terrasse d'été, nocturnes, sorties et mini-séjours). Durant les deux périodes de confinement, l'équipe a adapté son mode d'intervention afin de garder le lien avec les jeunes par le biais d'animations à distance (réseaux sociaux, appel en Visio, ateliers sportifs live etc.)

Actions :

7 tournois de foot et basket Ball

15 ateliers et stages sportifs projets « Cités sport » / Présentiel et à distance (live sur les réseaux sociaux de l'OMAC)

16 terrasses d'été en pied d'immeuble (Arche Guédon)

22 nocturnes sur le Mail et l'Arche Guédon

25 sorties ludiques sportives et culturelles

6 séjours de vacances.

267 jeunes de 11 à 25 ans ont pu bénéficier de ces actions (11-15 ans : 135 soit 47 filles et 88 garçons, 16-17 ans : 87 soit 25 filles et 62 garçons, 18-25 ans : 45 soit 13 filles et 32 garçons).

Les partenariats envisagés étaient présents à la mise en œuvre : les services de la ville, Equipe A, Evasion Urbaine, A coup d'Zik, CDC Habitat, Tropi'k Mouv.

Les objectifs de l'action ont été partiellement atteints dans la mesure où 267 jeunes (prévisionnel 320) ont bénéficié des actions liées à ce projet. L'OMAC a réalisé plus de séjours que prévus initialement.

L'implication et le nombre de participation des filles sont en dessous des ambitions de mixité. Ce point va être retravaillé par l'équipe.

La subvention accordée est de 3 000 €. Elle a contribué à la location d'hébergement, à l'achat de matériel et fournitures, la rémunération d'un intervenant sport.

◆ « La dictée du partage » OMAC

Début 2020, plusieurs réunions préparatoires se sont tenues pour construire cette action prévue initialement au mois de juin. Toutefois, l'application des mesures sanitaires a contraint l'OMAC à reporter l'action au 24 octobre 2020. Dès la reprise scolaire, en juin, des ateliers de poésie et d'écriture ont repris avec une intervenante spécialisée aidée des intervenants de la Promotion de la Réussite Scolaire.

Avec la collaboration de l'école G. Brassens, 3 niveaux de dictée ont été conçus avec la constitution d'un jury composé de bénévoles et d'intervenants.

La troisième édition a ainsi réuni, à la Maison Léo Lagrange, 23 participants (au lieu des 230 initialement prévus) toute tranche d'âge confondue, soit 14 participants résidant des QPV.

Ce projet a été élaboré avec les intervenants et les élèves inscrits à l'accompagnement à la scolarité. Des ateliers d'écriture et d'approche de la poésie ont été mis en place avec une intervenante spécialisée aidée des intervenants.

La subvention accordée est de 3 000 €. Elle a permis de rémunérer les intervenants et de procéder à l'achat de matériel et fournitures.

◆ « Beauregard en fête » OMAC

Le principe de cette fête de quartier repose sur la co-construction avec les habitants. Ce collectif d'habitants devait initialement se réunir 7 fois dès le mois de mars. En raison de la période de confinement et de la difficulté à les regrouper, 3 rencontres ont eu lieu en juillet et août 2020. Ces rencontres ont mobilisé 15 personnes (12 personnes âgées de 26 à 64 ans et 3 de 16/17 ans, 11 femmes et 4 hommes). Ces trois rencontres ont été animées par les animatrices familles intervenant durant l'été sur l'équipement de Créa'joie /OMAC à Beauregard. Au programme : implication des habitants dans l'aménagement du site, prestation des " Talents de Beauregard ", chants, danses, musique. Bal interactif collectif avec la Compagnie " KARIMBA. Espace restauration animé et géré par les habitants du quartier, adultes et jeunes.

Une rencontre avec le partenaire " Comité des fêtes" de la ville de Torcy a été organisée afin de finaliser la mise en place de la séance de Cinéma en plein air.

Le jour de la fête de quartier, le samedi 29 août 2020, les festivités ont dû être annulées, en début de soirée, en raison des conditions climatiques (pluie, vent). Cependant, 5 habitants se sont mobilisés pour, malgré tout, proposer aux habitants du quartier un espace barbecue afin d'organiser une distribution des denrées alimentaires qui avait été préparées dans la matinée.

L'OMAC a observé une forte mobilisation des habitants pour animer le quartier en fin de période estivale. L'assiduité et l'engagement des habitants lors des rencontres est un signe positif pour la continuité de ce type d'évènement sur ce quartier.

La subvention accordée est de 3 000 €. Elle a permis de participer à la prise en charge des prestations de service et l'achat de fournitures et matériel.

◆ « Familles et quartier » EBAAAG

Au travers d'animations, EBAAAG, vise à renforcer l'implication des familles dans la vie du quartier de l'Arche Guédon.

Ces actions ponctuelles s'inscrivent dans le projet annuel de l'association.

▪ Action sur la plaine du Bel Air : Partenariat avec le centre de loisirs

MAFALDA de la MC André Philip et l'école élémentaire du Bel Air, autour des arbres de la Plaine dans le but d'identifier et d'observer les arbres et leur environnement au cours des saisons, d'apprendre avec des partenaires spécialistes la vie des arbres et de leur écosystème et d'établir des panneaux les décrivant qui seront apposés sur la plaine permettant l'identification des arbres.

Le travail sur l'identification des arbres et la confection des panneaux a été réalisé avec une quinzaine d'enfants du centre Mafalda. L'intervention sur les jardins partagés a concerné une cinquantaine d'habitants du Bel Air de toutes générations, hommes et femmes.

Les ateliers n'ont pu avoir lieu comme prévu à cause de la pandémie mais un programme a toutefois été établi pour aller jusqu'à la confection de panneaux sur les arbres avec les enfants des organismes concernés. Participation au financement d'arbres fruitiers pour les jardins partagés en lien avec les associations qui les gèrent, l'association éléphant vert et Alliance Fertile, ainsi que la ville.

Action conte avec Livr 'ensemble pour les jeunes enfants et leurs parents :

Animation du quartier avec des séances de lectures au parc autour des jardins partagés ou à l'Arche Guédon (OMAC) pour les jeunes enfants dans l'objectif de faire venir des familles du quartier autour de contes et de livres avec une animatrice.

Pour cette action conte, EBAAAG s'est appuyé sur les écoles maternelles et les crèches du quartier ainsi que sur les locaux du Conseil Citoyen, puis ceux de l'OMAC de l'Arche Guédon pour le lieu d'intervention. Elle a touché les enfants de 16 mois à 6 ans avec leurs parents du quartier : environ 3 à 10 enfants par session.

La subvention accordée est de 2 000 €. Elle a permis de couvrir les frais de prestations de service (défraiement de l'intervenant), l'achat d'arbres pour les jardins partagés et les frais de publication (tirage flyers).

◆ « Renforcement du lien social » MJC

La MJC a proposé des temps de rencontres et d'échanges aux familles du quartier du Bel-Air (QPV Arche Guédon) à partir de sa structure de loisirs ouverte MAFALDA.

Une sortie famille sur le thème du patrimoine national dans le cadre du partenariat avec la scène nationale de la Ferme du Buisson pour des accès à tarif réduit en direction des familles issues des QPV. Une animation familles sur la biodiversité dans le quartier. Un partenariat avec la RPA autour du thème des Fables de la Fontaine. Rencontre avec les habitants autour des nuisances sonores. Mise en place d'un atelier artistique en pied d'immeubles.

128 habitants (57 enfants, 28 adolescents, 43 adultes) ont bénéficié de ces différentes actions tous issus du quartier prioritaire de l'Arche Guédon.

Il est à noter le bon partenariat instauré avec la ville, le groupe scolaire Bel-Air, la Ferme du Buisson, La Paume de Terre, EBAAAG, Arche, La Brèche, APEBA, le Conseil Citoyen et la RPA Lucien Mayadoux.

La MJC constate une meilleure implication des familles dans la vie de l'école. Une dynamique et un lien se sont créés entre familles, enfants, seniors et partenaires et une consolidation des liens est constatée entre les jeunes et les personnes âgées.

La subvention accordée est de 2 000 €. Elle a permis l'achat de prestations de service, de matériel, de fournitures et de location.

◆ « Féeries hivernales » Comité des Fêtes

Toutes les actions ont pu être mises en œuvre lors de la fête sauf la mise à disposition du petit train pour raisons sanitaires liées à la pandémie.

- Ferme en ville : samedi et dimanche de 9h à 18h
- Marché de Noël : samedi de 10h à 20h et dimanche de 10h à 18h
- Déambulation d'un jazz Band (à partir de 9h30) dans le marché traditionnel avec distribution de vin chaud et chocolat chaud
- Animations « A la découverte des commerçants du marché traditionnel » avec le chef David Martin.
- - Démonstration de cuisine sur le Marché de Noël par Davis Martin et sa déambulation sur ce marché à la découverte de tous les exposants tout au long du week-end.
- Parades de Noël, le samedi à 14h30, au départ de l'OMAC à la Maison Léo Lagrange (quartier du Mail) et, le dimanche à 14h30, au départ de la place des Rencontres (quartier de l'Arche-Guédon).

- Show de la parade samedi et dimanche à 16h place de l'Eglise.
- Concert de la Reine des Neiges, samedi et dimanche à 16h30.

Les animations proposées dans le cadre des « Fêtes hivernales » ont attiré plus de Torcéens que prévu (mais aussi des habitants d'autres villes), tout public, en recherche de festivités, de lien social dans une ambiance de Noël joyeuse et conviviale.

Les difficultés rencontrées ont été liées à l'application des mesures sanitaires et le respect de la distanciation physique.

Les animations proposées dans le cadre des « Fêtes hivernales » ont attiré plus de Torcéens que prévu (mais aussi des habitants d'autres villes), tout public, en recherche de festivités, de lien social dans une ambiance de Noël joyeuse et conviviale.

Les difficultés rencontrées ont été liées à l'application des mesures sanitaires et le respect de la distanciation physique. Les conditions sanitaires ont conduit le Comité des Fêtes à annulé la location du petit train sur 2 jours.

Cette action a permis :

- D'offrir aux habitants de tous les quartiers de la ville des animations traditionnelles et à des temps de rencontres festifs.
- De favoriser le lien social et les échanges en proposant des manifestations à l'échelle de la ville dans un contexte particulièrement difficile de crise sanitaire.
- De favoriser la mixité des publics issus des différents quartiers de la ville dont les 2 quartiers en QPV grâce aux parades, organisées au départ de ces quartiers, et à l'attrait de ce type d'animations auprès d'un public familial.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles.
- Favoriser la tranquillité publique en proposant des temps forts conviviaux et festifs à toutes et à tous.
- De consolider le partenariat avec la ville et l'ACAT.

La subvention accordée dans le cadre de l'enveloppe complémentaire CGET « post confinement » est de 30 000 €. Elle a contribué à couvrir partiellement les prestations de service, l'achat de matériel et fournitures et la location (éclairage, sono).

d. Prévention et lutte contre les discriminations

Le plan de prévention primaire de la radicalisation, copiloté par Paris Vallée de la Marne avec les différents partenaires de la politique de la ville, a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 17 mai 2018. De la phase de diagnostic à sa validation, ce plan a mobilisé l'ensemble des acteurs (CA, communes, Etat et ses services déconcentrés, département, bailleurs sociaux, Conseils Citoyens, CAF, Mission Locale...) au sein des réunions du comité de pilotage et technique. Ces données ont permis de recenser les besoins en matière de prévention primaire de la radicalisation, de co-construire les enjeux et les orientations pour les territoires relevant de la CAPVM. Il vient en complément des dispositifs déjà existants, telle que la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture et ayant pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. Il s'attache au champ de la prévention primaire permettant d'agir en amont de tout processus de radicalisation ou d'installation de situations propices à toute forme de radicalité notamment en travaillant autour d'actions de maintien du lien social.

Quatre enjeux pour la prévention primaire de la radicalisation :

- La cohésion et la résilience sociales des jeunes (accompagner les jeunes)

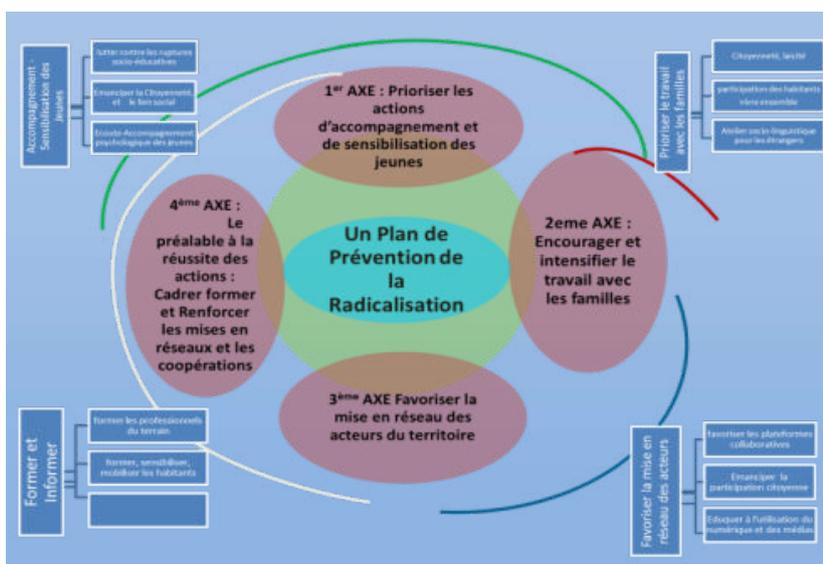
- La cohésion et la résilience sociales des familles (accompagner les familles)
- Mise en réseau des acteurs du territoire
- La formation, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Quatre axes d'orientation :

- 1er AXE : Prioriser les actions d'accompagnement et de sensibilisation des jeunes
- 2eme AXE : Encourager et intensifier le travail avec les familles
- 3ème AXE : Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire
- 4ème AXE : Le préalable à la réussite des actions : Cadrer former et Renforcer les mises en réseaux et les coopérations.

Sept thématiques transversales

- Le lien social, le Vivre Ensemble,
- Les Valeurs Républicaines et la Citoyenneté
- La Lutte contre les discriminations
- La lutte contre les délinquances
- La vigilance et la prévention de l'endoctrinement, du radicalisme
- Le suivi des Jeunes



Sur notre territoire, cette thématique s'inscrit plus dans un axe transversal commun à l'ensemble des actions réalisées sur le territoire que des actions ciblées par les porteurs de projets.

En 2020, les actions réalisées par la ville et les associations relevant d'une démarche éducative et citoyenne contribuent pleinement à la prévention de la radicalisation des personnes et notamment des plus jeunes de notre territoire.

II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Depuis 2013-2014, à l'échelle nationale, le taux de chômage atteint une moyenne de 27% dans les quartiers en difficulté contre 10% dans le reste des agglomérations. Dans les deux quartiers en QPV de la ville, le taux de chômage s'est aggravé avec 22% de la population active au chômage.

Le niveau de pauvreté est important dans les QPV. Un tiers de la population des 6 QPV est pauvre contre un sixième à l'échelle communautaire. (Sources CAPVM Cf. Bilan Politique de la ville 2019)

La ville est engagée auprès des partenaires associatifs et institutionnels pour développer l'offre de services et proposer des actions ciblées en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Depuis 2015, l'espace du Galion, implanté au cœur du quartier Beauregard, en ZSP, accueille le BIJ, le service communal de l'Emploi, l'association 3 E et Balle au bond. Ce partage des locaux favorise la synergie entre ces différents services de proximité qui interagissent en fonction des besoins exprimés par les habitants.

Le BIJ, qui a pour vocation d'assurer, à l'échelon local, une mission d'information auprès des jeunes, déploie notamment un grand nombre d'actions de sensibilisation, d'accompagnement vers l'emploi des jeunes torcéens en partenariat avec les associations ciblées.

1. Favoriser l'accès à l'emploi

a. Les initiatives municipales

◆ « Accès à un premier emploi » BIJ

L'objectif de cette action initiée par le BIJ est de permettre aux jeunes d'accéder à des emplois saisonniers, de favoriser leur approche avec le milieu professionnel et de les sensibiliser à différentes filières ou métiers.

➤ Forum de l'orientation le vendredi 31 janvier

80 élèves de niveau 3^{ème} du collège Arche Guédon ont été informés sur les métiers de l'animation, santé et social

➤ Chantiers citoyens

18 jeunes ont intégré le dispositif au lieu des 40 jeunes prévus. La répartition des postes s'est faite entre le mois de juillet, les vacances de la Toussaint et celles de Noël.

➤ Ateliers « Conseils en images » le Mardi 25 février

30 élèves de 1^{ère} du lycée Jean Moulin, ont participé à une sensibilisation aux codes de l'entreprise.

➤ Formations PSC1 ouverte à tout public

1 formation le 10 juillet – 13 jeunes

Suite au 2^{ème} confinement, les distances réglementaires ayant été modifiées le nombre de participants est passé de 7 personnes par session au lieu de 10 au minimum.

2 formations les 21 et 22 décembre, soit 14 personnes.

➤ Formation Baby-sitting (2 jours)

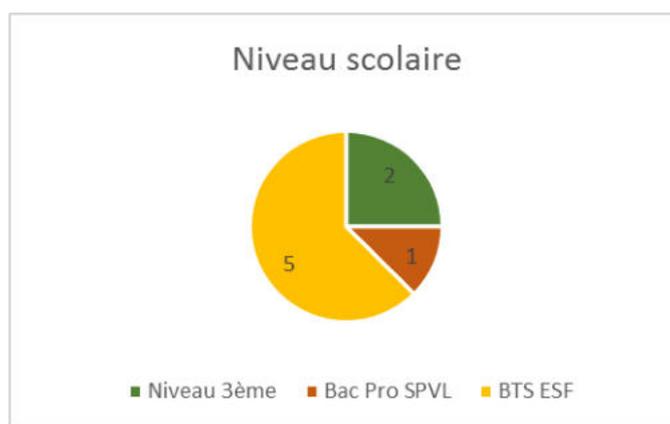
Les 19 et 20 octobre : 14 jeunes

➤ Bourse BAFA

14 jeunes ont bénéficié de cette aide financière leur permettant d'accéder à la formation théorique du BAFA. Fin d'année 2020, 6 d'entre eux ont validé la partie pratique d'immersion en milieu professionnel.

➤ Accueil de stagiaires

Malgré les conditions sanitaires, l'accueil de stagiaires a été, autant que possible, maintenu : l'engagement pour certains d'entre eux étaient pris avant la pandémie. Pour d'autres, cet accueil a été lié à la nécessité de valider leur stage en immersion en vue de l'obtention du diplôme. Pour plusieurs d'entre eux, leur période de stage est reconduite sur 2021.



La subvention accordée est de 6 000 €. Elle a contribué à la rémunération des prestataires de service, à l'acquisition d'outils pédagogiques et à l'achat d'EPI pour les chantiers citoyens.

◆ « Entreprendre quand on est jeunes » BIJ

Cette action, subventionnée en 2019, devait être reportée en 2020, sa réalisation était prévue en avril. La crise sanitaire n'a pas permis sa réalisation, le personnel du BIJ étant confiné jusqu'au 30 juin 2020.

L'objectif visait à mettre en relation des jeunes entre eux (intéressés par l'initiative d'entreprendre et d'autres ayant déjà réussi la mise en œuvre d'un projet) sur un moment convivial et d'échanges d'expériences.

La reprise des activités du BIJ a été impactée par une baisse de la fréquentation du public et par les mesures sanitaires appliquées, à la fois pour notre fonctionnement et celui des établissements scolaires du second degré, où étaient prévues les actions.

Malgré le contexte, deux actions ont pu être réalisées :

- Une visioconférence sur la mobilité internationale pour étudier au Québec

Le 22 octobre de 10h30 à 12h00 : 5 participants : 5 filles de 17 à 23 ans

- En présentiel : créer son association et témoignage d'un artiste local sur son parcours artistique.

Le 22 décembre de 14h00 à 17h00 : Atelier sur la création d'association loi 1901 et présentation d'un artiste local et témoignage de son parcours de jeune.

10 participants : 8 filles 2 garçons 17 -19 ans

Goûter de Noël à 16h30

La subvention octroyée en 2019 était de 3 900 €. Elle a contribué à la préparation et l'organisation de cette action (matériel, fournitures, alimentation).

Les clauses d'insertion sociale

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics permettent au maître d'ouvrage, de proposer, dans le cahier des charges de ses marchés, une clause sociale.

Le dispositif des clauses sociales permet à des personnes en difficulté de s'engager dans un parcours d'insertion durable, via notamment la mise en situation de travail. Il doit favoriser l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en lien avec le volet « emploi » du contrat de ville.

Depuis 2018, la ville s'est dotée d'un poste de facilitatrice pour assurer l'interface entre les maîtres d'ouvrage (collectivités, bailleurs sociaux), les acteurs de l'emploi, les structures de l'insertion par l'économie, les partenaires sociaux et les entreprises.

Cette mission est réalisée en partenariat avec IINO 77 et en lien avec le Comité Départemental pour l'insertion.

Les principales interventions réalisées en 2020 (bilan en cours)

Pour l'année 2020, 2332 d'heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre des clauses sociales sur le territoire de la ville de Torcy dont :

► 1559 heures pour la ville pour 4 chantiers :

- 900 heures : Entretien des espaces verts, parcs et jardins

Le solde des heures étant réparti sur les interventions suivantes :

- Entretien locaux de la Ferme du Couvent
- Réhabilitation du CLSH du bord de l'Eau
- Réhabilitation de L'espace culturel Lino Ventura

► 660 h pour la Région : nettoyage de la base de vie du lycée Jean Moulin)

► 113 h pour le bailleur 3F : réhabilitation de l'allée des Artistes.

► 150 h pour le centre aquatique de Champs – Descartes : assistante administrative pour tous les chantiers (de 18 mois à 2 ans, démarrage en novembre 2020).

b. Les actions déployées par les associations

◆ « Code la route 2.0 » OMAC

En reconduction depuis 2018, cette action rencontre un franc succès auprès des jeunes torcéens.

Le projet a été réalisé entre janvier et décembre 2020 conformément aux dates envisagées.

De janvier à mars 2020, le secteur jeunesse de l'OMAC a mis en place des sessions de code de la route (2H/semaine) avec une monitrice d'auto-école. Suite à l'arrêt des cours en présentiel, un accompagnement à distance a été maintenu via une plateforme numérique.

Durant les vacances d'automne, l'OMAC a mis en place un stage intensif pour préparer les jeunes qui ont échoué à l'examen du code avant l'été 2020. Pour ceux qui ont eu leur examen du code, l'OMAC a apporté une aide financière pour leurs heures de conduite. La priorité a été donnée aux jeunes qui résident dans les 2 quartiers en Politique de la Ville.

La partie prévention routière devait être assurée par un partenaire, vu les conditions sanitaires, ce volet a été encadré par la monitrice auto-école.

L'accompagnement à distance a permis de continuer le suivi des jeunes pendant le confinement

Les objectifs de l'action ont été atteints car 28 jeunes ont été accompagnés durant la mise en œuvre du projet « code 2.0 », soit :

- 16-17 ans : 15 (12 filles et 3 garçons)
- 18-25 ans : 13 (10 filles et 3 garçons)
- 17 jeunes issus des deux quartiers en QPV

Parmi ces jeunes, 20 d'entre eux ont suivi les cours de manière assidue et 15 ont obtenu leur examen du code. Une aide financière a été donnée à 12 de ces jeunes pour payer leurs heures de conduite.

Le confinement a sensiblement diminué les heures de face à face des animateurs sur cette action.

La subvention accordée pour cette action est de 5 000 €. Elle a contribué à la mise à disposition d'une monitrice d'auto-école, d'achat de fournitures (livre code) de location de matériel.)

◆ « Paris 2024 – Performances et solidarités » Evasion Urbaine

Les JO sont une opportunité pour les jeunes dans leur parcours vers l'emploi. L'association accompagne les jeunes les plus en difficulté (chômeurs de longue durée, décrocheurs scolaires, bénéficiaires des minima sociaux) à travers des dispositifs, tels que le volontariat civique, les emplois aidés. Des conventions de partenariat avec différentes entreprises vont être signées avec différentes entreprises jusqu'à l'horizon 2024.

Bilan non communiqué. La subvention accordée est de 4 000 €.

◆ « Emploi et Formation : Place aux Jeunes » Evasion Urbaine

Cette action vise à permettre à l'association d'améliorer la structuration de ses ressources humaines en proposant un plan de formation identifié. Elle prévoit d'accompagner les salariés et les volontaires en poste par des formations en accueillant 10 volontaires (service civique) par session. Des conventions sont envisagées avec les facultés de Marne la Vallée, Orsay, Lieusaint et Créteil afin d'accueillir 2 à 4 étudiants en 3^{ème} cycle pour participer aux activités quotidiennes de l'association.

Bilan non communiqué. La subvention accordée est de 9 000 €.

III. CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1. Améliorer le cadre de vie des habitants

Les associations œuvrant sur les quartiers jouent un rôle de proximité auprès des habitants qui est déterminant en matière d'éducation à l'environnement et contribuent à l'amélioration de leur cadre de vie en créant du lien social.

Aussi, les QPV sont au cœur de la stratégie résidentielle d'équilibre territorial de l'habitat et du peuplement de ces quartiers et les opérations de renouvellement urbain tiennent compte de ce rééquilibrage.

a. Habitat et Cadre de vie

◆ « Education à l'environnement » MJC

Cette action vise à favoriser la cohérence éducative entre l'école du Bel-Air, le centre de loisirs Malfalda et les parents par la création d'un jardin partagé et l'éducation à l'environnement.

Les actions ont été réalisées au sein du groupe scolaire du Bel-Air sur les temps méridiens : ateliers d'herbiers sur les arbres et arbustes (20 séances), mise en place d'un parcours ludique et éducatif autour des différentes espèces d'arbres, 9 séances de réalisation des affiches, 3 sorties sur l'été 2020 autour de la biodiversité, mise en place d'un atelier de recherche d'empreintes. Quelques rdv se sont tenus en visio avec des professionnels et les enfants ainsi que des collégiens.

Elles ont touché 75 enfants âgés de 8 à 14 ans, tous issus du quartier de l'Arche guédon, et environ 15 familles du quartier. Le calendrier a été adapté en fonction du confinement et des mesures sanitaires.

L'accent a été mis sur la préservation de l'environnement, le développement des liens entre habitants, les jeunes et les projets sur le quartier. Ces ateliers ont également permis de consolider la cohérence éducative entre l'école, les associations et les habitants.

Cette année, le partenariat a été développé avec la ville, le groupe scolaire du Bel-Air, l'association Apeba, Seine et Marne environnement, EBAAAG, Archè, Alliances Fertiles, le CAUE 77, la réserve naturelle Aven du Grand Voyeux et les parents d'élèves.

La subvention accordée est de 2 000 €. Elle a permis de couvrir les frais liés à l'achat de matériel et fournitures, les sorties, les prestataires extérieurs.

b. Une démarche associative de développement durable

◆ « Nos quartiers en partage, d'un encombrant, d'un déchet à une ressource » La Paume de Terre

Cette action réalisée en CPO (2018-2020) par l'association La Paume de Terre a permis d'accompagner les habitants du quartier de l'Arche Guédon dans la gestion de leurs déchets et dans la valorisation de leur proche environnement selon une démarche de développement durable par l'art (transformation, réparation d'objets) :

Les espaces de dons d'objets pour favoriser l'emploi et lutter contre le gaspillage dans une démarche solidaire : 9 ouvertures du showroom et 7 ouvertures du local solidaire (122 personnes ont participé aux dons, soit 90% d'habitants QPV) , Ateliers art&recup : Modelage/collage :bricolage : 19 ateliers (40 adultes et 131 enfants, soit 90% d'habitants QPV Arche Guédon), 5 tournées de Jean le triporteur : réemploi solidaire de dons, exposition de « Tendre Chair » création d'une chaise à partir de peluches récupérées , actions « Gardons le lien » au sortir du 1^{er} confinement avec la mise en place d'un espace de dons de livres et distribution de kits de coloriage pour les enfants. Après le 2^e confinement, création d'un kit culture en lien avec Mafalda composé de jeux éducatifs, bricolage et coloriages, une actions « showroom en lumière » avec un atelier de prise de vue dans un décor de Noël hors les murs et dons de livres spécial Noël.

En raison des confinements, la fête des fleurs a été annulée. Renforcement de l'équipe sur les vacances d'été avec une présence 2 fois/semaine pour garder le lien : tournées de Jean le triporteur, chantiers artistiques, intervention d'Optivélo pour la réparation de vélos et ouvertures des locaux solidaires.

85% des ateliers ont pu avoir lieu car ils se sont déroulés « hors les murs ». Pendant les confinements, ceux prévus initialement dans les locaux de l'OMAC ont été annulés en raison de la fermeture de l'équipement. A la réouverture, les activités regroupant 12 personnes ont été annulées également.

Un partenariat avec le Secours Populaire a pu se formaliser pour une opération solidaire de collecte de jouets et avec la résidence ADOMA avec les tournées de Jean le Triporteur.

La subvention de 7 000 € octroyée par le CGET a contribué à la rémunération des intervenants, l'achat de matériel et fournitures pour l'animation d'ateliers en direction des habitants de ce quartier.

c. La gestion urbaine de proximité

La Gestion Urbaine de Proximité porte sur les enjeux de la propreté, de l'entretien et de la gestion des espaces publics et privés, d'accompagnement et de régulation des usages de ces différents espaces mais également de mise à niveau de la qualité des services de proximité.

Sa réalisation repose sur la mobilisation de tous les acteurs locaux : collectivités locales, organismes HLM, copropriétés, associations de proximité, amicales de locataires, conseils citoyens et habitants.

Une place importante est donnée aux habitants, que ce soit dans la conduite de la démarche (diagnostic en marchant) ou dans les projets portés par les GUSP qui sont concertés et partagés.

A ce titre, le rôle des Conseils Citoyens s'inscrit dans cette dynamique en relayant l'expression des habitants et en apportant leur connaissance du quartier auprès de la ville et des bailleurs sociaux des QPV.

- La convention GUSP spécifique NPNRU du QPV de l'Arche Guédon

Le projet NPNRU de renouvellement urbain du QPV de l'Arche Guédon, signée avec l'ANRU le 16 avril 2019 vise à :

- construire ou requalifier plus de 300 logements,
- diversifier l'habitat et ses fonctions,
- poursuivre la réhabilitation des Gradins de Maubuée en y créant notamment un jardin public accessible en coeur d'îlot,
- réorganiser l'offre de stationnement et reconstituer un front bâti sur la rue de la Mogotte,
- poursuivre le réaménagement de la Place des Rencontres et des abords extérieurs de l'école Bel-Air de 150 logements d'une part, et aux locataires de CDC Habitat, d'autre part.

Les principales opérations réalisées en 2020 :

- livraison de l'aménagement de la Plaine du Bel Air en jardin public ;
- transfert de l'aire de jeux depuis le square des gradins vers le jardin public ;
- poursuite des jardins partagés ;
- livraison de la première opération de logements en accession (CFH) ;

- rachat de l'ensemble des coques commerciales du passage de la Mogotte par la Ville ;
- transfert de la boucherie et de la pharmacie dans des locaux neufs à proximité immédiate des flux ;
- ouverture du Franprix, supérette de proximité ;
- réalisation d'un city stade ;
- démolition de l'ancien collège/lycée et la désignation du promoteur pour réaliser 178 logements en accession ;
- délivrance du permis de construire pour la démolition/reconstruction de la résidence très vétuste des Tilleuls (Habitat 77).

● Les conventions d'abattement de la TFPB

L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties portant sur les patrimoines situés dans les quartiers en QPV. Elle permet aux organismes HLM d'être financé en contrepartie des actions de renforcement de la qualité urbaine ou des dispositifs spécifiques aux quartiers. Son principe est de compenser partiellement les surcoûts de gestion engagés par ces organismes induits par les besoins spécifiques des quartiers.

La ville pilote la réalisation d'un diagnostic partagé de la situation des quartiers de l'Arche Guédon et du Mail/Victor Hugo. Les priorités sont les suivantes :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants/épaves
- Animation, lien social, vivre ensemble.

Les quatre conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB, pour les deux quartiers en politique de la ville « Arche Guédon » et « Le Mail/Victor Hugo », annexées au contrat de ville de l'ex Val-Maubuée, ont été conclues le 14 septembre 2016 entre les bailleurs sociaux, CDC-Habitat Social, BATIGERE et SEQENS (DOMAXIS), la commune de Torcy, la CAPVM et l'Etat, pour la période triennale 2016-2018. Elles ont été prorogées par avenant jusqu'au terme du contrat de ville 2020.

BATIGERE et CDC HABITAT Social sont engagés dans cette démarche sur le quartier de l'Arche Guédon et SEQENS (DOMAXIS) ainsi que CDC HABITAT Social sur le quartier du Mail/Victor Hugo.

● GUSP Le Mail /SEQENS

1/ Bilan 2020

Programmes	Adresses	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB
1026	1 à 8 allée du Moulin à eau -77200 TORCY	73	73
1063	1 à 8 square Neptune et 6/7 promenade de la Croix Saint Maur 77200 TORCY	109	109
1130	6/8/10 rue Charles Baudelaire 77200 TORCY	72	72
TOTAL		254	

1. Rappel des éléments issus du diagnostic en marchant (octobre 2020) :

Des constats et des problématiques ont été identifiés lors du diagnostic en marchant réalisé en octobre 2020. Ils ont trait à :

- la complexité du site (rue du Moulin à Eau et Square Neptune) due au défaut de rétrocession, à la superposition de structures de gestion : espaces publics et privés non différenciés avec des incidences sur le fonctionnement du quartier ;
- la problématique du stationnement dans un quartier enclavé et l'absence de commerces de proximité ;
- le nécessaire travail en continu sur le raffermissement du lien social : en s'appuyant sur des structures sociales de proximité de qualité ;
- la restauration de la tranquillité résidentielle et urbaine aux abords de la résidence sur Baudelaire.

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) (Encombrants récurrents sur les espaces extérieurs de Baudelaire et Neptune)
- 2 : La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...), (Dalle square Neptune à aménager car trop minérale ; Entretien et aménagement du jardin square Neptune ; trottoirs dangereux et arbres à abattre promenade croix Saint Maur...)
- 3 : La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines (parking 2ème sous-sol squatté à Baudelaire ; Calorifuge inexistant par endroit et câble électrique pendant dans le parking souterrain square Neptune)
- 4 : La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée
- 5 : les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

2. Bilan financier global :

Le bailleur a réalisé des actions dans de cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 70.782,72€. Son objectif prévisionnel était de 60 695,16 €. Le montant de l'abattement attendu est donc de 48.500 € afin de respecter le plafond réglementaire. Ce résultat démontre un engagement supplémentaire de la part du bailleur. Cet engagement est par ailleurs apprécié par la commune.

QPV	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
Le Mail	60 695,16 €	70 782,00 €	70 782,00 €	48 500,00 €

Taux de valorisation :

L'ensemble des actions présentées sont valorisées à 100%.

3. Bilan 2020 par axe :

Le bailleur valorise :

- 1 action au titre de l'axe «renforcement de la présence du personnel de proximité», correspondant à la participation de l'agent de développement social urbain aux instances (dépenses valorisées : 1 410 euros) ;
- Pas d'action au titre de l'axe «formation et soutien des personnels de proximité» ;

- Pas d'action pour le « sur-entretien » ;

- 1 action était programmée pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves» pour un montant de 1 910 euros et correspondant à la sensibilisation des locataires à la propreté ;

=> La sensibilisation des locataires à la gestion des déchets et au tri n'a pas pu se faire en 2020 en raison des mesures liées à la crise sanitaire. D'un commun accord avec la commune, le bailleur reporte cette action sur 2021. Les modalités seront revues afin de permettre sa réalisation même si le contexte sanitaire devait perdurer (porte-à-porte en remplacement de réunions collectives). Les difficultés liées aux encombrants et à la gestion des déchets perdurent sur le quartier. Une réflexion sera menée pour faire de la pédagogie autour de ce sujet (porte à porte / Ambassadeurs du tri...).

- 3 actions au titre de la « tranquillité résidentielle » ayant permis les installations des dispositifs suivants : LED - Détecteurs de présence – Vidéosurveillance et optimisation des contrôles d'accès avec un recours à une technologie plus sophistiquée permettant la désactivation informatique des badges égarées (dépenses valorisées : 35 544,41 euros) ;

=> Actions en faveur de la prévention des actes de délinquance, de l'amélioration de la sécurité dans les parties communes et de la sécurisation des parkings. Ces objectifs sont couplés à des objectifs de développement durable (économies d'énergie). Le bailleur vise aussi à limiter les stationnements sauvages sur les voiries.

- Pas d'action au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » ;

- 7 actions pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à diverses actions orientées vers le jardin et autour du vélo (local à vélo et réparations), une intervention des Beaux-Arts a été appréciée par les habitants et la venue des artistes permet de changer l'image du quartier à l'extérieur. Ce type d'actions avait déjà été réalisé sur les années précédentes avec des retours également positifs des locataires. Une réappropriation de l'espace par les habitants du QPV est observée grâce à ces actions.

2 actions sont reportées du fait de la crise sanitaire mais ces actions ont été budgétisées et une partie des crédits engagés pour le temps investi pour les amorces des projets. (Dépenses valorisées : 33 828,31 euros);

- Pas d'action relevant de l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service ».

La qualité du partenariat bailleur/commune est notée et contribue à la résolution des problèmes de manière réactive. Cette réactivité est également due à la stabilité des équipes du bailleur et à sa maîtrise de son patrimoine.

Il est fait le constat que la rapidité d'actions de Seqens et ses anticipations permettent d'éviter certains conflits.

2/ Perspectives 2021

La poursuite de certaines actions engagées mais non inscrites pour valorisation au bilan 2020 seront valorisées en 2021. Il s'agit notamment de la mise en place de tableau d'affichage électronique de communication à destination des locataires. Ils sont destinés à améliorer la qualité de service en fluidifiant la transmission d'informations.

Les actions liées à l'axe sécurité/tranquillité résidentielle seront consolidées avec des installations se poursuivant dans les parkings. S'agissant de la vidéosurveillance, les actions déjà réalisées et celles à venir viendront en complément des démarches également initiées dans ce domaine par la commune.

S'agissant de ces équipements, les actions 2021 concernent les dernières installations sur le patrimoine de Seqens.

En 2021, Segens portera une action relative au renforcement du gardiennage et de la surveillance. Cette action devrait être valorisée pour la première année mais le gardiennage est bien présent sur le quartier ; à raison de 3 ETP en rotation (1 personne fixe, 1 personne multi-site et un superviseur).

● GUSP Arche Guédon / BATIGERE

1/ Bilan 2020

Programme	Adresses	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB
Bois de grâce 1	Du 2 au 18 allée des Enfants Du 2 au 10 passage de la Mogotte	105	105
	TOTAL	105	105

1. Rappel des éléments issus du diagnostic en marchant (octobre 2020) :

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1 : la tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilité dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...), la présence de tags, boîtes aux lettres souvent vandalisées etc... ;
- 2 : la sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines ;
- 3 : la gestion des déchets et encombrants / épaves (dépôt sauvage d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) ;
- 4 : la présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée ;
- 5 : les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

2. Bilan financier global :

Dans le cadre de la convention relative à l'utilisation de la TFPB, le bailleur a réalisé des actions pour un montant total de 12 933 €. Son objectif prévisionnel était de 13 455 €.

QPV	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
ARCHE GUEDON	13 455 €	12 933 €	12 933 €	Non bénéficiaire de l'abattement

Taux de valorisation :

L'ensemble des dépenses engagées sont valorisées à hauteur de 100 %.

3. Bilan 2020 par axe :

Les actions valorisées par le bailleur relèvent de l'axe « sur-entretien ». Le bilan 2020 de BATIGERE fait état de 3 actions valorisées en faveur du renforcement du nettoyage, de l'enlèvement des tags et graffitis et des réparations d'équipements vandalisés (dépenses valorisées : 12 933 euros).

Le renforcement du nettoyage est assuré depuis 2018 par une association d'insertion et qui a en charge notamment tous les abords de la résidence. Le bailleur a également fait appel à cette structure de manière ponctuelle pour l'enlèvement des encombrants et le nettoyage de logements remis en location. Les sommes engagées à ce titre sont également de l'ordre de 8000 euros sans être valorisées. La convention entre BATIGERE et la structure permet une grande réactivité et garantit un maintien du cadre de vie et de la propreté des extérieurs.

Les tags et graffitis (en baisse) sont principalement constatés au sein des bâtiments de l'allée des enfants, tout comme les actes de vandalisme des équipements. En 2020, les réparations ont concerné principalement les serrureries, les portes et accès aux halls. Des actions de remise en peinture des murs et sols ont aussi été effectuées.

Des actions liées à la tranquillité résidentielle sont mises en place par le bailleur sans être valorisées.

L'action de soutien au conseil citoyen (dépense programmée de 500 euros) n'a pas été réalisée en raison du contexte sanitaire. De la même manière, des tentatives d'actions de sensibilisation des locataires (entre les confinements) ont avorté.

2/ Perspectives 2021

Le bailleur poursuivra les actions en faveur du renforcement du nettoyage et intensifiera ses actions s'agissant de la présence du personnel de proximité et de sa formation. Il est également prévu de soutenir les actions d'animation, de lien social et de vivre ensemble.

Les démarches de relogement du 16 rue Mogotte se poursuivront en raison de la démolition à venir. La réhabilitation du : 8 allée des enfants est programmée et conduira à la suppression des passages traversants, des terrasses et locaux de commerce, en faveur notamment de logements accessibles PMR. Dans un second temps, il est envisagé des opérations de résidentialisation ce qui engendrera des modifications de la circulation au sein du quartier. Ces évolutions s'inscrivent dans le projet de NPNRU.

- GUSP Le Mail/ Arche Guédon / CDC Habitat Social

1/ Bilan 2020

Programmes	Adresses	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB
ARCHE GUEDON Gradins de Maubuée	4-6-8-10-12-14-16-18 allée des Gradins 1-2-3-5-7 square des Gradins 1-3-5 allée serpentine 8-10-12-14 rue du Perrier 2-4-6-8-10-12-14-16 allée des Terrasses	304	304
Arche Guédon / Le Perrier	2-4 rue du Perrier TORCY	8	8

Le Mail Promenade du Gué	Promenade du Gué Parc Nord - TORCY	81	81
Le Mail Villa de l'Eau Claire	1-9 villa de l'eau claire TORCY	70	70
Le Mail Le Versant du Lac	Rue Pablo Neruda TORCY	108	108
Le Mail Baudelaire	Rue Baudelaire TORCY	16	16
	TOTAL	312 L'Arche Guédon 275 (Le Mail)	312 L'Arche Guédon 275 (Le Mail)

1. Rappel des éléments issus du diagnostic en marchant (octobre 2020) :

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

1- La tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...),

2- La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics sources de violences urbaines,

3- La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles)

4- La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée,

5- Les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

2. Bilan financier global :

QPV	Montant prévisionnel	Montant réel engagé	Dépense valorisée	Montant prévisionnel de l'abattement TFPB
Arche Guédon	91 400 €	81 486 €	61 140 €	53 231 €
Le Mail	126 750 €	101 276 €	67 872 €	55 508 €

Taux de valorisation :

- Arche Guédon : 2 actions à 50%, 10 actions à 100%
- Le Mail : 11 actions à 100% - 1 action à 90% - 1 action à 55% - 1 action à 50% - 1 action à 5%

Le bailleur CDC HABITAT a engagé des dépenses réelles inférieures à celles initialement prévues sans que cet écart soit significatif. On relève un écart de 10,8% et 20% en moins par rapport au prévisionnel.

Toutefois, CDC HABITAT SOCIAL signale que le programme d'actions inscrites dans les tableaux TFPB ne correspond pas à l'exhaustivité des interventions du bailleur en faveur des habitants des quartiers. D'autres actions non mentionnées seraient valorisables. Par ailleurs, le budget prévisionnel a pu être revu en cours

d'année pour tenir compte de l'évolution de la situation de son patrimoine et pour coller au plus près des besoins des habitants. Ainsi, les écarts observés s'expliqueraient par des changements de stratégies et de priorités.

3. Bilan 2020 par axe et par QPV :

- QPV Le Mail :

Le bailleur valorise :

- 3 actions au titre de l'axe «renforcement de la présence du personnel de proximité», correspondant à la participation des salaires des agents de développement social urbain, du référent sécurité et du coordonnateur de gestion de proximité (dépenses valorisées : 24 762 euros) ;

- 1 action au titre de l'axe «formation et soutien des personnels de proximité», destinée aux prises en charge des personnels victimes d'agressions verbales et/ou physiques ; (dépenses valorisées : 135 euros au titre du forfait dédié à la prestation de gestion juridique et administrative des dossiers de prise en charge)

- 2 actions pour le « sur-entretien », essentiellement pour le remplacement de biens vandalisés (dépenses valorisées : 3 357 euros) ;

=> Le bailleur et la ville notent la baisse des actions en faveur de l'enlèvement des tags et graffitis qui tendent à disparaître.

- 2 actions pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » avec d'une part, une action d'amélioration des locaux destinés à la collecte des déchets et d'autre part, la valorisation du forfait attribué au prestataire en charge de la collecte des papiers et détritiques (dépenses valorisées : 19 808 euros);

=> Le levier permettant de mettre fin à ces usages et pratiques de dépôts sauvages, de détritiques jetés par les fenêtres reste à organiser : l'éducation des jeunes enfants et adolescents par la sensibilisation et la mobilisation en lien avec les écoles, les associations, continuer les actions de propreté et d'hygiène...

Ces difficultés seraient la conséquence de comportements des locataires mais aussi de copropriétés voisines ou d'entreprises extérieures au quartier qui se débarrassent égoïstement de leurs encombrants et déchets sur l'espace public ou sur les domaines privés voisins. Des actions de sensibilisation au profit des adultes sur la propreté ont été menées et des locaux dédiés au dépôt des encombrants ont été expérimentés sans succès. Des réflexions de sensibilisation des enfants en association avec l'école, le conseil citoyen, les associations de proximité pourraient être envisagées.

- 2 actions au titre de la « tranquillité résidentielle » en lien avec le contrat de vidéosurveillance et une étude d'analyse des besoins en surveillance - projet d'installation visant notamment à éviter l'implantation de trafics (dépenses valorisées : 3000 euros) ;

=> Le bailleur attache une importance toute particulière à toutes les actions permettant d'éviter le squat de dealers au sein de son patrimoine. Il assure une présence de proximité pour agir rapidement et décourager les implantations au sein de son patrimoine. Le sujet de la résidentialisation est aussi posé pour assurer la tranquillité résidentielle. Cette solution n'est pas efficace, selon le bailleur, au regard de l'étendue des espaces concernés. Les jeunes se fabriquent des passages sauvages en détruisant les clôtures, et les accès verrouillés pour toute personne étrangère.

- 2 actions au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » (dépenses valorisées : 4 330 euros) ;

=> L'enquête de satisfaction 2020 est très positive avec 80 % de locataires satisfaits, ce qui serait dû en partie aux réhabilitations des résidences.

- 1 action pour « l'animation, le lien social, le vivre ensemble » correspondant à la minoration de loyers en faveur d'associations (dépenses valorisées : 203 euros);

- 2 actions pour l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » - actions de renforcement de la signalétique des résidences, sécurisation des accès et remplacement de portes (dépenses valorisées : 12 277 euros).

- QPV de L'Arche Guédon :

Le bailleur valorise :

- 3 actions au titre de l'axe «renforcement de la présence du personnel de proximité» (dépenses valorisées : 30 436 euros), 1 action au titre de l'axe « formation et soutien des personnels de proximité » (dépenses valorisées : 180 euros),

1 action pour «l'animation, le lien social, le vivre ensemble» (dépenses valorisées : 948 euros) ;

=> correspondant aux mêmes actions que celles déployées sur le QPV du Mail

- 1 action pour le « sur-entretien » en faveur de la réparation de portes vandalisées (dépenses valorisées : 1 349 euros) ;

- 1 action pour l'axe « gestion des déchets et encombrants/ épaves » relative à la collecte des papiers et détritiques (dépenses valorisées : 5 794 euros) ;

- Pas d'action au titre de la « tranquillité résidentielle » ;

- 2 actions au titre de la « sensibilisation et concertation des locataires » (dépenses valorisées : 4 374 euros) ;

- 3 actions pour l'axe « petits travaux d'amélioration de la qualité de service » correspondant à des actions sur les éclairages, la sécurisation et la remise en état de logements (dépenses valorisées : 18 059 euros).

=> CDC HABITAT SOCIAL souhaite maintenir un niveau de propreté de l'environnement et un niveau de qualité de ses appartements corrects afin de rendre ses résidences attractives et permettre davantage de mixité.

2/ Perspectives 2021

- En lien avec la GUSP :

Afin de tenir compte de la crise sanitaire et économique et des retombées qui interviendront en 2021, CDC HABITAT SOCIAL a recruté une CESF (Conseillère en économie sociale et familiale) pour l'ensemble de son parc immobilier afin d'accompagner les ménages en précarité financière et qui, notamment, ne serait plus en mesure d'honorer leurs loyers. La problématique des impayés et des charges locatives a été abordée au regard du contexte COVID19 en 2020 qui a généré un arrêt des activités sur fond de crises économiques et sociales avec le spectre du chômage et de la chute des revenus des ménages. A ce jour, le bailleur déclare maîtriser les impayés de loyers grâce à une procédure rigide et avec des procédés variés permettant, la veille, l'accompagnement et le suivi en continu des locataires qui éprouveraient des difficultés de paiement des loyers.

- En lien avec la structure du bailleur :

CDC HABITAT SOCIAL annonce la fusion de son agence avec EFIDIS à compter du 1^{er} avril 2021. Cette fusion aura des conséquences pour l'agence de Champs sur Marne du point de vue organisationnel (pas de détails sur les modifications concrètes). CDC HABITAT SOCIAL récupère 1600 logements allant du nord Seine et Marne jusque Brie Comte Robert.

Cette fusion pourra également avoir un impact sur le calcul du prix par logement du référent sécurité, le prix par logement des remises en état ...

► Le protocole d'engagements réciproques et renforcés, signé le 11 octobre 2019, est venu proroger les 3 contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Aussi, cette prorogation entraîne également la poursuite des conventions locales d'utilisation de l'abattement TFPB, pour la période 2021-2022, dont les avenants sont en cours de signature et qui serviront de référence aux bilans à venir.

d. La gouvernance

Dans le cadre de la Politique de la ville, l'année 2020 a été marquée par la prorogation des contrats de ville 2020-2022 qui nous conduit à mettre en perspective le bilan des actions réalisées dans le cadre du contrat de ville avec les objectifs inscrits dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé aux contrats de ville.

Cette année se caractérise également par le renouvellement des gouvernances communales et communautaires mais surtout par la pandémie de la Covid 19 qui a renforcé les fragilités des quartiers prioritaires.

La crise sanitaire a agi comme un révélateur des fractures et des fragilités des territoires et des habitants dans les QPV.

Néanmoins, le réseau d'acteurs locaux du territoire a redoublé d'efforts en faisant preuve d'adaptabilité et d'inventivité pour réaliser, autant que possible, leurs projets afin de maintenir, plus que jamais, le lien avec la population. A ce titre, on peut noter que très peu d'actions ont été annulées et si elles l'ont été, dans la majorité des cas, un contact, voire un accompagnement des personnes a été réalisé par les porteurs de projets. Dans ce contexte difficile et inédit, il convient de souligner les initiatives solidaires lancées sur la période de confinement, notamment la création d'une brigade solidaire et citoyenne venue en aide aux personnes isolées et vulnérables de la commune en lien avec le CCAS de la ville.

La gouvernance permet d'obtenir cette visibilité des actions déployées sur le territoire et plus particulièrement sur les quartiers prioritaires et ainsi d'activer le réseau d'acteurs pour agir au plus près des besoins des habitants.

Par ailleurs, en 2021, sous l'impulsion de la CAPVM en lien avec l'Etat, la ville devra s'engager dans l'élaboration d'un CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) à finaliser pour fin juin 2021. Ce contrat se substitue à l'ensemble des documents de contractualisation existant (contrat de ville et son protocole d'engagements renforcés et réciproques, les opérations de renouvellement urbain avec l'ANRU, etc.). Il doit intégrer l'ensemble des projets et des actions des communes et de l'ensemble des partenaires des contrats de ville, au-delà des territoires en politique de la ville : bailleurs sociaux associations, conseils citoyens, entreprises, organisme, établissements agissant dans le cadre de la Politique de la Ville. Il couvre l'intégralité des enjeux de développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, l'agriculture, l'éducation etc. Il conviendra, dans un premier temps, de procéder à l'identification des projets engagés ou programmés sur la ville.

SUBVENTIONS CGET 2019/2020 - VILLE - ASSOCIATIONS

VILLE

BENEFICIAIRE	NOM DE L'ACTION	Subvention demandée en 2019	Subvention accordée en 2019	Subvention demandée en 2020	Subvention accordée en 2020
Scolaire	Itinéraires artistiques	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
BIJ	Mieux informé, mieux protégé	9 000,00	4 000,00	9 000,00	2 000,00
BIJ	Accès à un premier emploi	26 650,00	10 000,00	15 000,00	6 000,00
BIJ	Entreprendre quand on est jeune	5 000,00	3 900,00	0,00	0,00
BIJ	Quand le spectacle vivant questionne notre identité	8 000,00	4 000,00	0,00	0,00
BIJ	Citoyenneté et prévention	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
Enfance	Fêtes vos jeux	3 500,00	3 000,00	3 500,00	3 000,00
Enfance	RV de l'enfant et de la famille/CCE	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Enfance	Ateliers trempins/Etude éducative et culturelle	15 000,00	12 000,00	15 000,00	12 000,00
Enfance	"Mieux vivre ensemble dans son quartier"	6 000,00	3 000,00	0,00	0,00
Enfance	CCE "Se déplacer dans Torcy en toute sécurité"	4 000,00	2 000,00	0,00	0,00
Jeunesse	Quartiers d'été	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Sous totaux ville	85 150,00	49 900,00	65 500,00	46 000,00
	%	28,28	25,86	16,69	17,83
	TOTAL VILLE + ASSOCIATIONS	301 000,00	192 900,00	392 280,00	257 900,00

Nouvelle action sur 2020

Action 2019 reconduite sur 2020

Action 2019 non reconduite sur 2020

ASSOCIATIONS

BENEFICIAIRE	NOM DE L'ACTION	Subvention demandée en 2019	Subvention accordée en 2019	Subvention demandée en 2020	Subvention accordée en 2020
OMAC	Loisirs et études délocalisés	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
OMAC	Vacances apprenantes Noël 2020	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
OMAC	VVV Cœur de Quartier	20 000,00	3 000,00	10 000,00	10 000,00
OMAC	Mobilisons-nous pour le 13 juillet 2020	5 500,00	4 000,00	6 000,00	4 000,00
OMAC	Agir ensemble cours des Laes	8 000,00	2 000,00	6 000,00	2 000,00
OMAC	Code de la route 2.0	5 000,00	4 000,00	5 000,00	5 000,00
OMAC	La dictée du partage	5 000,00	2 000,00	5 000,00	3 000,00
OMAC	A vos tablettes	0,00	0,00	19 900,00	19 900,00
OMAC	Formation jeunes et parents aux tablettes	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
OMAC	Nouvel espace jeunesse Mail - "Le Mail c'est	0,00	0,00	50 000,00	30 000,00
OMAC	Beauregard en fête	0,00	0,00	6 000,00	3 000,00
C.C. Arche Guédon	Jardins partagés + Square des Gradins	0,00	0,00	5 000,00	2 000,00
C.C. Arche Guédon	14 juillet citoyen	5 000,00	5 000,00	4 000,00	4 000,00
C.C. Le Mail	Coup de propre et quartier écoresponsable	0,00	report 2018	2 000,00	0,00
MJC	Rythme ta motivation	3 500,00	2 000,00	3 500,00	2 000,00
MJC	Place de ma République	7 000,00	0,00	0,00	0,00
MJC	Renforcement du lien social Mafalda	9 000,00	4 000,00	5 000,00	2 000,00
MJC	Renforcement du lien social LSF	4 750,00	2 000,00	3 000,00	2 000,00
MJC	Du lien avec mes droits	7 600,00	2 000,00	4 000,00	2 000,00
MJC	Forme toi et tend la main (écrivains publics)	6 500,00	2 000,00	3 000,00	2 000,00
MJC	Bouge ta vie	0,00	0,00	5 000,00	0,00
MJC	Education à l'environnement	0,00	0,00	3 500,00	2 000,00
EBEEAG	Familles et quartier	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
La paume de Terre	Nos quartiers en partage (CPO)	12 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Evasion Urbaine	Sport et éducation - Respectes le jeu !	20 000,00	9 000,00	20 000,00	5 000,00
Evasion Urbaine	Festival fraîcheur (CPO)	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Evasion Urbaine	Evasion estivale (CPO)	15 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Evasion Urbaine	Jeunes libres et citoyens (CPO)	25 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Evasion Urbaine	Emploi et formation, place aux jeunes	15 000,00	13 000,00	20 000,00	9 000,00
Evasion Urbaine	Paris 2024 Performances et solidarités	20 000,00	4 000,00	15 000,00	4 000,00
AVIH	Accès à la prévention et aux soins	0,00	0,00	29 420,00	7 000,00
Les Petits débrouillard	Club université numérique	0,00	0,00	6 460,00	2 000,00
Comité des Fêtes	Féeries hivernales	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
	Sous totaux associations	215 850,00	143 000,00	326 780,00	211 900,00
	%	71,71	74,13	83,30	82,16
	TOTAL VILLE + ASSOCIATIONS	301 000,00	192 900,00	392 280,00	257 900,00

3.3. Ville de Roissy en Brie



Bilan Politique de la ville 2020- Roissy-En-Brie.

1- Contexte :

Malgré le contexte sans précédent vécu en 2020, la ville de Roissy-En-Brie a pu réaliser 16 actions sur 18 programmées. Les acteurs de la politique de la ville sur le territoire sont essentiellement les services de la ville, le conseil citoyen et les associations locales.

Le carnaval et la « Happy Run Color » ont fait l'objet d'une demande de report pour l'année 2021.

2- Répartition des actions par pilier :

2.1 Pilier Cohésion sociale :

- 4 Actions dans la thématique éducation
- 2 actions dans la thématique santé
- 1 action dans la thématique Parentalité et droits sociaux
- 8 actions dans la thématique lien social, citoyenneté

2.2 Pilier Développement économique et emploi :

- 2 actions

2.3 Pilier Cadre de vie :

Aucune. Cependant dans le cadre de la convention TFPB, le Bailleur procède à une série d'action ayant pour but l'amélioration de l'habitat.

Bilan et Evaluation des projets

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs de l'action	Cotation égalité femmes - hommes : 0- aucun 1- obj 2daire 2- obj princ.	Nbre de bénéficiaires en QPV

Association La Source	Chantier de Solidarité internationale	Fédérer les jeunes sur un projet qui va leur demander une mobilisation au niveau local avec la mise en place d'animation dans les différents lieux de la ville afin de promouvoir leur action auprès de la population - Former les jeunes sur différentes thématiques : solidarité internationale, la citoyenneté, le montage financier d'un budget, la méthodologie de projet, etc... - Impliquer les jeunes sur un projet solidaire et inter culturel, une expérience qu'ils pourront réinvestir dans leur quotidien en valorisant leur action sur leur parcours scolaire ou professionnel - Inciter les jeunes à être les acteurs sur leur territoire - Développer des savoirs faire, des savoirs être sur un projet en co construction avec différents partenaires	1	15
Roissy-En- Brie Scce Jeunesse	SEJOUR ET MINI SEJOUR	- Développer l'autonomie et le sens des responsabilités auprès des jeunes - Faciliter leur socialisation et la citoyenneté - Favoriser la connaissance de soi et la connaissance de l'autre - Susciter le goût de la vie dans le respect des différences (mixité, solidarité, tolérance, etc...) - Impliquer les jeunes dans un projet co construit avec eux	1	15
Roissy-En- Brie Scce Jeunesse	SKATE AND ROLL	- Proposer un évènement festif et convivial, dédié aux sports de glisse urbain, aux jeunes de la villes, et particulièrement ceux résidants dans le quartier La Renardière (Politique de la ville). - Valoriser le travail des jeunes qui participent à faire vivre le skate park.	2	300
Roissy-En- Brie Scce Jeunesse	BOURSE AUX PROJETS	Afin de soutenir les démarches et initiatives des jeunes Roisséens, la Ville a souhaité mettre en place un dispositif « Bourse aux Projets Jeunes » ayant pour but de disposer, sous conditions, d'une aide financière de la Commune en vue de concrétiser un projet personnel.	1	35
			1,25	365
CONSEIL CITOYEN DE LA RENARDIERE	Happy Run Color	Répondre à un pilier du contrat de ville en offrant une action de promotion de la santé. Mettre en avant les dispositifs étatiques existants tel que les dépistages... Promouvoir les bienfaits du sport pour une bonne santé	2	800

CONSEIL CITOYEN DE LA RENARDIERE	Sensi-Santé	Permettre une meilleure lecture de l'accès aux soins des plus démunis. - Sensibiliser les personnes aux maladies dont sont victimes les personnes en situation de précarité (diabète, ostéoporose, hypertension, obésité, maladies cardio-vasculaires) - Informer sur les dispositifs de l'état en matière de santé. - Organiser des rencontres avec des professionnels de santé. - Favoriser les bilans de santé. - Promouvoir le dispositif M'TES DENTS auprès des publics cibles	2	110
			2,00	910
Centre Socio- Culturel les Airelles	Ateliers parents enfants	Développer la socialisation des enfants et des adultes grâce à la rencontre avec d'autres. Rompre l'isolement, créer du lien social et favoriser les échanges entre les familles. Permettre de valoriser les compétences des parents. Favoriser la mise en réseau de tous les acteurs qui contribuent à ces initiatives afin de permettre une meilleure circulation des informations entre tous	1	80
Roissy-En- Brie Sce Culturel et Vie associative	CARNAVAL 2020	renforcement lien social - rapprochement des services publics, des associations et des habitants	1	350
Centre Socio- Culturel les Airelles	Fête du Jeu 2020	Proposer une grande diversité de jeux adaptés à tous les âges Proposer des actions ludiques sur différents lieux pour faciliter l'accès aux loisirs Utiliser le jeu comme outil complémentaire aux apprentissages et/ou au développement de la vie sociale Inciter les habitants du quartier La Renardière (QPV) à participer aux événements en dehors de leur quartier Créer du lien social à travers le jeu. Développer le partenariat.	1	200
Centre Socio- Culturel les Airelles	Rue aux enfants 2020	"- Favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels - Permettre d'associer les habitants dans la définition du programme d'action du contrat ville - Faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes - Faire participer les enfants	1	350

Centre Socio-Culturel les Airelles	Soirée rose	"- Rendre hommage aux roisséennes, - Susciter l'envie de sortir de chez soi, - Donner ou redonner envie de s'apprêter et prendre soin de soi, - Se retrouver entre amis pour assister à un évènement, - Créer du lien, de la convivialité et de la solidarité.	2	50
CONSEIL CITOYEN DE LA RENARDIERE	La Renardièrè en Fête	Favoriser les liens sociaux entre les habitants, valoriser le respect, le mieux vivre ensemble, sensibiliser aux gestes éco-citoyen	1	1 800
CONSEIL CITOYEN DE LA RENARDIERE	Parole Libérée	Favoriser le lien social, appréhender les us et coutumes de la république pour une parfaite intégration.	2	300
CONSEIL CITOYEN DE LA RENARDIERE	Jardins Partagés de la Renardièrè	Les objectifs des jardins partagés sont socio-économiques, écologiques, culturels et participatifs. Cette action permet une nouvelle appropriation de l'espace urbain, impliquant les habitants dans la réalisation de quartier plus durables.	1	75
CONSEIL CITOYEN DE LA RENARDIERE	Les mercredis de la Renardièrè	Proposer des temps d'animation artistique, offrir des moments conviviaux aux habitants, favoriser la culture et les loisirs pour tous, revalorisation des mobiliers jetés, lien social, solidarité entre les habitants. Education à l'environnement	1	700
			1,25	3 825
USR FOOT	TOURNOI INTER QUARTIER ROISSY CITY CUP	-Favoriser l'émancipation par le biais du sport - Diffuser les valeurs du sport pour les transposer dans la vie civile (respect, rigueur, fair-play) - Développer les relations citoyennes entre les jeunes de la commune de Roissy-En-Brie - Lutter contre les discriminations femmes/hommes - Lutter contre les discriminations liées à l'adresse de résidence.	2	300
Roissy-En-Brie Sce Jeunesse	FORUM DE LA JEUNESSE	- Permettre aux jeunes de trouver un job d'été, de rencontrer les entreprises locales, de s'informer sur l'orientation, de se renseigner sur le service civique, la mobilité, la prévention, de découvrir les dispositifs existants... - Permettre aux jeunes de rentrer en contact avec des structures pouvant les aider pour s'engager dans des initiatives d'engagements pour les aider à construire leur projet de vie (citoyenneté, bénévolat, vie associative, etc...)	1	200

ACARTE Association des Commerçants et Artisans de Roissy-En- Brie	Les Start'Upers de la Renardière	Permettre aux personnes éloignées de l'emploi de se former aux nouvelles technologies. - Promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires - Créer une solidarité locale entre les acteurs économiques et les personnes demandeuses d'emploi - Lutter contre la discrimination à l'adresse - Lutter en faveur de l'égalité femmes-hommes - Lutter contre l'illectronisme	2	10
---	---	---	---	----

3.4. Ville de Champs sur marne

ELEMENTS DE BILAN 2020.

I. SYNTHÈSE FINANCIÈRE.

Porteur	Actions	Coût de l'action	Montant demandé en 2020	Montant obtenu en 2020
Commune	▪ A.L.S.H ouvert des Deux Parcs	119 279 €	20 000 €	20 000 €
Commune	▪ Actions d'éducation et de prévention santé	16 608 €	4 000 €	3 000 €
Commune	▪ Education : nutrition/biodiversité et lien social intergénérationnel dans le cadre du jardin pédagogique des Deux Parcs	22 500 €	7 500 €	5 000 €
TOTAL		158 387 €	31 500 €	28 000 €

Demandes spécifiques liées à la crise sanitaire

Porteur	Actions	Coût de l'action	Montant demandé en 2020	Montant obtenu en 2020
Commune	▪ Continuité pédagogique dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19	22 000 €	19 000 €	- 19 000€

Porteur	Actions	Coût de l'action	Montant demandé en 2020	Montant obtenu en 2020
Commune	▪ Opération cahier de vacances	7 000 €	7 000 €	- 5 000 €

II. BILAN DES ACTIONS

A. ACTIONS PRÉSENTÉES EN DÉBUT D'ANNÉE

1. ACCUEIL DE LOISIRS OUVERT DES DEUX PARCS

Activités d'accueil de loisirs promouvant l'éducation souvent portée par le jeu et des situations ludiques. Actions éducatives pour sensibiliser sur différents aspects culturels, sociaux et artistiques : lecture, environnement, arts plastiques, jeux collectifs, socialisation, lutte contre les discriminations, sensibilisation aux droits de l'enfant, lutte contre la délinquance, création de lien social.

Ces actions sont destinées aux enfants du quartier des Deux Parcs, situé en politique de la ville. Il s'agit de proposer l'accès aux activités culturelles et de loisirs de qualité pour un tarif unique de 1€ / enfant par demi-journée d'ouverture à des enfants qui ne fréquentent pas les structures d'accueil de loisirs dites « classiques ». Ces structures « classiques » comportent en effet un frein

La création du lien social avec les familles des enfants accueillis est un objectif primordial et se réalise par des moments conviviaux organisés avec ces familles (en début ou fin de journée d'accueil).

Des moments festifs peuvent également être envisagés.

Des animations participatives au cœur du quartier attendant se sont organisées cet été, en complément de l'action régulière de l'accueil de loisirs.

La crise sanitaire a contraint cet accueil de loisirs à fermer ses portes de mars à juin 2020.

Cet accueil de loisirs n'a pas fonctionné entre mars et juin 2020 du fait de la pandémie de COVID-19 et du confinement et de la fermeture des structures périscolaires et extrascolaires sur cette période.

Autres acteurs associés :

Atelier de cuisine pédagogique des accueils de loisirs, conservatoire pour des ateliers de percussion (plus formation d'un animateur), atelier municipal d'arts plastiques de la ville (AMAP) dès que la situation sanitaire a pu le permettre. Par contre les partenariats prévus avec les médiathèques et ludothèques ne se sont pas réalisés du fait de la situation sanitaire et de leur fermeture sur quasiment l'ensemble de l'année civile.

Public touché par l'action :

40% hommes soit environ 22 enfants de 4 à 11 ans et 20 adultes

60 % femmes soit environ 35 enfants de 4 à 11 ans et 35 adultes

Nombre de bénéficiaires résidant dans le quartier des Deux Parcs : 112

En quoi l'action permet-elle de répondre aux objectifs qui étaient fixés ?

La participation des enfants aux diverses activités programmées au regard des états de présences de la structure tout au long de l'année, le nombre de familles participant aux manifestations réellement organisées.

Les effectifs accueillis ont été à la hauteur des objectifs fixés notamment sur la période des vacances scolaires où l'on constate une hausse de fréquentation au regard des années précédentes sur les mêmes périodes.

La situation sanitaire n'a que très peu permis l'organisation de manifestations publiques et collectives dans le quartier cet été (dans le cadre d'actions municipales de proximité déployées par la municipalité : « champs d'été »), mais n'a pas permis la tenue de regroupement des familles dans l'enceinte de la structure périscolaire et de loisirs des Deux Parcs.

TOTAL	119 279	119 279 €	TOTAL	119 279 €	119 279
La subvention de 20000 € représente 16.76 % du total des produits : <i>(montant attribué/total des produits) x 100</i>					

2. ACTIONS D'EDUCATION ET DE PREVENTION SANTE : Hygiène bucco-dentaire / prévention des dangers domestiques

Les animations d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire ont lieu dans les restaurants scolaires (sur la pause méridienne) en direction des enfants de CP et de CE1 et sont menées par une animatrice. Une animation consiste à la menée d'ateliers de découverte des aspects anatomiques et pratiques de la mâchoire et de la dentition, de la sensibilisation à l'hygiène de cette dentition. Des jeux éducatifs et un apprentissage pratique

du brossage des dents sont donc proposés et chaque enfant se voit remettre un kit (brosse à dent, dentifrice, gobelet...)

Concernant l'animation concernant les dangers domestiques, l'animatrice de prévention santé présente de manière ludique et visuelle aux enfants de moyenne et grande sections de maternelle (4-5 ans) les dangers qu'ils pourraient rencontrer dans leur domicile (risque de brûlure, de chute, de blessure...).

En raison de la crise sanitaire, les animations n'ont pu se dérouler que sur le 1er trimestre de l'année de janvier à mi-mars (début du confinement). Ainsi uniquement les animations concernant les dangers domestiques ont été concrètement proposées au début de l'année. La réouverture des écoles et l'organisation de la restauration scolaire n'ont pas permis de remettre en place le fonctionnement « normal » des ateliers comme cela était prévu.

L'action est aussi organisée en partenariat avec la MAIF pour son exposition vivante.

Environ 40 enfants ont bénéficié de l'action (uniquement pour les dangers domestiques).
18 garçons et 22 filles de 4 à 5 ans.

Les actions concernant les dangers domestiques n'ont pas pu concerner tout le public envisagé, du fait de la crise sanitaire mais les ateliers avaient pris forme en début d'année civile dès le mois de janvier jusqu'au début du confinement du mois de mars et la fermeture des écoles.

Les actions concernant le bucco-dentaire n'ont pas été mises en œuvre du fait du confinement (début des actions prévues initialement de mars à juin 2020) et des protocoles sanitaires mis en place à la réouverture des écoles.

En quoi l'action menée permet-elle de répondre aux objectifs qui étaient fixés ?

L'action de sensibilisation aux accidents domestiques permet aux enfants d'apprendre à devenir responsable de leur sécurité.

TOTAL	16 608	16 608 €	100	TOTAL	16 608 €	16 608 €	100
La subvention de 4000 € représente 24 % du total des produits : <i>(montant attribué/total des produits) x 100</i>							

3. EDUCATION : NUTRITION / BIODIVERSITE ET LIEN SOCIAL INTERGENERATIONNEL DANS LE CADRE DU JARDIN PEDAGOGIQUE DES DEUX PARCS/EMBELLISSEMENT

Décrivez les actions qui ont effectivement été mises en œuvre à ce jour.

3 séances (6h) se sont tenues les 27/02, 5/03 et 12/03 avec les 2 classes de CM1-CM2. Elles portaient sur la plantation d'ails, d'oignons et de pommes de terre ainsi que sur des ateliers sur les énergies, les familles de légumes et le calendrier lunaire.

2 ateliers jardin se sont tenus les 3 et 10/03 2020 avec le centre de loisirs. Ils portaient sur l'entretien du potager et le tissage en osier de bacs potagers. Ils ont permis la participation d'une douzaine d'enfants dont les âges étaient volontairement mélangés (du CP au CM2) afin de favoriser l'entraide et le respect entre les plus jeunes et les plus grands.

9 ateliers d'art plastique se sont tenus (5 entre le 27/05 et le 24/06, de façon hebdomadaire les mercredis après-midi entre 15h et 17h) qui ont permis la réalisation de 3 poissons géants en papier mâché qui seront installés au printemps 2021 pour décorer le jardin ainsi que d'une fresque peinture pour les plus petits.

La première séance a accueilli 3 familles pour 18 personnes de 18 mois à 17 ans pour les enfants. La seconde séance a accueilli 3 nouvelles familles et une dizaine d'enfants de 2 ans à 12 ans dont 4 garçons. Pour la 3ème séance, les 3 mêmes familles étaient assidues, une dizaine d'enfants étaient présents. Pour la séance du 17/06/2020, 2 mamans et 3 filles ont participé. Pour la dernière séance, seule une maman et ses 2 enfants de 5 et 9 ans ont participé ; soit un total de 13 adultes et 39 enfants avec un public majoritairement féminin.

Puis, un stage de 8h (4 x 2h) s'est tenu du 13 au 17/07/2020 durant lequel, les familles ont travaillé sur l'argile.

Par ailleurs, 6 ateliers (1 par semaine) se sont tenus sur le mois de juillet et 2 au mois d'août sur le jardin pédagogique : embellissement des jardinières par des séances de street-art et plantations. Une douzaine d'enfants par atelier, âgés de 2 à 15 ans majoritairement masculins (1/4 de filles seulement) ont participé accompagnés d'une quinzaine de parents, parmi lesquels 5 familles sont venues régulièrement.

Aussi un atelier cuisine parents/enfants de compotes maison a été organisé le 21/07, auquel ont participé 18 enfants dont 4 filles. Les fruits ont été récoltés sur les pommiers jouxtant le jardin pédagogique. Cet atelier a rencontré un franc succès. Les enfants voulaient le renouveler chaque jour. Les agents de proximité et les animateurs ont invité les enfants à demander à leurs parents de pouvoir le refaire à la maison.

Enfin, 3 familles du jardin familial des 2 Parcs se sont inscrites pour participer à un stage de formation au compostage organisé par le SIETREM initialement prévu le 14/03 et qui a été reporté au 3/10.

A cause du covid, les 13 autres séances qui étaient prévues avec le centre de loisirs entre le 17/03 et le 23/06 n'ont pu se tenir. De même, les 13 séances qui étaient envisagées avec l'école élémentaire (classes de CM1 et CM2) entre le 19/03 et le 02/07 n'ont pu se tenir. Idem pour les séances envisagées avec l'école maternelle et les classes ULIS.

Des bénévoles de l'association Unis-Cité ont été mobilisés, dans le cadre de leur démarche de Volontaires de la Transition Energétique pour l'atelier sur les énergies des classes de CM1-CM2.

Le SIETREM a été sollicité pour permettre la formation compostage à 3 familles.

L'association Ecoutécris, découverte dans le cadre de la maison de l'environnement vagabonde portée par la CA-PVM a été sollicitée pour un atelier d'écriture (réalisation de poésies et de fiches techniques sur les plantes du jardin) – 7 séances de 2h entre avril et juin 2020) ont été modifiées et reportées durant l'été.

De même, l'association « Pérambulations », membre aussi de la Maison de l'Environnement Vagabonde a été sollicitée initialement pour mener des ateliers à destination des familles sur la ville, mais au vu du contexte sanitaire, les séances ont été privilégiées au sein du centre de loisirs des Deux Parcs durant l'été.

Enfin, des étudiants du programme Ma1son ont animé la séance sur le calendrier lunaire auprès des classes de CM1-CM2. Il était prévu d'autres ateliers mais avec le confinement ils n'ont pu se tenir.

Les bénéficiaires de l'action sont uniquement des enfants familles du quartier des 2 Parcs (246 participant.e.s).

La crise sanitaire et les confinements successifs ont cassé la dynamique qui s'était créée, notamment avec l'école maternelle et n'ont pas permis une mise en culture optimale des jardins. Aussi, cela a nécessité davantage de travail en matière de mobilisation de la population pour relancer, en fonction du protocole sanitaire les ateliers. De même, le calendrier et notamment les interventions des partenaires ont été modifiés.

Enfin, et c'est là, toute la difficulté de cette crise sanitaire, certaines familles, ou certains habitants isolés à qui ces ateliers seraient bénéfiques n'ont pas osé, malgré le protocole sanitaire en vigueur (gel hydro, gants, masques, gestes barrières, désinfection du matériel...) participer.

En quoi l'action menée permet-elle de répondre aux objectifs qui étaient fixés ?

La pratique du jardinage permet de façon ludique d'aborder les notions de respect de l'environnement mais aussi d'entraide pour cultiver et prendre soin de son quartier. En outre, les ateliers d'art plastique et de jardinage qui se sont tenus l'été sur le quartier ont permis de renforcer la parentalité.

Des opérations de communication ont-elles été mises en œuvre pour promouvoir l'action ? Si oui, lesquelles ? Comment ont-elles rendu visible le soutien financier du CGET ?

Tant les partenaires que les participants ont été informés qu'une subvention du CGET permet de financer une partie du projet.

TOTAL	22500	10323	45,88	TOTAL	22500	10323	45,88
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

La subvention de 5000 € représente 48,43 % du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100

B. ACTIONS PRESENTEES EN COURS D'ANNEE SUITE A LA CRISE SANITAIRE

1. CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19 ET ACHAT D'UNE CLASSE MOBILE.

Objectifs

Partager et faire émerger des solutions dans le cadre de difficultés parentales.
Accompagner les familles dans le cadre de leurs responsabilités parentales.
Créer du lien social, même virtuel, avec les équipes éducatives.

Limiter le décrochage scolaire.
Réduire la fracture numérique.

Dans la perspective de permettre aux élèves et aux enseignants de disposer d'outils aux nouvelles pédagogies, la municipalité a décidé d'équiper l'école élémentaire des Deux Parcs d'un chariot mobile.

On nomme "chariot mobile" un ensemble qui comprend un meuble sur roulettes qui peut se déplacer de classe en classe dans lequel sont intégrées des tablettes.

Ce type d'équipement peut notamment favoriser :

- la lecture, la compréhension, la recherche, l'accès à l'information et à la documentation
- le travail autour du traitement de texte (orthographe, grammaire, conjugaison et expression écrite)
- le renforcement, l'entraînement, le soutien, l'évaluation depuis un logiciel pédagogique
- l'utilisation de logiciels "utilitaires" : montage, retouche audio, vidéo, photo
- l'autonomie et coopération.

S'il était prévu d'acquérir ces matériels dans le courant de l'année 2020, la crise sanitaire – et singulièrement le 1^{er} confinement 2020 - a rendu nécessaire l'accélération de cet achat de manière à faciliter le maintien du lien entre les enseignants et les élèves.

Description

Achat de :

- 13 tablettes ou 13 ordinateurs portables
- 13 clefs 4G
- 13 imprimantes avec consommables nécessaires
- 1 chariot mobile

2. OPERATION CAHIER DE VACANCES

Objectifs

Entretenir la concentration, la confiance en soi, l'écoute des consignes
Favoriser la sensibilisation à des notions éducatives par le jeu et l'expérimentation
Susciter chez les enfants un intérêt et de la curiosité à la découverte d'apports culturels, artistiques, scientifiques et/ou littéraires.

Description

Durant chaque période de vacances scolaires, diverses activités d'accompagnement éducatif, de découverte et de sensibilisation à des apports culturels, artistiques scientifiques et/ou littéraires seront proposées aux enfants, sous forme ludique.

Ces activités se dérouleront sur des horaires fixes de 10h à 12h chaque matin, 4 jours par semaine (les lundis, mardis, jeudis et vendredis).

Un directeur référent et deux animateurs seront mobilisés par semaine sur le lieu d'accueil.

L'accueil des enfants se déroulera dans l'enceinte de l'accueil de loisirs déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Ainsi seront mis en place des ateliers d'écriture, de graphisme, de création artistique, d'énigmes, de jeux, d'expérimentations scientifiques, des sorties culturelles...

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans

Sexe : Mixte

Rappel du projet

Pendant tout l'été mais également sur les vacances d'automne, les enfants ont été pris en charge par des encadrants qui proposent des activités de type « accompagnement éducatif » sur la base d'un support qui serait leur « cahier de vacances » : écriture, photo, dessins, énigmes, jeux, expériences, jeux autour des chiffres... Sans être un dispositif de soutien scolaire en tant que tel, les séances « Cahier de vacances » sont dans l'esprit d'un soutien à la réflexion et d'un accompagnement au non décrochage social et scolaire.

Bilan d'activité

Voici le bilan chiffré de l'opération cahier de vacances pour l'accueil périscolaire des Deux Parcs sur les deux périodes été et Automne 2020 soit 57 Jours de fonctionnement.

Charges de personnels :

3 agents d'animation et 1 directeur à raison de 3h par jour x 57 jours de fonctionnement

Présences agents : 9h x 57 Jours = 513 heures

Heures de préparation : 10h par agents soit 30 heures

Total des heures travaillées pour l'opération : 543heures

543 x 10,07 (taux horaires) = 5468,01 Euros

Achat de Matériels :

Différentes factures pour le fonctionnement des ateliers (Appareils photos et différents matériels pédagogique).

Des Constats et des conclusions générales qui obligent

La politique de la ville, sans que sa dénomination ne l'indique, a pour finalité, depuis plus de quatre décennies, de réduire les écarts entre les quartiers urbains défavorisés et les autres quartiers des mêmes agglomérations en améliorant les conditions de vie de leurs habitants. Cette politique mobilise tant des moyens « de droit commun », s'inscrivant dans le cadre général des actions et services publics, que des dispositifs bénéficiant de financements spécifiques.

Les différents bilans et évaluations pour 2020, réalisés pour chaque thématique du PERR (2020-2022) dans le cadre de la politique de la ville, établissent les marges de progrès, les avancées et les dynamiques des acteurs et partenaires, CAPVM, Etat, Communes, Bailleurs, associations, structures et organismes sectoriels, afin de réduire la fracture, les disparités et les inégalité de revenus, de niveau de vie, d'insertion, d'emploi, de cadre de vie, de citoyenneté des quartiers prioritaires. Elles portent en elles les problématiques d'exclusions et d'inégalité des chances, qui malheureusement persistent encore. Le sillon qui en est tracé révèle le vécu et le ressenti de ses habitants, retracés ci-après, en guise de conclusion générale

Des QPV peu attractifs avec des stigmates qui ternissent leur image

Les QPV de la CAPVM ont l'avantage d'être inséré et intégré dans le tissu urbain et centre-urbain des villes leur conférant une valeur ajoutée urbaine en termes d'accessibilité directe aux aménités urbaines et périurbaines (services urbains, commerces, santé, culture, patrimoine, mobilité, cadre de vie etc.). Ils sont de fait, intégré dans le cercle vertueux et dynamique du développement urbain à l'échelle des communes bénéficiant de leur attractivité, c'est le cas de l'Arche Guédon et Le Mail (Torcy), la Grande Prairie (Chelles), Schweitzer-Laennec (Les Coudreaux-Chelles), Les Deux parcs Lizard (Noisiel-Champs sur marne) et, dans une moindre mesure, La Renardière (Roissy en Brie).

Néanmoins, si les QPV intégrés aux villes bénéficient en général de leur attractivité, l'attractivité propre des QPV n'est pas encore acquise. Les écarts de situations personnelles et collectives entre les QPV et les autres quartiers de la ville et leur intégration dans l'environnement urbain se posent encore. Des dispositifs en matière d'habitat et d'équilibre de peuplement, tente de créer une mixité « par le haut », notamment via les programmes de NPNRU, par exemple, mais les représentations des quartiers prioritaires et leurs images dégradées renforcent leur relégation sur fond de pauvreté, d'exclusion, de discrimination, d'enjeux de sécurité au quotidien, de dégradation du cadre bâti, de désir de mobilité, d'insertion sociale et professionnelle.

Le constat de la cours des compte dans son rapport sur l'attractivité des QPV (2020) est partagé par les habitants des QPV de la CAPVM : « *La persistance des effets de « réputation », l'absence de possibilités de choix réels de la plupart des habitants, la gestion des situations d'urgence limitent fortement la capacité des pouvoirs publics à répondre aux ambitions de la loi de programmation de la ville et la cohésion urbaine et à atteindre les objectifs affichés* »

Le parcours résidentiel, par exemple, est constamment caractérisé par une très faible rotation des habitants associée à un faible niveau de vie et de revenus et qui présente le risque d'amplifier le phénomène de communautarisation ou de repli. L'exacerbation des problématiques de peuplement via le DALO, géré par l'Etat, sans partage avec les communes, exposent ces dernières à

des gestions difficiles (conflits de voisinage, tensions dans les résidences, délinquance, insécurité, ...). Les nouveaux résidents présentent des profils sociaux, économiques et familiaux bien souvent plus précaires. Un sentiment de relégation des habitants de chaque QPV se développe lorsqu'ils engagent un comparatif avec les autres quartiers de la ville, leur donnant l'impression de vivre à l'ombre de ces derniers.

L'équilibre socio-urbain et l'amélioration de l'image des QPV projetés dans le cadre des projets NPNRU sont attendus. Mais si le cadre bâti et le cadre de vie améliorés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, en cours à l'Arche Guédon et à venir au Deux parcs-Luzard, les problèmes socioéconomiques risquent cependant de durer, ainsi que les problèmes de sécurité, de délinquance qui ternissent encore l'image des QPV. Enfin, les délais de mise en œuvre des opérations de rénovation urbaine diluent quelque peu les effets positifs de leur programmation.

La dégradation de l'image des quartiers dans l'esprit de ceux qui ne résident pas est mise en évidence dans une enquête de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), qui recense qu'un Français sur deux (51 %) juge que la situation s'est plutôt dégradée au cours des dernières années, contre un seul sur dix (10 %) qui estime qu'elle s'est améliorée.

L'identité des habitants des QPV construite en opposition aux autres quartiers révèlent cependant des trajectoires sociales individuelles assez hétérogènes et pour certaines plutôt positives, mettant en évidence des parcours d'insertion sociale et professionnelle réussis et exemplaire. Le travail au quotidien des services communaux et des associations locales présentent l'avantage d'une permanence sur le territoire, tout en faisant rempart à des initiatives mal connues susceptible de déstabiliser les quartiers émanant d'individus, de groupes ou d'association ne mettant pas en avant les valeurs républicaines.

Par ailleurs, l'absence de réelles perspectives de trajectoires résidentielles impliquant de fait, l'absence de renouvellement de la population facilite à contrario le travail des associations et des communes pour entretenir le lien social.

Le sentiment qui s'en dégage c'est qu'au-delà de l'efficacité des actions conduites par les acteurs et les partenaires locaux, c'est aussi leur rôle « d'alerte et de vigie » pour détecter les signaux faibles et les angles morts de déstabilisation des quartiers conférant une double fonction d'apaisement et d'émancipation.

Enfin, **une déprise économique et commerciale** s'est progressivement emparée des QPV. Les quelques dispositifs de développement économique qui s'y déploient ont une portée très limitée et se révèlent pas très efficaces. Les quartiers prioritaires ne parviennent pas à attirer de nouvelles activités alors que les activités illicites et souterraines, notamment le marché de la drogue, de la contrefaçon etc. par nature mal mesurées mais bien réelles pour les habitants, s'y développent. Cette dévitalisation économique s'explique par le faible pouvoir d'achat des habitants et par l'image dégradée de ces quartiers en matière d'insécurité, réelle ou perçue.

Il est nécessaire de renforcer davantage l'accompagnement des territoires en QPV et de veiller active sur le plan social, éducationnel, économique, sanitaire, environnemental et de cadre de vie. :

- En renforçant et en étendant les GUSP pour améliorer le cadre de vie et le cadre bâti, l'hygiène, la santé, la sécurité des habitants et le « vivre et faire ensemble ».

- En développant plus encore **l'accès aux soins, la sensibilisation et la prévention dans les domaines de la santé**. La pandémie de la Covid19 a mis à nus et révélé les difficultés, l'extrême vulnérabilité et le décrochage des habitants des QPV en proie à la comorbidité (surpoids, diabète...), ceux en situation de précarité sociale et économique, pour la plupart vivant dans des logements incompatibles avec les crises sanitaires. Un réseau de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) créées par la loi Hôpital Patient Santé et Territoires de 2009 (art. L6323-3 du CSP), permettent la réflexion d'un projet de santé au niveau d'un territoire, comme un quartier, incluant notamment prévention et promotion de la santé et regroupant plusieurs professionnelles de la santé. Ces équipements doivent être développés à proximité des QPV pour appréhender et prévenir au quotidien les soins primaires et les différentes problématiques de santé (santé et précarité, santé familiale, santé de l'enfant, santé des femmes, des personnes âgées, santé mentale, suivi des pathologies chroniques, éducation en santé etc.)
- En généralisant dans le cadre des objectifs du PLHI la programmation des opérations de réhabilitation des logements avec les bailleurs notamment la réhabilitation thermique et énergétique ainsi que la résorption de l'insalubrité.
- En impliquant la mixité « par le haut » des QPV en veillant à un équilibre de l'habitat et du peuplement conformément à la loi et en articulation avec le PLHI.
- En intensifiant le rattrapage socioéconomique des QPV par la lutte contre le chômage endémique et la pauvreté, l'échec scolaire et les emplois précaires, l'économie souterraine et illicite pour concrétiser l'insertion sociale, numérique et professionnelle, notamment des jeunes. Le PRIJ, la Cité de l'emploi sont des objectifs à atteindre pour assurer la cohésion économique et sociale et concrétiser ainsi l'insertion socioprofessionnelle.
- En articulant, dans le cadre des projets NPNRU, le renouvellement urbain avec l'accompagnement social, éducatif, économique des habitants (en renforçant les moyens consacrés à l'accompagnement social, éducatif et économique des projets de renouvellement urbain en leur réservant une part plus substantielle)
- En facilitant et en améliorant davantage la mobilité de ses habitants et l'accessibilité technique, physique, sociale et économique des QPV à tous les modes de déplacements afin d'éviter les schémas d'exclusion et d'isolement des QPV et réaliser ainsi le lien de ville entre tous les quartiers.
- En anticipant le phénomène d'évitement scolaire (demandes de dérogation à la carte scolaire, inscription dans l'enseignement privé, scolarisation à domicile, etc.), peu nombreux en nombre et en proportion mais qui augmentent progressivement.
- En maîtrisant les parcours périscolaires, assez problématique, avec **une offre périscolaire associative**, voire des écoles hors contrats, d'inspiration religieuse ou communautaire, qui se développe sensiblement et que les collectivités ou les services de l'État identifient comme peu en phase avec les principes du service public. La proximité de ces offres avec des horaires adaptés à la vie des familles est un des paramètres de leur développement. Ce constat suggère que les dispositifs de droit commun (programmes de réussite éducative, plans « devoirs faits », etc.) ou les actions spécifiques financées par la politique de la ville ne répondent que de façon limitée aux attentes des habitants ou ne parviennent pas toujours à s'imposer face à une offre concurrente.

- En réactivant la démocratie participative, « le vivre et le faire ensemble » via des conseils citoyens plus dynamiques et mieux accompagnés. Aujourd’hui, la plupart des conseils citoyens sont « hors circuit ».